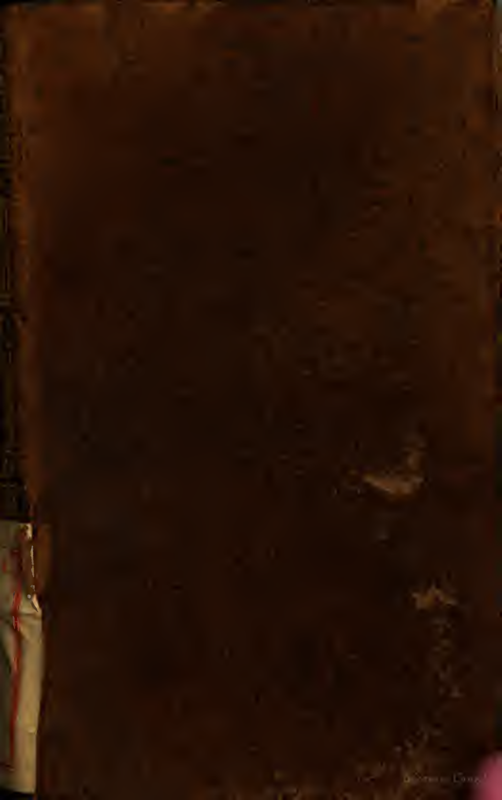
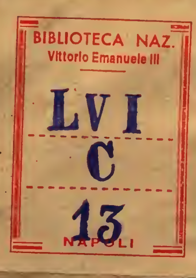



BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVI
C
13
NAPOLI

ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

par le

S^r. DE MEZERAY,

Historiographe de France.

PREMIERE PARTIE,

TOME II.



A AMSTERDAM,

Chez ANTOINE SCHELTE,

prés de la Bourse, l'An 1696.



LA TABLE
DES
ROIS DE FRANCE
Contenus dans ce Second Tome, commençant à *Louis* IV. dit d'Outremer, & ſuivans; & finiſſant à *Charles le Bel.*

S 3 LOUIS

LOUIS

LOUIS IV. DIT D'OUTREMER.
ROY XXXII.



Ce Prince nous fait voir, que pour precipiter
Les plus justes desseins, on les fait avorter,
Il faut dissimuler selon les conjonctures:
Son courage trop chaud, son esprit trop leger
L'ont rendu le jouët d'estranges aventures,
Et tousjours l ont tenu flotant dans le danger.

PAPES.

LEON VII. en 936. S. 3. ans, six mois.

ESTIENNE IX. eslû en 939. S. 3. ans, 4. mois.

MARIN II. eslû en 943. S. 3. ans, six mois & demy.

AGAPET II. eslû en 946. S. 9. ans, sept mois.

LOUIS IV. DIT D'OUTREMER,

ROY XXXII. aagé de XIX. à XX. ans.

LOUIS IV.	OTHON I.	RAOUL II.	HUGUES &
DIT D'OUTREMER *en France.*	*en Germanie.*	*en Bourgogne Transjurane.*	LOTAIRE *son fils, en Italie.*

936. ENTRE tous les Seigneurs François, Hugues le Blanc Comte de Paris & d'Orleans, Duc de France, & beaufrere du deffunct Roy, se trouvoit le plus autorisé dans le Royaume : Il n'osoit pourtant prendre la Couronne, parce que Hebert Comte de Vermandois & Giselbert Duc de Lorraine, deux tres-puissants ennemis, luy eussent rompu ses mesures. Il trouva donc plus seur de faire un Roy du Sang de Charlemagne, qui luy eust obligation de son establissement.

Pour cét effet il envoya en Angleterre une celebre députation de Prelats & de Seigneurs, dont Guillaume Archevesque de Sens estoit le Chef, supplier Ogine veuve de Charles le Simple, de ramener Louis son fils que les François desiroient reconnoistre pour leur Roy. Elle accorda leur priere, non sans beaucoup de resistance du Roy Aldestan son frere; Il craignoit que son neveu ne perist par quelque trahison, comme avoit fait son pere; c'est pourquoy il ne se contenta pas de prendre leurs sermens, il en prit aussi des ostages. Hugues & les autres Seigneurs vinrent recevoir leur Roy

à la

à la descente de son vaisseau à Boulogne, luy rendirent hommage sur la gréve, & de là le menerent à Laon, où il fut sacré par Artold Archevesque de Rheims le 20e jour de Juin.

Incontinent aprés son sacre, Hugues, qui retenoit encore l'administration du Royaume, le mena dans la Duché de Bourgongne pour ses propres interests; car il y avoit des pretentions, on ne sçait pas bien surquoy fondées; Et Hugues le Noir se l'approprioit comme heritier du deffunct Roy Raoul son frere, qui l'avoit euë de Richard son pere, à qui Boson l'avoit donnée lors qu'il fut fait Roy de Bourgogne. Le Noir s'estoit donc saisi de la ville de Langres aprés la mort du Roy Raoul, mais le nouveau Roy & Hugues le mirent dehors sans coup ferir, & l'obligerent de ceder la moitié de la Duché à Hugues le Blanc.

L'an 937. le Roy Raoul mourut, ayant regné 25. ans dans la Bourgogne Transjurane, & cinq seulement au Royaume d'Arles. Il laissa trois enfans; Conrad qui luy succeda, mais dont Othon se saisit, & le detint quatorze ans auprés de luy; Burchard Evesque de Lausanne; & Adeleis tres-illustre Princesse, qui en premiéres nopces fut femme de Lotaire Roy d'Italie, & en secondes de l'Empereur Othon I.

LOUIS *en France.*	CONRAD *en Bourgogne & Arles.*	OTHON *en Germanie, & Lorraine.*	HUGUES & LOTAIRE *son fils en Italie.*

LA seconde année de son Regne, Louïs d'Outremer prit le Gouvernement en main, & fit 937. & 938.

 venir

venir la Reyne sa mere à Laon pour se servir de ses conseils. Pour establir peu à peu son autorité, il s'attaqua premiérement à de petits rebelles, puis il s'en prit à Hebert mesme, qu'il croyoit plus aisé à ruïner, parce qu'il estoit odieux pour sa trahison envers Charles le Simple. En effet il luy enleva quelques places assez facilement : mais Hugues craignant qu'on ne vinst aussi à luy, se rallia avec Hebert, qui d'ailleurs estoit son oncle maternel; Et parce qu'il voyoit peu d'asseurance avec un homme qui n'avoit point de foy, il s'appuya encore de l'alliance du Roy Othon, en espousant sa fille nommée Havide *.

* Hauvide, Haduide, Haduige, Avoye.

938. Le Roy de son costé se fortifia d'une liaison plus estroite avec Arnoul Comte de Flandres ennemy mortel de Hugues, Artold Archevêque de Rheims, Hugues le Noir frere du deffunct Roy Raoul, & quelques autres: mais cette année Giselbert Duc de Lorraine, estant venu au secours de Hugues le Grand son beaufrere, Arnoul & le Noir negocierent une tréve jusqu'au premier jour de Janvier de l'année suivante entre ce Duc & le Roy.

939. Dés qu'elle fut finie, la guerre recommença. Comme le Roy estoit en Bourgongne, pour la partager avec le Noir, Hugues le Blanc, Hebert & Guillaume Duc de Normandie, coururent & brûlerent les terres d'Arnoul. Les censures des Evesques n'eurent pas assez de force pour les arrester: mais le retour du Roy leur donna plus de crainte, & fit renouër la tréve jusqu'au mois de Juin.

Henry frere puisné d'Othon s'estoit mis dans la teste, que le Royaume de Germanie luy appartenoit, parce qu'il estoit né son pere estant Roy, & qu'Othon estoit venu au monde avant qu'il le fust. Giselbert tres-puissant en Lorraine & qui avoit espousé Gerberge la sœur de ces deux Princes, au lieu

lieu de se porter mediateur entre les deux, se rangea du costé du cadet. Ces deux beaux-freres ainsi liguez, envoyerent vers le Roy Louïs pour se sousmettre à son obeïssance; Et depuis Othon les ayant batus & forcez au passage du Rhin, le desespoir de leurs affaires porta Giselbert & quelques autres Seigneurs Lorrains, à venir jusqu'à Laon luy faire hommage.

Peu s'en falut qu'alors tout le Royaume de Lorraine ne se rendist à Louïs; il penetra jusqu'en Alsace, & fut bien reçu par tout: mais comme il vint à traitter en païs de conqueste, des peuples qui se rendoient volontairement à luy, il aliena aussi-tost leurs affections.

Cependant Hugues le Grand, Hebert, Guillaume Duc de Normandie, & mesme Arnoul de Flandres ne trouvant pas expedient pour eux, que le Roy Louïs se rendist si puissant, se rallierent avec Othon; 939. Lequel ayant quitté le siége de Capremont, qui estoit la forteresse imprenable de Giselbert, & les ayant joints, chassa facilement Louïs de l'Alsace, puis mit le siége devant Brisac, place considerable dés ce temps-là, & où il se vit de fort beaux faits de guerre.

Tandis qu'Othon estoit à ce siége, une partie des siens, specialement les Prelats, l'abandonnerent: mais Giselbert & Everard furent deffaits par ses gens au passage du Rhin prés d'Andrenac, où le dernier demeura mort sur la place, & l'autre, qui estoit le boutefeu de toutes ces guerres, fut noyé. Cét advantage inesperé ayant ruiné le party de Henry, il 939. fut sage, & se remit de bonne heure à la discretion de son frere, qui l'envoya prisonnier pour quelque temps. Cependant Brisac se rendit, & toute la Lorraine luy demeura, dont il donna le Gouvernement à Henry mesme, & peu aprés au Comte Othon.

940. L'année ſuivante le Roy Louïs penſant s'appuyer du coſté de ce Roy, ou peut-eſtre s'acquerir des vaſſaux & des amis en Lorraine, eſpouſa Gerberge ſa ſœur, veuve de Giſelbert, dont elle avoit deux enfants, Regnier & Lambert.

Le Comte Hebert de Vermandois avoit par adreſſe & par force fait nommer ſon fils aagé ſeulement de dix ans, Archeveſque de Rheims : ce qui eſtant contre les régles de l'Egliſe, le Clergé avoit mis dans le Siége Epiſcopal un nommé Artold, qui par conſequent eſtoit ennemy de Hebert, & fort attaché au party du Roy. Le differend de cét Archeveſché engendra une guerre, qui dura 18. ou 20. ans, & moleſta fort toute la Champagne.

940. Cette année, aprés quelques autres faits peu memorables, Hebert avec le Comte Hugues & Guillaume Duc de Normandie aſſiégérent Rheims; dont les habitans eſpouvantez, abandonnerent Artold & leur ouvrirent les portes. Artold dans la meſme crainte ſe laiſſa perſuader de renoncer à l'Archeveſché,& d'accepter une Abbaye; Dequoy s'eſtant repenty, le Roy embraſſa ſa deffenſe, & la querelle ſe ralluma.

De là les liguez allerent planter le ſiége devant Laon : mais au bruit de la marche du Roy, qui revenoit du Duché de Bourgongne, ils ſe retirerent vers Othon, & l'ayant amené comme en triomphe juſqu'au Palais d'Atigny, ils ſe mirent ſous ſa protection.

Le Roy Louïs ayant rafraichy Laon, ſe retira en Bourgongne. Son fort eſtoit de ce coſté-là à cauſe de Hugues le Noir, duquel, & de Guillaume Comte de Poitiers, il eſtoit accompagné. Le Roy Othon ayant une puiſſante armée le pourſuivit juſques-là, & donna tant de terreur à Hugues le Noir,

qu'il

qu'il luy jura de n'employer plus ses forces contre Hugues le Blanc ny contre Hebert, qui estoient ses nouveaux vassaux.

L'année suivante Louïs ne laissa pas d'assiéger Laon, sur le Comte Hebert : mais ce fut à son grand dommage ; car estant surpris dans ses logemens par ses mauvais sujets, il vit tuer devant ses yeux plus de la moitié de ses gens, & ne pût sauver sa vie que par une honteuse fuite. 941.

Estant ensuite abandonné de tous ses sujets de Neustrie, il se refugia chez Charles Constantin Comte de Vienne, qui estoit son cousin germain ; estant fils de Louïs l'Aveugle Roy d'Italie & d'Arles,& d'une sœur de la Reyne Ogine. Delà il eut recours au Pape, aux Seigneurs Aquitains & à Guillaume Duc de Normandie. Le Pape envoya un Legat exhorter les Seigneurs Neustriens de luy estre fidelles : ceux d'Aquitaine vinrent luy rendre hommage à Vienne, & luy offrir leur assistance ; Et Guillaume, quittant le party des Liguez, le traitta magnifiquement dans sa ville de Roüen, & le servit de ses troupes, comme firent aussi les Bretons. 941.

Avec ses forces il chercha toutes les occasions de combatre ses ennemis : mais ils s'estoient retirez au deçà de l'Oise, & ayant rompu les ponts ne vouloient point en venir aux mains. Ainsi il se fit tréve entre eux ; & puis par l'entremise du Roy Othon il se conclut une paix, par laquelle Hugues & Hebert se sousmirent à leur Roy. 942.

Il y avoit une haine mortelle entre Guillaume Duc de Normandie & Arnoul Comte de Flandres, au sujet de ce que ce dernier vouloit contraindre Herluin Comte de Monstreüil d'estre son vassal, & avoit pris son chasteau, & que Guillaume au contraire avoit espousé le party de Herluin & l'assistoit puissamment. Arnoul ne pouvant tirer raison de 942.

Herluin se porta à une horrible & cruelle lascheté; C'est qu'ayant negocié, sous pretexte de reconciliation, une entreveuë avec Guillaume dans une Isle sur la Somme vis à vis de Pequigny, il l'y fit malheureusement assassiner le 18. Decembre de l'an 942.

Ce bon & vertueux Prince estoit sur le poinct, quand il fut tué, de prendre l'habit de Sainct Benoist au Monastere de Jumieges, qu'il avoit commencé de rebastir. Il n'avoit qu'un fils nommé Richard, né de Sporta sa femme, qui estoit fille de Hebert Comte de Senlis; il luy succeda en sa Duché.

Une grande partie des Normands estoient encore idolâtres, & il en arrivoit tous les jours de nouvelles bandes du Septentrion, qui les réchauffoient
943. dans leur superstition. Aprés la mort de Guillaume ils se revolterent contre son fils, & le voulurent contraindre de renoncer au Baptesme. Hugues le Grand allié de son pere le secourut contre ces rebelles impies, les battit en diverses rencontres, & l'ayda à deffaire leurs Chefs; ils se nommoient Setric & Rodard.

Comme le Roy eut reconnu que les Normands estant divisez, leur petit Duc Richard seroit fort aisé à despoüiller, & que ce seroit un beau coup de se resaisir d'un si grand & si bon païs, il s'en alla à Roüen vers l'Automne, & se saisit de la personne de Richard, sous pretexte de le nourrir en sa Cour. Les Bourgeois d'abord s'en esmûrent, & prirent les armes, de sorte qu'il fut obligé de le monstrer au peuple, & de luy confirmer la Duché: mais leur premiére fougue passée, il sçut si bien leur persuader, qu'il auroit grand soin de son éducation, qu'ils luy permirent de l'emmener avec luy à Laon.

Quand il l'eut tout-à-fait en sa puissance, les presens

sens & les conseils d'Arnoul Comte de Flandres, qui avoit interest qu'on exterminast tous les Normands, le porterent aisément à resoudre, qu'il faloit luy brusler les jarrets, & se resaisir ensuite de la Normandie. Avant qu'on en fust venu à l'execution, le sage gouverneur de Richard, il s'appelloit Osmond, le tira habilement de ce danger; Il le desroba de la Cour, envelopé dans un fagot d'herbes, & le jetta dans Senlis. Cette ville, l'une des plus fortes de ce temps-là, estoit alors tenuë par le Comte Bernard oncle maternel de Richard: lequel garda ce pupille sans le vouloir rendre ny aux Normands, ny au Roy, qu'il n'eust vû plus clair dans les evenemens de la guerre, qui se preparoit. 943.

Pendant ces brouïlleries Hebert de Vermandois mourut à Peronne, tourmenté d'un bruslant remords de sa trahison, & criant sans cesse dans l'agonie, *Nous estions douze qui trahismes le Roy Charles.* Il avoit trois fils, Hebert & Robert, qui partagerent ses terres, & Hugues pretendu Archevesque de Rheims. 943.

Le Roy Loüis, qui avoit ce défaut de ne sçavoir point dissimuler, s'aheurta aussi-tost à les vouloir ruiner. Sa vengeance precipitée luy attira de meschantes affaires; les autres Grands redoutant de pareilles secousses, se reünirent tous pour les deffendre. Mesme Hugues s'accommoda avec les Normands, & le Roy Othon se mit de la partie, & se declara ouvertement contre Loüis: qui, à cause de cela, se reconcilia avec Hugues. 944.

Du commencement ce Duc avoit embrassé la cause du petit Richard: mais comme le Roy luy eut promis de partager la Duché de Normandie avec luy, & de luy donner les territoires des Eveschez d'Evreux, de Lisieux & de Bayeux, non seulement il abandonna le pupille, mais encore se

se joignit avec le Roy pour le ruiner. Ils entrerent donc en mesme temps dans le païs, le Roy du costé de Rouën, & Hugues du costé d'Evreux. Bernard Comte de Senlis, qui avoit sauvé son neveu, sauva aussi son pays par une merveilleuse addresse. Il conseilla aux Normands de faire semblant de se soûmettre au Roy, pour esviter les desolations de la guerre; Et aprés il luy persuada facilement de retenir toute cette riche Province, & d'oster à Hugues les places qu'il y avoit conquises; si bien que par ce moyen il causa une nouvelle rupture entre ces deux Princes.

944. Il ne manqua pas aprés d'en tirer le fruict qu'il souhaitoit: car il obligea Hugues malcontent de reprendre la protection de Richard, & de luy promettre sa fille * Emine, qu'il n'espousa pourtant que seize ans aprés. De plus, ce petit Prince estant tousjours dépossedé de sa Duché, il ajusta si bien toutes ses ruses, qu'il le restablit. Voicy comment. Il y avoit un Chef ou Roy Normand, nommé Aigrold, qui estant venu depuis quelques années de Dannemarc, s'estoit habitué en Costentin: Ce Prince ayant concerté avec Bernard, se revolta contre Louïs, & l'envoya sommer de mettre le petit Richard en liberté. A cette nouvelle Bernard faisant fort le zelé, asseure le Roy que toute la Normandie est unie pour son service, & par ces belles paroles l'oblige d'y aller en personne pour reprimer ce Pirate. Son armée & celle d'Aigrold estant proches, Aigrold feint d'avoir peur, & demande une Conference; le Roy la luy accorde, & se rend pour cela au village de Crescenville, à my-chemin de Caën & de Lisieux. La partie estoit si bien faite, que le Normand s'y trouvant le plus fort, taille en piéces tous ceux qui l'accompagnoient, se saisit de sa personne, & l'envoye prisonnier à Rouën.

* Emme.

En

En cette mesme rencontre Herluin Comte de Monstreuïl sur la Mer, principal sujet de la querelle d'entre deffunct Guillaume & Arnoul, fut tué par Aigrold, en vengeance de ce qu'encore qu'il eust esté tousjours protegé par Guillaume, neantmoins il s'estoit ingratement rangé avec Arnoul pour opprimer la Normandie & son petit Duc. 944.

En vain la Reyne Gerberge implora le secours du Roy Othon son frere pour la délivrance de son mary; il falut qu'elle eust recours à Hugues son plus grand ennemy. Il refusa d'employer envers les Normands autre chose, que sa mediation. En vertu d'un plein pouvoir, qu'il se fit signer par tous les Evesques & Seigneurs de France, il arresta avec eux dans une Conference, qui se fit à S. Clair sur Epte, Que Louïs restabliroit Richard en sa Duché & le recevroit à l'hommage; & que deslors il seroit mis en liberté, en donnant le second de ses fils & deux Evesques pour seureté de sa parole. Mais Louïs sortant des mains des Normands, demeura au pouvoir de Hugues; qui sur je ne sçay quels pretextes le détint encore un an sous la garde de Thibaud Comte de Blois son cousin germain, & ne voulut point le laisser aller qu'il n'eust tiré de luy la ville de Laon. 945.

Cependant le Roy Othon qui avoit conquis la Comté de Bourgongne, soit qu'il craignist la reünion entiére du Roy avec ses sujets, soit que les larmes de sa fille Gerberge & la compassion d'un Roy si maltraitté par son sujet le touchassent au cœur, rabroüa rudement Hugues, qui recherchoit son amitié, & offrit son assistance à Loüis pour s'en venger. 946.

Louïs l'accepta, & peu aprés sa sortie de prison alla trouver Othon dans le Cambresis, où Arnoul Comte de Flandres l'avoit joint avec ses forces, & 946.

Con-

Conrad Roy de Bourgongne avec les siennes : de sorte qu'ils avoient plus de trente Legions ; Et ce qui est memorable, tous ces combatans, horsmis l'Abbé de Corbie en Saxe, avoient des chapeaux de foin, sans doute poür se couvrir la teste, ou contre les coups d'estramasson, ou contre le froid.

946. Il sembloit qu'une si prodigieuse armée dût abysmer Hugues & tous ses alliez : mais aprés avoir tasté Laon, chassé l'Archevesque Hugues de Rheims, & remis Artold dans son Siége, aprés s'estre monstrée aux portes de Senlis & aux Fauxbourgs de Paris, elle alla eschoüer devant Roüen. La mort du neveu d'Othon & de grand nombre de Saxons qui y furent tuez, les pluyes de l'Automne, l'approche de l'Hyver, la desertion d'Arnoul, qui se retira de nuict avec ses troupes, craignant d'estre livré aux Normands, contraignirent Othon de lever le siége, & de se retirer.

947. Ensuite Hugues assiégea Rheims, & le Roy Louïs Monstreuil, que tenoit Rotgar fils du Comte Herluin : mais tous deux sans succés.

Au mois d'Aoust les deux Rois Louïs & Othon s'aboucherent sur le Kar ou le Cher, pour traitter ensemble de leurs affaires. Cette riviére-là, qui vient du pays de Luxembourg tomber dans la Meuse entre Sedan & Mouson, a tousjours fait depuis la separation des Royaumes de France & de Lorraine, ainsi qu'elle le faisoit auparavant de ceux de Neustrie & d'Austrasie.

947. L'an 947. l'Italie souffrit un nouveau changement. Auscaire & Berenger, l'un frere, l'autre fils d'Adelbert Marquis d'Yvrée, ayant ingratement conspiré contre le Roy Hugues, ce Prince avoit fait mourir Auscaire, & Berenger s'estoit sauvé vers Herman Duc de Soüabe. Or celuy-ci ayant appris que Hugues s'estoit rendu fort odieux aux Italiens

liens, aprés avoir fait sonder leurs affections, repassa les Alpes. Il fut reçû dans Verone & dans Milan, & bien accueilly de la plusspart de la Noblesse : toutefois le peuple mû de pitié pour Lotaire fils de Hugues, beau jeune Prince qui n'avoit que 14. à 15. ans, voulut que l'on luy conservast le titre de Roy; Et Berenger y consentit pour lors d'autant plus facilement, que toute l'autorité luy demeura entre les mains. L'accord fait, Hugues s'en retourna avec son tresor en Provence, où il mourut dés la mesme année.

LOUIS	CONRAD	OTHON	LOTAIRE & BERENGER
en France.	*dans la Transjurane & Arles.*	*en Germanie, & Lorraine.*	*en Italie.*

LA dispute pour l'Archevesché de Rheims entre Hugues de Vermandois & Artold, estoit une 948.
tres-grande affaire. Elle fut premierement traittée à Douzy entre quelques Prelats, qui n'ayant pas le pouvoir de la terminer, la remirent à une Assemblée Synodale des Evesques de Gaule & de Germanie, qui se tint dans Verdun à la my-Novembre. Robert Archevesque de Tréves y presida. Hugues n'y comparoissant point, mais y ayant envoyé certaines lettres subreptices du Pape, dont on ne tint pas grand compte, la jouïssance de l'Archevesché fut adjugée à Artold, & Hugues en fut exclus pour sa contumace, jusqu'à ce qu'il eust comparu au Concile General du mois d'Aoust ensuivant, & qu'il s'y fust purgé des crimes à luy imposez.

Hugues s'en plaignit au Pape, qui envoya un Legat vers Othon, pour luy enjoindre d'assembler un

un Concile General des Gaules & de la Germanie, tant pour terminer ce differend, que pour vuider les querelles d'entre le Roy Louïs & Hugues le Blanc. Il le convoqua au Palais Royal d'Ingelheim; luy & le Roy Louïs y assisterent, estans assis sur un
948. mesme banc. Le Concile entendit les plaintes du Roy, & puis la requeste d'Artold. Le Roy exposa tous les maux que Hugues luy avoit faits, jusqu'à le detenir prisonnier un an entier, & offrit, si quelqu'un luy reprochoit que les troubles & les calamitez du Royaume procedoient de sa faute, de s'en justifier par telle maniere que le Concile aviseroit, mesme par *preuve de son corps en champ de bataille.* Sur ses plaintes on escrivit des lettres à Hugues le Blanc & à ses adherans, pour les admonester de se ranger à leur devoir, sous peine d'anathême; Et faisant droit sur la requeste d'Artold, on luy confirma l'Archevesché, & on excommunia Hugues son competiteur, jusqu'à ce qu'il fust venu à penitence.

Avec cela Othon assista Louïs de bonnes troupes, les Evesques Lorrains ses vassaux prirent Mouson & le raserent, excommunierent Thibaud qui deffendoit la ville de Laon pour Hugues, & firent citer Hugues mesme en vertu des lettres du Legat, de comparoistre au Concile de Tréves, pour faire satisfaction des maux, qu'il avoit faits au Roy & à l'Eglise. N'ayant pas comparu, il fut excommunié.

La guerre ne s'en faisoit pas moins; Et il se prenoit plusieurs chasteaux tant par les deux rivaux de
949. l'Archevesché de Rheims, que par les gens du Roy, & par ceux de Hugues.

Cette année arriva le mort de Foulques le Bon, Comte d'Anjou, Prince fort religieux & amateur des lettres; Lequel ayant un jour appris, que le Roy se mocquoit de ce qu'il alloit souvent chan-

chanter au Chœur, luy escrivit seulement ces mots: *Sçachez*, SIRE, *qu'un* PRINCE NON LETTRÉ, EST UN ASNE COURONNÉ.

Les Hongres s'estant jettez l'an 949. en Lombardie, Berenger composa avec eux pour huit boisseaux d'argent, &, sous pretexte de lever ces deniers, fit de tres-violentes extorsions. Sur ce temps-là Lotaire, ou de douleur de se voir mesprisé, ou par l'effet de quelque poison, tomba en phrenesie & mourut sans enfans, vers la fin de la mesme année. Berenger aussi-tost se fit proclamer Roy, & couronner avec son fils aisné Adelbert. 949.

Othon bien aise des brouïlleries de la France, donnoit de foibles secours à Louïs, qui dans la necessité de ses affaires, luy déferoit beaucoup, & l'alloit souvent trouver, ou y envoyoit Gerberge sa femme. Il faisoit aussi des tréves de temps en temps; Dans l'une desquelles luy & Hugues s'estant transportez sur les bords de la Marne, la riviére entre deux, ils plastrerent je ne sçay quelle paix, moyennant quoy Hugues luy rendit une grosse Tour, qu'il tenoit encore dans la ville de Laon. 950.

La Paix faite de ce costé-là, Louïs s'achemina vers l'*Aquitaine*, pour s'assurer de la fidelité des Seigneurs de ce pays-là. Car durant ces brouïlleries la foy des Vassaux estoit si légere, que souvent en moins d'un an ils prestoient le serment à trois ou quatre Souverains. C'estoit afin de n'en avoir point du tout, s'ils eussent pû.

Cette année 951. Ogine * mere du Roy Louïs, aagée de plus de 45. ans, sortit de Laon, où son fils la tenoit comme prisonniere, & alla espouser Hebert de Vermandois Comte de Troyes, fils de ce traistre Hebert, qui avoit fait mourir son mary en prison. Elle contentoit ainsi son aveugle vengeance, aux despens de son honneur, ou peut- 951.

* Ogive.

peut-estre elle la faisoit servir de pretexte à son incontinence.

LOUIS DIT D'OUTREMER *en France.*	OTHON *en Germanie, & Lorraine,*	CONRAD *en Bourgogne, & Arles.*	BERENGER II. & ADELBERT *son fils, en Italie.*

950. ADELEIDE veuve de Lotaire estoit belle & charmante, elle avoit la ville de Pavie en dot, & d'ailleurs quantité de riches possessions, d'amis, & de credit, tant dans le pays que deçà les Monts, estant fille de Raoul II. & sœur de Conrad Rois de Bourgongne. A cause de cela Berenger la fit rechercher pour son fils; mais elle rejetta courageusement cette proposition. Sur son refus opiniastre il l'assiégea dans Pavie, la prit, & l'envoya prisonniére dans le fort chasteau de Garde, duquel le Lac a pris son nom. Elle s'en sauva neantmoins par le moyen d'un Prestre, reduite au sortir delà à vivre des aumosnes, qu'il luy cherchoit; Puis se retira vers le Marquis Athon son parent, qui entreprit de la proteger dans sa forteresse de Canosse.

950. Aussitost Berenger l'y assiégea de toutes ses forces. La seconde année du siége & la fin des munitions de la place approchoient, quand cette Reyne envoya implorer le secours du Roy Othon, & luy
951. offrir avec elle le Royaume d'Italie. L'amour de la gloire, plus que celuy de la femme, attira ce Prince delà les Monts: il la délivra, l'espousa, parce qu'il n'en pût jouïr autrement, & l'emmena en Germanie, laissant son armée à Conrad Duc de Lorraine pour achever cette guerre.

952. Ce Conrad poursuivit si vivement Berenger & son fils, que tous deux mettant les armes bas, vinrent conferer avec luy, & par son conseil passerent en

en Germanie vers le Roy Othon; Qui les ayant magnifiquement traittez, & reçû d'eux le serment & l'hommage, le remit dans tout leur Royaume, horsmis seulement le Veronnois & le Frioul, qu'il donna à son frere Henry Duc de Baviere.

La querelle de l'Archevesché de Rheims & de quelques autres Seigneurs particuliers, avoient re- 953.
mis le Roy Louïs & Hugues le Blanc à cousteaux tirez : mais enfin Hugues, quelque motif qui l'y poussât, desira conferer avec la Reyne Gerberge sœur de sa femme, qui le vint trouver; Et ensuite s'estant abouché avec le Roy dans Soissons, il fit la Paix sur la fin du mois de Mars de cét an 953.

Cette reünion ne plaisoit peut-estre guere au 953.
Roy Othon, mais il ne se trouvoit pas en estat de la troubler. Il estoit trop occupé dans la guerre civile, que luy faisoit Luitolf son propre fils, incité par Conrad Duc de Lorraine, qui luy donnoit jalousie d'un fils encore au berceau, que son pere avoit d'Adeleide sa seconde femme. Othon destitua Conrad de sa Duché, & reduisit enfin son fils au devoir, non sans beaucoup de risque, de combats & de travaux.

Mais Conrad opiniastrement rebelle remuoit 954.
toutes choses pour se venger. Il fit Ligue avec Berenger Roy d'Italie, aussi ingrat que perfide envers Othon, & par deux fois attira les Hongres; la premiére en Lorraine l'an 954. d'où ils se desborderent jusqu'en Champagne & en Bourgongne, & y ayant fait beaucoup de maux, furent rechassez en Italie; la seconde fois en Baviere, où il s'en jetta une multitude effroyable. Et toutefois Othon les 955.
combattit, & les tailla tous en piéces, aprés que Conrad eut esté tué dans la meslée. Ce fut l'an 955.

Durant ces brouïlleries, l'an 954. le Roy Louïs 954.
mourut

mourut par un estrange accident. Comme il alloit de Laon à Rheims, ayant picqué aprés un Loup, qu'il rencontra sur son chemin, son cheval broncha & le renversa par terre si rudement, qu'il en fut tout froissé. Cette meurtrisseure universelle se tourna en une espéce de lépre, qui luy causa la mort le 15. jour d'Octobre dans la ville de Rheims, où il s'estoit fait porter, & où il est enterré dans l'Eglise de Sainct Remy. Son Regne fut de 18. ans, trois mois, & sa vie de 38. ou 39. ans.

De cinq fils qu'il avoit eus de Gerberge, il n'en restoit que deux, Lotaire & Charles, dont l'aisné Lotaire avoit 14. à 15. ans, & Charles seulement quinze ou seize mois.

Le bas aage de ce dernier, la pauvreté des Rois, qui n'avoient presque plus aucune ville en propre, que Rheims & Laon, & peut-estre les interests de Hugues le Blanc furent cause, qu'il ne partagea point le Royaume avec son aisné, comme il avoit presque tousjours esté pratiqué dans la Premiere & Seconde Race. Depuis ce temps il n'a plus esté divisé également entre les freres : l'aisné seul a eu le titre de Roy, & les cadets n'ont eu que quelques terres en appanage, & avec une sujétion entiére. A quoy mesme la puissance des Rois s'accroissant, a adjousté la reversion, faute d'hoirs masles; ce qui n'a pas peu contribué à restablir la grandeur de l'Estat.

LO-

LOTAIRE, Roy XXXIII.



PAPES.

encore AGAPET II. plus d'un an durant ce Regne. JEAN XII. qui le premier changea son nom, intrus en 955. S. 9. ans moins quelques mois: est déposé. BENEDICT. V. intrus par les Romains en 964. S. quelques mois. JEAN XIII. nommé par l'Empereur Othon en 954. S. prés de 7. ans. DOMNUS esl͡û en 972. S. 3. mois. BENEDICT. VI. en 972. S. 1. an. 3. mois. BENEDICT. VII. en 974. S. 9. ans. quelques mois. JEAN XIV. esl͡û en Juillet 984. S. 1. an, 1. mois.

On ne peut arrester le cours des destinées;
J'estois religieux, brave, juste & prudent,
Et ne pus éviter le tragique accident
D'un boucon, dont ma femme accourcit mes années.

LOTAIRE, Roy XXXIII.

Aagé de XIV. à XV. ans.

LOTAIRE *en France.*	OTHON *en Germanie, & Lorraine.*	CONRAD *en Bourgongne & Arles.*	BERENGER & ADELBERT *son fils. en Italie.*

LA plus grande partie de la puissance estant entre les mains de Hugues, il eust pû prendre la Couronne, s'il n'eust pas craint les forces du Roy Othon, oncle maternel des fils du Roy deffunct, & la jalousie des autres Seigneurs François. Pour ces raisons, la Reyne Gerberge sœur de sa femme, estant venuë le trouver pour prendre conseil de luy, il ayma mieux se conserver l'autorité en protegeant une veuve & un mineur, qu'en les opprimant. Ayant donc mené Lotaire à Reims, il le fit couronner le 12. de Novembre par l'Archevesque Artold.

En cette occasion le jeune Roy donna les Duchez de Bourgongne & d'Aquitaine à Hugues le Blanc, & à Hugues Capet son fils aisné : lesquels estants contents, & le Duc de Normandie aussi pour l'amour d'eux, il ne fut pas difficile de calmer les autres Seigneurs, qui estoient plus foibles.

Ces Duchez, à mon avis, estoient de deux sortes en ce temps-là : les unes tenoient les villes & terres, & estoient devenuës hereditaires ; les autres estoient des commandemens generaux dans tout un Royaume, tant pour les armes, que pour la Justice, que les Rois pouvoient encore donner & oster. Ainsi il y avoit un

Duc

Duc pour la Lorraine qui estoit Brunon Archevesque de Cologne, frere du Roy Othon, un pour la France, un pour l'Aquitaine & un pour la Bourgongne ; Et Hugues l'estoit dans tous ces trois Royaumes, par consequent il estoit comme le Lieutenant General du Roy, & en cette qualité pouvoit estre destitué, si ses grandes alliances & les villes qu'il possedoit ne l'eussent rendu indestituable.

La France fut assez calme trois ans durant, horsmis que Hugues l'an 955. mena le Roy en Poitou pour faire obeïr Guillaume Comte de ce pays-là & Duc d'Aquitaine, & mit le siége devant Poitiers. La disette de vivres, & l'effroy que luy donna un grand coup de tonnerre, qui fendit son pavillon en deux, le contraignirent de le lever ; Et neantmoins le Comte s'estant voulu enhardir de poursuivre les François sur la retraite, ils tournerent teste & le mirent en desroute avec grand' perte de sa Noblesse. 955.

L'année suivante Hugues, qui sans Sceptre avoit régné plus de vingt ans, estant fils de Roy, pere de Roy, oncle de Roy, & beaufrere de trois Rois, mourut dans sa ville de Paris, plein d'années, de gloire & de biens. On le surnommoit le Blanc à cause de son teint ; le Grand pour sa puissance, ou peut-estre pour sa taille ; & l'Abbé, parce qu'il tenoit les Abbayes de Sainct Denis, de Sainct Germain des Prez, & de Sainct Martin de Tours. En mourant il pria Richard Duc de Normandie son gendre, d'estre le deffenseur de ses enfants & de ses vassaux. 956.

Il eut trois femmes, Rotilde sœur du Roy Louïs le Begue, Ethilde fille d'Edoüard Roy d'Angleterre, dont les Rois Charles le Simple & Othon espouserent les deux sœurs, & Avide * ou Avoye sœur du mesme Othon & de la Reine

* Hauvide, Havevide.

Gerberge. Il ne vint point d'enfans des deux premieres, mais de la troisiéme il eut Hugues surnommé Capet, qui fut Comte de Paris & d'Orleans, puis aussi Duc de France; Othon, qui fut Duc de Bourgongne aprés la mort de Gilbert son beaupere; Eudes ou Odon, qui luy succeda; & Henry, qui la possedа aussi aprés eux.

956. 57. & 58. Ces quatre fils n'estant pas encore assez accreditez pour faire du bruit, l'aisné mesme n'ayant qu'environ 16. ans, Gerberge gouvernoit assez paisiblement, à la reserve de quelques querelles pour des chasteaux de l'Archevesché de Reims, & pour des differends d'entre particuliers.

Le plus grand mal qu'il y avoit, c'est qu'il sembloit que la pluspart des affaires se manioient par la volonté du Roy Othon, & de Brunon son frere Archevesque de Cologne, & Duc ou Gouverneur de Lorraine, en sorte qu'ils estoient comme les Moderateurs & les Arbitres de la France.

959. La Reyne estant en differend avec les enfans de Hugues & la veuve Avoye sa sœur, pour quelques chasteaux que le Roy Lotaire leur avoit pris en Bourgongne, Brunon vint en France & les mit d'accord dans un Parlement, qui se tint à Compiegne. Au sortir de là la Reyne & son fils Lotaire allerent à Cologne faire Pasques avec Brunon, qui les régala splendidement, & les renvoya chargez de fort beaux presens.

Un peu aprés estant rappellé à leur secours contre Robert Comte de Troyes, & Comte de Chaalons de par sa femme, lequel avoit surpris Dijon, il repassa en France avec ses Lorrains & reprit cette place. Au mesme temps il envoya des troupes Saxonnes à Troyes, pour y restablir l'Evesque, que ce Robert en avoit chassé; mais Renard Comte de Sens, & Rimbaud Archevesque de la mesme ville, amis de Ro-

Robert, leur donnerent bataille & les desfirent.

La mesme année mourut Alain dit Barbe-torte Duc de Bretagne, & fils du Comte * Matuede, qui laissa deux bastards Hoel & Guerec, & un legitime nommé Drogon encore au berceau, qu'il declara son heritier. Thibaud Comte de Chartres grand-pere maternel de cét enfant en eut la tutelle, & sa mere la garde de sa personne. Or s'estant remariée à Foulques Comte d'Anjou, ce meschant le fit malheureusement mourir, luy ayant fait verser de l'eau boüillante sur la teste.

* Voy cy-dessus. p. 389.

959.

Sa succession engendra en Bretagne un sanglant debat, qui dura 34. ans. Les deux bastards d'Alain la disputoient contre un Conan, qui descendoit par fille du Roy Salomon : il les fit perir tous deux, Hoel par les mains d'un soldat, qui l'assassina ; & Guerec par la lancette empoisonnée d'un Chirurgien, qui le saignoit. Mais luy-mesme perit enfin dans une bataille, qu'il perdit l'an 992. contre Foulques Comte d'Anjou, ennemy capital des Bretons. Geofroy, l'aisné de quatre fils qu'il avoit, luy succeda.

Les enfans de deffunct Hugues le Blanc, par la persuasion de l'Archevesque Brunon, rendirent hommage de leurs terres au Roy Lotaire, qui, en recompense, declara l'aisné Duc de France, comme l'avoit esté son pere, & luy donna le Poitou ; il faut entendre s'il pouvoit le conquerir, car il estoit possedé par un autre Comte fort puissant. C'est une conjecture, que les Rois ne s'estoient point encore despoüillez entiérement du pouvoir de donner les Duchez & les Comtez, & que si elles estoient hereditaires, c'estoit par usurpation, non pas encore par concession. 959.

Toutes les nouvelles Principautez & Seigneuries

qui s'estoient eslevées dans le Royaume ne faschoient point tant le Roy, que celle des Normands, qui estant estrangers & issus de peres, qui avoient 80. ans durant desolé la France, en occupoient une si riche Province. Voilà pourquoy Brunon qui gouvernoit les affaires du Royaume, estant incité par les persuasions d'Arnoul Comte de Flandres, de Baudouïn son fils, de Thibaud Comte de Chartres, & de Geofroy Comte d'Anjou; complota de perdre le Duc Richard. Pour cét effet il luy manda, qu'il eust à se trouver à un Parlement Royal, ou Assemblée des Estats à Amiens, luy faisant esperer, s'il y venoit, qu'on luy donneroit l'administration du Royaume: mais c'estoit à dessein de l'arrester, & de l'envoyer prisonnier en Allemagne. Richard, qui s'estoit mis en chemin, ayant esté averty de ce complot par deux cavaliers inconnus, rebroussa sur ses pas & se tint mieux sur ses gardes.

959. Il évita encore un autre piége, que le Roy luy tendit prés de la riviére d'Epte, où l'ayant mandé pour luy venir rendre hommage, il devoit se saisir de sa personne. Le Duc avoit desjà passé l'Epte, quand les espions, qu'il avoit envoyez pour descouvrir ce que le Roy faisoit, luy rapporterent, que tous ses ennemis estoient auprés de luy, & qu'on s'apprestoit de le venir charger. Ainsi il reconnut l'intention des François, & se retira.

957. Depuis que Berenger & Adelbert avoient esté restablis dans le Royaume d'Italie par Othon, ils n'avoient cessé de conspirer contre luy, & avec cela de vexer cruellement leurs sujets, de sorte qu'il y avoit envoyé son fils Luitolf pour les chastier. Ce jeune Prince les avoit presque chassez de tout le
958. Royaume, quand il fut surpris de la mort l'an 958. non sans soupçon de poison, & ainsi laissa sa conqueste imparfaite.

Or

Or les plaintes des Seigneurs & des Prelats, & les instantes prieres du Pape pressant le Roy Othon, il se resolut d'y aller luy-mesme, aprés qu'il eut fait couronner son fils Othon II. à Aix-la-Chapelle, quoy qu'il ne fust aagé que de sept ans.

EMPP. ROMAIN PORPHYROGENETE ayant empoisonné Constantin VIII. son pere en Novembre & l'Empire vacant en Occident.

A son arrivée en Italie, Berenger, son fils & sa femme abandonnerent la campagne & les villes, & se retirerent chacun dans quelque forteresse. Othon fut recû par tout avec applaudissement universel, recouvra Pavie, fut couronné Roy de Lombardie à Milan par l'Archevesque, & de là marcha vers Rome, où il reçut la Couronne Imperiale le jour de Noël par les mains de Jean XII. qui avoit esté intrus dans le Siége par le credit & l'argent de son pere Alberic avant l'aage de 18. ans.

Cét Alberic estoit fils de Marosie, & avoit chassé le Roy Hugues de Rome; ensuite dequoy il y avoit changé le Gouvernement; & s'estoit fait Consul pour commander en Chef avec un Préfet & des Tribuns. 960. 961. 962.

Or le jeune Pape, qui avoit prié instamment Othon de venir, changea bien-tost d'affection, & rappella Berenger à Rome, dés qu'Othon en fut sorty pour aller reduire le reste des places que ce Tyran tenoit encore. Othon, ayant appris cette bijarre nouvelle, ne laissa pas de continuer ses conquestes, puis quand il crût qu'il estoit temps de retourner à Rome, il y ramena son armée. 963.

EMPP. NICEPHORE en Mars, Basile, & Constantin fils de Romain, estant mineurs & OTHON I. 963.

Le jeune Pape s'estant enfuy avec Berenger & le tresor de l'Eglise, il luy fit faire son procés, non pas pour son intrusion, mais pour meurtre, sacrilége, adultére, inceste, simonie, & autres crimes énormes. Il assembla un Concile pour cela, Jean y fut cité par les formes, & n'ayant point comparu, on le déposa, & en sa place on mit Leon, qui fut le VIII. du nom.

Celuy-ci pour oster les troubles que les cabales causoient dans les eslections, accorda à l'Empereur Othon le pouvoir d'eslire doresnavant les Papes & les Evesques, & de leur donner l'investiture. L'Histoire Ecclesiastique remarque aussi, que ce Jean XII. s'appelloit Octavien avant son élection, & qu'il fut le premier des Papes, qui changea son nom.

955. Comme Othon passoit les Festes de Noël à Rome avec le nouveau Pape, ayant logé son armée hors la ville: la faction & l'argent de Jean déposé, sousleverent les Romains pour aller l'attaquer en trahison; il en fut averty assez à temps pour n'estre pas surpris, se mit à la teste des siens & vint hardiment à eux. Ils eurent peur, & estant entrez en composition luy donnerent des ostages.

Il les leur rendit dans peu de jours, a la priere de Leon; mais il ne fut pas plustost party pour aller assieger Camerin, qu'ils se revolterent, chasserent Leon & receurent Jean dans leur ville, où il exerça d'atroces vengeances sur les amis de Leon.

Il les eust continuées jusqu'au bout, s'il n'eust esté tué en flagrant delict auprés d'une femme. Aprés sa mort les Romains persistans dans leur rebellion, esleurent l'Archidiacre Benoist. Aussi-tost Othon revint sur ses pas, reduisit Rome à la famine, contraignit Benoist de demander pardon dans le Synode des Evesques, & l'ayant fait dégrader de Prestrise, l'envoya prisonnier en Allemagne, où il mourut un an aprés à Hambourg.

965. A quelques mois de là croyant toute l'Italie paisible, parce qu'il avoit pris Berenger & l'avoit relegué à Bamberg en Germanie, il s'en retourna chez luy & emmena son armée. Aprés son départ quelques Comtes Lombards se revolterent, ayant à leur teste Adelbert & Guy fils de Berenger: mais le

le Duc Burchard, qu'il y renvoya, les terrassa en une grande bataille, qui se donna sur les rives du Pô. Guy, le plus mauvais de tous, y demeura sur la place, & Adelbert se sauva avec peine.

Celuy-ci ayant recueilly quelques troupes, hazarda encore une bataille l'an 968. & l'ayant perduë, en mourut de douleur. Ainsi finit avec luy le second Royaume d'Italie, ou, si vous voulez, il passa aux Princes Germains, qui l'ont laissé dissiper & anéantir.

Aprés que le Pape Leon VIII. fut mort, & que Jean XIII. eut esté eslevé au Siége avec l'agrément d'Othon, à qui Leon avoit accordé le pouvoir de confirmer l'élection des Papes: le Préfet, les Consuls, Tribuns & autres Magistrats de la ville de Rome, faschez de ce qu'Othon avoit fort limité leur puissance, qui auparavant faisoit branler toute l'Italie, mirent ce Pape en prison, & puis le chasserent de Rome, appellants à leur secours Rofroy Comte de la Campanie.

Le Pape se retira vers Pandolfe Prince de Capouë, qui le restablit, & Jean son frere tua Rofroy. En recompense le Pape érigea un Archevesché à Capouë, & en pourveut le meurtrier de son ennemy. 966.

Mais Othon desirant remedier une bonne fois à tous ces soulevemens, repassa en Italie, où il establit son autorité par de severes chastimens, par des recompenses envers ses amis, par des establissemens de nouveaux Comtes, par de bonnes Loix, & enfin par la conqueste de la Calabre & de la Pouïlle, qu'il arracha à l'Empire des Grecs, qui les avoient gardées jusques-là. 966. & 967.

Et pour comble de prosperité, il fit couronner son fils Othon à Milan par le ministére du Pape, & l'associa à l'Empire. Ce jeune Prince à trois

ans de là, ſçavoir l'an 971. eſpouſa Theophanie ou Tifaine fille de l'Empereur Nicephore, qui ne vivoit plus.

Voilà comme Othon, un peu moins Grand que Charlemagne, releva l'Empire d'Occident, dont le titre, depuis ce temps-là, eſt demeuré comme attaché à la Germanie, avec des prétentions bien plus eſtenduës que ſes forces. Nous ne parlerons plus déſormais des affaires d'Italie, & peu de celles de Germanie, qu'entant qu'elles ſeront néceſſairement jointes à celles de France.

962. Durant ces affaires d'Italie, diverſes querelles troubloient la France: les deux plus grandes eſtoient celle de l'Archeveſché de Reims, & la hayne des Comtes Thibaud de Chartres, & Arnoul de Flandres contre les Normands. On euſt pu appaiſer la premiere en remettant Hugues de Vermandois dans le Siége de Reims, l'Archeveſque Artold eſtant mort l'an 962. ſi la Reyne l'euſt pû ſouffrir: mais bien loin d'y donner les mains, elle fit en ſorte, que le Concile de Soiſſons renvoya l'affaire au Pape, qui le declara excommunié.

963. Les freres de ce Hugues furieuſement animez contre Guibuin Eveſque de Chalons, qui dans cette Aſſemblée avoit apporté le principal obſtacle à ſon reſtabliſſement, bruſlerent ſa ville.

964. Le Comte de Chartres eſtoit ſouſtenu par le Roy
& 65. contre le Normand, parce que celuy-ci eſtoit attaché d'alliance & d'affection aux fils de Hugues le Grand. Il perdit une bataille en Normandie, dont il fut recompenſé par la conqueſte d'Evreux, que le Roy luy mit entre les mains, l'ayant priſe par intelligence. Richard le ſuivit en queuë, & entrant preſque auſſi-toſt que luy dans ſon pays, y fit de terribles ravages. Le Comte de Chartres eut ſa revanche dés la meſme année, portant le feu juſ-

qu'aux

qu'aux Fauxbourgs de Rouën ; mais il en fut rudement rechassé, & perdit son fils sur la retraite.

Arnoul surnommé le Vieil, le Bel & le Grand, Comte de Flandres, mourut l'an 965. Le fils de Baudouïn son fils, nommé Arnoul le Jeune, luy succeda sous la tutelle de Matilde de Saxe sa mere. C'est cét Arnoul qui estant venu en aage, commença de fortifier le port de Petresse ou Scalar, qui appartenoit lors à l'Abbaye de Sainct Berthin. On le nomme aujourd'huy Calais, voisin du *Portus Iccius* : aujourd'huy, comme l'on croit, nommé Blanc Nez, & fort celebre du temps des Romains, qui passoient de là dans la Grand' Bretagne. Il pensoit s'en servir contre les Pirates Normands ; Et parce qu'il ne pouvoit pas tousjours estre sur la coste, il donna la Comté de Guisnes à Adolfe fils de Siffroy, lequel avoit espousé la fille de Hernieulle Comte de Boulongne. 965.

Le Roy Lotaire ayant appris la mort d'Arnoul le Vieil, alla aussi-tost au païs recevoir les hommages des Seigneurs, & reprit Arras & Doüay ; Comme d'autre costé Guillaume Comte de Ponthieu osta à ce mineur Boulongne & Teroüenne, & deux de ses fils furent Comtes chacun de l'une de ces villes.

Cette mesme année l'Archevesque Brunon estant venu en France pour terminer quelque differend de sa sœur Gerberge & du Roy Lotaire, avec les enfants & le veuve de Hugues, fut saisi d'une fiévre à Compiegne, dont il vint mourir dans la ville de Reims. 966.

Quelques Auteurs luy donnent le titre d'Archiduc de Lorraine, parce qu'il commandoit à tous les Ducs & Comtes de ce Royaume-là. Et c'est la premiere fois que je trouve ce titre-là dans les Autheurs.

Il y avoit dés ce temps-là un Marquis & Duc de Lorraine Mosellanique ou haute Lorraine : c'estoit Ge-

rard, duquel on tient, que sont issus les Princes Lorrains d'aujourd'huy. Quelques Genealogistes les tirent d'Erchinoald Maire du Palais, & de la mesme tige ils font venir la Maison de Habspourg-Austriche, & celle de Zeringen, de laquelle est issuë celle des Princes de Bade.

966. Le Roy espouse Emme ou Emine fille de ce Lotaire Roy d'Italie, qui avoit esté empoisonné par Berenger II. & de la Reyne Adeleide, que l'Empereur Othon avoit espousée en secondes nopces; ce qui fortifia la bonne intelligence d'entre les deux Rois, de France & de Germanie.

967. & 68. Il ne se passa rien de fort memorable durant ces deux années, sinon que l'an 967. le Roy Lotaire maria sa sœur Matilde avec Conrad Roy de Bourgongne, & luy donna en dot la Cité & Comté de Lyon.

969. Le Comte Thibaud soustenu du Roy, alla camper devant Rouën, d'où il ne pût estre chassé, que par le secours des Normands Infidelles, que le Roy de Dannemark parent de Richard y envoya, & qui l'ayant poussé, coururent jusqu'aux portes de Paris.

EMPP. JEAN ZEMIS ayant tué Nicephore en Decembre. 969. & encore OTHON I.

L'ignorance de ces temps-là estoit extreme; c'est la raison que, faute d'Historiens, nous n'en avons presque rien, & qu'il faut quelquefois laisser des années vuides.

970. 973. En l'an 973. mourut l'Empereur Othon, à bon droit surnommé le Grand, fondateur de l'Empire Germanique, dompteur des Hongres & des Sclaves, & qui trouva le moyen de matter l'orgueil des Italiens, & d'enchaisner leur perfide mutabilité.

L O-

LOTAIRE	OTHON II.	CONRAD
en France.	*Empereur en Italie & en Germanie aagé de 21. à 22 ans.*	*en Bourgongne.*

LE Regne de son fils Othon II. ne fut ny si ferme, ny si heureux que le sien, Giselbert mary de Gerberge, depuis Reine, avoit eu un frere nommé Regnier au long Cou, Comte de Mons en Hainaut & de Valenciennes; lequel, ayant esté pris dans cette ville par l'Archevesque Brunon, avoit esté confiné au pays des Venedes; Et quelque temps aprés, deux Comtes nommez Garnier & Raginold ou Renold, qui, à mon avis, estoient ses parens, avoient esté investis de ses terres. Mais ses fils Regnier II. & Lambert, aprés la mort d'Othon, armerent avec l'ayde des François pour s'y remettre. EMPP. encore JEAN ZEMIS, & OTHON II. en May R. 10. ans & demy. 973. puis BASILE & CONSTANTIN R. 50. ans, en Dec. 975.

De là nasquit une sanglante & opiniastre guerre. Les deux freres deffirent & tuerent en une bataille, qui se donna au village de Peronne prés de Bins, les Comtes Garnier & Renold : mais Othon II. leur substitua aussi-tost Renaud & Godefroy deux Seigneurs Lorrains, qu'il investit des Comtez de Hainaut & de Valenciennes. Or aprés divers évenements, les deux freres, assistez de Charles frere du Roy Lotaire & de Hugues Capet desquels aprés ils espouserent les filles, se restablirent dans ces Comtés: mais ce fut tout au plûtost vers l'an 983.

L'Empereur Othon estoit tres-faché, que ces deux fils d'un rebelle possedassent ces grands fiefs dans son Royaume de Lorraine malgré luy; neantmoins il dissimula, ayant d'autres affaires, qui ne luy permettoient pas de rompre avec le Roy Lotaire. 977.

Bien plus, soit à dessein de l'obliger, ou plustost de 977.

mettre une barriére au devant de luy, il créa Charles son frere Duc de Lorraine, jeune Prince aagé de 23. à 24. ans.

Les François n'avoient pas perdu le souvenir de leur ancien droit sur la Lorraine; Et le Roy, comme fils de Gerberge, laquelle de son chef y avoit de grandes possessions, s'attendoit qu'Othon son cousin germain luy en rendroit quelque partie, veu principalement qu'il en avoit cedé de bons morceaux aux Evesques de Liége & de Cologne.

978. Ne l'ayant pas fait, Lotaire entreprit de l'y forcer. Il entra à l'improviste dans le pays avec une armée, reçût le serment des Lorrains dans la ville de Mets, & de là marcha droit à Aix-la-Chapelle. Othon se divertissoit là avec sa famille en toute securité, il ne s'en falut pas demy heure, qu'il ne fust surpris: il n'eut le loisir que de monter à cheval & de se sauver, laissant son disner sur la table & tous ses meubles précieux dans son Palais, que Lotaire pilla, & puis ravagea tout le pays d'alentour.

En revanche de cette insulte, dés la mesme année Othon fit une grande irruption en France avec soixante mille hommes, saccagea toute la Champagne & ce qui s'appelle l'Isle de France jusqu'à Paris, & envoya dire à Hugues Capet, qui estant Comte de cette ville s'estoit jetté dedans, qu'il vouloit faire chanter un Alleluya sur Montmartre par tant de Clercs, qu'il seroit entendu de Nostre-Dame.

Ces rodomontades ne furent pas soustenuës par les effets. Son * neveu ayant esté par bravade planter sa lance dans la porte de Paris, fut tué par Gefroy Grise-gonnelle Comte d'Anjou; l'Hyver, qui commençoit, l'obligea de se retirer, & Lotaire & Hugues Capet ayant rassemblé leurs troupes, luy taillerent toute son arrieregarde en piéces

* l'Histoire ne dit point le nom.

piéces au passage de la riviére d'Aisne, qu'il trouva desbordée, & le conduisirent tousjours battant jusqu'aux Ardennes.

Les Moines Allemands de ce temps-là, comme c'est le genie des hommes de feindre tousjours des miracles dans les grands perils, ont escrit, que Sainct Udalric Evesque d'Ausbourg, qui accompagnoit cét Empereur à la guerre, passa sur la riviére d'Aisne à pied sec, & luy monstra l'exemple & à toute son armée de le suivre, les ondes desbordées s'affermissant miraculeusement sous leurs pas, & la riviére servant de pont à elle-mesme.

En cette retraite le Comte d'Anjou fit sçavoir aux Germains, que la querelle estant entre les deux Rois, il seroit meilleur, selon le droit des gens, qu'ils la vuidassent corps à corps, que de respandre le sang de tant de gens innocents: mais les Germains respondirent, qu'encore qu'ils ne doutassent point de la valeur de leur Roy, neantmoins ils ne consentiroient pas, qu'il exposast sa personne seul à seul; Confessant par là tacitement, qu'ils ne le croyoient pas si brave, que le Roy de France.

Othon ainsi mal mené rechercha les François 978. d'accommodement : Lotaire & luy s'estant abouchez dans la ville de Reims, conclurent la paix à telle condition, que Lotaire luy ceda la Lorraine pour la tenir en fief de la Couronne de France, ce disent nos Auteurs; dont les Seigneurs François se monstrerent fort malcontents.

Ainsi la Souveraineté de ce Royaume-là demeu- 978. rant à Lotaire, la Duché de la basse Lorraine, qui avoit esté donnée deux ans auparavant à Charles son frere par Othon, retournoit en sa disposition: mais comme il faloit donner partage à Charles, il la luy ceda aussi. Ce qui se fit dans une entreveuë de ce Roy avec Othon sur la riviére de Kar, le Prince Germain

main ayant desiré cette Conference avant que d'entreprendre son expedition en Italie contre les Sarrasins.

979. Charles s'imaginant bien que son frere ne luy avoit accordé cette Duché, que par force, fut si mal conseillé, afin d'avoir un appuy pour s'y conserver, que d'en rendre hommage au Roy Othon, au lieu de la tenir en toute Souveraineté, comme il le pouvoit.

981. Deux ans aprés, Othon, pour le gagner plus fortement, luy donna encore le pays d'alentour de Mets, Toul, Verdun & Nancy, & autres terres d'entre la Meuse & le Rhin.

Or cette sousmission renduë par Charles à un estranger, sonna fort mal parmy les François, & l'augmentation de sa puissance choqua assurément les desseins de Capet, qui se preparoit le chemin au throsne. Car il faut considerer, que Charles seul luy faisoit obstacle, Lotaire n'ayant qu'un fils unique, qui estoit imbecille d'aage & d'esprit, & de fort petite esperance.

D'ailleurs le trop long séjour de ce Prince en ce pays-là sans venir en France, le trop grand attachement qu'il tesmoigna avec les Germains, qui en ce temps-là estoient les ennemis capitaux de la France, comme aussi quelques rencontres qu'il eût avec le Roy son frere; une, entre autres, pour la ville de Cambray, qu'il deffendit contre ce Roy, qui en vouloit piller les Eglises comme il avoit fait celles d'Arras; donnerent sujet à ses ennemis de le décrier parmy les François.

982. L'Empereur Othon II. mourut l'an 982. ayant auparavant déclaré son fils de mesme nom que luy, successeur de ses Estats.

LO-

LOTAIRE & LOUIS *son fils, en France.*	OTHON III. *Empereur & Roy de Germanie & de Lorraine, aagé de 7. ans.*	CONRAD *en Bourgongne.*

AUx nouvelles de sa mort Lotaire crût, que la Germanie alloit se mettre toute en combustion, à cause des differends de la tutelle du jeune Othon, qui n'avoit alors que sept ans: Voilà pourquoy il entra en Lorraine l'an 983. pour s'en resaisir, & prit Verdun avec Godefroy, qui en estoit Comte: mais quand il sçut qu'Othon, avoit esté couronné du consentement de tous les Grands, il ne s'engagea pas plus avant, & revint en France. EMPP. encore BASILE & CONST. & OTHON III. R. 20. ans. 982.

Deux ans aprés il rendit la ville de Verdun & la liberté à Godefroy, & fit couronner Louïs son fils pour regner avec luy. Il l'avoit desjà marié à une Princesse d'Aquitaine, nommée Blanche; Et il ne pouvoit avoir tout au plus que 18. à 19. ans. 985.

On ne sçait point bien de quelle Aquitaine elle estoit; car, en ce Siecle-là & dans le suivant, les François comprirent aussi le Languedoc & la Provence sous ce nom-là.

Ce mariage estoit mal assorty, la femme courageuse & galante, le mary sans vigueur d'esprit, ny peut-estre de corps; si bien qu'elle conçût du mespris pour luy, & l'ayant mené en son pays, sous couleur qu'elle luy en devoit procurer la conqueste par le moyen de ses parens & alliez, elle le planta-là, & le Roy son pere fut obligé de l'aller requerir. 986.

Ce fut un grand malheur dans la Maison Royale, & un plus grand encore de ce que Lotaire mourut le 12. jour de Mars l'année suivante, de quelque 987.

que mauvais boucon, qui luy avoit esté donné par sa propre femme.

Ce fut un Prince belliqueux, actif, soigneux de ses affaires, & digne enfin d'avoir de meilleurs sujets. Il ne passoit de gueres la 45ᵉ année de son aage, & la 33ᵉ de son Regne.

LOUIS LE FAINEANT, ROY XXXIV. aagé de quelques xx. ans.

LOUIS LE FAINEANT en France.	OTHON III.	CONRAD.

986. ON publia qu'en mourant il avoit laissé la garde de son fils à Hugues Capet, qui en effet estoit son cousin germain. Quoy qu'il en soit, Emine ne s'y fiant pas trop, à ce qu'il semble, avoit resolu de le mener au mois de Juin vers sa grand' mere Adeleide veuve d'Othon I. & tutrice d'Othon III. Heroïque Princesse, qu'on appelloit la mere des Rois.

Mais on ne luy en donna pas le temps : car le 22ᵉ du mesme mois le pauvre Prince finit ses jours de la mesme sorte que son pere, & par le crime de Blanche d'Aquitaine sa femme. Il gist à Sainct Corneille de Compiegne. Un Autheur de ce temps-là dit, qu'il donna son Royaum e à Hugues Capet ; un autre, qu'il le légua à sa femme pour le luy donner, à condition qu'il l'espouseroit.

Il regna en tout quelques trois ans, dixhuit ou vingt mois avec son pere, & seize mois tout seul.

Avec son Regne finit celuy de la Race Carlienne ou Carlovingienne, aprés avoir duré 236. ans, & vû

LOUIS LE FAINEANT, ROY XXXIV.

PAPES.

JEAN XV. esleû sur la fin de l'an 985. S. 10. ans, 4. mois & demy, dont 16. mois sous ce Regne.



*Ma mort, semblable en tout * à celle de mon pere,*
Monstre, que le malheur des plus grands Potentats,
Et les renversements qu'on voit dans les Estats,
Sont souvent les effets d'une femme adultére.

* Car l'un & l'autre furent empoisonnez par leurs femmes.

a vû une ſuite d'onze Rois * à prendre ſeulement ceux de la France Occidentale ; car ſi l'on compte tous les autres, on en trouvera plus de trente, ſans parler que tous les Princes, qui démembrerent ce grand Eſtat, eſtoient iſſus de cét auguſte Sang par femmes.

* Il y en a deux parmy ceux-là, qui n'en eſtoient pas, ſçavoir Eudes & Raoul.

Il s'eſtoit provigné trois branches de cette Race, l'une en Italie par Lotaire I. Empereur, l'autre en Germanie par Louïs ſon frere, dit le Germanique ; & une troiſieſme dans la France Occidentale par Charles le Chauve. Toutes trois finirent leur Regne par un Louïs, celle d'Italie par Louïs II. arriére-fils de Lotaire, celle de Germanie par Louïs fils d'Arnoul, & celle de France par ce Louïs le Fainéant.

987.

Les Princes de cette Race en prenant la Couronne recevoient l'onction ſacrée. Ils eſtoient preſque touſjours à cheval & en campagne, & menoient leurs femmes avec eux. Charles Martel & Pepin, quand ils eſtoient de repos, faiſoient leur ſejour à Paris, & aux environs, Charlemagne à Aix-la-Chapelle, le Debonnaire au meſme endroit, ou à Thionville, Charles le Chauve à Soiſſons & à Compiegne, Eudes à Paris, Charles le Simple à Reims, Louïs d'Outremer à Laon.

Si l'on conſidere les cauſes de la ruine de cette Race, on en trouvera cinq ou ſix principales. 1. La diviſion du corps de l'Eſtat en pluſieurs Royaumes, qui fut ſuivie neceſſairement de la diſcorde & des guerres civiles d'entre les freres. 2. L'amour deſreglé que le Debonnaire eut pour ſon trop cher fils Charles le Chauve. 3. L'imbecillité de la pluſpart de ces Princes, n'y en ayant eu, parmy un ſi grand nombre, que cinq ou ſix, qui ayent eſté pourveus de ſens & de courage tout enſemble. 4. Les ravages des Normands, qui deſolerent la France quatre-

vingts ans durant, & favoriserent les attentats des Grands Seigneurs. 5. La multitude des enfans bastards qu'eut Charlemagne, qui trenchoient des Souverains dans les Terres, qu'on leur avoit données pour leur subsistance. 6. Et, si l'on en croit les Ecclesiastiques, la malediction de Dieu, qui tomba sur ces Princes, à cause qu'ils donnoient les biens de l'Eglise à leurs Officiers Laïques & à leurs gens de guerre.

7. On peut ajouster que cét arbre ne portant plus de bons fruicts, Dieu le voulut arracher pour en mettre un autre en sa place, infiniment plus beau & plus fertile, qui estendra sa durée jusqu'à la fin des Siécles, & sa gloire jusqu'au bout du monde.

FIN DE LA SECONDE RACE.

PAPES.

encore JEAN XV. 8. ans & demy durant ce Regne.

GREGOIRE V. esl û en Juin. 996. S. 2. ans, 8. mois : dont quelques mois durant ce Regne.

HUGUES CAPET, ROY XXXV.



France, tu tiens de moy ce que ton cœur desire;
Il est né de mon sang cét Auguste Louïs,
Dont le cœur sans pareil, dont les faits inouïs,
Doivent tout l'Univers ranger sous ton Empire.

TROISIESME RACE DES ROIS DE FRANCE,

Appellée la Race CAPETIENNE ou des CAPETS.

PREMIERE PARTIE

HUGUES CAPET, ROY XXXV. aagé de XLV. à XLVI. ans.

IL ne restoit de la Race Carlovingienne, que Charles Duc de Lorraine. 987.
Ce Prince estoit absent, de peu de vertu, & fort mal dans l'esprit des François. Hugues Capet au contraire estoit dans le cœur du Royaume, puissant & estimé; Il y tenoit la Duché de Bourgongne par Henry son frere, celle de Normandie par le Duc Richard son neveu, & celle de France avec les Comtez de Paris & d'Orleans par ses propres mains. D'ailleurs il avoit sa partie faite; de sorte qu'ayant assemblé des Seigneurs dans la ville de Noyon il se fit eslire & proclamer Roy vers la fin

du

du mois de May. De là il alla à Reims prendre l'Onction & la Couronne par les mains de l'Archevesque Adalberon, qui le sacra le troisiesme de Juillet; pas un de tous ceux, qui se trouverent à Noyon & à cette ceremonie, ne reclamant pour Charles, mais au contraire tous donnans leur serment par escrit aussi bien que de bouche à son ennemy.

On pouvoit dire, que ce pauvre Prince s'estoit destitué luy-mesme en se rendant estranger, & que cét Estat ne pouvoit souffrir un Chef, qui fust vassal d'un autre Roy. Hugues pût bien aussi se servir du Testament du Roy Louïs fait en sa faveur: mais son meilleur droit fut le consentement general du peuple François.

987. & suivans. Depuis qu'il eut esté sacré, il ne mit plus la Couronne sur sa teste tout le reste de sa vie, parce que luy ayant esté prédit par revelation Divine, que sa Race tiendroit le Roiaume durant sept Generations, il crût luy prolonger cét honneur d'un degré, en ne portant pas luy-mesme les marques Royales, afin de n'estre pas compté pour l'un des sept. Il ne sçavoit pas que ce nombre, dans le langage divin, signifie l'estenduë de tous les Siécles.

Vous remarquerez, que depuis environ Charles le Simple, sous le nom de Royaume de France estoient compris celuy de Neustrie, celuy d'Aquitaine, & celuy de Bourgongne, au moins la partie qui est en deça de la Saone. Ainsi, quand ces Rois se faisoient sacrer, il faloit qu'ils y appellassent les Seigneurs de tous les trois. Et c'estoit peut-estre pour cela que les premiers Rois Capetiens les ayant tous reünis sous un titre, prirent aussi la qualité d'Empereurs; Si on ne veut dire, qu'ils le firent pour ne pas céder aux Rois de la Germanie: mais
soit

soit par quelque traitté, ou par quelque considération qu'on ne sçait pas, ils l'ont abandonné, & se sont contentez de celuy de Roy.

La mesme année Geoffroy dit Grise-gonelle Comte d'Anjou finit ses jours. Son fils Foulques surnommé Nerra fut son successeur. 987.

Hugues Capet six mois aprés son Sacre, desirant avoir de l'appuy, impetra d'une Assemblée des Seigneurs François, qui se tint à Orleans, que son fils nommé Robert luy fust associé à la Royauté. Il fut sacré dans cette mesme ville le premier jour de Janvier de l'an 988. 988.

HUGUES CAPET & ROBERT *son fils aagé d'environ 16. ans.*

IL est à presumer que le Prince Charles ne manqua pas de se presenter pour avoir la Couronne; mais estant venu trop tard il fut rejetté des François, de sorte qu'il eut recours aux armes pour revendiquer son droit pretendu.

Il n'y avoit de tous les Seigneurs du Royaume qu'Arnoul Comte de Flandres, & Hebert Comte de Champagne pere de sa femme, qui l'assistassent: mais le premier mourut cette année, ayant esté mal-mené par Capet, & Hebert n'osa plus agir pour son gendre, que couvertement.

Cependant, le jeune Roy Robert espousa Lutgarde veuve du Comte de Flandres, quoy qu'elle fust desjà fort âgée, & que luy n'eust pas encore 17. ans. 988.

Le Duc Charles avoit un frere bastard, nommé Arnoul, qui estoit Clerc dans l'Eglise de Laon: par son moyen il se saisit de cette ville & de l'Evesque Ancelin-Auberon *. Cét Ancelin estoit un homme fort adroit, mais sans foy, qui pour rachepter sa li-

* Adalberon.

liberté, feignit de se donner entiérement à luy, & gagna tellement son esprit, qu'il le fit Chef de son Conseil.

988. Le nouveau Roy sçachant que Charles estoit dans Laon, vint aussi-tost l'y assiéger : resolu de l'avoir par famine. Dans la longueur du siége, comme ses gens ne se tenoient pas sur leurs gardes, Charles fit une grande sortie, les mit en desroute, brusla leurs logements, & les força de se retirer; Puis il se rendit maistre de Reims & de Soissons.

Mais comme il laissa refroidir la chaleur du bon succez, peu de gens se declarerent pour luy, & mesme l'Archevesque de Reims, qu'il pressoit de le vouloit sacrer, luy respondit, qu'il ne le pouvoit de son Chef, & que c'estoit une affaire publique, c'est-à-dire, qui avoit besoin du consentement des Seigneurs du Royaume.

989. Hugues avoit grand interest de tirer à son party Arnoul frere bastard du Duc Charles; pour cét effet il luy donna l'Archevesché de Reims, qui estoit vacante par la mort d'Adalberon, ayant auparavant pris son serment par escrit: mais six mois aprés qu'il fut dans la ville, Charles son frere y fut introduit, & s'en rendit Maistre par le moyen d'un Prestre nommé Adalger, & de complot, comme on crût, avec l'Archevesque, qui pourtant le dénia tousjours, & demeura prisonnier entre les mains de Charles, soit tout de bon ou par feinte.

990. Au mesme temps Guillaume III. Comte de Poitou & Duc d'Aquitaine refusoit de reconnoistre les Rois Hugues Capet & Robert, quoy qu'il fust oncle maternel de Robert, accusant hautement les François de perfidie, & d'avoir abandonné le Sang de Charlemagne. Les deux Rois marcherent de ce costé-là pour le contraindre à l'obeïssance, & assiégerent Poitiers. Il les repoussa ver-

vertement, les poursuivit jusqu'à la Loire; Et là il y eut une sanglante meslée, dont l'avantage enfin demeura aux François.

L'année d'aprés, ce Duc fit la guerre au Comte d'Anjou, pour le Mirebalais & le Loudunois, & le malmena si fort, qu'il fut à la fin contraint de les reconnoistre & tenir en fief de luy. 991.

Charles vivant en trop grande securité dans Laon, & avec trop de confiance pour Ancelin, le Roy Hugues gagna ce traistre; qui, comme un autre Judas, la nuict du Jeudy Sainct luy ouvrit les portes, & luy livra le pauvre Prince & sa femme. Il les fit emmener prisonniers à Senlis & de là à Orleans, où ils furent enfermez dans une Tour. 991.

L'Archevesque Arnoul son frere fut pris avec luy. Les Evesques de France assemblez en Concile à Reims, luy firent son procés comme à un parjure, & qui avoit faussé sa foy au Roy Hugues, partant le dégraderent de la Prelature; Ensuite dequoy le Roy l'envoya prisonnier à Orleans tenir compagnie à son frere. 992.

Gerbert Moine de Sainct Benoist, qui avoit esté Precepteur de l'Empereur Othon III. & du Roy Robert, fut eslû en sa place. Il estoit si sçavant pour ce temps-là, particulierement dans les Mathematiques, qu'il donna lieu aux ignorants de croire, qu'il estoit Magicien.

L'an 993. Guillaume III. Duc d'Aquitaine fit paix avec le Roy, & reconnut tenir ses terres de luy. Mais un autre Guillaume Duc des Gascons se tint tousjours indépendant. C'est luy qui, ayant gagné une bataille memorable sur une flote de Normands descendus en Gascongne vers la fin de ce Siécle, & croyant avoir obtenu cét avantage par l'intercession de Sainct Sever, lequel on disoit avoir esté vû ce jour-là sur un cheval blanc avec des armes

luisantes combatant contre les Barbares, mit sa Duché sous la protection de ce glorieux Martyr, & edifia une Eglise & une Abbaye sur son Tombeau; Autour duquel s'est bastie la ville, qu'on nomme Sainct Sever Cap de Gascongne.

Plusieurs croient, sans preuves certaines neantmoins, que Hugues Capet confirma l'heredité de toutes les grandes Terres, Duchez & Comtez aux Seigneurs, qui les avoient usurpées; Et il est croyable, que eux-mesmes avoient les premiers donné celles, qui dépendoient d'eux, à leurs vassaux, afin qu'ils fussent interessez à les maintenir dans leur usurpation.

Il est certain qu'il rejoignit à la Couronne, qui n'avoit presque plus rien en propre, la Comté de Paris, la Duché de France, qui contenoit tout ce qui est entre Loire & Seine, & la Comté d'Orleans.

Entre un tres-grand nombre de Seigneurs, qui jouïssoient des droits Regaliens, les huit plus considerables estoient les Ducs de Bourgongne, de Normandie, d'Aquitaine, & de Gascongne, (celuy de Bretagne relevoit alors de celuy de Normandie) les Comtes de Flandres, de Champagne, & de Toulouze; ce dernier estoit aussi Duc de Septimanie & Marquis de Gothie; le Comte de Barcelonne dans la Marche d'Espagne, & le Comte d'Anjou sur les Frontieres de Bretagne, celuy-ci relevoit du Duché de France. Tous ces Seigneurs en avoient grand nombre d'autres sur eux, qui trenchoient aussi des Souverains.

Je ne parle point des Estats, qui se formerent dans le Royaume de Lorraine; Entre autres les deux Duchez, qui portoient ce nom, sçavoir la haute ou Mosellanique. qui le retient encore aujourd'huy, & la basse, qui est le Brabant; Ny de ceux

qui

qui se firent du debris du Royaume d'Arles & de celuy de la Transjurane, comme la Comté de Bourgongne, celles de Viennois, de Provence, & de Savoye, le Daufiné, les Duchez de Zeringhen & d'Allemagne, & plusieurs autres, parce que ces pays n'estoient pas de la France, mais relevoient des Empereurs d'Allemagne, qui estoient titulaires de ces deux Royaumes-là.

Les Grands du Royaume croyoient, que Capet dûst tout souffrir d'eux, parce qu'ils luy avoient mis la Couronne sur la teste: sa patience & son courage, qu'il exerçoit diversement selon les occasions, les empescherent de s'eschapper jusqu'à l'extremité, & le maintinrent dans le Throsne.

Un Adelbert Comte de la Marche & de Perigord estoit un des plus mauvais, & s'entremesloit de toutes les querelles. Foulques Nerra avoit quelque prétention sur la ville de Tours; il l'assiegea en sa faveur. Le Roy luy envoya commander de s'en désister; Adelbert n'en voulut rien faire; Et comme il luy fit demander, *Qui vous a donc fait Comte?* Il respondit insolemment, *Ceux-là mesme qui vous ont fait Roy*, continua le siége & prit la ville.

Cette année fut memorable par la mort de Conrad Roy de Bourgongne, de Guillaume III. Duc d'Aquitaine, & de Hebert Comte de Meaux & de Troye. Conrad laissa ses Estats à son fils Rodolphe dit le Fainéant, Guillaume les siens aussi à son fils de mesme nom que luy, surnommé Fierabras. Et le troisiesme mourant sans enfans, à Eudes son frere, Comte de Chartres & de Tours; qui fut le premier, qui s'intitula Comte de Champagne. 993.

Guillaume IV. du nom, Comte de Toulouse & Comte d'Arles, se fit Moine, & son fils Guillaume V. luy succeda.

Aprés la mort du Comte de Poitou, son fils en-

core jeune vit ses Estats en combustion, par la rebellion de plusieurs de ses vassaux, specialement d'Adelbert, qui assiégea Poitiers, & fit plusieurs autres entreprises: mais enfin il attrapa ce que meritent les factieux, ayant esté tué au siége d'un petit chasteau. Boson frere de son pere succeda en ses Seigneuries.

994. & 95. Le Pape ne pût souffrir, qu'on eust déposé l'Archevesque Arnoul sans son autorité, ce que les Evesques de France croyoient pourtant estre de leur pouvoir. Il prit donc cette affaire fort à cœur, & depescha l'Abbé Leon en France, avec ordre aux Prelats, de s'assembler en Concile pour cette affaire, & à Seguin Archevesque de Sens, d'y representer sa personne.

994. Hugues s'en plaignit, s'en deffendit, tint ferme quelque temps contre cette entreprise; Mais il falut qu'une Royauté naissante pliast à cét ordre, de peur de se voir renverser. Le Concile, qui se tint à Reims, déposa Gerbert, & remit Arnoul dans son Siége aprés trois ans de prison. Gerbert se retira vers son Disciple le Roy Othon, qui luy donna l'Archevesché de Ravenne, d'où quelques années aprés il monta au Souverain Pontificat.

994. L'an 994. le malheureux Charles mourut en prison à Orleans. On ne dit point ce que devint sa femme, mais il laissa deux fils, Othon & Loüis; & deux filles, Gerberge & Hermengarde. Tous ces enfans se retirerent vers l'Empereur Othon III. L'aisné posseda la Duché de la basse Lorraine quelques années, & mourut sans lignée. On ne parle point de l'autre. On verra cy-aprés à qui les filles furent mariées.

994. & suivans. Le Roy Hugues aussi bien que Pepin, & tous les Princes qui s'establissent à nouveau titre sur des peuples non tout-à-fait Barbares, fut parfaitement

tement religieux, devot, & amateur de l'Eglise & des Ecclesiastiques, se deschargea de toutes les Abbayes qu'il tenoit, & rendit le droit d'élection au Clergé & aux Moines.

A son exemple les Seigneurs qui possedoient les biens d'Eglise, comme leur patrimonie : non seulement les rendirent; mais pour restitution de leurs injustes jouïssances, fonderent plusieurs Monasteres, qu'ils peuplerent de Moines reformez : qui certes estoient beaucoup moins bons & plus interessez, que n'avoient esté les premiers.

Il cessa de vivre l'an 996. le 29. d'Aoust, ou selon d'autres le 22. de Novembre, aagé de quelques 55. ans, ayant regné neuf ans & quelques mois. Il fut enterré à Sainct Denis. S'il espousa Blanche veuve de Louïs dernier Roy Carlovingien, il n'en eut pas d'enfans : mais de sa premiere femme Adeleide, fille, selon quelques-uns, de Guillaume II. Duc d'Aquitaine, il eut un fils unique nommé Robert, & trois filles, Haduige ou Avoye femme de Renier IV. Comte de Mons & de Haynaut, Adelais, qui le fut de Renaud I. Comte de Nevers, & Gisle, qui espousa Hugues I. Comte de Pontieu, auquel elle porta la ville d'Abbeville en mariage. 996.

La mesme année 996. Richard surnommé sans peur, Duc de Normandie, acheva ses jours en son Palais de Fescamp, aagé de 64. ans, dont il en avoit regné neuf, & fut enterré devant le Portail de l'Eglise du mesme lieu : son fils Richard II. luy succeda. 996.

En ces années-là ce feu sacré, que l'on nommoit le mal des Ardents, & qui avoit desjà une autrefois fait de grands ravages, se ralluma & tourmenta cruellement la France, particulierement durant deux Siécles. Il prenoit tout à coup, & brusloit les en-

entrailles, ou quelque autre partie du corps, qui tomboit par pieces. Bien-heureux, qui en estoit quitte pour un bras, ou une jambe. Cela fut cause qu'il se fit de grandes donations aux Saincts, de qui on croyoit avoir ressenty le secours dans ces horribles douleurs : comme aussi de frequentes fondations d'Hospitaux, pour ceux qui estoient atteints de ce mal.

Cette playe, qui l'an 994. emporta dans l'Aquitaine, l'Angoumois, le Perigord & le Limosin, plus de 40000. personnes en peu de jours, causa au moins ce bien, que les Grands, qui troubloient cette Province par leurs guerres particulieres, redoutant l'ire de Dieu, firent un serment solemnel entre eux, de garder justice à leurs sujets, & formerent pour cét effet une Saincte Ligue, qui donna exemple dans les autres Provinces d'en faire autant.

Ce fut aussi dans ce Siécle, que les pelerinages de la Terre Saincte se rendirent tres-frequents ; J'entends parmy les seculiers, car les Moines & les Ecclesiastiques voyageoient aux lieux Saincts, dés le temps du Roy Clovis.

EGLISE du dixiéme Siécle.

SI le dixiesme Siécle a merité le nom de *Siécle de Fer*, qu'on luy donne communément, ç'a esté pour les guerres continuelles & tres-sanglantes, d'entre les Princes de l'Occident, & pour les horribles devastations des Normands, des Hongres & des Sarrasins : mais si on l'a appellé ainsi pour l'ignorance & le desreglement des mœurs, ç'a esté plûtost à l'esgard de l'Eglise de Rome, où en effet il y a eu des desordres & des crimes horribles, que non pas de celles de France & de Germanie.

Il est vray que les Evesques & les Abbez, nonobstant les deffenses des Princes & des Conciles, y par-

portoient les armes, & alloient à la guerre; coustume qui passa en Loy & en obligation, & dura bien avant dans la Troisiesme Race; Que plusieurs estoient plongez dans la vanité, dans le luxe & dans la dissolution, & vivoient plustost en Princes de la Terre, qu'en Apostres de JESUS-CHRIST; Que les fleaux des guerres, qui les chastierent, les rendirent encore plus dignes de chastiment, par les desordres & par la licence où ils les jetterent; Que leurs mœurs acheverent de se ruiner avec leurs bastiments; Et que, comme il ne demeura presque plus aucun Monastere ny Eglise en son entier, il ne resta aussi plus de discipline, non pas mesme parmy les Moines; Qu'enfin plusieurs Eglises estoient sans Pasteur, par exemple, il n'y avoit qu'un Evesque dans tout le Comte de Gascongne, qui jouïssoit des revenus de six ou sept Eveschez.

Mais aprés toutes ces ruines, on commença, avant le milieu du Siecle, à recueillir les debris & à redresser la vie des Ecclesiastiques, aussi bien que leurs edifices. Guillaume Duc d'Aquitaine & d'Auvergne, ayant fondé le Monastere de Clugny l'an 910. & Sainct Mayeule y ayant fait comme une pepiniere de bons Religieux, on en tira des plantes pour repeupler les Abbayes, que les Princes réedifioient. Cét Abbé & Odillon son successeur en fournirent à vingt ou trente, qui demeurerent sousmises à leur mere commune, & formerent la Congregation de Clugny. Autant en fit Guillaume Abbé de Sainct Benigne de Dijon; comme aussi Abbon de Fleury, sur quelques autres du costé d'Aquitaine; Subordinations qui peuvent causer de grands biens, & peut-estre de plus grands maux. Sainct Gerard, du Sang des Ducs de Lorraine, ayant embrassé la vie Monastique, en reforma 18. ou 20. Adalberon Evesque de Mets, frere de Federic premier

Comte de Bar, remit l'obſervance reguliére dans ceux de ſon Eveſché, entre autres dans celuy de Gorze, & à Sainct Arnoul, d'où il chaſſa les Chanoines, qui s'eſtoient deſreglez, pour y mettre des Moines.

Abbon de Fleury eſtant allé eſtablir la Reforme au Monaſtere de Squirs ſur la Garonne, qui à cauſe de cela ſe nomma *la Régle*, en langue du pays LA REOULE, & prés duquel ſe baſtit une ville de ce nom : fut aſſommé par une ſedition, que les Moines Gaſcons de ce lieu-là & les femmes ſuſciterent contre luy.

Entre les Eveſques il y en eut pluſieurs, qui ſe ſignalerent par leurs intrigues & par leurs deſordres. Dans les guerres d'entre les Rois Henry l'Oiſeleur, & Charles le Simple, Hilduin fauſſant la foy qu'il devoit à Charles, lequel luy avoit donné l'Eveſché de Liege, alla reconnoiſtre Henry, & ravit les treſors de l'Egliſe, qu'il diſtribua à ce Prince & à ſes courtiſans, afin de ſe maintenir : mais la face des affaires ayant changé, Charles ne voulut point permettre qu'il demeuraſt dans cét Eveſché, & en pourveut l'Abbé Richer, qui fut confirmé par le Pape. Le Roy Henry recompenſa Hilduin de l'Eveſché de Milan. Hervé de Reims, d'ailleurs tres-ſçavant Prelat, fut auſſi infidelle à Charles le Simple, dont il eſtoit Chancelier, & couronna Robert frere d'Eudes : mais il mourut trois jours aprés, comme s'il euſt eſté frappé de la main vengereſſe de Dieu. Seulfe, Hugues & Artold ſes ſucceſſeurs, cauſerent tous de grands troubles durant plus de 25. ans. Le traiſtre Adalberon de Laon livra le Prince Charles, qui l'avoit choiſi pour ſon premier Miniſtre ; Et Arnoul de Reims voulut bien avoir obligation de cét Archeveſché à l'ennemy mortel de ſon frere, & puis luy manqua de foy.

On a peine d'en remarquer qui ayent assez excel- *SAINCTS.*
lé dans les vertus Chrestiennes, pour meriter le titre de Saincts ; si on ne met en ce rang Erembert de Toulouze, Gausbert de Cahors, & Turpion de Limoges. Je ne parle point de ceux de Germanie; Elle en produisit en ce Siécle un assez grand nombre, dont les travaux Apostoliques convertirent les Danois, les Sclaves, les Hongrois, & autres peuples Infidelles. Mais parmy les Moines, on trouve en Bourgongne cinq Abbez, Bennon, Odon, Mayeule, Odillon & Guillaume, les quatre premiers de Clugny, le dernier de S. Benigne, & en Lorraine Gerard, lesquels sont reverez par l'Eglise.

Les livres estoient devenus fort rares, les guerres les avoient presques tous bruslez, deschirez ou dissipez ; Et comme il n'y avoit que les Moines, qui en descrivissent les Exemplaires, & que les Monasteres estoient deserts, le nombre des gens de literature estoit fort petit. Toutefois Hervé de Reims sur le commencement du Siécle, Rathier de Liege sur le milieu, & Arnoul d'Orleans sur la fin, firent bien connoistre, qu'ils n'estoient pas ignorants dans l'intelligence de l'Escriture Saincte, & des Canons & usages de l'Eglise. Aymoin Moine de Fleury, Frodoard Abbé de Sainct Remy de Reims, & Dudon Doyen de Sainct Quentin, escrivoient de l'Histoire. Et Gerbert passa pour un prodige de science. Il avoit esté nourry jeune au Monastere d'Orillac, & estant passé en Espagne, il avoit, à la recommandation de Borel Comte de Barcelonne, esté instruit dans les Mathematiques, soit par l'Evesque Hatton, ou par des Docteurs Arabes. C'est, peut-estre, le premier qui les ait enseignées en France. Il fut ensuite Escolastre en la ville de Reims, où il eut pour Disciples le Prince Robert fils de Hugues Capet, Leoteric Archevesque de Sens, &

Fulbert Evesque de Chartres ; Aprés quoy il eut encore l'honneur d'instruire Othon III. On sçait comme il fut eslevé au Siege de l'Eglise de Reims par Hugues Capet, puis de Ravenne par Othon; & enfin de Rome sous le nom de Sylvestre II.

CONCILES.

Quant aux Conciles de l'Eglise des Gaules, le premier, que je trouve dans ce Siecle, c'est celuy de Trosly l'an 909. Trosly est au diocese de Soissons *, & assez proche de cette ville; Herve Archevesque de Reims y presidoit. Il y a quinze Chapi„tres, qui sont autant de fortes Exhortations & de „beaux Sermons, contre tous les abus & les crimes „enormes qui * *avoient inondé la France*, où le plus „foible estoit la proye du plus fort, où les Loix a„voient fait joug sous la violence des particuliers „puissants; à cause dequoy Dieu avoit adjouste aux „playes de la guerre, celle de la sterilité & de la fami„ne, causées par une horrible seicheresse.

* Entre Soissons & Chauny.

* Ce sont les termes.

L'an 921. le Roy Charles le Simple en convoqua un de seize Evesques pour l'affaire de Hilduin, qu'il avoit chassé de l'Evesché de Liege. Je n'en trouve point le lieu ny les Actes.

Il y en eut trois autres à Trosly, l'un en 921. où Erlebaud Comte de Castrice, qui avoit esté excommunié par l'Archevesque Hervé, pour avoir envahy le bien de l'Eglise de Reims, fut absous aprés sa mort à la priere du Roy Charles, par le mesme Archevesque. L'autre, l'an 924. où Isaac Comte de Cambray ayant fait reparation de quelque tort à Estienne son Evesque, fut absous & reconcilié avec luy. Le troisiesme l'an 927. de six Evesques convoquez par le Comte Hebert de Vermandois, malgré le Roy Raoul, où Herluin Comte de Monstreuïl fut reçu à penitence, de ce qu'il avoit espousé une seconde femme, sa premiere estant vivante.

L'an 923. il y en eut un au Diocese de Reims, on ne marque point l'endroit, lequel ordonna à ceux, qui avoient porté les armes dans la guerre d'entre le Roy Charles & le Roy Robert, de faire penitence durant trois Caresmes de trois ans consecutifs, & encore quinze jours devant la Sainct Jean & quinze jours aprés, jeusnant tous les Lundis, Mercredis & Samedis de ces temps-là, & de plus tous les Samedis de l'année au pain & à l'eau, s'ils ne le rachetoient. Le premier Caresme des trois, ils devoient se tenir hors de l'Eglise, & au bout estre reconciliez le Jeudy Sainct.

Le Concile de Duisbourg l'an 928. excommunia les factieux de Mets, qui avoient creve les yeux à leur Evesque Bennon; Ensuite dequoy le Roy Henry l'Oiseleur vengea severement cét outrage sur leurs testes.

Celuy de l'Abbaye de Cherlieu en 926. & celuy de Fimes en 935. essayerent de pourvoir aux desolations des lieux Saincts, ruinez par les voleurs & par les meschants.

Le debat de l'Archevêque de Reims entre * Artold, & Hugues fils de Hebert Comte de Vermandois, fut cause qu'on en assembla plusieurs. Hugues ayant este eslevé dans ce Siege trop jeune & contre les Canons, en avoit esté deposé, & Artold mis en sa place. Mais l'an 940. Artold y avoit renoncé, & juré solemnellement de ne se plus entremettre du gouvernement de cette Eglise. Sur cela un Concile assemblé à Soissons en l'an 941. par Hugues & Hebert, le destitua & rétablit Hugues. Au contraire celuy de Verdun l'an 947. le remit. Celuy de Mouson l'an 948. le confirma; Et celuy d'Ingelhein en la mesme année, où assisterent les Rois Louïs d'Outremer & Othon I. excommunia l'Evesque Hugues de Vermandois, &

* Artaud.

* Pere de Hugues Capet.

resolut de traitter de mesme le Comte * Hugues, qui estant rebelle à son Roy l'avoit tenu prisonnier un an, s'il ne venoit à satisfaction.

La mesme année celuy de Tréves, où presidoit Marin Legat du Pape, confirma la Sentence contre les deux Hugues, & fulmina contre les Evesques, que Hugues de Vermandois avoit mal ordonnez.

Artold estant mort l'an 961. quelques Evesques s'assemblerent prés de Meaux, l'année d'aprés, pour chercher les moyens de remettre Hugues dans son Siége : mais ayant consideré, qu'un petit nombre ne pouvoit pas desfaire ce qui avoit esté fait par un grand, & que sur ce doute le Pape leur eut fait sçavoir qu'il l'avoit excommunié dans un Concile tenu à Rome l'an 949. ils se separerent sans passer plus outre.

Celuy de Reims de l'an 975. où presiderent Estienne Diacre du Pape Benoist VII. & Adalberon de Reims, excommunia Thibaud, qui avoit usurpé le Siége d'Amiens.

En 983. celuy du Mont de Saincte Marie Diocese de Reims, où presidoit Adalberon, confirma le Decret qu'avoit fait cét Evesque, de mettre des Moines au Monastere de Mouson, en la place des Chanoines qui y estoient. Au Siécle precedent, en plusieurs endroits on avoit mieux aimé les Chanoines ; le goust changea en celuy-ci.

Gerbert poursuivant avec chaleur, qu'on fist le procés à Arnoul de Rheims, il fut assemblé un Concile en cette mesme ville l'an 992. où son credit & la vehemente eloquence d'Arnoul d'Orleans, l'emportant sur les remonstrances d'Abbon Abbé de Fleury, & sur le sentiment de Seguin de Sens, qui y presidoit, Arnoul fut deposé, & Gerbert instalé dans son Siége. Le Pape croyant qu'il estoit

estoit de son autorité de ne pas souffrir, qu'on eust entrepris cela sans ses ordres, envoya un Legat en France l'année d'aprés, qui assembla premierement quelques Evesques à Mouson, puis un plus grand nombre à Reims, où Seguin representant la personne du Sainct Pere, il fut dit, que Gerbert seroit déposé, & Arnoul restably: mais comme ce dernier estoit prisonnier à Orleans, Gerbert disputa encore le terrein quelque temps; Et en appella au Pape, qui se roidit davantage en faveur d'Arnoul, & força le Roy, par les menaces d'une terrible excommunication, de le relascher & de luy laisser reprendre son Siége.

ROBERT, ROY XXXVI.

Aagé de XXIV. à XXV. ans.

CE Roy fort bien fait de corps & d'esprit, de belle taille, d'un air doux & grave, d'une humeur sage & posée, ayant esté nourry à la pieté & aux bonnes lettres par Gerbert, se rendit tres-sçavant pour son Siécle, encore plus religieux & plus zelé au service de Dieu, & autant juste, debonnaire & charitable envers ses peuples, que Prince qui ait jamais porté Couronne. Aussi Dieu favorisa son Regne du plus beau don, qu'il ait accoustumé de faire aux Rois qui sont selon son cœur, je veux dire d'une longue & heureuse paix, dont il jouït prés de 30. ans, aprés quelques guerres assez legeres.

Cette année 996. mourut Richard I. Duc de Normandie, qui estoit plus que septuagenaire; il laissa sa Duché à son fils Richard II. surnommé le Bon.

Guil.

ROBERT, ROY XXXVI.

PAPES.

encore GREGOIRE V. plus de deux ans sous ce Regne. SYLVESTRE II. esleû en Mars 99. S. 4. ans & 2. mois. JEAN XVIII. esleû en May 100. S. 5. mois. JEAN XIX. esleû en Nov. 1003. S. 5. ans. 10. mois. SERGE IV. esleû en Aoust 100 . S. 2. ans, 8. mois & demy. BENEDICT VIII. esleû en 1012. S. prés de 12 ans. JEAN X. esleû en Mars 1024. S. 9. ans, 8. mois.



Robert, dont le renom est encore vivant,
Ayma la pieté, la paix & la justice;
Et pour avoir esté vertueux & sçavant,
Bannit de ses Estats l'ignorance & le vice.

Guillaume Comte de Poitou & Duc d'Aquitaine, ayant guerre contre Boson II. Comte de Perigord & de la Marche, Robert fut obligé de le secourir comme son parent & son vassal. Ils mirent tous deux le siége devant le chasteau de Belac; mais leur armée manquant de vivres, parce qu'elle estoit trop nombreuse, n'y pût pas subsister jusqu'à la prise de la place. Les Chroniques de ces temps-là, qui toutes sont fort succinctes, ne disent point la fin de cette guerre, non plus que bien d'autres choses. 997. & 98.

Eudes, Comte de Brie & de Champagne, brûlant d'envie d'avoir un passage sur la Seine comme il en avoit un sur la Marne, afin d'aller commodément de la Brie à sa Comté de Chartres, jetta les yeux sur Melun, & gagna par argent le Vicomte ou Chastelain du Comte Bouchard, qui le luy livra. 999.

Bouchard avoit esté favory de Hugues Capet, qui luy avoit donné cette Comté, & il estoit encore pour lors Comte Palatin du Roy Robert. C'est pourquoy ce Roy prit sa deffense en main, manda Richard II. Duc de Normandie son cousin & son bon amy, & avec luy assiégea la place. La baterie des beliers y ayant fait bresche, la garnison se rendit à composition; le Chastelain & sa femme furent pendus au haut d'une montagne proche de là.

On ne punissoit point les Gentilshommes de mort, pour rebellion ou felonie, si ce n'estoit qu'ils commissent trahison; car en ces cas-là on les pendoit en lieu fort élevé, ce crime les dégradant de Noblesse.

La Pologne fut honorée du titre de Royaume par l'Empereur Othon III. qui, estant allé à Gnesne visiter le Sepulchre de Sainct Adalbert Martyr, donna les ornemens Royaux au Duc Boleslas. 999.

L'année

1000. *L'année suivante la Hongrie eut le mesme avantage: mais elle voulut le recevoir des mains du Pape, auquel le Prince Estienne fils de Geisa, qui avoit le premier embrassé le Christianisme, envoya demander la Couronne Royale.*

EMPP. encore BASILE CONST. & HENRY II. R. 22. ans & demy. 1002. Sur la fin de Janvier de l'an 1002. l'Empereur Othon III. aagé seulement de 29. ans, mourut dans la ville de Rome, ou dans celle de Paterne, sans laisser aucuns enfants. On crût que c'estoit de poison; dont j'ay observé, que le maudit usage estoit fort commun en ce Siécle-là par tout l'Occident. Henry II. du nom, dit le Boiteux, qui estoit Duc de Baviere & Comte de Bamberg, luy succeda par élection des Princes de Germanie, mais ne porta point le titre d'Empereur, au moins en Italie, qu'aprés qu'il eust esté couronné par le Pape, qui fut à douze ans de-là.

Les degrez de parenté dans lesquels le mariage estoit prohibé, ayant esté estendus jusqu'au septiéme, outre les empeschements de l'alliance spirituelle ou comperage, causoient beaucoup d'embarras, specialement entre les Princes & les Grands, qui d'ordinaire se trouvent tous parents, mesme au deça de ce degré. Car dés qu'un mary ou une femme estoient desgoustez l'un de l'autre, ou qu'il prenoit envie à quelqu'un de les troubler, on n'avoit qu'à articuler & jurer, qu'ils estoient parents au degré prohibé, & à produire sur cela des tesmoins (au nombre de neuf que je croy) dont on ne manquoit pas; Et il faloit que l'Evesque Diocesain ou une Assemblée d'Evesque, s'il y avoit plus grande difficulté, prononçast là-dessus.

1003. Or la Reyne Lutgarde premiere femme de Robert estant morte, il fut conseillé, par maxime de Politique, d'espouser Berthe, sœur de Raoul le Fainéant Roy de Bourgongne, qui estoit veu-

veuve d'Eudes I. Comte de Chartres, & mere d'Eudes II. lequel estoit encore fort jeune. Comme elle estoit sa parente au quatriéme degré, & que d'ailleurs il avoit tenu un de ses enfants sur les Fonts ; il crût qu'il pourroit prévenir l'inconvenient de la nullité du mariage par l'autorité de l'Eglise Gallicane : il convoqua donc les Evesques de son Royaume ; lesquels ayant entendu ses raisons, furent d'avis, par la consideration du bien public, qu'il la prist à femme, nonobstant les empeschements Canoniques ; ce qui estoit une sorte de dispense.

Abbon, qui estoit Abbé de Fleury, homme vehement, n'ayant sçû le dissuader de ce mariage, s'employa avec ardeur pour le faire casser. Le Pape, auquel Robert n'avoit point eu recours, excommunia les Evesques, qui l'avoient autorisé, & les deux parties, qui l'avoient contracté, s'ils ne se separoient aussitost.

Le Roy n'obeïssant point à une Sentence, qui 1003.
luy sembloit contraire au bien de son Estat, le Pape par une entreprise inouïe mit le Royaume en interdit. A quoy les peuples défererent si humblement, que tous les domestiques du Roy, à la reserve de deux ou trois, l'abandonnerent, & on jettoit aux chiens tout ce qu'on desservoit de devant luy, personne ne voulant manger des viandes qu'il avoit touchées.

Ces rigueurs, & non pas un monstrueux accouchement de sa femme, que des faiseurs de miracles disent avoir engendré un enfant ayant le col & les
pattes d'un Oyson, le contraignirent de se separer 1005.
d'avec elle, mais ce ne fut que deux ou trois ans aprés ; Et on trouve qu'ils firent le voyage de Rome, soit pour y deffendre leur cause devant le Pape, soit pour luy demander pardon. Tant y a que le mariage demeura nul.

1003. Je ne puis oublier un exemple memorable de la souveraine puissance, & de l'extrême rigueur du Pape, c'estoit Silvestre II. Guy Vicomte de Limoges fut cité à Rome par l'Evesque d'Angoulesme, pource qu'il l'avoit detenu prisonnier dans un château. Les deux parties comparurent. La cause plaidée le propre jour de Pasques, le Pape prononça, que Guy, pour reparation de son crime, seroit attaché au col de deux chevaux indomptez, & son corps, ainsi brisé & deschiré, jetté à la voirie, ce qui seroit executé dans trois jours. Cependant Guy fut livré entre les mains de l'Evesque: mais ce Prelat estant touché de pitié luy pardonna, & se desrobant la nuict, l'emmena genereusement avec luy en France.

1003. Vers ce temps-là Henry Duc de Bourgongne, frere de Hugues Capet, mourut sans enfans. Or, à l'induction de Giselle sa femme veuve d'Adelbert cy-dessus Roy d'Italie & fils de Berenger II. il laissa sa Duché par Testament à Othe Guillaume surnommé *l'Estranger*, issu du premier mariage de cette femme. Lequel se trouvant desjà Comte de la Bourgongne d'outre Saone, que l'on nomme Franche-Comté, d'ailleurs estant assisté de Landry Comte de Nevers son gendre, & de Brunon Evesque de Langres, dont il avoit espousé la sœur, s'empara de toute la Bourgongne en vertu de cette donation.

Mais le Roy Robert, à qui cette Duché appartenoit legitimement comme heritier de son oncle, y mena une puissante armée, avec l'aide de Richard II. Duc de Normandie, opprima la faction de l'usurpateur, prit Auxerre par composition, & Avalon par la bresche; les murailles, disoit-on, estant tombées miraculeusement devant luy; & enfin rembarra Othe Guillaume outre la Saone, où il fut la

TIGE DES COMTES DE * BOURGONGNE.

* Franche-Comté.

Othon

Othon fils du Prince Charles, Duc de la basse Lorraine, estant mort sans avoir esté marié, le Roy Henry donna sa Duché à Godefroy Comte de Verdun, de Bouïllon & d'Ardenne, sans avoir esgard aux sœurs du deffunct, qui estoient mariées, Gerberge à Lambert Comte de Brabant, & Hermengarde à Lambert Comte de Namur. *De là* sont issus les Ducs de BRABANT & les Comtes de NAMUR. 1004.

Le Comte Baudouïn de Flandres, desjà ennemy de l'Empereur, entreprit la querelle de ces filles. L'Empereur vint au secours de Godefroy, qu'il avoit investy de ce Fief; Et le Roy de France embrassa le party de Baudouïn son vassal. L'Empereur assiégea en vain Valenciennes, & puis Gand: Finalement, comme cette guerre se faisoit aux frais & despens du Flamand, il s'accorda avec l'Empereur, & luy remit Valenciennes. 1005. & suivans. EMPP. BASILE & CONST. & HENRY II. couronné par le Pape. 1003.

Depuis, l'Empereur desirant se servir de sa valeur dans les grandes affaires que luy causoient les rebellions des Princes Allemands, luy redonna cette ville-là, & de plus l'Isle de Valkeren, faisant partie de la Zelande: D'où nasquit un long & sanglant differend entre les Flamands & les Hollandois, ceux-cy pretendants que la Zelande leur appartenoit, en vertu de certaine donation qu'ils disoient leur en avoir esté faite par l'Empereur Lotaire, fils de Louïs le Debonnaire.

Je croy qu'il faut mettre en l'année 1007. le mariage de Robert avec Constance surnommée Blanche, fille de Guillaume V. Comte d'Arles, de Provence & de Toulouze; belle Princesse, mais fiere, capricieuse, & insupportable. 1007.

Il faut remarquer que les Autheurs de ce temps-là appelloient quelquefois la Provence, Aquitaine, soit par ignorance, ou à cause de sa ville d'Aix, Aquæ Sextiæ.

Les

1007. *Les Sarrasins, à l'instigation des Juifs de France, demolissent le Temple de Jerusalem, & le Sainct Sepulchre; Ce qui r'enflamme la devotion des Chrestiens Occidentaux, & leur haine contre les Juifs, qu'ils bannissent & assomment par tout.*

1009. 10. & suivans. Le bon Roy Robert s'addonnoit entierement aux œuvres de pieté, de charité, de misericorde & de justice, réedifioit les Eglises, ou en bastissoit de nouvelles, & nourrissoit grande quantité de pauvres dans toutes les villes de son Royaume. Il en avoit plus de 200. dans sa maison, qu'il menoit par tout, n'ayant point de dégoust de les voir jusque sous sa table, de toucher leurs ulceres, & de faire dessus le signe de la Croix, qui les guerissoit bien souvent.

Il se plaisoit à chanter au Chœur, & à composer les paroles & les Notes des Motets & Respons, à l'honneur ou des Mysteres, ou des Saincts. L'Eglise en a conservé quelques-uns, qu'elle chante encore aujourd'huy.

1012. *On vit cette année* 1012. *dans les dernieres parties du Midy une Estoile d'une grandeur extraordinaire, qui sembloit lancer de vifs esclairs dans les yeux. Elle parut trois mois entiers, quelquefois s'appetissant, d'autre fois se monstrant plus grande, comme si elle se fust rallumée, & quelquefois semblant tout-à-fait esteinte. L'an* 1003. *on avoit aussi remarqué une Comete, qui ne s'esloignoit guere du Soleil, & ne parut que peu de jours vers le poinct du jour. Huit ans auparavant, sçavoir l'an* 995. *on en avoit vû une autre le jour de Sainct Laurent; & en* 981. *encore une autre dans le temps de l'Automne. Ce que je marque pour faire voir, que ces Phenomenes ne sont pas si rares pour en faire tant de bruit.*

1013. Le Roy ayant donné l'Archevesché de Bourges à Goslin son fils naturel Abbé de Fleury, le Clergé de

de cette Eglise y apporta de grandes resistances, disant, que les saincts Canons n'admettoient pas les bastards à la Prelature. Ce qui causa beaucoup de tumultes, qui ne cesserent qu'au bout de cinq ans.

Le Comte de Sens Renard II. du nom, dit le Mauvais, exerçant plusieurs violences contre Leoteric son Archevesque & tous les Ecclesiastiques de ses terres, le Roy assiégea sa ville & la prit, luy osta sa Comté & la rejoignit à son domaine. 1015.

Les Bourguignons s'estant rebellez, & plusieurs Seigneurs exerçant des brigandages dans la Province par le moyen de leurs chasteaux, le Roy y alla, & abatit tous ces nids à voleurs. 1015.

Son fils aisné, qui s'appelloit Hugues, Prince fort bien fait de corps & d'esprit, donnoit de grandes esperances, quoy qu'il n'eust pas dix ans accomplis: Il le fit couronner à Compiegne le jour de la Pentecoste de l'an 1017. Et depuis on mit son nom dans tous les actes avec celuy de son pere. 1017.

ROBERT & HUGUES *son fils.*

LE Duc d'Aquitaine à son retour de son troisiéme ou quatriesme Pelerinage de Rome (ceux qui en faisoient le plus estoient les plus estimez) trouva son pays enrichy d'un nouveau tresor. L'Abbé de Sainct Jean d'Angery ayant rencontré le crane d'un homme dans une muraille, le bruit s'espandit, que c'estoit la teste de Sainct Jean Baptiste. Les peuples de France, de Lorraine & de Germanie, qui en ce temps-là couroient avec grand zele à toutes sortes de Reliques, y affluoient de tous costez: le Roy Robert, la Reyne, le Duc 1018.

de

de Normandie ; & une infinité de Seigneurs, y apporterent leurs offrandes. Celle du Roy fut d'une conque d'or, qui pésoit trente livres; present admirable, en un temps où l'or & l'argent estoient cinquante fois plus rares, qu'ils ne sont à cette heure.

Les Danois ou Normands de delà la Mer, n'ayant pas tout-à-fait oublié leurs coustumes de pirater, faisoient encore quelquefois des descentes en Angleterre & sur les costes de la France. Ils avoient conquis une grande partie de l'Angleterre, & à la fin mesme ils y donnerent quelques Rois. Cette année ils aborderent dans le Poitou, estant peut-estre avertis, qu'un grand nombre de Pelerins visitoit cette teste de Sainct Jean; Aussi en firent-ils quantité de bons prisonniers. Tout le pays s'arma pour les chasser de là. Le Duc d'Aquitaine les allant attaquer, vingt ou trente de ses plus signalez Gentilshommes tomberent dans des fosses recouvertes de branchage & de gazon, que les Normands avoient creusées sur les avenuës de leur camp. Cét accident descouragea les autres de donner ; neantmoins les Normands, craignant une plus rude attaque, deslogerent la nuict, & remonterent sur leurs vaisseaux : mais il falut leur donner telle rançon qu'ils voulurent, pour les prisonniers qu'ils avoient.

1018. Gefroy Duc ou Comte de Bretagne (car en ce temps-là les Ducs prenoient indifferemment le titre de Comtes) mourant, son fils aisné Alain III. du nom luy succeda en sa Duché, & Eudes son second eut la Comté de Pontieure en partage. Alain espousa la Princesse Avoise sœur du Duc Richard ; Et par ce moyen la Normandie & la Bretagne, auparavant fort ennemies, s'unirent d'alliance & d'amitié.

Il

Il s'estoit esmû guerre dés l'an 1017. entre Richard Duc de Normandie & Eudes ou Odon Comte de Champagne & de Chartres, à cause qu'Eudes ne vouloit pas rendre la ville de Dreux; qui luy avoit esté donnée en dot avec Matilde sœur de Richard, qui estoit morte naguére; si bien que Richard avoit basty le chasteau de Tilleres, d'où il faisoit des courses dans la contrée de Dreux. Eudes se mit en devoir d'en surprendre la garnison, ayant avec luy les Comtes Valeran de Meulan & Hugues du Mans: mais il fut batu & mis en desroute. 1020 & suivans.

La guerre s'eschauffant, il suscita tant d'ennemis au Duc, que ce Prince, craignant d'estre accablé, manda à son secours Lagman ou Lacime Roy en Suede, & Olaüs Roy en Norvege, qui estant descendus en Bretagne, & ayant forcé & saccagé la ville de Dol, marcherent vers le pays Chartrain. Toute la France, au souvenir des desolations passées, en prit une extrême espouvante, & le Roy s'employa avec tant de chaleur à esteindre cét embrasement, qu'il mit les deux Princes d'accord; & contenta les Rois du Nord, qui s'en retournerent, aprés que celuy de Norvege se fut fait baptizer à Rouën, ayant reçû le nom de Robert sur les sacrez Fonts. 1022.

L'Empereur Henry & le Roy Robert desirant de bonne foy oster tout sujet de differend entre eux, convinrent d'une entreveuë sur la riviere de Meuse. Comme les courtisans de l'un & de l'autre formoient plusieurs difficultez sur le lieu, la maniére & le pas, & que les deux Princes au contraire avoient dans la pensée de vaincre chacun son compagnon par civilité, Henry passa la riviére de bon matin; & vint surprendre agreablement Robert, qui, le lendemain luy rendit sa visite du mesme air. Tous 1023.

deux se traitterent magnifiquement ; & s'offrirent chacun à son tour de fort riches presents : mais Robert n'en prit que le livre des Evangiles, & un Reliquaire, où il y avoit une dent de Sainct Vincent Martyr, qui estoient enrichis de pierreries; & Henry, qu'une paire de pendants d'oreilles.

1024. Ce dernier estant mort à Bamberg, les Princes de Germanie eslurent Conrad Duc de Vormes, qui ne pût aller à Rome recevoir la Couronne Imperiale, que l'an 1027. D'abord les Princes & Prelats Italiens haïssant la Nation Teutonique, qui les traittoit à baguette, refuserent de luy obeïr, &
1025. deputerent en France vers le Roy Robert, pour luy offrir le Royaume d'Italie pour son fils Hugues.

EMPP. BASILE & CONSTANTIN & CONRAD II. R. 25. ans.

A son refus ils s'addresserent à Guillaume Duc d'Aquitaine, fort connu à Rome par ses frequents pelerinages. Il escouta leurs offres, entendit leurs moyens, depescha en ce pays-là pour sonder le gué, & puis y passa luy-mesme. Quand il y fut, il ne trouva rien de ce qu'on luy avoit promis, tout le monde luy demandoit, au lieu de luy donner, on ne luy proposoit que des conditions ridicules ; Ainsi comme il vit qu'ils en vouloient à sa bourse, & qu'ils craignoient sa grandeur, il se mocqua d'eux & se retira.

L'humeur imperieuse & superbe de la Reyne Constance causoit à toute heure des deplaisirs au Roy, qui usoit de toutes sortes de moyens pour l'adoucir. Un jour s'estant faschée contre un favory qu'il avoit, nommé Hugues de Beauvais, qui fortifioit l'esprit du mary contre ses entreprises, elle addressa sa plainte à Foulques Comte d'Anjou son cousin, pour le prier de la venger. Le Comte luy envoya douze Gentilshommes de son pays, qui ayant pris leur temps, que le favory estoit à la

EMPP. CONSTANTIN seul en Decembre.

la chasse avec le Roy, se saisirent de sa person-ne, & luy trencherent cruellement la teste en presence du Prince, & sans avoir esgard à ses prieres. & encore CONRAD. 1025.

Il falut que le Roy souffrist cét affront, de peur d'un plus grand mal, & qu'avec cela il endurast, que cette marastre traittast son fils le Roy Hugues dans la derniere indignité, jusqu'à le reduire à une extrême indigence de toutes choses.

Je trouve dans la vie de ce tres-sage Roy une action de bonté, plus que Royale. Ayant esté découverte une grande conspiration contre son Estat & sa vie, & les auteurs arrestez, comme les autres Seigneurs estoient assemblez pour les condamner à mort, il fit traitter splendidement ces malheureux, & les admit le lendemain à la Sacrée Communion: puis voulut qu'on les laissast aller, disant, que l'on ne pouvoit pas faire mourir ceux que JESUS-CHRIST venoit * de recevoir à sa Table.

* Un criminel est reputé avoir sa grace si le Souverain l'admet à sa table.

Cette année Guillaume IV. Duc d'Aquitaine & Comte de Poitiers mourut, & son fils aisné Guillaume V. surnommé le Gros, prit le gouvernement de ses Estats. La Duchesse veuve, seconde femme de Guillaume IV. ayant des enfants, pour leur acquerir de l'appuy contre ceux du premier lict, espousa Gefroy Martel, tres-vaillant Prince, fils de Foulques Comte d'Anjou. 1025.

L'année d'aprés, Richard le Bon, Duc de Normandie, finit ses jours, & eut pour successeur Richard III. son fils aisné. 1026.

Othe Guillaume Comte de Bourgongne, sortit aussi du monde, & son fils Renaud posseda ses Estats. 1027.

L'enragée passion de dominer arma Baudouïn, alors surnommé le Frison, & depuis appellé le Debonnaire, contre Baudouïn à la Barbe, son pro-

pre pere Comte de Flandres ; enſorte qu'il le chaſſa de ſes Eſtats ; ce fils deſnaturé ſe tenant fort de l'alliance du Roy Robert, dont il avoit eſpouſé la fille, & qui pourtant ne favoriſoit pas cette impieté. Richard III. Duc de Normandie (d'autres diſent que ce fut Robert) recueillit le vieillard exilé ; & le remit dans ſa Comté : mais il ne pût eſteindre tout-à-fait les partialitez dans le pays, où les uns tenoient pour le fils, & les autres pour le pere.

1028. Le 17ᵉ de Septembre le jeune Roy Hugues mourut en la fleur de ſon aage, regreté de toute l'Europe pour ſes rares & aymables qualitez, qui luy avoient acquis tant de reputation, qu'à peine l'euſt-il pû ſouſtenir s'il euſt veſcu davantage.

1028. & 29. Il reſtoit trois autres fils au Roy Robert, ſçavoir Henry, Robert & Eudes. Quelques-uns diſent qu'Eudes eſtoit l'aiſné de tous. Quoy qu'il en ſoit, le Roy, aprés la mort de Hugues, vouloit faire couronner Henry : Mais la Reyne Conſtance, par un appetit dépravé, avoit entrepris d'élever Robert dans le Throſne.

EMPP. ROMAIN II. couſin de Conſt. en Novembre, R. 5, ans, 6. mois, & encore CONRAD.

L'autorité du pere & la raiſon l'emporterent pour Henry ſur l'eſprit des Seigneurs François. Et neantmoins l'opiniaſtreté de cette femme ne ſe rendit pas, & cauſa beaucoup de tumultes, ſon mary n'ayant ſçû empeſcher, que de ſon vivant meſme, elle ne braſſaſt une puiſſante conſpiration pour déthroſner l'aiſné, & mettre le cadet à la place.

ROBERT &

1029. HENRY, *ſon fils, aagé de quelques* 18. *ans.*

1028. RICHARD III. Duc de Normandie n'ayant regné que deux ans, mourut empoiſonné par ſon frere

frere nommé Robert, qui aprés sa mort jouït de la Duché acquise par un fratricide.

Dans les années 1029. & 30. il s'esmût une forte guerre entre Eudes Comte de Champagne, de Chartres & de Tours, & Foulques Comte d'Anjou, au sujet de ce que Foulques fortifioit le chasteau de Montrichard, qu'Eudes disoit estre de la Comté de Touraine. Aprés quelques rencontres ils en vinrent à une bataille rangée; tous deux estant à la teste de leurs troupes: la perte fut grande de part & d'autre, mais la victoire demeura à l'Angevin. 1029. & 30.

Quoy que le Roy Robert permist la liberté des élections, neantmoins l'Evesque de Langres estant mort, il luy en avoit d'autorité absoluë substitué un autre, parce qu'il avoit besoin d'une personne, qui fust entierement à luy dans ce poste, pour luy aider à contenir la Bourgongne. Les Chanoines ayant empoisonné celuy-là, il y en mit encore un second; ce qui excita de si grands troubles parmy le Clergé de cét Evesché, qu'il fut contraint d'y envoyer son fils pour instaler le nouveau promû, & le garantir de leurs attentats. 1030. 31. & suivans.

Tandis que Henry estoit en ce pays-là, advint une grande Eclipse de Soleil, & Robert son pere fut attaqué d'une maladie, dont il mourut le 20e de Juillet de l'an 1033. ayant vescu soixante & un an, dont il en regna 45. & demy, sçavoir neuf & demy avec son pere, & 36. depuis sa mort. 1033.

Il avoit quatre enfans vivants; trois fils, Henry qui eut la Couronne, Eudes qui la luy disputa, & Robert, qui fut Duc de Bourgongne: & une fille nommée Adeleïde, qui espousa Baudouïn Comte de Flandres.

Il ne tint pas à sa conduite, que la France ne fust tout à fait heureuse: il donna à ses sujets ce qui depen-

doit de luy, la Justice & la Paix: mais il eut le desplaisir de voir trois fois la famine, & la peste ensuite, ravager ses Estats, la premiere en l'an 1007. la seconde en l'an 1010. & la troisiéme depuis l'an 1030. jusqu'à l'an 1033. La premiere fut generale par toute l'Europe, & la derniere si cruelle en France, qu'il se trouva plusieurs personnes, qui déterroient des corps pour les manger, qui alloient à la chasse des petits enfans, qui se tenoient au coin des bois, comme des bestes carnacieres, pour devorer les passants. Il y eut mesme un homme, qui possédé de la convoitise du gain, plus enragée que la famine, estala de la chair humaine dans la ville de Tournus: mais on expia ce detestable prodige par les flammes.

HENRY I.
ROY XXXVII.

1033. LE premier & le plus capital ennemy de ce Roy fut sa propre mere, qui continuant au préjudice de la declaration du pere, & des droits de la Nature, de vouloir mettre la Couronne sur la teste de Robert son fils bien-aimé, souleva une bonne partie des Grands contre luy; particulierement Baudouïn Comte de Flandres, & Eudes Comte de Champagne, ayant donné la ville de Sens à ce dernier, pour l'engager dans son party.

Mais Henry, qui avoit de la resolution au dessus de son aage, alla luy douziesme vers Robert Duc de Normandie implorer son assistance. Le Duc, par motif de fidelité, ou par hayne contre le Champenois, l'assista de toutes ses forces; Avec lesquel-
les

HENRY I, ROY XXXVII.



Ce Prince couronné du vivant de son pere,
Pour son fils, quoy qu'enfant, obtint mesme faveur;
Mais souvent il n'eut pas la Fortune prospere,
Et fut tousjours vaillant, non pas tousjours vainqueur.

PAPES.

BENEDICT IX. jeune garçon, intrus en Dec. 1033. S. prés de 10. ans. Trois Antipapes, le mesme Benedict, Sylvestre, & GREGOIRE VI. esleû aprés l'abdication de Benedict l'an 1044. S. 2. ans CLEMENT VII. nommé par l'Empereur l'an 1046. S. 9. mois. DAMASE II. esleû en 1048. S. 23. jours. LEON IX. aprés 5. mois de vacance, esleû en Fevrier 1049. S. 5. ans, 2. mois. VICTOR II. nommé par l'Empereur l'an 1054. S. 3. ans. ESTIENNE X. esleû en Aoust 1057. S. 8. mois. NICOLAS II. esleû en 1058. S. 3. ans, 6. mois.

les ayant dans peu de temps défait celles de la Reyne en plusieurs rencontres, & pris les places des rebelles, il décousit tout ce party, & la reduisit, malgré qu'elle en eust, à vivre bien avec luy.

La guerre finie, il donna au Duc Robert les villes de Chaumont & de Pontoise: & le Vexin François.

1033. Ce fut aussi alors qu'il ceda le Duché de Bourgongne à son frere Robert. *Duquel* est issuë la PREMIERE RACE DES DUCS DE BOURGONGNE du Sang Royal.

1033. & suivans. Le Comte de Champagne ne se tint pas vaincu par la défaite du party: il falut, pour luy faire poser les armes que le Roy battist ses troupes par deux fois, & que la troisiesme il les mist en desroute, & le contraignist de s'enfuïr à demy nud, & de se tenir caché, avant qu'il le pûst forcer à luy tendre les mains.

Vers l'année 1032. ou 33. Gefroy surnommé Martel, fit cruelle guerre à Guillaume V. dit le Gros, Duc de Guyenne & Comte de Poitou, dont il avoit espousé la marastre, ou seconde femme de son pere; elle s'appelloit Agnes, fille du Comte de Bourgongne. Le sujet de cette querelle estoit la Comté de Saintonge & le pays d'Aulnis, qu'il disputoit. Les Auteurs ne marquent pas bien à quel titre; mais qu'il vainquit le Duc en une grande bataille prés de Monstreuïl-Bellay, le fit prisonnier, & ne le relascha qu'au bout de trois ans, aprés qu'il luy eut relasché la Saintonge, & payé grosse rançon.

1033. Rodolphe ou Roul Roy de la Bourgongne Transjurane & d'Arles, mourant en l'an 1033. institua son heritier l'Empereur Conrad, qui avoit espousé Gisele sa sœur puisnée, & en avoit un fils nommé Henry, & ne tint aucun compte d'Eudes, Comte de Champagne, mary de Berthe sa sœur aisnée.

aisnée, parce que de son vivant il l'avoit voulu forcer de le faire reconnoistre pour Roy, & luy avoit suscité des factions & des remuements dans son Estat.

Par cette institution le Royaume de Bourgongne & d'Arles estant passé à des Princes de Germanie; fut par eux comme uny & attaché au Royaume Germanique & à l'Empire, qui en estant trop esloigné l'a laissé escouler insensiblement de ses mains, & aprés en avoir perdu la possession, en a aussi perdu le titre.

En ces années vivoit Humbert surnommé aux Blanches-mains, Comte de Maurienne & de Savoye; souche de la Royale Maison de Savoye, qui tient aujourd'huy un grand rang entre les Souverains de la Chrestienté; les descendans de ce Humbert ayant par mariages, successions, conquestes, acquisitions & autres moyens, assemblé toutes les piéces differentes, dont cét Estat est composé. Quelques Historiens font descendre ce Prince de Boson Roy de Provence, d'autres de Hugues Roy d'Italie, quelques uns des anciens Comtes de Mascon; mais la tradition, & qui semble la plus probable, le fait fils d'un Berald de Saxe, qui descendoit de Vitekind, soit par la mesme branche que les trois Othons Empereurs, soit par une autre.

Le Comte de Champagne ne pouvant supporter, que Conrad ne luy fist aucune part d'un patrimoine, dont la meilleure luy devoit appartenir, prit le temps, que ce Prince estoit occupé en Hongrie, & avec ses forces & celles de ses amis, se rendit Maître d'une bonne partie de ce Royaume. 1033. & 34. EMPP. MICHEL PAPHLAGONIEN en Avril, & CONRAD.

Mais Conrad de retour, ayant mené son armée en ce pays-là, chassa les garnisons d'Eudes de toutes les places qu'il avoit occupées, y mit les siennes, & reçût les hommages des Seigneurs. Enfin il le poussa si rudement, que tout secours luy man-

1034. quant, & cette crainte luy estant peut-estre entrée
1035. dans l'esprit, que le Roy de France, qui le haïssoit, ne s'accordast avec l'Empereur pour le despouïller, il alla se rendre à sa misericorde & s'humilier devant luy.

1035. Robert Duc de Normandie contraint à force d'armes les Bretons de luy faire hommage.

1036. L'année d'aprés il meurt à Nicée en Bithynie, au retour d'un Pelerinage de Jerusalem. A son départ il avoit institué son heritier un sien fils unique; mais bastard, nommé Guillaume, né de la fille d'un Bourgeois de Falaise, le laissant à Paris en la garde & protection du Roy Henry, qui luy avoit de tres-estroites obligations, & donnant la Regence du pays à Alain Duc de Bretagne.

1036. Guillaume avoit deux oncles paternels, Mauger Archevesque de Rouën, qui estoit marié & avoit des enfans, & Guillaume Comte d'Arques, ausquels la Noblesse du pays eust bien plus volontiers obey, qu'à un bastard. Ce fut le sujet de grands troubles, & qui eussent ruiné la Normandie, si le Roy de France eust eu autant de forces pour la reconquerir, qu'il en avoit d'envie.

En ces années le nom des Normands commença de se rendre glorieux & puissant dans l'Italie, spe-
1003. & suivans. cialement dans la Pouille & la Calabre. Dés l'an 1003. quarante adventuriers de cette Nation, au retour de la Terre Saincte, y ayant fait des actions presque incroyables contre les Sarrasins, en faveur de Gaimar Duc de Salerne, qui en estoit fort tourmenté, & estant revenus en Normandie chargez d'honneur & de presents, avoient excité les autres braves de leur pays d'aller chercher fortune delà les Monts. Le premier qui y passa, fut un Gentilhomme nommé Drengot Osmond, lequel contraint de quitter le pays pour avoir tué en presence

de

de son Prince un Guillaume Repostel, qui s'estoit vanté d'avoir abusé de sa fille, alla avec ses quatre freres & quelques-uns de ses parents & amis, offrir son service à Mello Duc de Bary, & à Pandolfe Prince de Capouë, qui estoient revoltez contre les Grecs. Ils les receûrent à bras ouverts, & leur donnerent une ville & des terres pour leur entretenement. Puis comme ceux-là se furent establis, non sans beaucoup de risques, de combats & d'aventures, six des fils de Tancrede d'Auteville Gentilhomme de l'Evesché de Constances, qui en avoit douze tous fort braves, y arriverent & porterent leur gloire bien plus haut que les autres.

Toute la Normandie estoit à feu & à sang par les querelles particulieres des Seigneurs, entretenus par les oncles du jeune Duc. Alain III. Duc de Bretagne son tuteur y estant venu pour les appaiser, ne se pût garantir d'un poison mortel, que luy donnerent les factieux. Conan II. son fils, estant encore au berceau luy succeda. 1036.

En ce temps Guillaume le Gros Duc d'Aquitaine fut délivré de prison, & mourut la mesme année. Othon ou Eudes son second frere luy succeda. Deux ans aprés il herita de la Duché de Gascongne, dont il prit possession dans l'Eglise de Sainct Severin de Bourdeaux selon la Coustume. Il recueillit cette Seigneurie à cause de Brisce sa mere, qui estoit fille du Duc Sance. Ainsi la Maison de Gascongne fondit en celle de Poitiers ou d'Aquitaine. 1037.

Les prétentions d'Eudes Comte de Champagne sur le Royaume de Bourgongne n'estant point entierement estouffees, il se jetta avec une armée dans le Royaume de Lorraine, qui appartenoit à l'Empereur, & prit la ville de Commercy : mais comme il voulut attaquer celle de Bar, Gotelon Duc de Lorraine le vint choquer si rudement, qu'il des- 1037.

desfit son armée & le renversa mort sur la place. Ses deux fils Thibaud & Estienne partagerent ses terres. Thibaud eut les Comtez de Chartres & de Tours, & Estienne celles de Troyes ou Champagne, & de Meaux en Brie.

1038. & 39. Gefroy Martel, suivant la passion d'Agnes sa femme, suscita les sujets d'Eudes Duc d'Aquitaine à se rebeller contre luy, afin d'avancer ses freres uterins, Pierre-Guillaume & Guy fils de cette Agnes. Ce qui luy reüssit comme il souhaitoit: car Eudes, qui n'avoit point d'enfans, ayant esté tué l'an 1039. au siége de je ne sçay quelle bicoque, Pierre-Guillaume luy succeda, & Guy-Gefroy eut la Comté de Gascongne.

1038. & 39. EMPP. encore MICHEL & HENRY III. ou selon les autres II. fils de Conrad en Juin, 1039.

Les Normands sous la conduite de Guillaume, surnommé Fierabras, l'aisné des fils de Tancrede, furent employez par le Lieutenant de l'Empereur de Grece, à chasser les Sarrasins de Sicile, à condition, qu'ils auroient part aux conquestes. Dont se voyant frustrez par les Grecs, ils se ruerent sur la Poüille, qu'ils commencerent à leur arracher. Le Duc Fierabras leur Chef estant venu à mourir, ils eslûrent en sa place Drogon son frere, & celuy-là ayant esté tué en trahison par les Seigneurs du pays, ils luy substituerent Onfroy le troisiesme des freres.

1039. 40. & suivans. Le Lieutenant de l'Empereur de Grece amena son armée de Sicile pour arrester leurs entreprises, & les combatit prés du Fleuve d'Aufidus, & non loin de Cannes, où autrefois Annibal fit un si horrible carnage des Romains. Le Grec n'y fut pas si heureux que le Carthaginois; il perdit la bataille & un si grand nombre de ses gens, que jamais les Grecs ne purent s'en relever dans ces pays-là; Et la puissance des Normands s'y accrût si fort, qu'elle estouffa la leur dans peu d'années.

Foul-

Foulques Comte d'Anjou mourut dans la ville de Metz, en revenant du voyage de la Terre Sainɗe; Geffroy ſurnommé Martel ſon fils luy ſucceda. Ce Foulques, eſtant en Jeruſalem, touché d'un vif repentir de ſes pechez ſe fit traiſner tout nud ſur une claye la corde au col, & fouëter juſqu'au ſang, criant, Aye pitié Seigneur, du traiſtre & parjure Foulques. 1039.

Les fils d'Eudes Comte de Champagne refuſoient de faire hommage de leurs terres au Roy Henry, parce qu'il n'avoit pas voulu ſecourir leur Pere contre l'Empereur Conrad. Le pretexte de leur felonie eſtoit, qu'ils diſoient, que la Couronne appartenoit à Eudes ſon frere; En effet ils l'encouragerent à ſe porter pour Roy. Ce qui a fait ſoupçonner à quelques-uns, qu'il eſtoit l'aiſné. 1040. & 41.

Henry ne donna pas le temps à cette conſpiration de faire progrés, il aſſiégea ſon frere dans un chaſteau où il s'eſtoit retiré, & l'ayant pris, l'envoya ſous bonne & ſeure garde dans Orleans. Je ne trouve point ce qu'il devint. 1041.

Cela fait, il marcha contre Eſtienne Comte de Brie & de Champagne, qu'il mit en deſroute; Et de là il tourna contre Galeran Comte de Meulan leur allié, qu'il deſpoüilla de ſa Comté.

D'autre coſté il ſuſcita Geffroy nommé Martel, contre Thibaud, ſur lequel il aſſiégea la ville de Tours, & quelque accord qu'il y euſt enſuite entre le Roy & Thibaud, Martel ne voulut point deſiſter de ſon entrepriſe.

Il y avoit prés d'un an, qu'il la tenoit bloquée; Thibaud, ſçachant qu'elle alloit perir faute de vivres, ſe reſolut de la ſecourir. Geffroy eſtant allé au devant avec la Chappe ou Manteau Sainɗ Martin, qu'il faiſoit porter en guiſe d'eſtendard, gagna la victoire, fit Thibaud priſonnier, & 1042.

ensuite reduisit la ville, qui depuis demeura aux Comtes d'Anjou.

En ce temps-là les Princes faisoient porter pour enseignes, les Reliques de quelques Saincts, qui estoient reverez dans leurs terres, ou qu'ils avoient euës des pays estrangers, & prenoient aussi souvent les bannières des Eglises pour leur servir d'estendards.

1039. Durant les troubles & factions, que causoit en Normandie la minorité du Duc Guillaume le Bastard, le Roy prit son temps de se faire livrer le chasteau de Tilleres, sous pretexte que les rebelles s'en pourroient saisir. En effet il le fit raser, mais peu aprés il le rebastit, y mit garnison, & entrant plus avant dans la Normandie, ravagea la Comté d'Hiesmes, & y brusla la petite ville d'Argentan, qui est peut-estre le lieu que les Romains apelloient *Aræ Genuæ*.

1040. Peu aprés Guillaume prit le soin du Gouvernement; & parce qu'il estoit encore mineur, se choisit un tuteur luy-mesme, c'estoit Raoul de Gacé son Connestable. Mais les Seigneurs luy obeïssoient à regret, à cause du defaut de sa naissance : ils avoient pour Chef Guy de Bourgongne, qui estant fils de Renaud Comte de la Franche-Comté, & d'Alix sœur du feu Duc Robert, pretendoit dans son ame,
1041. que la Duché luy appartenoit.

& 42. EMPP. CONSTANTIN MONOMAQUE en Juin & encore HENRY III.

La faction fut si grande, qu'elle pensa accabler Guillaume : mais s'estant rassuré, il eut recours au Roy Henry, lequel ayant pris un autre dessein, que celuy qu'il avoit eu de le ruiner, l'alla joindre avec ses troupes. Tous deux donnerent bataille aux rebelles, dans le lieu dit le Val des Dunes, à quelques lieuës en deçà de la ville de Caen. Le Roy y fut abatu d'un coup de lance par un Gentil-homme de Costentin: mais se releva sans blessure. Les rebelles
1042. furent entiérement taillez en piéces, Guy de Bourgongne

gongne assiegé & forcé dans Briône, fut despoüillé des terres qu'il tenoit en Normandie, & se retira en Franche-Comté.

Le Comte d'Anjou, qui avoit esté des plus avant dans les bonnes graces du Roy, estant survenu je ne sçay quelle froideur entre eux, lascha quelques paroles, qui offenserent tellement le Roy, qu'il entreprit de l'en chastier; il manda donc le Duc Normand pour l'accompagner en cette expedition, & entra dans les terres du Comte; mais ils se reconcilierent aussi-tost. 1043. & 44.

La querelle demeura à départir entre le Normand & l'Angevin; la durée en fut aussi longue, que la vie de ce dernier, & le succés favorable tantost à l'un, tantost à l'autre. 1044.

Le Duc Normand venu en aage de se marier, espousa Matilde, fille de Baudoüin dit le Pieux, Comte de Flandres, & d'Adeleide ou Alix fille du Roy Robert. Comme elle estoit sa parente il falut avoir dispense du Pape, qui la donna, à la charge de bastir quatre Hospitaux en quatre villes, pour nourrir cent pauvres en chacun. 1046.

L'Eglise n'estoit point accoustumée à ces dispenses. Mauger Archevesque de Roüen oncle du Duc, non par un zele de discipline canonique, mais parce qu'il vouloit broüiller, afin que le Comte d'Arques son frere pûst se faire Duc, excommunia les deux espoux. Le Duc ayant convoqué les Evêques de la Province à Lisieux, le Legat du Pape y presidant, le fit déposer, & le relegua dans l'Isle de Grenezay.

Le Comte d'Arques ayant son party formé leve les armes, le Duc le pousse & l'assiege dans le chasteau d'Arques; le Roy, qui changeoit de party, ou selon ses interests, ou selon son caprice, entreprend hautement sa deffense, & va en personne 1047.

jetter

jetter des vivres & du secours dans Arques. Nonobstant ce rafraichissement le Duc s'opiniastre à le tenir bloqué; tellement que le Comte manquant de vivres, est obligé de capituler, moyennant la vie sauve, les membres entiers, & quelques terres pour sa subsistance.

Les desbris du party se sauverent vers le Roy, qui ayant jalousie des prosperitez de Guillaume, & poussé par les Comtes d'Anjou & de Poitou ennemis de ce Duc, se promettoit de le despoüiller de sa Duché. Il n'en eut que le dessein, le succés luy fut contraire: comme il s'estoit avancé vers Roüen, les Normands luy taillerent son avantgarde en piéces, entre Escouy & Mortemer; il fut contraint de tourner bride, & mesme, aprés cét eschec, de luy remettre le chasteau de Tilleres.

Ce Duc n'ayant point accoustumé de pardonner à ceux, qui prenoient les armes contre luy, particulierement à ses parents du costé paternel, la plus-part de ceux, qui avoient esté dans les interests du Roy ou du Comte d'Arques, passerent dans la Poüille où ils trouverent meilleure fortune, qu'ils ne l'eussent euë en Normandie.

Le Duc victorieux porta la guerre en Anjou, & en passant se saisit de la Comté du Maine; que le Comte Hebert luy laissa par testament, en recompense de ce qu'il l'avoit deffendu contre l'Angevin.

Le vaillant Geffroy Martel Comte d'Anjou en
1047. l'an 1047. aagé de quarante-huit ans, quitta le monde, & se retira en l'Abbaye de Sainct Nicolàs d'Angers, où il vescut jusqu'en l'an 1061. Avant sa retraite il donna ses Estats à Gefroy, dit le Barbu, & à Foulques surnommé le Rechin, qui estoient enfans de sa sœur Adeleide & d'Alberic Comte de Gastines en Poitou. Geffroy porta le titre

titre de Comte d'Anjou ; & en mourant le laissa à Foulques.

L'Empereur Henry III. dit le Noir, & le Roy Henry de France s'entrevirent cette année dans le pays Messin, où ils renouvellerent les anciennes alliances d'entre les deux Couronnes. 1048. ou 49.

Le Pape Leon IX. Lorrain de nation, & qui avoit esté Evesque de Toul, estant venu en Gaule pour reconcilier Godefroy le Preux, Duc de Lorraine avec l'Empereur, & terminer la sanglante querelle, qui estoit entre ce Godefroy soustenu du Comte de Flandres, & les Maisons d'Alsace & de Luxembourg, tint un Concile à Reims, & négocia si heureusement, qu'il mit fin à cette guerre. 1050. & suivans.

Au sortir de la Germanie il emmena des troupes en Italie pour s'opposer aux Normands, qui estant devenus puissants entreprenoient aussi sur les terres du Sainct Siége. Ces braves aventuriers conduits par Onfroy luy monstrerent premierement leur valeur, en taillant son armée en piéces, & le faisant prisonnier ; puis luy tesmoignerent leur pieté & leur respect, en le traittant avec beaucoup de sousmission, & le remettant en liberté. 1053.

En recompense il leur donna toutes les terres qu'ils avoient conquises, & celles encore qu'ils pourroient conquerir sur les Grecs & sur les Sarrasins ; Et Onfroy fit part de ses conquestes à Robert surnommé Guischard, c'est-à-dire le Rusé, à Rogen & à ses autres freres.

Thibaud Comte de Chartres ayant sur le cœur, que le Roy l'eust despouïllé de la Comté de Tours, & n'en ayant pû avoir raison, alla trouver l'Empereur à Mayence, qui le fit son Chevalier & luy promit sa protection. 1054.

Pour prévenir les semences de jalousie & de discorde, que ce voyage pouvoit avoir jettées entre 1055.

l'Em-

EMPP. THEODORE fils de Const. puis MICHEL VI & HENRY IV. fils de Henry II.

l'Empereur & le Roy, ils trouverent bon de s'esclaicir par une mutuelle entreveuë dans le mesme endroit de la premiere. Le Roy s'y plaignit, que l'Empereur avoit contrevenu aux articles de l'alliance, mais il n'en rapporta aucune satisfaction; Et ayant conçû quelque crainte d'un mauvais dessein sur sa personne, se retira de nuict.

1057. & 58. Le brave Robert Guischard avec ses Normands ayant acheve de conquerir la Calabre, s'en fit appeller Comte pendant deux ans, & puis ne craignit point de prendre le titre de Duc.

1058. La Normandie ayant tousjours dans son sein des estincelles de division, le Roy, qui en pensoit profiter, tenta de s'en rendre Maistre par une seconde expedition, qui ne fut pas plus heureuse que la premiere; son armée ayant esté chargée & desfaite sur la chaussée de Varaville, entre Caen & Lisieux, il reçût la Paix du Duc.

1059. EMPP. ISAAC COMNENE & encore HENRY IV.

1059. *On vit l'an 1059. un prodige tout-à-fait inoüy. Une grande multitude de Couleuvres & autres Serpents, s'estant assemblez dans une plaine prés de la ville de Tournay, se sépara en deux bandes, qui se batirent opiniastrément, tant que l'une des deux estant vaincuë & chassée, abandonna la place toute couverte de ses morts, & se retira dans le creux d'un gros arbre, où les vainqueurs la poursuivirent pour achever la desfaite: mais les paysans y accourant avec des bastons, des fagots & des brandons de feu, exterminérent les uns & les autres.*

Non long-temps aprés, le Roy Henry se sentant cassé de travaux, quoy qu'il n'eust que 54. ans, assembla les Grands du Royaume, & leur ayant remonstré les services qu'il avoit rendus à l'Estat, & comme il s'estoit bien acquitté du commandement des armées, il les pria tous en general, & chacun en

1060. particulier, de reconnoistre Philippe son fils aisné

pour

pour ſon ſucceſſeur, & de luy preſter le ſerment. Ce qu'ayant tous promis, il le fit ſacrer & couronner à Reims le 22. de May, Feſte de la Pentecoſte, par l'Archeveſque Gervais, que depuis ce jeune Roy honora de la charge de Chancelier.

Sur la fin de la meſme année il fut attaqué d'une petite fiévre, dont il mourut à Vitry prés de Paris, ayant regné 28. ans & quatre mois, depuis la mort de ſon Pere. 1060.

Pour n'encourir pas le danger de contracter mariage dans un degré deffendu, il avoit envoyé chercher femme juſqu'en Ruſſie ou Moſcovie; Ce fut Anne fille de George, quelques-uns le nomment Juriſclod, Roy de ce pays-là, de laquelle il eut trois fils, Philippe, Robert & Hugues. L'aiſné n'avoit alors que ſept ans, Robert mourut en enfance, & Hugues eſtant parvenu en aage eut la Comté de Vermandois, & fut la Tige de la ſeconde Maiſon de ce nom. Car on luy fit eſpouſer Adeleide, fille de Hebert dernier Comte de la premiere branche de Vermandois, laquelle emporta les Seigneuries de ſon Pere, au préjudice d'un frere qu'elle avoit, nommé Eudes, parce que ſes vaſſaux le jugerent incapable de ſucceder, à cauſe de l'imbecillité de ſon eſprit; Défaut fort ordinaire dans la Race Carlovingienne.

EMPP. CONST. DUCAS choiſi par Michel, qui ſe fit Moine & encore HENRY IV. 1060.

Le Roy Henry laiſſa tous ſes trois fils ſous la tutelle de Baudoüin Comte de Flandres, qui avoit eſpouſé ſa ſœur, & luy confia auſſi la Regence du Royaume.

La Reyne Anne ſa veuve ſe retira à Senlis, où elle faiſoit baſtir une Egliſe à l'honneur de Sainct Vincent Martyr. Sa Solitude ne fut pas ſi auſtere, qu'elle n'eſcoutaſt les recherches de Raoul Comte de Creſpy, qui eſtoit voiſin de là. Elle ne fit point de difficulté de l'eſpouſer; Et cette ſeconde

flamme

flamme pensa allumer une guerre civile, non pas pour la difference des qualitez, car les Grands alloient presque du pair avec les Rois; mais parce que Raoul estoit parent du premier mary. A cause de quoy les Evesques excommunierent ce Seigneur: mais rien ne pût luy faire lascher prise, que la mort, qui le destacha d'avec cette Princesse, l'an 1066. Estant veuve & destituée d'appuy, elle s'en retourna mourir en son pays.

PHILIPPE I.
ROY XXXVIII. aagé de VII. à VIII. ans.

1060. 61. & 62. TOUT obeïssoit paisiblement à la Regence de Baudouïn, les Gascons seuls refusoient de s'y sousmettre, apprehendants, disoient-ils, qu'avec ce titre il ne fist perir son pupille pour envahir la Couronne, sur le pretexte, qu'il avoit espousé la fille du Roy Henry.

Il dissimula sagement cette injure: mais deux ans aprés il mena une armée vers les Pyrenées, feignant que c'estoit pour faire la guerre aux Sarrasins d'Espagne; Et comme il eut passé la Garonne, il s'arresta dans le pays des rebelles, & les rangea à la raison sans coup fraper.

1062. Guy-Gefroy-Guillaume Duc d'Aquitaine crût, que Gefroy-Martel Comte d'Anjou estant mort sans enfans, ses neveux, fils de sa sœur, n'avoient point de droit sur la Saintonge. Il s'en voulut donc resaisir, & assiégea Saintes: son armée fut desfaite par les deux freres prés de Chef-Boutonne; mais l'année suivante il en remit une autre sur pied, & leur enleva cette ville.

Les deux freres ne penserent point à la secourir; ils

PHILPPE I, ROY XXXVIII.



Ce Roy, qu'une Circé retenoit par ses charmes,
Sans soucy de l'Estat, de l'honneur, ny des Loix;
Vid ses braves Sujets subjuguer par leurs armes,
L'impieté des Turcs, & l'orgueil des Anglois.

PAPES.
VACANCE de trois mois.
ALEX. II. esleu le 1. d'Oct. 1061. S. 11. ans, & prés de 7. mois.
GREGOIRE VII. fils d'un Charpentier, esleu le 21. Avril 1073. S. 12. ans, 1. mois.
VICTOR III. esleu en May 1086. S. environ 1. an, 4. mois.
VACANCE de 5. mois.
URBAIN II. esleu en Mars 1088. S. 11. ans & 4. mois.
PASCAL II. esleu le 12. Aoust 1099. S. 18. ans. & 5. mois.

1062. & 63. ils estoient acharnés à se faire la guerre. Foulques le Rechin, le puisné de deux, gagna les Seigneurs de Touraine & d'Anjou, qui trahirent son frere Gefroy, & le luy livrerent malheureusement avec la ville d'Angers.

Cependant le Duc d'Aquitaine ayant reconquis la Saintonge, mena son armée victorieuse en Espagne, où il força la ville de Barbastre, alors fort riche & fort renommée.

Le zele de la Religion mena souvent les Princes & les Seigneurs de l'Aquitaine & de Languedoc en Espagne, secourir les Chrestiens contre les Sarrasins, & leur assistance soustint & releva bien fort les petits Rois Espagnols.

1064. Edoüard Roy d'Angleterre, que sa vertu Chrestienne a mis au nombre des Saincts, mourant sans enfants laissa son Royaume par Testament à Guillaume le Bastard Duc de Normandie, en consideration du bon traitement qu'il avoit reçû dans la maison de Robert son Pere, lors qu'il fut chassé de son Royaume, & de ce qu'il estoit son proche parent. Mais les Anglois n'aymant pas la domination estrangere, defererent le Royaume à Haralde fils de Goduin, l'un des Grands Seigneurs du pays.

1066. Le bastard de son costé rechercha de toutes parts l'assistance de ses amis & alliez pour se mettre en possession de son droit; tant qu'ayant assemblé à force de grandes promesses une puissante armée de Normands, François, Flamands & autres, il descendit en Angleterre, donna bataille le 14e d'Octobre à Haralde, qui fut tué dans la meslée avec ses principaux Chefs, & laissa l'Angleterre à la discretion du Vainqueur. Revolution qu'on s'imagina avoir esté presagée par une effroyable Comete, qui durant quinze jours estendit trois grands rayons, qui occupoient presque toutes les parties Meridionales du Ciel.

Avant que Guillaume paſſaſt la Mer, arriva la mort de Conan Duc de Bretagne. On diſoit qu'il l'avoit fait empoiſonner, parce qu'il revendiquoit la Duche de Normandie comme luy appartenant, à cauſe de ſa mere, fille du Duc Robert. Hoel, qui avoit eſpouſé ſa ſœur, luy ſucceda.

Les Anglois maltraittez par les Lieutenants & Officiers de Guillaume, ſe revolterent les années ſuivantes, & appellerent le ſecours des Danois: mais ils ne firent qu'aggraver leur joug, car il leur oſta preſque toutes leurs terres, & meſme leurs Loix Anciennes, y ayant eſtabli celles de ſon pays, comme auſſi la langue, pour les actes de Juſtice, & il mit tous les Seigneurs, qui l'avoient ſuivy, en poſſeſſion des biens des Anglois, dont la plus grande partie fut ou chaſtiee ou tuée. 1067. & ſuivans.

Ainſi finit le Regne des Anglois dans cette Iſle, qui a pourtant retenu leur nom; mais en effet a depuis eſté touſjours dominée, & l'eſt encore par le Sang des Normands, les Rois & les plus grands du pays en eſtant deſcendus, & tenant leurs droits de ce Guillaume le baſtard, à qui l'on donna le ſurnom de CONQUERANT.

Baudouïn, Regent du Royaume de France & Comte de Flandres, finit ſes jours l'an 1067. Il avoit deux fils, Baudouïn dit de Monts, qui fut Comte de Flandres, & Robert, qu'on ſurnomma le Friſon, parce qu'il fut Seigneur du pays de Friſe. 1067.

On remarque, que l'an 1069. Arnoul Seigneur de Selne, commença de baſtir la ville d'Ardres ſur les ruines de ſon chaſteau de Selne.

La guerre ſe mit bien-toſt entre les deux fils de Baudouïn: l'aiſné penſant deſpouïller ſon cadet, fut par luy vaincu & tué ſur le champ de bataille, laiſſant deux fils, Arnoul & Baudouïn en fort bas aage. Leur tutéle engendra un ſanglant differend 1069. EMPP. ROMAIN DIOG. ayant eſpouſé

entre

Eudoxie veuve de Ducas, R. 3. ans & encore HENRY IV. 1068. entre Robert leur oncle, & leur mere Richilde. Cette Princesse appuyée de Gefroy le Bossu, Duc de la basse Lorraine, desfit l'armée de Robert, & le despouilla d'une partie de ses terres. Un si heureux succés la rendit si hautaine envers ses sujets, que les Flamands Flamingants l'abandonnerent, & il ne luy demeura que les Wallons & les Hennuyers. Le Roy se voulut porter pour arbitre & Juge entre les deux partis; mais Richilde venant à Paris avec force presents, gagna son Conseil, & l'engagea à prendre ouvertement le sien.

1070. Le Roy, bouïllant de feu de jeunesse, y voulut aller en personne faire ses premieres armes. Elles furent peu heureuses, car il fut batu & poussé, Richilde prise & menée à Sainct Omer. Mais comme il se retiroit vers Monstreuïl, Eustache Comte de Boulogne, qui avoit un gros de reserve, prit Robert & le mena à Sainct Omer; Celuy qui commandoit dedans, le rendit pour délivrer Richilde, le Roy fut si irrité, qu'il saccagea & brusla la ville.

La mesme année Richilde, quoy que tousjours assistée des François, perdit une autre bataille & son fils Arnoul, & ensuite tout son pays, horsmis le Hainaut, où elle se retira.

1071. Le Roy retourna luy-mesme une seconde fois en Flandres, & y hazarda une autre bataille; dans laquelle Eustache Comte de Boulogne estant demeuré prisonnier, son frere, Chancelier de France & Evesque de Paris, pour obtenir sa délivrance, obligea le Roy de ne se mesler plus de cette querelle.

EMPP. MICHEL VII. fils de Ducas R. 5. ans. Bien plus, il luy fit espouser Berthe, qui estoit fille de Florent I. Comte de Hollande & de Gertrude de Saxe, laquelle s'estoit remariée à Robert en secondes nopces.

Par ce moyen il fut engagé à soustenir la cause de

de son beaupere, qui avec son secours desfit pour la quatriesme-fois l'armée de Richilde, & ainsi demeura Maistre de la Flandre. & encore HENRY IV.

1071. Roger frere de Robert Guischard Duc des Normands en la Pouïlle, fut envoyé par son frere en Sicile, qui estoit occupée par les Sarrasins; Il y conquesta les villes de Panorme & de Messine, qui luy ouvrirent le chemin à se rendre Maistre de toute l'Isle.

1073. & 4. Depuis la mort du Regent Baudouïn, le Roy Philippe parvenu en aage d'adolescence, s'émancipoit à quantité de desordres & de vexations sur ses sujets. Surquoy le Pape Gregoire VII. qui ne cherchoit qu'occasion de se constituer le Juge & le Reformateur des Princes, escrivit à Guillaume Duc d'Aquitaine, qu'avec les autres Seigneurs il eust à luy faire remonstrances, & luy declarer, que s'il ne se corrigeoit, il l'excommunieroit luy & tous les sujets qui luy obeïroient, & mettroit l'excommunication sur l'Autel Sainct Pierre pour la réaggraver chaque jour.

1076. Mort de Robert I. Duc de Bourgongne. Son fils Henry estant decedé avant luy, avoit laissé deux fils, Hugues & Othon, dont le premier succeda à son ayeul.

1077. Guillaume le Conquerant, aprés avoir entierement accablé l'Angleterre, reprimé la rebellion de son fils Robert, & dompté les Manceaux, passa en Bretagne pour la reduire sous ses Loix, & mit le siége devant Dol. Le Duc ou Comte Hoel implora l'assistance du Roy, qui marchant en personne à son secours, fit lever le siége.

1077. EMPP. NICEPH. BOTON. La Paix s'ensuivit incontinent, mais elle fut rompuë presques aussi-tost pour une autre cause. C'est que le Conquerant en presence du Roy avoit donné le Duché de Normandie à Robert

usurpateur R. 3. ans, & encore HENRY IV. son fils, avant que d'aller à la conqueste d'Angleterre: Robert s'en vouloit mettre en possession, le pere l'en empeschoit, & le Roy soustenoit le fils dans sa demande. Ce fut-là le sujet d'une nouvelle guerre.

1076. 1077. 8. & suivans. Le pere assiégea son fils rebelle dans le chasteau de Gerbroy prés Beauvais. Dans une sortie le fils le blessa, & le desarçonna d'un coup de lance: mais l'ayant reconnu à sa voix, il le releva, la larme à l'œil. Ainsi le siége fut levé; Et le pere enfin estant vaincu par les sentiments de la Nature, & par les priéres de sa femme & de ses Barons, luy accorda sa grace & luy quitta la Duché, puis repassa en Angleterre.

* Gotelon. 1077. & 78. Gozelon * Duc de la basse Lorraine, qui, en faveur de Baudouïn Comte de Monts fils de Richilde, avoit combatu & desfait Robert le Frison, ayant esté, peu aprés sa victoire, assassiné dans Anvers, l'Empereur retint la Duché de la basse Lorraine, & donna seulement le Marquisat d'Anvers à Godefroy Duc de Bouillon, fils d'Idde sœur de Gozelon & d'Eustache Comte de Boulongne, mais douze ans aprés, pour ses grands services, il luy rendit cette mesme Lorraine.

1080. EMPP. ALEXIS COMN. R, 37. ans, 7. mois, & encore HENRY IV. Les Seigneurs de Touraine & du Maine pressant extrémement par les armes Foulques le Rechin, de mettre Gefroy son frere en liberté; cét homme barbare, plutost que de le relascher, ayma mieux donner la Comté de Gastinois au Roy Philippe, afin qu'il le soustinst dans son injustice.

1080. Quelque temps aprés, son propre fils, aussi nommé Gefroy, & surnommé Martel, touché de la misére de son oncle, força son pere de le deslivrer: mais comme la melancholie, ou quelque breuvage luy avoit osté le sens, il ne pût gouster les douceurs de la liberté.

1085. Le fameux Robert Guischard Prince des Normands

mands dans la Pouïlle, aprés avoir gagné deux batailles Navales, l'une sur les Venitiens, & l'autre sur les Grecs, mourut cette année 1085. Il avoit deux fils, Boemond & Roger. L'aisné estant alors sur les costes de Dalmatie avec une armée Navale, son cadet s'empara des Duchez de la Pouïlle & de la Calabre; Dont les freres furent en querelle jusqu'au temps de la premiere Croisade, que les Seigneurs François passant par là pour aller en la Terre Saincte, les mirent d'accord. Leur oncle Roger garda la Sicile avec titre de Comte seulement.

Sur les plaintes des vexations & des mauvais traitements, que le Duc Robert faisoit à ses sujets du pays de Normandie, le Conquerant son pere repassa d'Angleterre pour le chastier : mais la tendresse paternelle le reconcilia facilement avec luy. 1085.

Mort de Guy-Gefroy-Guillaume; son fils Guillme VIII. aagé seulement de 25. ans, luy succeda.

Le Roy Philippe Prince fort voluptueux, s'estant desgousté de Berthe sa femme, se servit du pretexte de la parenté, qui estoit entre eux deux, & l'ayant prouvée selon les formes d'alors, fit dissoudre son mariage par l'autorité de l'Eglise, quoy qu'il en eust un fils nommé Louïs, aagé de cinq ans, & une fille nommée Constance. Il relegua sa repudiée à Monstreuïl sur Mer, où elle vescut longtemps assez pauvrement. 1086.

Ce divorce fait selon les formes & par Sentence juridique, il demanda la fille de Roger Comte de Sicile, nommée Emme, qui fut amenée jusqu'aux costes de Provence : toutefois il ne l'espousa pas, on n'en dit point la raison. 1087.

Guillaume le Conquerant devenu valetudinaire, faisoit diéte à Rouën, pour se descharger de trop de graisse qui l'incommodoit. Le Roy le railloit & demandoit quand il releveroit de ses couches : le Duc 1088.

luy envoya dire, qu'à ses relevailles il l'iroit visiter avec dix mille lances en guise de chandelles. En effet, si-tost qu'il le pût il monta à cheval, desola tout le Vexin François, & força & brusla Mantes. Mais il s'eschauffa si fort dans l'attaque de cette place, qu'il se mit luy mesme le feu dans le corps & tomba malade, de sorte qu'il retourna à Rouën, où il mourut dans peu de jours.

Il donna par son Testament le Royaume d'Angleterre à Guillaume dit le Roux, qui n'estoit que le second de ses fils; la Normandie à Robert, qui estoit l'aisné; & des rentes & de l'argent à Henry le plus jeune des trois.

1089. L'an 1089. arriva la mort de Robert dit le Frison, Comte de Flandres. Son fils de mesme nom que luy, succeda en sa Comté. On luy donna à quelque temps de là le surnom de Jerusalem, parce qu'il assista au siége de cette ville l'an 1099.

1093. Foulques le Rechin extrémement incontinent & changeant en femmes, mais qui avoit plus de desirs que de puissance, aprés en avoir quitté deux sous couleur de parenté, avoit l'an 1089. espousé Bertrade, fille de Simon de Montfort. Les appetits de cette femme jeune, belle, coquette, ne s'accommoderent pas avec la vieillesse de son mary, elle le quitta au bout de trois ans, pour se jetter entre les bras du Roy Philippe qui aymoit les Dames, & qui n'avoit que 35. ans. Il se trouva un Evesque (ce fut Eudes de Bayeux) qui osa les marier ensemble, moyennant le revenu de quelques Eglises, que le Roy luy donna.

1094. Bertrade estoit parente du Roy du cinquiesme au sixiesme degre, & le Rechin son mary du troisiesme au quatriesme; c'estoit donc deux empeschements. D'ailleurs si Philippe estoit libre, comme il pretendoit l'estre, Bertrade ne l'estoit pas, pour-

pource que son premier mariage n'avoit point esté dissous : Voilà pourquoy, à la chaude poursuite d'Yves Evesque de Chartres, qui se monstroit ardent deffenseur de la discipline des Canons, il fut frappé d'excommunication au Concile d'Autun, 1095.
dont pourtant le Pape suspendit l'effet, jusqu'à l'année suivante, qu'il la fulmina luy mesme dans le Concile de Clermont.

La fameuse querelle d'entre le Pape & les Empereurs, qui a causé tant de maux à la Chrestienté estoit fort eschauffée. Elle avoit commencé entre Gregoire VII. & Henry IV. le premier extrémement imperieux & entreprenant, le dernier meschant, cruel, & dereglé au dernier poinct. Le Pape avoit pour pretexte, d'oster à l'Empereur l'investiture des Benefices, comme une chose injuste & sacrilege : mais son vray motif estoit le desir de l'Empire d'Italie, & d'asservir tous les Princes sous la puissance Pontificale. Ce qui paroissoit fort aisé, parce que toute l'Europe estant partagée en cent & cent Dominations, il n'y avoit que des Princes fort foibles, & la plus part d'entre eux ou par devotion, ou pour éviter la Souveraineté des plus grands, se soûmettoient & mesme se dévoüoient au Sainct Siege, & luy payoient tribut ; de sorte que s'il se fust trouvé trois ou quatre Papes de suite, qui eussent esté assez habiles pour couvrir ce grand dessein d'une saincteté au moins apparente, & qui eussent sçû prendre à propos l'interest des peuples contre les oppresseurs, ils se fussent rendus Monarques au Temporel aussi bien qu'au Spirituel. 1095.

Il n'y avoit si petit Seigneur, qui ne bravast le Roy Philippe endormy entre les bras de sa Bertrade. Miles Seigneur de Montlehery, & Guy Troussel son fils, le faisoient suer d'angoisse par le moyen de leur chasteau de Montlehery, & de quatre ou

cinq autres, qu'ils avoient en ces quartiers-là, avec quoy ils gourmandoient tout le pays, & rompoient le commerce de Paris & d'Orleans; quoy que Guy, Seigneur de Rochefort, frere de Miles, fust fort dans les bonnes graces de Philippe.

1095. En cette année Urbain II. venu en France, refuge des Papes affligez, afin d'y estre reconnu pour vray Chef de l'Eglise (car l'Empereur l'avoit déthrosné & en avoit fait eslire un autre) assembla un Concile à Clermont en Auvergne, dans l'Octave de la Sainct Martin: dans lequel il fit quantité de Canons pour la reformation du Clergé, specialement pour desraciner la simonie, & oster le mariage des Prestres; Et aprés il excommunia le Roy Philippe, & Bertrade sa concubine.

Dans le mesme Concile, sur les instances que faisoit l'Empereur Alexis, d'avoir du secours contre les Turcs, & sur les remonstrances de Pierre l'Hermite, Gentilhomme Picard d'auprés d'Amiens, qui ayant fait quelque voyage en la Terre Saincte, y avoit vû les cruautez que les Infidelles exerçoient sur les Chrestiens; le Pape anima par une forte harangue tous les Prelats là presents, de porter les fidelles à s'armer pour la deffense de la Chrestienté, & de passer en Orient. Ses exhortations furent si ardentes, qu'elles firent impression sur tous les esprits; cette ardeur se porta en tres-peu de temps par toute l'Europe; un nombre infiny de toutes qualitez, de tout aage & de tout sexe s'enrollérent dans cette sacrée milice. La marque en estoit une Croix rouge cousuë sur l'espaule gauche, & le cry de guerre, * *Dieu le veut.*

* Diex el volt.

Les Turcs aprés diverses irruptions, ayant esté appellez à la solde de Machmet Roy de Perse, qui estoit Sarrasin, & avoit guerre contre le Calife de Babylone Mahometan, avoient tourné leurs armes contre luy-

luy mesme & s'estoient rendus Maistres d'une partie de ses pays, dés l'an 1048. puis de la Mesopotamie, de l'Assyrie, de la Judée, & presque de toute l'Asie; Et avoient formé cinq ou six Royaumes, un en Perse, un en Bithynie, un en Cilicie, un en Damas, dont Jerusalem dépendoit, & un en Antioche. Or subjugant les Persans ils avoient pris leur Religion, qui estoit la Mahometane; Cette raison jointe à leur barbarie naturelle, les portoit à traitter les Chrestiens, qui habitoient en Judée avec toute sorte de cruauté; Et d'ailleurs ils menaçoient d'envahir le reste de l'Asie, & de destruire tout l'Empire d'Orient.

Ces Croisades & voyages d'outre-mer, dont l'ardeur a duré plus de deux cents ans, produisirent la ruine des Grands Seigneurs & la foule des peuples. Mais les Papes & les Rois en tirerent de grands avantages pour se rendre absolus. Ceux-là, parce qu'ils se mirent en possession de commander ces expeditions, dont ils estoient les Chefs; Qu'ils prenoient sous leur protection les personnes & les biens de ceux qui se croisoient; Qu'ils rendirent l'usage des Indulgences & des dispenses plus commun, qu'auparavant; Que leurs Legats recueilloient & manioient les aumosnes & les legs, qui se faisoient pour ces guerres; Et que mesme ce leur fut un pretexte de lever des decimes sur le Clergé.

Les Rois s'en accommoderent aussi, parce que tous les plus braves & les plus mutins allant en ces Provinces loingtaines, leur laissoient le terrain plus libre; Que les Grands leur vendoient ou engageoient leurs terres pour avoir de l'argent; Ou, que par leur mort elles demeuroient à des mineurs, ou à des femmes, des mains de qui il estoit facile de les tirer; Et qu'enfin la France, qui fourmilloit d'une prodigieuse multitude d'hommes, estant evacuée par ces grandes & frequentes saignées, devint plus souple & plus sousmise, & par

ainsi leurs volontez moins dépendantes des Loix & des Anciens Ordres du Royaume.

Dés la premiere expedition il se croisa plus de 300000. hommes, qui se diviserent en plusieurs bandes. Les uns prirent leur chemin par l'Allemagne & la Hongrie, les autres par l'Esclavonie, les autres par l'Italie pour s'embarquer en la Pouïlle; ceux-cy remenerent le Pape & le restablirent dans son Siége malgré ses ennemis. Toutes se trouverent en la Grece, & de là passant le destroit de l'Hellespont ou bras Sainct George, se rendirent en Bithynie. Mais celle que menoit Pierre l'Hermite & Gautier de Sainct Sauveur estant mal conduite, fut presque toute taillée en piéces par Solyman Sultan des Turcs en Bithynie.

1096. Parmy les Chefs de ces troupes estoient Hugues le Grand, frere du Roy Philippe, Robert Duc de Normandie, les Comtes Remond de Toulouze, Estienne de Chartres, Baudouïn de Hainault, Hugues de Sainct Pol, Rotrou du Perche, Guillaume de Forez, Rambol d'Orange, Baudouïn de Mets, Foulques de Guisnes, Estienne d'Aumale, un autre Estienne de Franche-Comté, Guillaume d'Angoulesme, Herpin de Bourges, qui vendit sa Comté au Roy, Boemond Duc de la Pouïlle, Tancrede son neveu fils de Robert Guischard, & plus de deux-cens autres Seigneurs de marque.

Tous lesquels estant passez en Bithynie eslûrent pour Chefs Godefroy Duc de Bouillon & de la basse Lorraine; fils d'Eustache Comte de Boulogne. Election si glorieuse pour luy, que tous les Sceptres de l'Univers ensemble ne luy sont point comparables.

1096. *On vit durant plusieurs nuicts pleuvoir des Estoilles par intervalles, mais dru & menu, comme s'il fust tombé des bluetes du debris des Orbes Celestes.*

La

La ville de Nicée en Bithynie, fut le premier exploit des Croisez; La desfaite de l'armée de Solyman, suivie de la reddition des places de Lycaonie, Lycie, Cilicie & Pamphilie, le second; & la prise d'Antioche, qui les arresta sept mois, & leur cousta bien du sang & de la peine, le troisiesme. 1097. & 98.

Aprés qu'ils furent entrez dedans, ils allerent au devant de Corban, ou Corbagat General de l'armée du Sultan de Perse ou de Babylone, la combatirent, & en assommerent cent mille hommes. Ce qui affoiblit tellement la puissance des Turcs, que le Sultan d'Egypte, qui estoit Sarrasin, s'empara sur eux de la Judée & de la Cité Saincte de Jerusalem.

Il ne la garda guere, l'armée Chrestienne l'assiégea le 9e de Juin, & l'emporta de vive force le 15. de Juillet. Tous les Chefs demeurerent d'accord de la donner avec ses dépendances en titre de Royaume à Godefroy de Bouillon leur Chef General; qui pourtant fut si humble, que de ne souffrir jamais qu'on luy mist la Couronne sur la teste, ny qu'on luy donnast le titre de Roy en une ville, où le Roy des Rois avoit esté traitté en Esclave. 1099.

Le Sultan d'Egypte apprehenda avec raison, que les Chrestiens aprés tant d'avantages ne luy enlevassent aussi son pays, sans lequel il est fort malaisé de conserver la Terre Saincte. Les voyant donc fort affoiblis, ensorte qu'il leur restoit à peine 5000. chevaux & 15000. hommes de pied, il assembla cent mille chevaux & quatre fois autant d'infanterie, dont il donna la conduite à un Lieutenant pour les accabler. Godefroy le plus grand homme de guerre de son Siécle les chargea si resolument, qu'il les mit en desordre, & en tua plus de cent mille. Une si grande victoire luy donna toute la Palestine, à la reserve de deux ou trois places.

1099. Cette année donc commença le ROYAUME DE JERUSALEM, sous lequel estoient la Comté d'Edesse, ville capitale de la Medie, la Principauté d'Antioche en Celesyrie, & la Comté de Tripoly, qui ne fut conquise que plusieurs années aprés, sur la coste maritime de la Syrie Phenicienne. Pour lors estoit Calife en Babylone, Albuguebase Achamet fils de Muquetadi, le 28. de la Maison de Guebase.

1100. & 1101. La gloire de cette conqueste publiée en Occident par les Princes qui en estoient revenus, excita les autres qui n'y avoient point esté, d'y vouloir signaler leur nom. Il se fit donc une seconde croisade, composée de plus de 300000. hommes François, Allemands & Italiens. Guillaume VIII. Duc d'Aquitaine en menoit cent mille, dont les deux tiers estoient de ses sujets: Hugues le Grand frere du Roy & le Comte de Bourgongne, qui avoient esté de la premiere expedition, furent encore de celle-cy: & plusieurs Prelats, & quantité de Dames illustres voulurent faire ce voyage. Godefroy estoit mort l'année precedente, & Baudouïn son frere luy avoit succedé au Royaume de Jerusalem.

1101. Cette armée prit sa route par la Hongrie & par la Thrace, & traversa par le destroit dans l'Asie. En passant, le Duc Guillaume vit l'Empereur Grec, & luy refusa, en paroles trop hautaines, de luy faire hommage des terres qu'il conquêteroit sur les Infidelles. Le perfide Empereur en estant offensé dans son cœur, leur donna des Guides, qui les ayant affoiblis par la difficulté des chemins & par la disette, les firent passer à une riviere où les ennemis les attendant avec avantage en tuerent en un jour plus de cinquante mille, le reste se sauva comme il pût en Cilicie ; Hugues frere du Roy s'en alla à Tarses mourir de ses blessures.

Ces

Ces voyages en Levant renouvellerent & accrurent extrémement la hayne que les Grecs avoient contre les Latins ou Occidentaux, de sorte que ces traiſtres leur firent beaucoup plus de mal, que les infidelles meſme. Deſormais nous ne rapporterons de ces guerres, que ce qui touchera noſtre Hiſtoire.

Mais nous n'oublierons pas de dire, qu'elles donnerent commencement à l'uſage des armoiries. De tout temps chaque Nation portoit quelques Figures ou Symboles dans ſes enſeignes. Les Legions Romaines ſe diſtinguoient par le different eſmail de leurs boucliers, & par les diverſes lignes qui eſtoient tracées deſſus. Les particuliers ornoient auſſi leurs eſcus de deviſes qui donnoient à connoiſtre leur naiſſance, ou leurs belles actions, ou leur humeur & leur eſprit. Or dans ces expeditions de la Terre Saincte, ceux qui avoient desjà de ces Symboles ſe les rendirent plus propres; & ceux qui n'en avoient point, en choiſirent, tant pour ſe faire remarquer dans les combats (leur armeure de teſte empeſchant qu'on ne connuſt leur viſage) que pour eſtre diſtinguez des autres; Et auſſi afin que ces armoiries leur ſerviſſent comme de ſurnoms; car alors il n'y en avoit point encore ou fort peu.

Les uns donc, pour marquer comme ils s'eſtoient croiſez, prirent des Croix dans leurs armes, dont il y a une infinité de ſortes; les autres pour monſtrer qu'ils avoient fait le voyage de Levant & paſſé la mer, prirent des Beſants, des Lions, des Leopards, des coquilles. Les autres formerent leurs armoiries de la doubleure de leurs manteaux, ſelon qu'elle eſtoit eſchiquetée, vairée, papelonnée, mouchetée, diaprée, ondée, faſcée, palée, gyronnée, lozangée. Il y en eut qui aymerent mieux charger leur eſcu de quelque piéce d'armure, comme ſont les eſperons, les fers de lance, les maillets, les eſpées, pluſieurs prirent des choſes qui avoient rap-

port aux surnoms ou plustost sobriquets qu'on leur donnoit, ou bien à leurs terres, à ce qu'elles produisoient, à la situation ou autre particularité de leurs chasteaux, aux charges qu'ils exerçoient. Il y en eut qui choisirent de celles, qui conservoient la memoire de quelque beau fait d'armes, ou de quelque aventure singuliere arrivée à eux ou aux leurs : Et d'autres enfin en voulurent, qui marquassent leur inclination; Sans parler de ceux qui en ont pris par pur caprice & sans aucun dessein.

Ces glorieuses marques n'appartenoient autrefois qu'à la Noblesse, & ne faisoient pas la moins illustre partie de la succession dans les Maisons Nobles. Aujourd'huy tout le monde en porte, les plus vilains en sont les plus curieux; Non seulement ils ont fait passer les Rebus des petits Bourgeois, les chiffres des Marchands, les Enseignes des boutiques, & les outils des artisans dans les escus, à l'ombre des Couronnes, des Timbres, des Cimiers & des Supports; Mais aussi par une hardiesse insupportable ils ont choisi les pièces les plus illustres, & ont donné sujet de dire, qu'il n'est point de plus belles armes, que les armes de Villain.

1096. 97. 98. & 99. Dés la premiere Croisade Guillaume le Roux Roy d'Angleterre, prenant occasion de l'absence de son frere Robert, s'estoit saisi de la Duché de Normandie. Enflé par cét accroissement de puissance, il se promettoit d'envahir la France-mesme, parce qu'il voyoit le Roy excommunié, languissant entre les bras de sa concubine, & d'ailleurs n'ayant qu'un fils legitime, qui n'avoit que 15. à 16. ans, & estoit destitué d'argent & d'amis. Toutefois ce jeune Prince surpassant son aage par sa vertu, se deffendit si bien trois ans durant, que le Roux fut contraint de le laisser en paix, & se retira en Angleterre.

1100. On remarque En ce pays-là s'adonnant à toutes sortes d'infames plaisirs, de tyrannies, & de meschancetez ex-

execrables à Dieu & aux hommes, il perit d'une façon tragique, ayant esté tué à la chasse d'un coup de flesche, tiré par hazard ou à dessein, qui luy perça le cœur. Henry son jeune frere s'empara du Royaume pendant l'esloignement du Duc Robert, qui estoit encore en la Terre Saincte. qu'il perit plus de Souverains à la chasse, qu'à la guerre.

Nonobstant les excommunications du Pape, le Roy avoit renoüé societé avec Betrade, du consentement mesme de Foulques son mary, qui estoit si fort enchanté de cette femme, qu'on le voyoit souvent à ses pieds recevoir tous ses commandements comme un Esclave. 1098. 99. & 1100.

Quelques Evesques de la Belgique honoroient l'adultere du Roy du nom de mariage, & dans les grandes Festes, suivant l'Ancienne Coustume, luy mettoient la Couronne sur la teste, pour monstrer qu'ils ne le tenoient pas pour excommunié; Mais les Legats du Pape éviterent de communiquer avec luy, & convoquerent un Concile à Poitiers en Juillet, où il fut derechef excommunié. Guillaume Duc d'Aquitaine, qui craignoit pareil traitement estant en pareille faute, parce qu'il entretenoit une concubine, & avoit delaissé sa legitime, outragea fort les Prelats; Et peut-estre que le repentir qu'il en eut le porta à passer en Terre Saincte, comme nous avons dit. 1100.

Le Roy constant dans ses affections, sollicita si fort la faveur du Pape, qu'il envoya des Legats pour revoir la cause. 1101.

Ils assemblérent un Concile à Baugency. Le Roy & Bertrade y promirent de se separer de corps jusqu'à la dispense du Pape, & ainsi le Concile se separa sans rien prononcer. Le Roy continua avec la recommandation des Evesques, de demander la dispense en Cour de Rome; à la fin il l'obtint, il fut absous dans la ville de Paris, & son 1102.

mariage confirmé! Tant la fermeté est efficace, mesme dans le mal. La resistance des Evesques ne servit qu'à autoriser l'usage des dispenses de Rome, qui depuis ont esté fort communes en toutes matiéres.

1102. & 3. & suivans. Le jeune Louïs qu'on nommoit le Prince du Royaume, & qui avoit esté designé Roy par son pere, (on ne marque pas en quelle année) prit le gouvernement des affaires.

PHILIPPE

LOUIS dit le Gros *Roy designé, aagé de 19. à 20 ans.*

En ce temps-là le droit des François estoit tel, qu'on ne pouvoit point legitimement arrester les Seigneurs, ny les punir de mort, si ce n'estoit pour trahison ; mais seulement les despoüiller de leurs terres, j'entends de celles qu'ils tenoient du Roy, (ils les nommoient honneurs). *C'est ce qui leur donnoit licence de s'armer, de courir sus aux plus foibles, de brigander, & sur tout d'usurper les biens des Eglises.*

1100. Louïs eut affaire premierement à Bouchard, Seigneur de Montmorency, contre lequel il embrassa la cause des Moines de Sainct Denis, dont ce Seigneur pilloit les terres, & ayant comparu à l'assignation dans la Cour, ou Justice du Roy, avoit refusé d'obeïr à l'Arrest donné contre luy sur ce sujet. Il le força, par la ruine & l'incendie de tous ses villages & de son chasteau mesme, de se sousmettre à la raison.

Il chastia de mesme Droco ou Dreux de Mouchy & Lionnet de Meun qui tyrannisoient, celuy-ci

ci les Eglises d'Orleans, celuy-là celles de Beauvais.

Il humilia aussi Mathieu Comte de Beaumont sur Oise, gendre de Hugues Comte de Clermont en Beauvoisis, lequel ayant eu en dot la moitié de la terre de Luzarches, s'estoit emparé de tout, & avoit despouïllé son bon homme de beau pere.

Il n'osa, ou ne voulut point se mesler de la querelle des deux freres Normands, Robert & Henry. 1103.
Le premier au retour de la Terre Saincte, redemanda le Royaume d'Angleterre à son puisné qui l'avoit usurpé aprés la mort de Guillaume le Roux. L'affaire aprés trois ans de negociations & de combats, fut terminée en cette sorte, que Robert l'an 1107. ayant perdu une bataille à Tinchebray en Normandie, fut fait prisonnier par son cruel frere, qui luy esteignit la veuë en luy mettant devant les yeux un bassin de cuivre tout ardent, dont il mourut en prison. Ainsi toute la succession de Guillaume le Conquerant demeura à Henry le plus jeune de ses trois fils.

En l'année 1103. Louïs passa en Angleterre vers le Roy Henry, je ne sçay à quel dessein. Bertrade sa marastre, qui l'eust bien voulu oster du monde, sollicita Henry afin qu'il s'en desfist; Et cet artifice n'ayant pas reüssi, elle luy fit donner le boucon, quand il fut de retour en France, dont il courut risque de la vie. 1103.

Le Roy pour se deslivrer de la fascherie que luy causoit la Maison de Montlehery, fit le mariage de la fille unique de Guy Troussel avec Philippe son fils, & de Bertrade, auquel il donna la Comté de Mantes, à condition que Guy luy delivrast le chasteau de Montlehery comme il fit. 1104.

En mesme temps, ou peu aprés, Guy, Seigneur de Rochefort oncle de Troussel, possedant entiérement les bonnes graces du Roy, fiança Luciane 1104.

ciane sa fille, aagée seulement de dix ans, avec le Prince Louïs.

1103. Ebles Baron de Roucy fameux Capitaine, qui assembloit souvent des gens de guerre avec lesquels il passoit en Espagne, non tant pour combattre les Sarrasins, que pour avoir sujet de piller les biens des Eglises, vexoit toutes celles de Champagne. Sur les plaintes des Ecclesiastiques Louïs accourut à Reims; sa celerité estonna si fort le pillard, qu'il mit les armes bas & promit de cesser ses brigandages.

1106. La protection qu'il donna à Thomas Seigneur de Marle, contre Enguerrand de Boves son pere, ne fust pas si juste. Thomas par le moyen de son chasteau de Montaigu en Laonnois, commettoit mille voleries & cruautez, tant que son pere mesme fut obligé de l'y assiéger. Louïs à la priere de Thomas renvitailla le chasteau, dont Enguerrand & les Seigneurs furent si outrez, qu'ils declarerent qu'ils ne le reconnoissoient plus pour Souverain, puisqu'il protegeoit les meschants. Ils en furent jusqu'au point de luy donner bataille; mais en estant venus à une Conference, ils luy baiserent la main & luy jurerent service.

Le malheureux Empereur Henry IV. contre lequel les Papes avoient soulevé premierement son fils aisné Conrad, puis celuy-là estant mort, Henry son second fils, ayant esté par cét enfant desnaturé fait prisonnier, escrivit des lettres fort pathetiques au Roy Philippe & au Prince Louïs, qui luy attirerent
EMPP. encore ALEXIS & HENRY IV. beaucoup de compassion, mais aucune assistance. Estant sorty de prison il mourut dans la ville de Liege le 2e jour d'Aoust, & Henry V. son fils luy succeda dans la querelle contre les Papes, aussi bien que dans ses Estats.

1106. Le Pape Paschal II. ne voulant pas aller trouver
ce

ce Henry, parce que les Germains, disoit-il, n'estoient pas encore assez domtez, vint en France, passa à Clugny, à la Charité, à Tours, à Paris, & alla à Sainct Denis, où le Roy & son fils luy rendirent leurs respects en s'enclinant jusqu'à terre. A Chaalons il traitta avec les Ambassadeurs de Henry V. & tint un Concile à Troyes.

En ce Concile, soit par le zele des Prelats ou par la suggestion du Prince Louïs, le Pape prononça la dissolution de son mariage, non encore accomply, avec Luciane.

Guy de Rochefort malcontent du divorce de sa fille se retire de la Cour. Les freres Anseau & Estienne de Garlande irritent contre luy l'esprit du Prince Louïs, dont ils s'estoient emparez. Rochefort fait quelques hostilitez dans son chasteau de Gournay sur Marne. Louïs assiége cette place; Il se forme une Ligue de Rochefort avec Thibaud Comte de Blois & de Chartres, Louïs va au devant de l'armée de ces malcontents, la desfait, & retournant au siége prend Gournay.

Le Roy Philippe tout usé de l'excez des voluptez, 1108.
meurt à Melun le 26e de Juillet aagé de 56. ans, dont il en avoit regné 48. & deux mois. De là il fut porté en l'Abbaye de Sainct Benoist sur Loire, où il avoit choisi sa sepulture. C'estoit un Prince fort bien fait & de belle taille : mais la mollesse & les amourettes luy avoient rendu le corps massif & pesant, & luy avoient engourdy la conscience & le courage.

Il avoit eu deux femmes, Berthe fille de Florent Comte de Hollande, & Bertrade de Simon de Montfort. De la premiere vinrent deux enfans, Louïs qui regna, & Constance qui espousa Boemond Prince d'Antioche l'an 1106. De Bertrade il nasquit deux fils, Philippe & Florus * ou Fleury, & une fille * Ne s'ap-
nom-

Appelloit-il point aussi Charles?

nommée Cecile. Les deux fils furent mariez, mais ils n'eurent point de posterité masculine. Le Premier fut Comte de Mantes, de Meun sur Yeurre & de Montlehery: la fille espousa en premieres nopces Tancred Prince d'Antioche & neveu de Boemond; en secondes, Ponce de Toulouze Comte de Tripoli.

EGLISE de l'onziesme Siécle.

LEs dixmes, les offrandes, les presentations & les Eglises mesmes, comme nous l'avons dit, avoient esté infeodées aux Laïques, par un estrange abus, dont on voit encore des vestiges en Gasconge. Les Seigneurs en prenoient l'investiture du Prince, & les tenoient de luy, en fief; desorte qu'ils ne les pouvoient aliener sans son consentement, & quand ils les vendoient, c'estoit à condition de préference pour le Curé ou pour l'Evesque, s'il en vouloit.

Or pour les ramener peu à peu aux Ordinaires, il avoit esté ordonné par les Conciles, specialement par celuy de Mets sous le Roy Arnulfe, que les Laïques ne pourroient les mettre hors de leurs mains, ny les donner aux Monasteres, sans la permission des Evesques Diocesains, ou du Pape. Ce qui fut depuis confirmé par le Concile de Rome, de l'an 1078. & par celuy de Melfe, de l'an 1090.

Quand il arriva donc que les seculiers voulurent descharger leurs consciences, & redonner à l'Eglise ces possessions, que leurs peres avoient usurpées durant les guerres, les Ordinaires crûrent, qu'il ne faloit pas souffrir, que les Moines les attirassent à eux, & se lierent ensemble pour les faire retourner au profit de l'Ordre Hierarchique.

Ce fut le sujet d'une opiniastre & sanglante querelle entre les Evesques & les Moines. Les premiers tin-

tinrent plusieurs assemblées pour conserver leurs droits. Il s'en fit une entre autres, dans l'Abbaye de Sainct Denis sur la fin du dixiesme Siécle, où présidoit Seguin de Sens, venerable pour son aage & pour sa vertu. Les Moines voyant que le Concile alloit prononcer contre eux, exciterent une furieuse sedition pour les escarter. Abbon de Fleury fut accusé d'en avoir esté le boute-feu. Quoy qu'il en soit, Seguin y fut blessé d'un coup de hache entre les deux espaules; & Arnoul d'Orleans, ennemy particulier d'Abbon, y eust laissé la vie, s'il n'eust pris la fuite de bonne heure.

Comme la conduite du Prince est la Régle de tous les Estats de son Royaume, la pieté de Robert ne servit pas peu à contenir les Ecclesiastiques dans leur devoir, & à les porter aux exercices de la Religion, & à l'estude des bonnes lettres. On doit certes le compter le premier entre les gens Doctes de ce Siécle, non tant pour son rang, que pour sa capacité, qui n'estoit pas petite pour le temps; Et on peut luy ajoindre Gauslin, son frere bastard, Archevesque de Bourges, qui entre autres ouvrages, composa un escrit touchant les causes de la pluye de sang, qui l'an 1017. estoit tombée en Aquitaine, trois jours durant, & avoit cela de merveilleux, qu'elle ne pouvoit s'effacer de dessus la chair, les habits & les pierres, mais s'ostoit facilement de dessus le bois. Parmy les autres personnes d'erudition, excellerent encore Foulques & Yves Evesques de Chartres, Leoteric de Sens, Gervais de Reims, Chancelier de France, Berenger Archidiacre d'Angers, Hildebert du Mans son Disciple & admirateur, & Gefroy de Vendosme, (ces deux passerent bien avant dans l'autre Siécle) Lanfranc Abbé de Sainct Estienne de Caën, Durand Evesque de Liege, & les Moines Sigebert de Gemblours, Glaber de Clugny, &

GENTS DOCTES.

& Helgaud de Fleury, qui tous trois travaillerent à l'Histoire.

SAINCTS. On remarque, outre les plus grands serviteurs de Dieu, Odillon, dont nous avons desjà parlé, & Hugues, tous deux Abbez de Clugny, qui pour estre cheris du Ciel, eurent grand credit auprés des Princes de la terre; Thierry Evesque d'Orleans, Burchard de Vienne, Brunon de Toul, tous trois dans la premiere partie de ce Siécle; mais dans la derniere, Austinde d'Ausch, Hugues de Grenoble, Arnoul de Soissons, & Maurille de Rouën. Ajoustez à ces Prelats Brunon, qui fut instituteur de l'Ordre tres-austere des Chartreux, & Robert Abbé de Molesme, qui le fut de celuy de Cisteaux. Pour Robert d'Arbresel il n'est pas encore au Catalogue des Saincts.

HERESIES. La France ne fut pas exempte d'heresies; Il se trouva l'an 1000. au Bourg de Vertus dans l'Evesché de Chaalons, un paysan fanatique nommé Leutard, qui brisoit les images, preschoit qu'il ne faloit pas payer les dixmes; & soustenoit que les Prophetes n'avoient pas tousjours dit de bonnes choses. Il se faisoit suivre par une multitude innombrable de populace, qui le croyoit inspiré de Dieu. Son Evesque (c'estoit Gibuin) l'ayant facilement convaincu, & ensuite desabusé ces pauvres gens, le malheureux par desespoir de se voir abandonné, se precipita dans un puits, la teste la premiere.

A quelques années de-là, il vint d'Italie je ne sçay quelle femme, imbuë des resveries des Manichéens, qu'elle inspira à deux des plus sçavants & des plus nobles du Clergé d'Orleans, & ceux-là à plusieurs personnes de diverses conditions. Le Roy Robert, qui faisoit sa residence en cette ville-là, en estant informé, y assembla un Concile l'an 1017. pour les convaincre: mais n'ayant pû les desinfatuer,

on

on fit allumer un bufcher dans un champ proche de la ville pour les jetter dedans, s'ils perfiftoient en leur folie. Ces obftinez, bien loin de craindre les flammes, y coururent; il en fut bruflé treize, dont il y avoit dix Chanoines de Sainƈte Croix.

On ufa de la mefme rigueur envers tous ceux de cette Seƈte, qu'on pût defcouvrir en divers endroits, fpecialement à Toulouze l'an 1022. Mais les reftes de ces cendres, ou (comme difent quelques-uns) le frequent commerce que les François allants aux voyages du Levant, eurent avec les Bulgares, qui eftoient Manichéens, r'allumerent peu aprés cette phrenefie dans le Languedoc & dans la Gafcongne.

L'erreur des Sacramentaires eftoit plus fubtile, & pourtant ne fit pas un plus grand progrez. Jean Scot Erigene, & quelques demy-fçavants trop fubtilement curieux, pour avoir voulu difputer du myftere incomprehenfible du Sainƈt Sacrement, felon les notions & les termes de la Philofophie humaine, avoient jetté dans les efprits des difficultez & des doutes touchant la prefence reelle du corps de JESUS-CHRIST dans la Sainƈte Euchariftie. Il faut bien croire que dés le dixiéme Siécle il s'eftoit levé quelques murmures de gens qui la conteftoient, puifqu'il fe fit des miracles pour la prouver.

Mais le premier qui ofa dire ouvertement, contre la croyance de tous les Siécles precedents, que le Sainƈt Sacrement n'eftoit que la figure du corps de Noftre Seigneur, ce fut Berenger Archidiacre d'Angers, & Treforier & Efcolaftre de Sainƈt Martin de Tours. Comme il eftoit un des plus fçavants hommes de fon temps, & qu'il avoit tant de charmes dans fon difcours & dans fon entretien, qu'il fe faifoit fuivre par une quantité innom-

brable

brable de Disciples, à cause dequoy ses adversaires l'accuserent d'estre Magicien ; il attira à son party Brunon Evesque d'Angers, & grand nombre de personnes, qui espandirent ses dogmes en France, en Italie & en Allemagne. Durand, Evesque de Liege & Adelman son Escolastre, depuis Evesque de Bresse, en arresterent le cours par leurs escrits, & le Roy Henry par son autorité ; Si bien qu'il se tint clos & couvert durant quelques années. Au bout desquelles ayant remué de nouveau cette question, le Pape Leon IX. le condamna dans le Concile de Rome, & dans celuy de Vercel tous deux en l'an 1050. Dans ce dernier on fit brusler le livre de Scot, qui estoit la source où il sembloit avoir puisé son erreur. Cinq ans aprés, Hildebrand, Legat du Pape Victor II. estant envoyé de France pour reformer le Clergé, convoqua un Concile à Tours, où il le contraignit d'abjurer son erreur & de signer sa retractation.

Il ne desista pas pour cela de ses brisées, il falut le citer au Concile, qui se tint à Rome l'an 1059. où il fut obligé de brusler de sa main le livre de Jean Scot, & de signer une Confession de Foy, composée par le Cardinal Humbert: mais dés qu'il fut en liberté il renouvella la dispute, qui dura jusqu'en l'an 1079. que Gregoire VII. l'ayant fait venir à un autre Concile de Rome, mesnagea si bien cét esprit, qu'il reconnut & confessa de cœur comme de bouche, la conversion substancielle du pain & du vin au Corps & Sang de JESUS-CHRIST.

Estant de retour en France, il prit l'habit de Sainct Benoist pour faire Penitence, & se retira dans le Prieuré de Sainct Cosme, qui est dans une Isle de la Loire, à deux lieuës au dessous de Tours, où il attira plusieurs Chanoines de Sainct Martin, qui estoient enchantez de la douceur de sa conversation.

ſation. Il y paſſa le reſte de ſes jours en grande auſterité, & mourut tres-ſainctement l'an 1091. aagé de plus de quatre-vingt ans.

Quelques ſoins qu'on apportaſt à reformer les deſordres & oſter les zizanies de l'Egliſe, on n'en pouvoit arracher la Simonie, qui en eſt la plus feconde racine. En voicy un petit eſchantillon. Dans un Concile, que le Legat Hildebrand tint à Lyon l'an 1055. il ſe trouva 45. Eveſques & 23. autres Prelats, qui, ſans autre accuſation que de leur propre conſcience, avouërent publiquement ce crime, & renoncerent à leurs benefices. Exemple fort commun pour la faute, mais unique pour la penitence.

Je ne ſçay point de temps où l'on ait plus baſty d'Egliſes & d'Abbayes, qu'en celuy-ci. Le Roy Robert en fonda luy ſeul plus d'une vingtaine. Il n'y avoit pas un Seigneur, qui ne ſe picquaſt de cette gloire. Les plus meſchants affectoient le titre de *Fondateurs* : Tandis qu'ils ruinoient des Egliſes d'un coſté, ils en rebaſtiſſoient de l'autre, & faiſoient de ſacriléges offrandes à Dieu des biens qu'ils avoient ravis au pauvre peuple.

C'eſt une choſe remarquable, que la fantaiſie qui ſe mit dans les eſprits des hommes, au commencement de ce Siécle, de renverſer toutes les vieilles Egliſes ; meſme les plus belles, pour en baſtir d'autres à leur nouvelle mode.

Ce changement des murailles materielles ſembloit eſtre le ſigne de celuy, qui ſe fit en ces temps-là dans toute la face, & pour ainſi dire, dans l'edifice de l'Egliſe Gallicane. Dés le huictieſme Siécle les Papes avoient trouvé moyen d'affoiblir l'autorité des Metropolitains, en les obligeant par un Decret d'un Concile tenu à Mayence par Sainct Boniface, de recevoir neceſſairement le Pallium de Rome

Rome & de s'assujettir & obeïr canoniquement en tous poincts à l'Eglise Romaine. Profession qui depuis fut changée en serment de fidelité sous Gregoire VII. Ils s'estoient aussi attribuez privativement à tout autre, le droit de separer le mariage spirituel qu'un Evesque contracte avec son Eglise, & de luy donner la liberté d'en espouser une autre; Ils avoient estendu leur jurisdiction Patriarchale dans tout l'Occident, en necessitant les Evesques de prendre confirmation d'eux, pour laquelle ils payoient certain droit, qui avec le temps s'est converty en ce qu'on appelle Annates; en admettant les appellations des Prêtres; Et en prenant connoissance des choses qui n'appartiennent qu'aux Evesques.

Bien plus, ils avoient comme anéanty les Conciles Provinciaux en leur ostant la souveraineté par la cassation de leurs jugements; de sorte que ces assemblées furent à la fin délaissées comme inutiles, & qui ne donnoient à ceux qui s'y estoient trouvez, que le desplaisir de voir souvent casser leurs Sentences à Rome, sans avoir oüy leurs raisons. Gregoire VII. fit passer en régle de droit commun, *Que nul ne fust si hardy, que de condamner celuy qui appelleroit au Saint Siége.*

Mais ils ne firent point de plus grande bresche aux libertez de l'Eglise Gallicane, que lors qu'ils introduisirent cette croyance, qu'on ne pouvoit point assembler de Conciles sans leur autorité; Et lors qu'aprés avoir fait diverses tentatives pour s'establir des Vicaires Perpetuels en Gaule, ils trouverent les moyens d'y faire recevoir leurs Legats. Pour cét effet ils se servirent premierement d'un Canon du Concile de Sardique, qui leur donnoit pouvoir d'en envoyer dans les Provinces pour y revoir le procés de la déposition des Evesques quand il y en avoit plainte. Aprés qu'ils eurent accoustu-

mé

mé les Prelats François à souffrir des Legats en ce cas-là, ils gagnerent peu à peu un autre poinct durant la foiblesse des Princes, qui fut d'y en envoyer sans qu'il y eust plainte ny appellation; Et finalement quand on eut reçû le joug, Alexandre II. posa pour maxime, que le Pape doit avoir le gouvernement de toutes les Eglises.

De ces Legats, les uns avoient tout le Royaume sous leur jurisdiction, les autres une Partie seulement. Ils y venoient avec pouvoir de déposer les Evesques & le Metropolitain mesme, quand il leur plaisoit, d'assembler les Conciles de leur destroit, d'y presider avec le Metropolitain & de le preceder, d'y faire des Canons, de renvoyer au Pape la decision des choses à quoy les Evesques ne vouloient pas consentir, comme aussi tous les actes du Concile, dont il disposoit à sa volonté; Et il est à remarquer que leurs suffrages contrepesoient ceux de tous les Evesques; Et que souvent, de leur seule autorité, ils jugeoient les causes des elections des Evesques, des Benefices, des excommunications des laïques, & autres semblables. Tellement que ces assemblées, jadis si sainctes & si souveraines pour la discipline, n'ayant plus aucun pouvoir, estoient à proprement parler, plustost des conseils pour autoriser les volontez du Pape, que non pas de legitimes & libres Conciles.

Or aprés qu'Alexandre II. eut ordonné que les Evesques des Provinces où s'estendoit leur Legation, fourniroient leur subsistance, & que Gregoire VII. eut ajousté au serment, que les Metropolitains faisoient en recevant le Pallium; qu'ils les traiteroient honorablement à leur passage & à leur retour, & les ayderoient des choses necessaires: le profit de ces emplois ne fut pas moins grand, que l'honneur & la dignité. Ainsi le desir du gain

les faisoit rechercher avec empressement, & les Papes les donnoient pour servir de recompense à leurs créatures. Ce n'estoit qu'allées & venuës de Legats; Et dés qu'un avoit remply sa bourse, il en venoit aussi-tost un autre en sa place. En sorte que les Evesques & le Clergé extrémement ennuyez & appauvris par ces continuels espuisements, ne consideroient plus ces Legations comme un remede, mais comme un mal. En effet il fut si importun & si fascheux, qu'il falut enfin y apporter quelque adoucissement, en ne recevant plus de Legats, que pour des causes tres-importantes.

Ce ne seroit jamais fait de cotter tous les Conciles qui s'assemblerent durant ce Siécle. On en trouve grand nombre dans les Epistres d'Yves de Chartres, de Gregoire VII. & de Geffroy de Vendosme. J'en marqueray aussi quelques-uns. L'an 1003. les Evesques de France approuverent le mariage du Roy Robert avec Berthe; Et l'année d'aprés, y estant contraints par les anathêmes de Rome, ils revoquerent leur Sentence & excommunierent le Roy.

Glaber rapporte qu'il en fut celebré plusieurs en Italie & en Gaule touchant quelques usages d'assez peu d'importance; comme pour sçavoir s'il faloit jeusner les jours d'entre l'Ascension & la Pentecoste; Permettre aux Benedictins de chanter le *Te Deum* les Dimanches de Caresme; Et celebrer la Feste de l'Annonciation le 25. Mars ou bien le 18. de Decembre, comme faisoient les Espagnols suivant le Decret de leur dixiéme Concile de Tolede. Pour decision, ces jeusnes furent abolis, horsmis celuy de la veille de la Pentecoste; Les Benedictins maintenus dans la possession de chanter le *Te Deum* en Caresme, & la Feste de l'Annonciation conservée en Mars.

Le

Le Roy Robert convoqua plusieurs Conciles, particulierement un, vers l'an 1017. à Orleans, pour extirper l'heresie des Manichéens, qui pulluloit en cette ville-là ; un autre au mesme endroit l'an 1029. pour la Dedicace de l'Eglise de S. Aignan, qu'il avoit bastie. La même année il s'en fit un à Limoges, Gauzelin de Bourges y presidant, sur la contestation qui s'esmût, s'il faloit donner à Sainct Martial Evesque de Limoges le titre d'*Apostre*, comme vouloient les Limosins, ou seulement celuy de *Confesseur*, comme soustenoient quelques autres. Ces questions frivoles procedoient de l'ambition des Prelats, qui pour avoir la préseance sur les autres, attribuoient tous la fondation de leurs Eglises aux Apostres ou aux Disciples de JESUS-CHRIST, & pour cela forgeoient des fables & pervertissoient toute l'Histoire.

Ce Concile n'eut pas assez de force pour terminer cette question, on l'agita encore avec grande contention dans celuy de Bourges l'an 1033. dans le second de Limoges, & dans celuy de Beauvais, qui se tinrent l'an 1034. Et avec cela on consulta là-dessus le Sainct Siége, qui decida, que Sainct Martial devoit estre reveré comme Apostre.

Dans ce second Concile de Limoges s'estant formé une plainte touchant les absolutions que les Papes accordoient à ceux, qui estant excommuniez avoient recours au Sainct Siége, il fut dit, *que personne ne pouvoit recevoir penitence ou absolution du Pape, s'il n'y estoit renvoyé par son Evesque.*

Le même Glaber escrit, que le même an 1034. il y eut plusieurs Conciles dans les Provinces de France, particulierement en Guyenne, pour la reformation des mœurs, que tous les peuples desiroient ardemment, afin d'appaiser l'ire de Dieu, qui avoit affligé la France d'une cruelle famine. Entre

plusieurs Decrets il y en eut un qui ordonna sur peine d'excommunication l'abstinence de vin les Vendredis, & de viande les Samedis, s'il n'y arrivoit une Feste solemnelle ou une griéve maladie. Gerard Evesque de Cambray rejetta ce Decret comme une nouveauté, qui estoit contraire aux regles de l'Eglise, & qui n'avoit pour tout fondement, que je ne sçay quelle revelation.

Ces assemblées travaillerent aussi à assurer les biens de l'Eglise contre les pillages de quelques Seigneurs, & à restablir la discipline, dont il se fit quelques Canons dans le second de Limoges. Celuy de Beauvais fut tenu quinze jours aprés celuy de Bourges. Le Pape Leon IX. estant venu en France en convoqua un à Reims vers l'Automne de l'an 1049. Victor II. un à Toulouze l'an 1056. pour extirper les abus, & particulierement la Simonie, qu'il est plus difficile d'oster de l'Eglise, que les biens mesme, qui en sont la cause.

Le Roy Henry desirant faire couronner Philippe son fils, assembla les Prelats & Seigneurs de ses Estats à Paris l'an 1059. ou 60. Amat Evesque d'Oleron Legat du Sainct Siége dans la troisiesme Aquitaine & dans la Narbonnoise, en tint plusieurs; Deux en Gascongne, l'un où il excommunia les detenteurs des biens d'Eglise, l'autre où il fit dissoudre le mariage de Centulle Vicomte de Bearn, & un encore au Bourg de Deols en Berry avec Hugues Legat & Archevesque de Lyon, pour l'affaire de cette Abbaye. Le mesme ayant la Legation du Pape dans la petite Bretagne, en convoqua un l'an 1079. dans cette Province pour donner ordre à l'abus des fausses penitences, c'est-à-dire, de ce qu'on en imposoit de fort legeres pour de grands crimes.

A la fin de l'an 1080. il y en eut trois, un à Lyon où Hugues de Die Legat du Pape fit confirmer la Sentence

Sentence qui avoit déposé Manassés Archevesque de Reims, un à Avignon où le mesme sacra un autre Hugues Evesque de Grenoble, & le troisiesme à Meaux, dans lequel Ursion de Soissons fut déposé, & en sa place installé Arnoul Moine de Sainct Medard.

L'année suivante le mesme Hugues & Richard Abbé de Marseille Cardinaux en assemblerent un à Poitiers ; Amat d'Oleron Legat en Aquitaine s'y trouva aussi. On y ordonna par provisions le divorce de Guillaume Comte de Poitiers & de sa femme, à cause de la parenté qui estoit entre eux.

Celuy de Toulouze en l'an 1090. fut convoqué par les Legats d'Urbain II. Il y fut fait quelques Reglements touchant les causes Ecclesiastiques, & l'Evesque de cette ville s'y purgea de certains cas qu'on luy imposoit.

Le plus celebre de tous fut le Concile de Clermont l'an 1095. où le mesme Pape prescha avec grande ardeur la premiere Croisade ; Et pour obtenir aux Chrestiens l'assistance de la Saincte Vierge, ordonna que les Ecclesiastiques recitassent l'Office ou HEURES DE NOSTRE-DAME, que les Chartreux & les Hermites instituez par Pierre Damian avoient desja reçû parmy eux. Il y en eut encore un à Tours l'année suivante pour se preparer à cette expedition de la Terre Saincte.

La derniere année de ce Siécle en vit aussi un à Poitiers ; auquel Jean & Benedict Cardinaux Legats presiderent ; le Roy Philippe y fut frappé d'anathême pour avoir repris Bertrade, & le Royaume de France mis en interdit. L'année precedente il s'en estoit tenu un à Autun, & la suivante il y en eut aussi un a Baugency pour le mesme sujet.

La deffense des mariages jusqu'au septiesme de-

gré embarrasserent extrémement l'onziesme & douziesme Siécle ; & comme cette rigueur estoit excessive, les Princes la franchissoient sans beaucoup de scrupule, & aprés s'opiniastroient contre les excommunications, avec d'autant plus de pretexte, qu'il se trouvoit des Jurisconsultes qui comptoient ces degrez d'une autre façon, que les Ecclesiastiques; Tellement qu'elle ne servoit presque qu'à ceux, qui estant ennuyez de leurs femmes estoient bien aises d'avoir un sujet si specieux de les repudier.

La Coustume pratiquée dans l'Eglise de Jerusalem, où l'on ne communioit les Laïques, à cause de leur trop grande affluence, que sous l'espece du pain, s'introduisit peu à peu dans l'Eglise Occidentale; Et il y a apparence que le Canon du Concile de Clermont y fut favorable qui ordonnoit que *ceux, qui communieroient, prissent les deux especes separément* (c'estoit pour éviter l'abus des Grecs, qui trempoient celle du pain dans celle du vin) *sinon en cas de necessité ou* PAR PRECAUTION, c'est-à-dire, s'il y avoit danger de respandre le Calice, comme lors que la multitude & la presse des Communiants * estoit trop grande.

* Il permettoit donc en ce cas de communier sous une espece.

Il y eut aussi du changement pour le Gouvernement de quelques Eglises. Les Sieges de Gascongne, qui avoient esté vuides durant plus de deux Siécles, se remplirent ; les Eveschez d'Arras & de Cambray, qui avoient esté gouvernez par un mesme Pasteur depuis Sainct Vaast, commencerent d'avoir chacun le sien aprés la mort de Gerard II. qui les tenoit tous deux ; Et Manasses fut fait le premier Evesque de Cambray l'an 1095.

On tenta la mesme chose à l'esgard de celles de Noyon & de Tournay, qui avoient esté jointes depuis Sainct Medard : mais le Roy Philippe s'y estant opposé, elles demeurerent en cét estat jus-

qu'à l'an 1146. que Simon fils de Hugues le Grand en estant Evesque, on les desunit. Anselme, Moine de Soissons & Abbé de Sainct Vincent de Laon, fut le premier qui remplit le Siége de Tournay.

L'an 1179. Gregoire VII. par ses bulles donna, ou comme disent d'autres, confirma à l'Archevesque de LYON LA PRIMATIE sur les quatre Lyonnoises seulement, estant peut-estre persuadé, comme quelques autres, que Lyon estoit d'ancienneté la ville capitale & la premiere Eglise des Gaules. L'Archevesque de Tours y obeït le premier : mais ceux de Sens & de Rouën s'y opposerent de toutes leurs forces. Et quoy que cét establissement eust esté maintenu au Concile de Clermont, & depuis encore par jugement contradictoire, qui fut donné en Cour de Rome l'an 1099. ils eurent bien de la peine à s'y sousmettre; Et ce fut, comme je croy, dans ces contestations, que celuy de Rouën commença, par emulation, de prendre le titre de PRIMAT DE NORMANDIE.

L'Abbé Odillon estant excité par plusieurs revelations à soulager les Ames, qui estoient en peine aprés la mort, ordonna aux Religieux de sa Congregation de Clugny, d'en faire commemoration tous les ans le lendemain de la Toussaincts, dans leurs prieres & dans le service divin : ce que l'Eglise universelle reçût incontinent aprés.

Sur la fin du Siécle trois Ordres celebres de Religieux prirent naissance; celuy des Chartreux l'an 1086. par Brunon Chanoine de Reims & Sainct Hugues Evesque de Grenoble, qui les premiers se retirerent dans l'affreuse Solitude de la Chartreuse en Daufiné, laquelle a donné le nom à cét Ordre. Celuy de Sainct Antoine à Vienne, au mesme pays, par un Gentilhomme nommé Gaston, qui voüa sa personne & ses biens au soulagement de

ceux qui estoient atteints du feu sacré, & venoient implorer l'intercession de ce Sainct à Vienne, où son corps avoit esté apporté de Constantinople par Jocelin Comte d'Albon, du temps du Roy Lotaire fils de Louïs d'Outremer. Ce Gaston assembla quelques compagnons, qui du commencement estoient Laïques, mais peu aprés ils devinrent Religieux sous la Regle de Sainct Augustin, & provignerent cette Congregation en diverses Provinces.

L'an 1098. Robert Abbé de Molesme institua l'Ordre de Cisteaux, qui est comme un rejetton de celuy de Sainct Benoist, & qui devint si puissant, que durant plus de 120. ans il gouverna presque toute l'Europe au Spirituel & au Temporel.

Il ne faut pas obmettre que Robert, natif du village d'Arbresel, Diocese de Rennes, institua l'Ordre de Fontevrault, dont les Monasteres sont doubles, d'hommes, & de femmes, vivants sous la Regle & l'habit de Sainct Benoist. Ce Robert premiérement fut Archidiacre de Rennes; puis il eut Mission particuliere du Pape Urbain II. pour prescher aux peuples. Comme il se vit suivy par tout d'une multitude infinie de gens de l'un & de l'autre Sexe, il leur bastit des cellules dans les bois de Fontevrault à trois lieuës de Saumur sur les confins du Poitou; Et puis ayant renfermé les femmes à part, (ce fut peut-estre aprés les bons avis de Geffroy de Vendosme) il fit un grand Monastere, duquel il s'en est provigné plusieurs, dans tous lesquels l'Abbesse commande aux Religieux, & celle de Fontevrault est le General de tout l'Ordre.

Vers l'an 1048. il s'esmût une fameuse dispute entre les Moines Benedictins de Sainct Denis en France, & ceux de Sainct Himmeran de Ratisbonne, ceux-cy ayant fait courir le bruit qu'ils

qu'ils avoient le corps de Sainct Denis l'Areopagite, & qu'il leur avoit esté donné par le Roy Arnoul. On fit une celebre assemblée à Sainct Denis pour cela; où les contendants de l'une & de l'autre partie s'estant mis en jeusnes & en prieres, on ouvrit la Chasse de ce Sainct; Et on y trouva son corps tout entier, à la reserve du bras, que le Pape Estienne III. avoit emporté à Rome. Ceux de Ratisbonne ne se rendirent pas pour cela, & soustinrent tousjours leur supposition.

Il y eut une controverse pareille, & encore plus longue, entre les Moines de Fleury & ceux du Mont-Cassin, pour le corps de leur Patriarche Sainct Benoist.

La grande ardeur que l'on avoit alors pour les Reliques, donna lieu à ceux, qui n'ont rien de plus sacré que l'argent, d'en aller querir en Italie & en Orient, d'en desrober par tout où ils pouvoient, & bien souvent mesme d'en supposer pour en faire trafic; Et les Seigneurs les achetoient bien cher, non seulement par devotion, mais aussi pour enrichir & aggrandir leurs villes & chasteaux, par l'affluence des peuples qui venoient les visiter.

LOUIS LE GROS
ROY XXXIX. aagé d'environ XXVII. ans.

CE Prince non moins massif de corps que son pere, mais brave, actif, vigilant, s'exposant hardiment à tous les travaux & à tous les dangers, avoit entrepris d'abaisser les brigandages & la licence des Seigneurs. Ils avoient fait plusieurs 1108.

LOUIS LE GROS, ROY XXXIX.

PAPES.

encore PASCAL II. 9. ans, 6. mois durant ce Regne. GELASE II. esleû en Janvier 1118. S. 1. an. CALISTE II. esleû en Fevrier 1119. S. 10. ans, 10. mois. HONORIUS II. esleû en Dec. 1124. S. 5. ans, 1. mois & demy. INNOCENT II. esleû en Fevr. 1130. S. 13. ans, 7. mois, dont 7. ans, 7. mois durant ce Regne.



Que ne peut la valeur avec l'activité,
Avec le grand courage & la perseverance;
Par-là je restably des Loix l'autorité
Sur cent petits Tyrans, qui gourmandoient la France.

Ligues contre luy ; Et pour lors il y en avoit encore une, dont Guy Comte de Rochefort estoit le principal moteur. Et cela, peut-estre, avoit empesché qu'il n'eust esté couronné du vivant de son pere.

La crainte de cette Ligue l'obligea de haster son Sacre : tellement que cinq jours aprés la mort de Philippe il fut Oinct & Couronné à Orleans par Giselbert Archevesque de Sens, assisté de tous ses Suffragants. Il ne voulut pas l'estre à Reims, parce que Raoul qui en avoit esté eslû Archevesque par le Clergé, & confirmé par le Pape, n'avoit point son agrément, à cause dequoy il le troubloit dans la jouissance, & Raoul pour ce sujet avoit mis la ville en interdit.

La guerre suscitée par Guy de Rochefort & ses amis, duroit tousjours. Le nouveau Roy assiégea Chevreuse & autres petits chasteaux, que les Liguez deffendirent bien. Cependant Guy mourut, & Hugues surnommé de Crecy, son second fils, succeda à l'animosité de son pere. 1103.

Hugues Seigneur du Puiset en Beausse, fort fameux par ses voleries, estoit du party. Eudes Comte de Corbeil, petit fils du Comte Bouchard, ayant refusé de se joindre aux malcontents, Crecy, quoy que son frere uterin, le fit prisonnier & l'enferma dans le chasteau de la Ferté-Baudouin. Le Roy le delivra peu aprés, ayant pris la place moitié par intelligence. 1109.

En ce mesme temps-là le Roy eut guerre avec Henry Roy d'Angleterre & Duc de Normandie. Le sujet estoit, que ce Prince ne luy tenoit pas la promesse, qu'il luy avoit faite en luy rendant hommage de la Normandie, d'abatre le chasteau de Gisors, qui estoit basty en deçà de l'Epte, riviere qui servoit de borne entre les terres Françoises & les Normandes. 1110. & suivans.

Le differend mis en discussion entre des deputez de part & d'autre, & les parties n'ayant pû convenir des faits; le Roy Louïs offrit de faire preuve par un combat de corps à corps. Quelques meschants railleurs crioient, qu'il faloit que les deux Rois combatissent sur le Pont qui bransloit & estoit en danger de tomber. Henry ayant refusé ce desfi, on en vint à une bataille, les Anglois la perdirent & leurs débris se sauverent à Meulan.

Robert Comte de Flandres les poursuivant trop temerairement, y fut blessé à mort. Son fils Baudouïn surnommé à la Hache luy succeda.

A la faveur de cette guerre, les malcontents attirerent Philippe frere du Roy dans leur party : la puissance d'Amaury de Montfort son oncle maternel, le credit de sa mere la Reyne Bertrade, & celuy de Foulques Comte d'Anjou, depuis Roy de Jerusalem, son frere uterin, luy enfloient le courage. Il avoit deux places fortes, Mantes & Montlehery; le Roy assiégea celle de Mantes, & la força de se rendre.

Pour celle de Montlehery, afin de la mieux garder, ils la voulurent donner à Hugues de Crecy, avec une fille d'Amaury en mariage: mais le Roy le prevint & la rendit à Milon Vicomte de Troyes, qui y avoit quelque droit.

Il attaqua ensuite le Puiset en faveur de Thibaud Comte de Chartres, qui estoit fort molesté par Hugues Seigneur de ce chasteau, & prit cette Place avec le Seigneur, qu'il retint sous bonne & seure garde dans Chasteau-Landon.

Cette guerre en engendra une autre. Thibaud voulut bastir une forteresse sur les finages des terres du Puiset: le Roy l'en empeschant, il luy soustint qu'il le luy avoit promis; Et partant qu'il luy faisoit injustice, ce qu'il offrit de prouver par le duel; pro-

proposant de donner son Chambellan pour Champion, au defaut de sa personne, qui estoit trop jeune. Le Roy de son costé presenta son Grand Seneschal Anseau de Garlande : mais les Champions ne trouverent point de Cour ou Justice dans le Royaume, qui voulust leur asseurer le champ de bataille. Peut-estre que sous-main le Roy l'empeschoit.

Le Comte declara donc la guerre au Roy, avec l'assistance de Henry Roy d'Angleterre, frere de sa mere & du Duc de Bretagne; car selon l'usage du temps les Seigneurs croyoient le pouvoir faire, quand ils se figuroient qu'il y avoit desny de justice. Avec luy se rangerent les Seigneurs Hugues de Crecy, Guy de Rochefort revenu de la Terre Saincte, Lancelin de Dammartin, Payen de Mont-Jeay, Raoul de Baugency, Milon Vicomte de Troyes, & Eudes Comte de Corbeil.

Pour le dire en gros, le Roy en reçût beaucoup de fascheries, & leur en fit aussi tant souffrir, qu'il les reduisit presque tous au devoir, l'un aprés l'autre. Eudes estant mort dans ces entrefaites, il traitta avec Hugues du Puiset qui devoit heriter de cette Comté, & s'estant fait ceder son droit moyennant qu'il luy donnât la liberté, se mit en possession de cette place, fort importante en cette conjoncture.

Quelque temps aprés Hugues ayant refortifié le Puiset, & commettant mille ravages sur les pays circonvoisins, il l'assiégea dans cette place: mais le Champenois ayant avec luy les autres Liguez, ne manqua pas de venir au secours. Il se donna deux grands combats, l'un au desavantage du Roy, l'autre à son avantage; ensuite on parla d'accommodement, & Hugues obtint son pardon. 1112. & suivans.

Milon Vicomte de Troyes que le Roy avoit resta-

 bly

bly dans Montlehery, s'estoit retiré du party des Liguez. Crecy n'ayant pû l'y rengager, le surprit par une trahison; Et aprés l'avoir promené lié & garotté par divers chasteaux, ne sçachant où le garder, que le Roy ne le délivrast, ny le relascher qu'il ne se vengeast, il le fit estrangler la nuict, & puis jetter par la fenestre du chasteau de Gumet. Il voulut faire croire qu'il s'estoit rompu le col, en taschant de se sauver; mais le crime fut descouvert; Et le Roy en diligence assiégea le chasteau de Gumet. Le malheureux meurtrier ayant esté condamné à se justifier par le duel dans la Cour d'Amaulry de Montfort, n'eut pas le courage de s'exposer à ce hazard; Et partant se voyant convaincu, il vint se jetter aux pieds du Roy, luy remit sa terre, & prit l'habit de Moine pour faire penitence.

1116. Hugues du Puiset s'estant revolté pour la troisiéme fois, le Roy rassiégea ce chasteau, le rasa, puis despoüilla ce Rebelle de tous ses biens. Ce malheureux ayant dans une sortie tué Anseau de Garlande Grand Seneschal & favory du Roy, & n'osant plus demeurer au pays, passa quelque temps aprés en Terre Saincte, qui en ces temps-là estoit le refuge des condamnez & des Bannis, comme aussi des veritables Penitents.

1116. Thomas de Marle Seigneur de Coucy avoit esté excommunié & dégradé de Noblesse l'an 1114. par le Legat du Pape dans le Concile de Beauvais, pour les sacrileges & les brigandages qu'il commettoit sur les Eglises, & sur les peuples des Eveschez de Reims, Laon & Amiens. Cette Sentence avoit irrité sa rage à faire encore pis, jusqu'à mettre le feu dans la ville de Laon, & dans la *Noble* Eglise de Nostre-Dame (je croy que c'estoit celle de *Liesse*) à massacrer l'Evesque Galderic, & à luy coupper le doigt, auquel il portoit l'Anneau Episcopal. Le

Roy,

Roy, qui se rendoit present par tout avec une celerité incroyable, courut de ce costé-là avant que ce voleur se fust saisi de la Tour de Laon, força & rasa ses chasteaux de Crecy & de Nogent, & le reduisit à la raison.

Il dompta aussi un autre Tyranneau nommé Adam, qui ravageoit tous les environs d'Amiens. Il s'estoit emparé de la Tour de la ville, qui estoit extraordinairement forte, & donna bien de la peine : mais le Roy l'ayant tenuë investie prés de deux ans, en vint à bout & la rasa. 1116. & 17.

A dix ou onze ans de là, Thomas attira encore la colére du Roy par de semblables déportements, si bien qu'il alla assiéger son chasteau de Coucy. Il arriva qu'en faisant les approches, Raoul Comte de Vermandois le rencontra, le blessa & le fit prisonnier. Il fut mene à Laon où il mourut miserablement de ses blessures.

Henry Roy d'Angleterre estoit le boute-feu & l'appuy de toutes ces revoltes ; le Roy Louïs en revanche avoit suscité contre luy son neveu Guillaume fils du feu Duc Robert, lequel il avoit reçû à l'hommage du Duché de Normandie, & luy avoit donné la ville & chasteau de Gisors, premier sujet de la querelle. Ce neveu estant ainsi soustenu, donna tant de peine à son oncle, qu'il falut qu'il fist la paix avec Louïs, promettant de luy abandonner les rebelles. 1117.

Archambaud Seigneur de Bourbon estant mort, Hemon son frere surnommé Vaire-Vache, sous pretexte de vendiquer son partage detenoit toute la succession au prejudice du fils, & traittoit ses sujets, specialement les Ecclesiastiques, fort tyranniquement. Le Roy le fit assigner pour ester à droit au Parlement. Sur le refus qu'il fit de comparoistre, il alla en personne pour l'y contraindre & assiégea 1118.

& assiégea son chasteau de Germigny. Hemon craignant sa colere, luy vint demander pardon : il le reçût en grace, & l'emmena luy & son neveu pour les mettre d'accord sur leurs differends.

EMPP. JEAN COMN. fils d'Alexis en Aoust R. 24. ans, 9. mois & encore HENRY V.

La querelle d'entre l'Empereur & le Pape pour le fait des investitures, s'estoit rallumée plus fort que jamais. Paschal II. ayant esté fait Pape, l'Empereur Henry V. s'estoit saisi de luy & des Cardinaux, & l'avoit contraint de luy donner le privilege de nommer aux Evesschez. Depuis, ce Pape estant en liberté avoit cassé ce Traitté dans le Concile de Latran, & excommunié l'Empereur.

1118. En cette année 1118. Gelase fut eslû en la place de Paschal, mais il ne prit pas l'approbation de l'Empereur, qui estant offensé de ce mespris, fit eslire un Maurice Burdin Limosin de naissance, & Archevesque de Braga en Portugal, à qui on donna le nom de Gregoire.

1119. Gelase estant donc chassé de Rome, s'achemina en France pour y tenir un Concile, comme il fit dans la ville de Vienne : mais il mourut la mesme année dans l'Abbaye de Clugny.

1119. Les Cardinaux qui se trouverent à sa suite eslûrent Guy Archevesque de Vienne, qui prit le nom de Calixte II. Il estoit frere d'Estienne Comte de Bourgongne, & oncle d'Adele ou Alix Reyne de France, qui estoit fille de sa sœur & de Humbert Comte de Maurienne ; Et ainsi sa consideration fortifia le Sainct Siége de grandes alliances contre l'Empereur.

1119. Tout le Royaume de France ayant embrassé son party, il vint de Vienne à Toulouze où il celebra un Concile. De là il se rendit à Reims où il en tint un autre, dans lequel il fut fait plusieurs Canons pour oster la Simonie de l'Eglise, l'investiture des Benefices aux Laïques, les concubines aux Prestres, & la venalité

venalité des Sacrements. Le Roy y assista, l'Empereur Henry ne s'y voulut pas trouver, & ayant refusé de se départir du droit des investitures, fut excommunié.

Il y avoit presque mesme different entre les Papes & les Rois de France, ceux-cy pretendants que l'élection & les Provisions du Pape ne suffisoient pas sans leur agrément. De sorte qu'on en avoit vû naistre de grands troubles dans les Eglises de Bourges, de Reims, de Beauvais & autres. Mais les Papes n'oserent pas pousser ces Rois si rudement. Il estoit de la bonne Politique de n'avoir pas tant d'ennemis à la fois, de se reserver un refuge en France contre les Empereurs; Et d'abaisser les Germains les premiers, parce qu'ils les incommodoient le plus.

La Paix d'entre les deux Rois Louïs & Henry, ne fut pas de longue durée. Les amis du feu Duc Robert & de Guillaume son fils se declarerent pour Louïs, & les Comtes d'Anjou & de Flandres le servoient chaudement: comme Thibaud Comte de Champagne servoit Henry qui estoit son oncle.

Baudouïn Comte de Flandres ayant esté blessé à 1119.
l'attaque du petit chasteau de Bures en Caux, envenima tellement sa playe par ses desbauches, qu'il en mourut à Aumale. Charles surnommé le Bon, fils de sa sœur & de Canut Roy de Dannemarc, luy succeda dans la Comté de Flandres, & s'y maintint courageusement, non-obstant que Clemence de Bourgongne mere de Baudouïn, qui s'estoit remariée à Godefroy Comte de Louvain, la voulust faire tomber entre les mains d'un bastard de Flandres, nommé Guillaume d'Ypre, qui avoit espousé sa niepce.

Or aprés une infinité de ravages, d'incendies, de pri-

ses

ses de places; aprés deux grands combats entre les deux Rois, l'un en la plaine de Breneville prés de Noyon sur Andelle, où les François eurent du pire, l'autre prés de Breteuil, où le sort du combat fut
1120. douteux: le Pape Calixte, comme pere commun, estant venu exprés à Gisors, les mit d'accord, en faisant rendre les places de part & d'autre. Ainsi la Duché demeura à Henry; qui la donna à son fils aisné Guillaume surnommé Adelin, au préjudice de Guillaume son neveu.

1120. Cette Paix ne finit pas ses inquiétudes & ses chagrins; Car peu de semaines aprés il perdit ses trois fils, & avec eux plus de 300. Gentils-hommes, la fleur de sa Noblesse & de ses meilleurs Capitaines. Ce fut un estrange malheur. Comme ils s'estoient embarquez à Barfleur pour passer en Angleterre, leurs Matelots qui s'estoient enyvrez, briserent leur vaisseau contre un escueil, au sortir du Port. Et en même temps les amis & les partisans de son neveu exciterent de nouveaux soulevements dans la Normandie, & rengagerent le Roy de France à les soustenir. Ce qui recommença les desolations de la Province.

En l'an 1119. finit ses jours Alain surnommé Fergeant, Duc de Bretagne, fils de Hoel, qui estoit mort l'an 1084. Son fils Conan surnommé le Gros ou Ermengard luy succeda.

Cét Alain, si l'on en croit l'Historien Breton, donna des formes certaines & reglées à la Justice de son pays, où auparavant elle se faisoit-fort confusément. Car il establit un Seneschal à Rennes, auquel il voulut que toute la Duché ressortist, horsmis la Comté de Nantes, qui en avoit aussi un, & commença de tenir une Assemblée ou Parlement, qui jugeoit des appels des Seneschaux de Rennes & de Nantes, car pour le criminel on n'en appelloit point. Il n'y avoit point d'Officiers

fixes

fixes & determinez, non plus que de seance certaine. On y fit depuis un President en l'absence du Chancelier, & un Maistre des Requestes.

Mort de Hugues III. du nom, Duc de Bourgongne, auquel succeda Odon son fils aisné, qui espousa Marie fille de Thibaud Comte de Champagne. 1123.

La guerre s'eschauffoit dans la Normandie entre les François & le Roy Henry, & s'y faisoit avec divers succés. Mais Henry ne recevoit point de plus facheux ennuy, que de ses Officiers domestiques, qui avoient tramé une conspiration contre sa vie. Il ne se pouvoit fier à personne, il trembloit à l'approche de tous ceux qui estoient autour de luy, il mouroit cent fois le jour de la peur qu'il avoit qu'on ne l'assassinast, & la nuict il changeoit cinq ou six fois de lict & de gardes, sans pouvoir trouver de seureté en aucun endroit, parce qu'il se croyoit environné de ses ennemis. 1123.

L'Empereur se reconcilia avec le Pape & abandonna les investitures. Mais sa colére qui duroit encore, vouloit se descharger sur la France. 1124.

Il avoit espousé Matilde fille de l'Anglois, pour cette raison, comme aussi pour le ressentiment qu'il avoit tousjours gardé, de ce que le Roy Louïs avoit protegé le Pape Calixte, il mit sur pied une tres-grande armée pour venir saccager & mettre rez pied rez terre la ville de Reims, où Calixte avoit tenu le Concile contre luy. Louïs de son costé resolut d'assembler toutes les forces de l'Estat jusqu'aux Prestres & aux Moines, de sorte que dans peu de temps il eut 200000. hommes, seulement de l'Isle de France, Champagne & Picardie. L'Empereur ayant eu avis de cét armement espouventable, trouva qu'il estoit plus seur pour luy de ne passer point le pays Messin & de se retirer. 1124.

Au retour, Louïs triomphant vint remettre l'esten-

ſtendard des Martyrs (c'eſt l'Oriflamme) dans St. Denis, où il l'avoit pris, rendit graces ſolemnelles à ces glorieux Saincts, porta ſur ſes eſpaules leurs Chaſſes, qui avoient eſté deſcenduës & expoſées ſur le grand Autel durant tout le temps de la guerre, & fit ou confirma pluſieurs donations à cette Abbaye, particulierement la Foire du Lendit hors la ville, car elle en avoit desjà une au dedans.

On peut en cette occaſion remarquer la difference qu'il y avoit entre les forces de la France, & celles du Roy. Car lors qu'il faiſoit la guerre pour luy, il n'avoit que les gents des terres qu'il poſſedoit, encore le ſervoient-ils à regret ; mais quand il s'agiſſoit de la cauſe du Royaume, toutes les forces de la France ſe remuoient, chaque Seigneur y venoit en perſonne, & y amenoit tous ſes ſujets.

1125. EMPP. encore JEAN COMN. & LOTAIRE II. R. 13. ans. L'Empereur Henry eſtant mort, les Princes de Germanie luy ſubſtituerent Lotaire Duc de Saxe ; lequel retenant auſſi le Royaume de Bourgongne comme uny à l'Empire, Renaud Comte de Bourgongne refuſa de le reconnoiſtre. A cauſe de cela il le voulut priver de ſa Comté & la donner à Bertold Duc de Zeringhen ; Et de là naſquit une ſanglante guerre entre ces deux Maiſons, qui ſe batirent juſqu'au temps de Frederic I. qui eſpouſa Beatrix fille de Renaud.

1126. Cette année 1126. le Roy reçût la plainte que luy fit l'Eveſque de Clermont, des uſurpations & des tyrannies de Robert Comte d'Auvergne, & s'y eſtant acheminé en perſonne força le Comte, nonobſtant les rochers & les chaſteaux de ſes montagnes, d'obeïr à la raiſon.

Cinq ou ſix ans aprés, les nouvelles violences du meſme Comte l'engagerent à y faire un ſecond voyage, & d'aſſieger Montferrand. Le Duc d'Aquitaine vint au ſecours de ſon vaſſal ; mais ayant du haut

haut d'une montagne reconnu la grande force de l'armée du Roy, il luy envoya offrir toute obeïssance, & amena le Comte jusqu'à Orleans demander pardon, & subir tout ce qui luy seroit ordonné.

Mort de Guillaume VIII. Duc d'Aquitaine aagé de 56. ans. Il laissa ses Estats à Guillaume IX. son fils, qui fut le DERNIER Duc de ce pays-là. Le pere avoit espousé Emme, fille unique de Guillaume Comte d'Arles & de Toulouze, & frere de Raimond de Sainct Gilles. A cause d'elle il pretendoit la Comté de Toulouze: mais Raimond de Sainct Gilles disoit, que son frere la luy avoit venduë, avant qu'il passast en Terre Saincte. Ce fut le sujet d'une guerre entre Guillaume Duc d'Aquitaine, & Alfonse fils de Raimond, & depuis encore entre la Reyne Alienor & le mesme Alfonse. 1126.

Tandis que Charles, à juste titre surnommé le Bon, gouvernoit sagement la Flandre, soulageant les pauvres, protegeant les Ecclesiastiques & rendant bonne Justice; une famille de Bruges, tres-puissante en richesses & en nombre d'hommes, mais de race servile, s'offensant de ce qu'il luy avoit commandé d'ouvrir ses greniers durant la famine, d'ailleurs estant suscitée par le bastard Guillaume d'Ypre, complota la mort de ce Prince; Tellement qu'un matin devant le jour, qu'il estoit en prieres dans l'Eglise de St. Donat de Bruges, ces meschants le massacrerent au pied de l'Autel. 1127.

L'horreur du fait, & les supplications de la Noblesse du pays, firent aussi-tost monter le Roy à cheval pour venger ce parricide. Il assiégea les Auteurs dans l'Eglise, & les ayant pris, punit les deux principaux de supplices tres-rigoureux. Car l'un, aprés qu'on luy eut crevé les yeux & coupé le nez, fut attaché sur une rouë haut eslevée, où l'on le per-

perça d'un nombre infiny de coups de flesches & de javelots. L'autre fut pendu à une potence avec un chien attaché sur sa teste, que l'on battoit sans cesse afin qu'il luy deschirast le visage. Tous les autres, qui s'estoient refugiez dans la Tour, furent jettez du haut en bas & escrasez sur le pavé.

Cela fait, il adjugea la Comté à Guillaume de Normandie fils du Duc Robert comme estant le plus proche heritier, sans avoir esgard à Baudouïn Comte de Hainaut & à Guillaume d'Ypre, qui pretendoient y avoir droit. Le dernier s'estant opiniastré de l'emporter par la force, le Roy le poussa si vertement, qu'il luy osta la ville d'Ypre, & toutes les terres qu'il possedoit en Flandre.

1128. Aussi peu y gagna Estienne, frere du Comte de Champagne, & qui estoit Comte de Boulongne, par sa femme, quoy que le Roy d'Angleterre son oncle le soustinst dans cette entreprise, non tant pour l'avancer, qu'en hayne du Roy de France & par crainte de l'aggrandissement de Guillaume son neveu. Le Roy sçachant, qu'assisté des forces du Comte de Hainault & de Godefroy de Namur, il avoit assiégé Ypre, remena son armée en ce pays-là, leur donna la chasse & assura la Comté à Guillaume.

Toutefois l'avarice de ce Prince vexant ses nouveaux sujets par des imposts sans necessité, & par la venalité des charges; les principales villes se revolterent, & appellerent Thierry Comte d'Alsace, qu'ils reconnurent pour leur Prince. En effet il estoit du sang de leurs Comtes par femme. Le Roy fit donc un troisiesme voyage en ces quartiers-là, & s'avança jusqu'en Artois pour servir Guillaume: mais ne trouvant pas les choses disposées comme il le desiroit, il s'en revint sur ses pas.

Guillaume ne perdit point courage pour cela; Il donna

donna bataille prés d'Aloſt à Thierry, & le mit en deſroute: mais pourſuivant ſa victoire, il reçût une bleſſure au bras, qui eſtant mal panſée luy cauſa la mort; Et alors ceſſerent entiérement les mouvements que ſes partiſans avoient ſuſcitez en Normandie.

Sous ce Regne il y avoit quatre freres, ſimples Gentils-hommes de la Maiſon de Garlande, Anſeau, Guillaume, Eſtienne & Giſlebert, qui eurent la meilleure part aux bonnes graces du Roy, à ſon conſeil, & aux charges. Anſeau eut celle de grand Seneſchal ou Dapifer, qu'il tenoit en fief du Comte d'Anjou, lequel en eſtoit le Seigneur Suzerain (car en ces temps-là on mettoit les dignitez & charges en fief, & meſmes les offrandes & autres revenus provenant des devotions des fidelles.) Eſtienne qui eſtoit Archidiacre de Paris fut pourveu de celle de Chancelier, & Giſlebert eut celle de Bouteiller. Or Anſeau ayant eſté tué au ſiége du Puiſet, l'an 1118. le Roy donna ſa charge à ſon frere Guillaume; Et celuy-là eſtant mort vers l'an 1120. Eſtienne l'ayma mieux pour luy, que pour ſon jeune frere Giſlebert.

Ce fut un monſtre, que jamais aucune raiſon ny aucun exemple ne ſçauroit juſtifier, qu'un Preſtre gendarme, & faiſant profeſſion de reſpandre le ſang humain. Auſſi tous les gents de bien en eurent horreur, mais ſon ambition & les flateries des courtiſans, qui donnent de belles couleurs aux plus vilaines choſes, luy boucherent les oreilles pour ne pas entendre les juſtes reproches de ſes Confreres, ny celles de ſa conſcience. Son orgueil alla juſqu'à ce poinct de choquer la Reyne Alix, qui eut aſſez de cœur pour ne le pas ſouffrir; Et ce fut peut-eſtre pour cela qu'il ſe voulut défaire de ſa charge entre les mains d'Amaulry de Mont-

fort

fort qui avoit espousé sa niepce fille & heritiere d'Anseau.

1128. & suivans. Le Roy ne le trouvant pas bon, il osa prendre les armes contre luy, & fit une Ligue avec le Roy d'Angleterre, le Comte Thibaud de Champagne & autres ennemis de son Maistre; monstrant bien par-là que ses services precedens n'avoient pas eu pour but le bien de l'Estat, mais sa propre grandeur. Le Roy attaqua vigoureusement le chasteau de Livry, qu'ils avoient fortifié; on tira sur luy, & il y fut blessé d'un matras à la cuisse. La douleur de la playe redoublant sa colere, il força le chasteau & le rasa; Enfin il continua de leur faire si forte guerre, qu'Estienne fut contraint de renoncer à la charge de Seneschal. Mais comme le party estoit puissant, il falut qu'il luy laissast celle de Chancelier.

1129. La fatigue, beaucoup plus que l'aage, ayant vieilly le Roy Louïs, il trouva à propos pour mieux assurer la Royauté dans sa Maison, de faire couronner Philippe son fils aisné. Ce qui fut accomply dans la ville de Reims le 14. Avril jour de Pasques, en presence de Henry Roy d'Angleterre son vassal.

LOUIS LE GROS &

PHILIPPE *son fils.*

HENRY *pareillement n'ayant point d'enfants de sa seconde femme, fit reconnoistre sa fille Matilde, veuve de l'Empereur Henry, pour son heritiere en tous ses Estats, & la remaria à Gefroy surnommé Plante-genest, fils & futur successeur de Foulques Comte d'Anjou. Le party estoit bon, & d'ailleurs il le choisissoit afin de destacher cette Maison d'Anjou, qui luy avoit tant*

cause

cause de peines, du party du Roy de France, & de la mettre dans ses interests.

Le Roy Louis qui avoit deffendu les Eglises, & protegé les Ecclesiastiques, changea bien de stile sur la fin de son Regne, parce qu'ils agissoient trop fierement avec luy, & qu'ils ne vouloient pas souffrir qu'il se meslast de la nomination des Benefices, ny qu'il mist la main sur leurs revenus. Il en chassa quelques-uns de leurs Siéges, & s'empara de leurs terres. Estienne Evesque de Paris, & Henry Archevesque de Sens oserent l'excommunier : mais le Pape Honorius annulla leurs censures.

Le Pape Innocent II. successeur d'Honorius II. 1130.
ne fut pas si tost eslû, qu'il se fit Chef d'une armée pour aller contraindre Roger Duc de la Pouïlle, de luy remettre ce pays-là, qu'il pretendoit (je ne sçay pourquoy) appartenir au Sainct Siége. D'abord il vainquit Roger & l'investit dans le chasteau de Galcozzo : mais son fils Guillaume y estant accouru desgagea son pere, tailla en piéces les troupes du Pape, & le fit prisonnier. Or bien qu'il l'eust remis aussi-tost en liberté, neantmoins le bruit de sa captivité estant porté à Rome, fut cause qu'on eslut un autre Pape, qui prit le nom d'Anaclet.

Innocent n'osant donc retourner à Rome, tint un Concile à Pise où il excommunia Anaclet; De là il vint en France où il en convoqua un autre à Clermont en Auvergne. Sa cause n'estoit pas sans difficulté; le Roy assembla les Prelats de son Royaume à Estampes, pour sçavoir quel party il faloit prendre. Sainct Bernard Abbé de Clervaux y soustint fortement celuy d'Innocent, à son exemple tout le monde l'embrassa. Neantmoins les conseils de Girard Evesque d'Angoulesme, à qui Anaclet avoit redonné la Legation d'Aquitaine qui luy avoit esté ostée, eurent tant de pouvoir sur Guillaume

Duc d'Aquitaine, qu'il se déclara pour cét Antipape, & persista un an & demy dans ce schisme vexant fort les Ecclesiastiques, qui vouloient tenir pour Innocent.

1131. Un jour, cinquiesme d'Octobre, que le jeune Roy Philippe se promenoit par les ruës d'un Fauxbourg de Paris, un pourceau se fourra entre les jambes de son cheval, qui se cabra de telle sorte, qu'il le renversa par terre & luy passa sur le corps, dont estant tout froissé, il mourut dés le soir du mesme jour.

Le Roy Louïs pour se consoler d'une si sensible douleur, & pour reparer en quelque façon cette perte, fut conseillé de faire sacrer son autre fils, qui se nommoit Louïs comme luy. Il le mena à Reims, où le 25. du mesme mois il fut Oinct & Sacré par les mains du Pape Innocent, qui alors y tenoit un Concile contre l'Antipape Pierre Leon.

Il semble que ce fut en ce sacre qu'on reduisit les Pairs, qui devoient desormais assister à cette ceremonie, au nombre de douze, six Ecclesiastiques & six Laïques, lesquels on choisit entre tous les Seigneurs & les Prelats qui avoient cette qualité. On n'osta pourtant pas aux autres Pairs leur prérogative, de n'estre jugez que par les Pairs dans les matieres feodales, tant au civil qu'au criminel.

De ces douze Pairries il n'est demeuré que les six Ecclesiastiques, cinq des Laïques ayant esté reünies à la Couronne par confiscation, par mariage, ou autrement, la sixiesme qui est celle de Flandres, en ayant esté arrachée par l'Empereur Charles V.

LOUIS LE GROS ET LE VIEIL.

LOUIS LE JEUNE *son fils.* DIT LE PIEUX OU DEBONNAIRE *aagé d'environ 20. ans.*

THIERRY d'Alsace estant demeuré maistre & possesseur de la Comté de Flandres, fut admis à en rendre hommage au Roy, qui le reçût, parce qu'il n'eust pas esté en son pouvoir de l'en chasser, & que d'ailleurs il estoit son parent. 1132.

Gefroy Plante-geneſt estoit devenu Comte d'Anjou, parce que Foulques son pere estoit retourné en Terre Saincte prendre le Royaume de Jerusalem, auquel il avoit esté appellé par le Roy Baudouïn, dont il estoit gendre. Il pressoit fort le Roy Henry son beaupere de luy donner des places & de l'argent pour avancement de succession; ce qui engendra un tel divorce entre eux, que Gefroy assiégea & brusla Beaumont, & que Henry eust emmené sa fille en Angléterre, si elle n'eust pas esté en couche.

Lors qu'elle fut relevée, elle entra en dispute avec son pere, & se separa fort mal d'avec luy; dont il prit tant de desfiance & de chagrin, qu'estant attaqué d'une fiévre lente & d'un devoyement, il mourut le premier jour de Decembre, ayant regné 35. ans.

Sa succession non plus que sa vie ne fut pas sans de grands troubles. Cét Estienne Comte de Boulogne dont nous avons parlé, fils d'Adele sa sœur, se trouvant en Angleterre, se saisit de ce Royaume & s'y maintint tant qu'il vescut; Non content de cette piéce, il disputa aussi la Normandie, & 1136. & suivans.

 en

en dépossеda presque entierement Matilde & Gefroy son mary. La malheureuse Province se divisant en faveur des deux partis estoit ravagée de tous deux, & le Roy de France favorisant tantost l'un & tantost l'autre, entretenoit cét embrasement.

1136. Guillaume IX. Duc de Guyenne touché de componction, resolut d'aller en pelerinage à Sainct Jacques en Galice. Avant que partir il fit son Testament, par lequel il ordonna que sa fille aisnée nommée Alienor espouseroit le jeune Roy Louïs, & luy porteroit toutes ses Seigneuries en dot; Car son fils unique estoit mort: mais il avoit encore une autre fille, qui s'appelloit Alix-Pernelle. Sur le chemin il fut saisi de maladie & mourut, ayant confirmé son Testament.

Son corps fut porté à S. Jacques en Galice & enterré dans l'Eglise, & neantmoins les faiseurs de Legendes n'ont pas laissé de dire, qu'il fit semblant de mourir, & que s'estant desrobé des siens sans en rien communiquer qu'à son Secretaire, il s'en alla rendre Hermite dans une grotte prés de Florence, où il macera son corps par de terribles penitences, & que ce fut luy, qui institua l'Ordre des Guillermins.

De mesme fabrique est le conte qu'ils font de l'Empereur Henry V. disant que pour mieux faire penitence de ses fautes, il fit courir le bruit qu'il estoit mort, & se retira à Angers, où il acheva ses jours servant à l'Hospital, mais qu'auparavant il se descouvrit à son Confesseur, & qu'il fut reconnu par Matilde sa femme, qui avoit en secondes nopces espousé Gefroy Comte d'Anjou.

Le Roy Louïs estoit alors aussi tombé malade d'une diarrhée, qui l'avoit pris au retour de sa derniere expedition de guerre, dans laquelle il avoit rasé le chasteau de Sainct Briçon sur Loire, dont le Seigneur voloit les Marchands.

Le Testament de Guillaume luy ayant esté apporté, il accepta le mariage, donna un bel equipage à son fils & une suite de plusieurs Seigneurs & de plus de cinq cens Gentilshommes, avec lesquels il alla à Bourdeaux où Alienor residoit, & là il l'espousa en presence des Seigneurs de Gascogne, de Saintonge & de Poitou, puis l'amena à Poitiers vers le milieu de Juillet.

En cette ville il apprit la mort du Roy son pere, 1137. arrivée à Paris le 1. jour d'Aoust, le 30e de son Regne & le 58e de son aage. Son corps fut porté dans l'Eglise de Sainct Denis.

Avant ce Prince la violence regnoit, la Majesté Royale & la Justice se voyoient fouler aux pieds; les peuples, les Marchands, les Ecclesiastiques, les veuves & les orphelins estoient exposez au pillage; les Seigneurs & Gentilshommes avoient tous des chasteaux d'où ils couroient les grands chemins, les rivieres & les terres indefenduës. Dés qu'il sçût monter à cheval, il entreprit de reprimer tous ces voleurs, & toute sa vie il eut les armes sur le dos, courant par tout où les opprimez reclamoient son secours, & combatant de sa personne comme un simple Cavalier, de sorte qu'ayant rangé à la raison plusieurs de ces tyranneaux, il commença de restablir l'ordre & la seureté.

Il avoit de sa femme Alix, fille de Humbert Comte de Savoye, sept enfans encore vivants, six fils & une fille. Les fils estoient Louïs qui regna, Henry qui fut Moine à Clervaux puis Evesque de Beauvais, Hugues dont nous ne sçavons que le nom, Robert qui eut pour partage la Comté de Dreux, d'où sortit la Branche des Comtes de ce nom, Pierre qui espousa Isabelle fille & heritiere de Renaud Seigneur de Courtenay, d'où vint la Branche de Courtenay,

dont il y a encore des Cadets. Philippe qui fut Archidiacre de Paris, & en ayant esté eslû Evesque, eut tant de modestie, qu'il le ceda à Pierre Lombard nommé le *Maistre des Sentences*; le livre duquel a servy de fondement à la Theologie Scholastique. La fille s'appelloit Constance, elle fut mariée en premieres nopces avec Eustache Comte de Boulogne dont elle n'eut point d'enfans, & en secondes avec Raimond V. Comte de Toulouse.

A propos de la Scholastique, il est bon de remarquer, que vers la fin du Regne de Louïs le Gros, un Philosophe nommé Jean Rousselin, & aprés luy le fameux Pierre Abelard son Disciple, tous deux Bretons, introduisirent dans l'Escole certaines notions & certaines expressions, avec des manieres sophistiques d'argumenter, lesquelles ont passé de la Philosophie dans la Theologie, & l'ont fort embarassée de questions subtiles & dangereuses, & qui ont plus de l'air de la Metaphysique, que de l'Escriture Sainte. Les beaux esprits de ce temps-là n'ayant rien de meilleur à quoy s'appliquer, parce qu'il n'y avoit point de gens qui enseignassent les vrayes Sciences, ny les belles Lettres, se jetterent tous dans ces Ergoteries.

LOUIS DIT LE JEUNE,

ROY XL.



LOUIS *dans l'embarras d'une guerre loingtaine*
Vid sa femme se perdre, avecque son repos,
Et se separant d'elle encor mal à propos,
Aggrandit son rival & perdit l'Aquitaine.

PAPE encore INNOCENT II. S. 6. ans durant ce Regne. CELESTIN II. esleu ... Sept. 1143. S. 5. mois & demy. LUCE II. esleu en Mars 1144. S. onze mois & demy. ANAST. IV. esleu en Juillet 1153. S. 1. an, 5. mois. HADR. IV. esleu en Dec. 1154. S. 4. ans & prés de 8. mois. ALEX. III. esleu en Sept. 1159. S. prés de 22. ans.

LOUIS DIT LE JEUNE, du VIVANT DE SON PERE, & LE PIEUX, ROY XL. aagé de XIX. à XX. ans.

APRES que Louïs le Jeune eut pris possession de la Guyenne, il amena sa nouvelle espouse à Paris, où il travailla avec son Conseil à establir la seureté publique & la Justice, que quelques petits Tyrans recommençoient de troubler, rançonnant le peuple & les Marchands.

Les villes pour se deffendre de ces oppressions avoient formé des Communautez, c'est-à-dire, créé des Magistrats populaires, avec pouvoir d'assembler les Bourgeois & de les armer. Il faloit pour cela prendre Lettres du Roy, qui les leur accordoit volontiers, avec de beaux privileges, afin de les opposer à la trop grande puissance des Seigneurs. Quelques Bourgeois de la ville d'Orleans usant de ce droit, au préjudice de l'autorité Royale, & faisant des mutineries, il les reprima en passant par là, & les remit dans leur devoir.

1138. Comme il estoit Seigneur Souverain de la Normandie, il fut obligé de se mesler dans la dispute de Gefroy Plantegenest mari de Matilde, & Estienne Comte de Blois & de Bologne, qui la disputoient entre eux. D'abord il prit la querelle pour Gefroy, l'investit de la Duché & le reçût à hommage, & en recompense Gefroy luy donna le Vexin Normand : mais lors qu'Estienne ayant repassé la Mer, eut obtenu quelques avantages sur Gefroy, Louïs changeant de

de party, investit son fils Eustache, aagé seulement de 14. à 15. ans; & luy donna sa sœur Constance en mariage.

Le schisme de l'Eglise Romaine fut esteint par la mort d'Anaclet, & ensuite par la cession de Victor, que les Cardinaux d'Anaclet avoient esleu Pape.

L'Empereur Lotaire II. deceda prés de la ville de Trente, dans une Chaumine, le troisiesme de Decembre l'an 1138. *Aprés quatre mois d'interregne Conrad III. du nom fut esleu.*

Roger s'estant rendu Maistre de la Duché de la Poüille par la mort du Duc Renaud Feudataire du Sainct Siége, avoit pris prisonnier le Pape Innocent, qui luy faisoit la guerre à outrance depuis tout le temps de son Pontificat. Or le tenant entre ses mains il l'obligea moitié par force, moitié par bons traittemens & respects, de luy confirmer le titre de Roy de Sicile, que l'Antipape Anaclet luy avoit desja donné. Ainsi COMMENÇA LE ROYAUME DE SICILE, *qui outre l'Isle comprenoit aussi la Poüille & la Calabre, c'est à-dire, ce qu'on appelle aujourd'huy le Royaume de Naples.* 1139.

EMPP. encore JEAN COMNENE & CONRAD III. esleu en May, aprés la mort de Lotaire II. R. prés de 13. ans. 1139.

Thierry d'Alsace passe en la Terre Saincte avec grand nombre de Noblesse, au secours de Foulques Roy de Jerusalem son beaupere, & laisse l'administration de sa Comté de Flandres entre les mains de Sibylle sa femme.

Estienne retourné en Angleterre y est vaincu & pris par Robert Comte de Glocester, frere bastard de Matilde. Guillaume d'Ypre brave homme de guerre, qui s'estoit refugié en ce pays-là, trouva moyen de prendre prisonnier ce Robert qui estoit tout le conseil & le support de Matilde : de sorte que pour le ravoir elle delivra Estienne; mais tandis qu'il estoit detenu, Gefroy recouvra une grande partie de la Normandie.

Cette année Alfonse I. Duc de PORTUGAL *ayant remporté une tres-illustre victoire sur cinq petits Rois ou Generaux Mores, fut salué & proclamé Roy par ses troupes. Cinq ans aprés il rendit son Estat tributaire du Sainct Siége, de quatre onces d'or par chaque année. L'an* 1078. *il le mit entierement sous sa protection, & augmenta cette reconnoissance jusqu'à deux marcs d'or; Et moyennant cela le Pape Alexandre II. luy confirma le titre de Roy.*

Cét Alfonse estoit fils d'un Henry, qui estant passé en Espagne vers l'an 1089. *pour y chercher ses aventures, avoit espousé Terese fille d'Alfonse VI. Roy de Castille, & eu pour dot le Comté de Portugal, par luy auparavant conquis sur les Mores. Les plus curieux Genealogistes assurent, que ce Henry estoit du Sang de France, estant fils, disent-ils, d'un autre Henry, qui l'estoit de Robert Duc de Bourgongne, lequel l'estoit du Roy Robert.*

1140. On ne trouve point durant ces années aucun trouble dans les terres du Roy de France; Sinon les contentions d'entre les Theologiens. Pierre Abelard, disputant trop subtilement de la Trinité & des autres Mysteres de la Foy, avoit donné sujet de l'accuser de nouveauté & d'erreur, dont il avoit esté condamné par le Legat du Pape. Depuis, l'Archevesque de Sens luy avoit donné permission d'expliquer & de soustenir ses propositions contre Sainct Bernard. Mais estant venu pour cela au Concile de Sens, il ne voulut ou n'osa y disputer, & en appella au Pape. Comme il se fut mis en chemin pour aller à Rome poursuivre son appel, il s'arresta en l'Abbaye de Clugny, & y vescut sainctement sous l'habit de Sainct Benoist, qu'il avoit pris longtemps auparavant.

Ces poursuites se faisoient par le zele de Sainct Bernard Abbé de Clervaux Gentilhomme Bourguignon,

guignon, qui s'estoit mis dans une si haute estime depuis plusieurs années parmy les Prelats, les Grands & les peuples, qu'il n'y avoit aucune cause Ecclesiastique, ny differend considerable, ny entreprise importante, où l'on ne requist son jugement, son entremise & ses conseils. Pour monstrer que le Sage & le Vertueux a un Empire plus naturel que celuy qui provient de la force, ou de l'institution des hommes.

Le Clergé de Bourges avoit eslû pour Archevesque un Pierre de la Chastre personnage de singuliere pieté & doctrine ; le Roy, soit qu'il ne luy fust pas agreable, ou qu'il eust desiré ce Benefice pour un autre, refusa d'y donner son consentement. Pierre voulut donc s'en desister : mais le Pape Innocent luy enjoignit de faire ses fonctions ; Ce que le Roy empeschant, il s'ensuivit un grand trouble, qui alla jusques-là que le Pape excommunia le Roy, & mit le Royaume en interdit. 1141.

Thibaud Comte de Champagne, Seigneur qui avoit grande autorité, tant par sa puissance que par sa vertu, s'estant un peu trop entremis de cette affaire offensa le Roy ; dont la colere se redoubla encore pour un autre sujet, qui fut tel.

Raoul de Vermandois, qui estoit en effet premier Prince du Sang, (mais de ces temps-là ce titre estoit inconnu, & on ne consideroit ces Princes que selon la dignité de leurs terres) fit dissoudre son mariage d'avec Gerberte cousine germaine de Thibaud, sous pretexte de parenté, pour espouser Alix-Pernelle, sœur de la Reyne Alienor. Le Pape à l'instigation de Thibaud excommunia Raoul, & interdisit les Evesques qui avoient prononcé le divorce. 1141. & 42.

EMPP. MANUEL fils de Jean eslû en Avril, R. 38. ans, & tousjours

Louïs s'en prend à Thibaud & ravage hostilement ses terres ; Thibaud a recours au Pape, qui pour le delivrer de la guerre qui l'accabloit, leve l'excommunication : mais dés qu'il le voit des-

CONRAD III. 1143. desgagé il la fulmine une seconde fois. Et alors le Roy plus animé que la premiere, jette ses troupes dans la Champagne; Elles prennent Vitry, de force, y passent tout au fil de l'espée & mettent le feu à l'Eglise, où il est bruslé treize cens personnes innocentes, qui s'y estoient retirées.

1143. & 1144. Au recit de cette cruauté les entrailles du Roy sont esmeuës, & sa conscience furieusement troublée. Il gemit, il se desespere, Sainct Bernard eut toutes les peines du monde à luy persuader, qu'il pourroit trouver misericorde auprés de Dieu par le moyen de la penitence. Dans cette disposition il fut aisé de le porter à restablir l'Archevesque de Bourges dans son Siége, & de donner la Paix au Comte.

Foulques Roy de Jerusalem estoit mort l'an 1142. le gouvernement estant entre les mains de Melisende sa veuve, son fils Baudoüin mineur, & les Chrestiens de ces pays-là pires que les Turcs; leurs affaires allerent tout en desordre; tellement que Sanguin Sultan d'Assyrie leur arracha la Principauté d'Edesse, l'un des quatre membres du Royaume de Jerusalem.

1145. Le Roy avoit desjà voüé un voyage en Terre Saincte, ces tristes nouvelles le mûrent encore luy & les autres Princes François à y porter secours. Sainct Bernard, l'Oracle de ce temps-là, consulté sur ce sujet, envoya l'affaire au Pape, qui luy donna ordre de prescher la Croisade par toute la Chrestienté.

1145. Commençant par la France, il fit assembler un Concile national à Chartres, dans lequel il fut choisi pour Chef Generalissime de cette expedition : mais il le refusa & se contenta d'en estre la trompete. Il la publia par tout avec tant de ferveur, avec tant d'assurance de son succés, &, comme on

on le croyoit, avec tant de miracles, que les villes & les bourgs demeuroient deserts, tout le monde s'enrôllant pour cette guerre.

L'Empereur Conrad & le Roy furent des premiers à prendre la Croix avec un nombre infiny de Noblesse. Chacun de ces deux Princes avoit un Legat du Pape dans son armée. Conrad menoit soixante mille chevaux, il partit le premier & arriva à Constantinople sur la fin de Mars de l'an 1147. 1147.

Le Roy tarda en France quelque temps aprés luy; afin de recevoir le Pape Eugene que la revolte des Romains avoit contraint de quitter Rome. Il se mit en chemin la seconde semaine d'aprés la Pentecoste de la mesme année, & ayant traversé la Hongrie & la Thrace passa le Bosphore; si bien que le Caresme ensuivant de l'an 1148. il se rendit en Syrie, tandis que d'un autre costé son armée navale étoit en Mer pour y aller. 1147.

Il laissa, par l'avis du Parlement tenu à Estampes, la Regence du Royaume à Raoul Comte de Vermandois, & à Suger Abbé de Sainct Denis, qui avoit grand credit à la Cour, dés le vivant de Louïs le Gros. Avant que partir il fut selon la coustume dans l'Eglise de Sainct Denis prendre le bourdon & la malete, marques de pelerinage, & l'Estendard de l'Oriflamme sur l'Autel des Saincts Martyrs. 1147.

Il est bon de sçavoir, que les Rois de France de la seconde Race déployoient à la teste de leurs armées la Chape ou Manteau de Sainct Martin: Mais que Capet & les siens, depuis qu'ils se furent attachez de devotion à Sainct Denis, se servoient de la Banniere de cette Eglise, laquelle on nommoit Oriflamme. Elle avoit accoustumé d'estre portée par le Comte du Vexin-François, qui estoit hommager de l'Eglise de Sainct Denis; Depuis que les

Rois possederent ce Comté, ils la donnoient à quelques Chevaliers de rare merite & d'illustre naissance.

1147. & 1148. Il n'est point de meschancetez & de lasches artifices, que la maligne perfidie de Manuel Empereur de Grece n'emploiast pour faire perir l'armée de l'Empereur & celle du Roy. Pour la premiere, il y reüssit tout-à-fait, car il l'empoisonna par du plastre & de la chaux, qu'il fit mesler dans les farines qu'il luy fournissoit, & luy donna des Guides, qui aprés l'avoir promenée par de longs destours, où elle consuma toutes ces munitions, la livrerent demy morte & languissante entre les mains des Turcs, qui la taillerent toute en piéces, en sorte qu'il n'en resta pas la dixiesme partie.

1148. Le Roy ayant semblablement passé en Asie, trouva l'Empereur Conrad à Nicée où il le consola comme il pût. Puis il marcha le long de la Mer & courut les mesmes risques que luy, neantmoins il s'en sauva avec plus de bonheur, que de prudence. Il gagna une bataille au passage du fleuve Meandre : mais il n'en tira aucun fruit : car aprés cela ne se tenant pas sur ses gardes, il reçût un notable eschec à un destroit de montagne. Enfin il parvint à Antioche, dont Raimond oncle paternel de la Reyne sa femme tenoit alors la Principauté.

1148. Ce Raimond fit tous ses efforts pour l'obliger d'employer ses forces à luy estendre les limites de sa Principauté. Le Roy l'en ayant refusé, parce qu'il vouloit continuer sa route vers Jerusalem, il resolut de s'en venger, & pour cét effet il mit dans la teste de la Reyne, de demander à estre separée de luy, comme estant sa parente du tiers au quart degré. Cette Princesse coquette, & qui avoit desja peu d'estime pour son mary, s'y laissa facilement persuader par son oncle : le Roy ne trouva point d'autre remede pour éviter ce scandale, que de

de la tirer la nuict d'Antioche, & de l'envoyer tousjours devant en Jerusalem.

Or l'Empereur Conrad, aprés s'estre allé rafraischir à Constantinople, s'estoit rendu en Jerusalem pour y faire ses devotions. En cette saincte Cité le Roy & luy ayant tenu Conseil avec les Seigneurs, resolurent d'assiéger Damas. Cette entreprise leur reüssit aussi mal que tout le reste, par l'enorme trahison des Chrestiens mesme de ce pays-là. Ainsi ces deux Princes detestant leur meschanceté, qui avoit enchery sur les perfidies & sur les vices abominables des Orientaux mesme, ne songerent plus qu'à leur retour.

L'Empereur, ayant fait alliance avec les Grecs contre Roger Roy de Sicile, fut par eux ramené en Italie. Peu aprés, le Roy estant monté sur ses vaisseaux rencontra sur sa route l'armée navale de ces 1149.
perfides, qui le guetoient pour l'enlever. Comme ils en estoient aux mains, ou mesme, selon quelques Auteurs, qu'ils l'emmenoient prisonnier, arriva par bonheur l'armée de Roger Roy de Sicile leur ennemy capital, conduite par son Lieutenant, qui leur fit bien lascher prise, ayant buslé, pris & coulé à fond quantité de leurs vaisseaux.

Alfonse Comte de Toulouze troisiesme fils de Raimond de Sainct Gilles, avoit fait aussi le voyage, presque en mesme temps que le Roy, mais estoit allé par mer, & avoit pris terre au port de Ptolemaïde. Il n'entra pas bien avant dans le pays qu'il ne mourust, ayant esté meschamment empoisonné, sans qu'on pust deviner l'auteur d'une action si execrable. Il eut pour successeur son fils Raimond.

Pendant le temps de cette expedition, Sainct Bernard fut fort occupé en Languedoc à combattre un certain Henry Moine deffroqué, & Disciple d'un Pierre de Bruys, qui debitoit avec grand vogue, mais avec 1148.

peu

peu d'integrité de vie, à ce qu'on luy reprochoit presque les mesmes opinions que les Zuingliens & les Calvinistes ont preschées dans ces derniers Siécles.

Un certain Valdo riche Bourgeois de Lyon, se mit aussi à dix ou douze ans de là à prescher de mesme stile dans le Lyonnois & Provinces circonvoisines. On appella les Sectateurs de Henry & de Pierre de Bruys, Henriciens & Petro-Brusiens, & ceux de Valdo, Pauvres de Lyon ou Vaudois. Il y avoit encore des restes de ces derniers dans les valées de Daufiné & de Savoye, quand Luther commença de paroistre.

En l'année 1148. arriva la mort de Conan le Gros, Duc de Bretagne; Eudon Comte de Pontieure, qui avoit espousé Berthe sa fille, s'empara de la Duché, au prejudice de Hoel, que le Duc Conan avoit desavoue pour son fils. De là s'esmût
1141. une guerre entre ces deux Princes; Laquelle trois ou quatre ans aprés fut compliquée par une autre bien plus longue, & qui dura 13. ou 14. ans à diverses reprises entre ce mesme Eudon & Conan III. surnommé le Petit, son propre fils, qui vouloit jouïr de la Duché, parce qu'elle venoit du costé de sa mere. Ce mauvais fils ayant eu recours à l'assistance de Henry Roy d'Angleterre, poussa rudement son pere, & contraignit aussi les Nantois, qui tenoient le party de Hoel, de l'abandonner: on ne sçait pas ce qu'il devint.

1149. & 50. Le mauvais succés de l'expedition d'Outremer, qui avoit tant fait de veuves & d'orphelins, tant ruiné de bonnes Maisons, & tant dépeuplé de pays, excita des murmures & des reproches contre la reputation de Sainct Bernard, qui sembloit avoir promis tout un autre evenement que celuy-là. De sorte que lors que le Pape voulut à deux ans de là, luy faire prescher une autre Croisade, & l'obliger à passer luy mesme en la Terre Saincte, afin que

que plus grand nombre de gents le suivissent: les Moines de Cisteaux en rompirent toutes les mesures, de crainte d'un second malheur, qui eust pû estre plus grand que le premier.

Le Roy à son retour en France trouvant la guerre qui continuoit entre le Roy Estienne & Matilde, joignit ses armes à celles d'Eustace fils d'Estienne, pour assiéger le chasteau d'Arques. Gefroy mary de Matilde & son fils Henry, auquel il avoit l'année precedente resigné la Duché, marcherent au secours. Les deux armées estant en presence, les Seigneurs de part & d'autre s'entremirent d'accommodement, & firent en sorte que le Roy (qui sans doute se trouvoit le plus foible) reçût à hommage le Prince Henry; Lequel par ce moyen fut le douziesme Duc de Normandie. 1150.

Sur la fin de l'année Gefroy finit ses jours au chasteau du Loir, laissant trois fils, Henry, Gefroy & Guillaume. Il ordonna qu'aussitost Henry seroit paisible possesseur du bien de la mere, sçavoir de l'Angleterre & de la Normandie; Que Gefroy auroit le bien paternel, sçavoir l'Anjou, la Touraine & le Maine, avec les chasteaux de Loudun, Chinon & Mirebeau; Et Guillaume la Comté de Mortaing. 1150.

Non longtemps aprés mourut Eustace Comte de Boulogne: sa mort fut une disposition pour rendre la paix à l'Angleterre, dautant qu'Estienne son pere se voyant sans enfants, se laissa porter (ce ne fut pourtant qu'à deux ans de là) à consentir qu'aprés sa mort le Royaume retournast à Henry. 1151.

Ce Prince, à ce que disent les Auteurs Anglois, voulut revendiquer la Comté de Toulouze, qui estoit des droits de sa femme: mais le Comte Raimond le sceut si bien gagner en espousant Constance sa sœur, tout nouvellement veuve du Comte Eustace, qu'il luy en confirma la possession.

La

1152. La suivante 1152. vit sortir de cette vie Thibaud Comte Palatin de Champagne, surnommé le Liberal, le Pere du Conseil, & le Tuteur des Pauvres & des Orfelins; grand Justicier, & qui toutefois eut presque tousjours guerre avec les Rois. Il avoit quatre fils & cinq filles. Les fils estoient Henry Comte de Troyes ou Champagne, Thibaud Comte de Blois & de Chartres, Estienne Comte de Sancerre, Henry Archevesque de Sens, puis de Reims.

1152. *Cette année mourut aussi l'Empereur Conrad, auquel, faute d'enfants masles, l'élection donna pour successeur Frederic I. du nom, surnommé Barberousse Duc d'Allemagne ou Souaube fils de sa sœur.*

*Si je ne me trompe, ce fut sous ce Frederic, que les François commencerent à donner aux Germains le nom d'Allemands, parce que ce Prince estant Duc d'Allemagne, avoit à sa suite & dans les emplois, plus de gens de ce pays-là que d'autres. Les Italiens dés ce temps-là les nommoient * Tudesques, comme ils font encore.*

* *Teutonici.*

La mort ravit au Roy Louïs ses deux plus sages Conseillers, sçavoir Suger Abbé de Sainct Denis le 15e de Janvier, & Raoul Comte de Vermandois, dernier Prince de la seconde branche Royale de ce nom. Comme il n'avoit point d'enfants, & que sa sœur estoit mariée à Philippe fils de Thierry Comte de Flandres, le Roy, qui cherissoit ce Philippe, luy laissa la possession du Vermandois; Sujet de querelle dans le Regne suivant.

1152. Que ce fust jalousie, ou scrupule de conscience, le Roy poursuivit chaudement sa separation d'avec sa femme, & l'obtint par la Sentence des Prelats du Royaume, qu'il avoit assemblez à Baugency.

Aussitost procedant de bonne foy, il retira ses garnisons de l'Aquitaine pour luy rendre ce pays libre, & luy donna congé de s'en aller où elle voudroit,

droit, retenant avec luy les deux petites filles qu'il avoit d'elle. Cette femme bruslant d'amour & d'ambition, espousa quelques mois aprés Henry Duc de Normandie & Roy presomptif d'Angleterre, Prince jeune, ardent, & rousseau, bien capable de contenter tous ses desirs.

Aussi-tost qu'Alienor fut repudiée, Louïs envoya demander Constance-Elizabeth, fille d'Alfonse VII. Roy de Castille, par Hugues Archevesque de Sens, qui fit la ceremonie de ce mariage à Orleans, & y couronna la nouvelle Reyne; l'Archevesque de Reims protestant en vain, que ce droit n'appartenoit qu'à luy seul. 1152.

Comme Louïs ne pouvoit voir son vassal aller du pair avec luy, ny Henry, qui avoit tant de grandes Seigneuries, souffrir un Souverain au dessus de sa tête, il estoit impossible qu'ils demeurassent bons amis. Ce dernier estant assigné de comparoistre au Parlement, refusa d'y venir. Louïs en punition assiégea & emporta la ville de Vernon, mais Henry s'estant humilié pour la crainte qu'il avoit encore du Roy Estienne, les Seigneurs le reconcilierent avec Louïs, qui luy rendit cette place. 1152.

Estienne Roy usurpateur d'Angleterre estant mort le 15e de Novembre, Henry se mit en possession du Royaume, suivant l'accord qu'ils avoient fait ensemble un an auparavant.

EMPP. tousjours MANUEL & FREDERIC dit BARBEROUSSE en Fevrier R. 36. ans.

Il n'estoit point permis aux Rois de France, ce dit Yves de Chartres, d'espouser des bastardes. Or il courut un bruit, que Constance l'estoit: Voilà pourquoy Louïs deux ans aprés son mariage s'en voulut esclaircir luy-mesme, & sous pretexte d'aller en pelerinage à Sainct Jacques en Galice, passa par la Cour de son beaupere, le plus magnifique Prince de son temps, qui le reçût & le traita Royalement à Burgos, & luy osta le doute qu'il avoit dans l'esprit. Plu-

1154. Plusieurs mettent en cette année 1154. la mort de Roger I. Roy de Sicile, l'un des plus belliqueux & des plus puissants Princes de son Siécle. Il porta la gloire des Normands à son plus haut periode, de sorte
1154. que depuis luy, elle ne fit plus que descheoir. Il avoit un fils nommé Guillaume, & une fille qu'on appelloit Constance. Le fils regna, mais avec tant d'injustice, d'avarice & de tyrannie, qu'il en merita le surnom de Mauvais. Il se piqua sur tout de la gloire de remplir ses coffres, & d'avoir tiré le dernier escu de ses sujets. Constance estant déjà vieille fille, espousa l'Empereur Henry VI. en l'an 1186.

1155. Gefroy Comte de Gien sur Loire se connoissant trop foible pour resister à Guillaume Comte de Nevers, qui luy faisoit rude guerre, s'allia avec Estienne de Champagne Comte de Sancerre & luy donna sa fille, & pour dot sa Comté, à l'exclusion de son fils Hervé. Ce fils ainsi desherité par son pere, sans avoir commis de faute, implora la Justice du Roy, qui va en personne assiéger Gien, le prend à composition & le restablit dedans.

1156. Lors que Henry fut possesseur de l'Angleterre, Gefroy son frere luy demanda l'Anjou, la Touraine & le Maine, suivant le Testament de leur pere: mais bien loin de les luy donner, il luy osta Loudun, Chinon & Mirebeau: Tellement qu'il fust demeuré sans aucunes terres, s'il n'eust trouvé cette bonne fortune, que les Nantois, qui avoient abandonné Hoel, le choisirent pour leur Comte, ayant besoin d'un Prince qui les deffendist contre les attaques de Conan.

1158. Les inimitiez d'entre les Roïs Louïs & Henry estant prestes d'esclater, les Seigneurs trouverent moyen de les arrester encore pour quelque temps par l'alliance du fils aisné de Henry, qui portoit le mesme nom que son pere, avec Marguerite fille

fille du second lict de Louïs, quoy que tous deux fussent encore enfants & presque à la bavete. La fille fut mise entre les mains du beaupere, & Louïs promit de luy donner en dot Gisors & autres places du Vexin Normand; Lesquelles en attendant furent données en garde au Grand Maistre des Templiers, pour les delivrer à Henry quand le mariage seroit accomply.

L'Empereur Frederic accommoda le different d'entre Bertold de Zeringhen & Renaud pour la Comté de Bourgongne, en telle sorte qu'il démembra de cette Comté le petit pays de Nuctland qui est au delà du Mont-jou, & les villes de Geneve, Lausanne & Sion pour les donner à Bertold, & laissa le reste à Renaud, dont il espousa la fille & heritiere, nommée Beatrix. Aprés quoy tenant sa Cour pleniere à Besançon avec grande pompe, il reçût les hommages des Seigneurs & Prelats du Comté de Bourgongne & du Royaume d'Arles; qui pourtant ne se soucioient de sa Souveraineté, qu'afin d'en obtenir un titre apparent de leurs usurpations. 1158.

Les amis communs s'entremirent de procurer une entreveuë de luy & du Roy de France, & en arresterent le temps & le lieu: mais le Roy picqué de jalousie pour la grandeur de ce jeune Prince, ou ayant quelque défiance qu'il n'entreprist sur sa personne, y voulut aller, accompagné de quantité de troupes; Et cela fut cause que Frederic se retira fort mal satisfait. 1159.

Gefroy Comte de Nantes estant mort sans enfants, Conan Comte de Renes ou de la petite Bretagne, se saisit de la ville de Nantes. Le Roy Henry frere de Gefroy pretendant qu'elle luy appartenoit par succession, entreprit de la r'avoir à force d'armes. Conan estant vivement pressé, racheta la Paix en luy donnant sa fille & heritiere (elle se nom- 1160.

nommoit Constance) pour le troisiéme de ses fils, qu'on appelloit Gefroy comme son oncle deffunct.

Aprés la mort du Pape Adrian, le plus grand nombre des Cardinaux eslût le Cardinal Roland, Siennois, qui se nomma Alexandre III. Mais le Peuple Romain & deux Cardinaux seulement donnerent leurs suffrages au Cardinal Octavian, Romain, qui prit le nom de Victor. Le droit de l'un & de l'autre estoit douteux; car d'un costé les Decrets de quelques Papes avoient déferé l'élection aux seuls Cardinaux, & de l'autre le Peuple Romain pretendoit y avoir la meilleure part & s'estoit presque tousjours maintenu en cette possession, disant que les Papes n'avoient pû luy ôter un droit, qui estoit né avec l'Eglise & pratiqué dés le temps des Apostres.

1160. Le Roy Louïs s'en rapportant à l'avis de l'Eglise Gallicane, qu'il assembla pour ce sujet à Estampes, adhera à Alexandre. Tout l'Occident suivit son exemple, à la reserve de l'Empereur Frederic, qui avec ses Allemands, & ce qu'il avoit de partisans en Italie, le rejetta fiérement, pource qu'il s'estoit instalé sans attendre son approbation.

1160. Le Roy Henry, outre le Royaume d'Angleterre, tenoit le Duché de Normandie, (dont partie de la Bretagne relevoit pour lors) le Maine, l'Anjou, la Touraine, & la Province d'Aquitaine. Son ambition, soustenuë par un si grand accroissement de puissance, remua encore les droits que sa femme avoit sur la Comté de Toulouze. Pour ce dessein ayant fait alliance avec Raimond Prince d'Arragon, & Comte de Barcelonne, il leva une grande armée d'Aquitains & de Routiers, dans laquelle estoit Malcolme Roy d'Escosse; entra dans le Languedoc, prit Moissac, Cahors & quelques autres places.

La

La jalouſie que Louïs eut de ſon aggrandiſſement, l'eſmouvant pour le moins autant que les prieres du Comte Raimond ſon beaufrere, le fit 1160.
marcher de ce coſté-là & ſe jetter dans Toulouze: &61.
mais il avoit ſi peu de monde, qu'il fut au pouvoir de Henry de forcer cette ville, ſi le ſcrupule qu'il eut d'attaquer ſon Souverain Seigneur, ne l'en euſt détourné. Aprés quoy ils ſe reconcilierent: mais Henry ne quitta point priſe pour la Comté de Toulouze, juſqu'à ce qu'il donna ſa fille Jeanne, veuve de Guillaume II. Roy de Sicile, au Comte Raimond.

En ces années la maudite engeance des Routiers & des Cotereaux, commença à ſe faire connoiſtre par ſes cruautez & brigandages; on ne ſçait pas bien pourquoy on les appelloit ainſi; mais c'eſtoit une eſpece de gens de guerre & d'aventuriers venant de divers endroits, comme d'Arragon, de Navarre, de Biſquaye, de Brabant, qui couroient le pays & ſe loüoient à qui en vouloit, pourveu qu'on leur donnaſt toute ſorte de licence. Les Cotereaux eſtoient la pluſpart fantaſſins, & les Routiers Cavalerie.

Cependant le Pape Alexandre craignant que l'Em- 1162.
pereur, aprés avoir dompté l'orgueil des Milanois, ne vinſt à Rome, ne jugea pas la partie tenable, & ſe retira en France, où il demeura plus de trois ans. Cette année il tint un Concile à Clermont, dans lequel il n'eſpargna pas ſes foudres ſur Victor, ſur Frederic & ſur tous leurs adherants.

La Maiſon la plus puiſſante & la plus factieuſe 1161.
qui fuſt en France, c'eſtoit celle de Champagne: Louïs, pour la deſtacher d'avec l'Anglois & ſe l'acquerir, eſpouſa en troiſiéſmes nopces Alix la plus jeune ſœur des quatre freres Champenois; car Conſtance ſa ſeconde femme eſtoit morte l'an 1159. & des deux filles de ſon premier lict il en donna

donna une à Henry l'aisné des quatre freres; Comte de Troyes, & l'autre à Thibaud le second, Comte de Blois.

1162. Le Pape Alexandre se rendit au lieu de Torcy sur la riviere de Loire, où les deux Rois Louïs & Henry le reçûrent avec une extrême sousmission; Tous deux mirent pied à terre, & prenant chacun une resne de sa monture le conduisirent au logis qu'on luy avoit preparé.

1162. Une seconde fois l'Empereur vint dans la Comté de Bourgongne amenant son Victor avec luy, & une seconde fois on essaya de moyenner une conference entre luy & le Roy, pour terminer le different du Schisme, par le jugement d'un Concile. On convint du lieu de l'entreveuë en Avignon, qui estoit frontiere de l'un & de l'autre Prince, & le Roy, s'obligea par serment d'y amener Alexandre. Mais ce Pape refusant d'y aller, parce qu'il disoit qu'il ne pouvoit estre jugé de personne, rompit la conference, & mit le Roy en fort grand danger. Car les Allemands luy ayant reproché qu'il leur manquoit de parole, comploterent de l'enveloper, & l'eussent arresté prisonnier si le Roy d'Angleterre n'eust fait avancer son armée pour le dégager. De là s'ensuivit une cruelle guerre entre l'Empereur & Alexandre, qui tourmenta cruellement l'Italie, & dont l'Empereur ne pût sortir, que par la honte d'une extrême sousmission, demandant pardon au Pape, & se laissant mettre le pied sur la gorge. Ce qui arriva l'an 1177. dans la ville de Venise.

1163. L'année 1163. Alexandre assista au Concile de Tours convoqué par ses ordres; Et là il fulmina derechef contre Victor & Frederic. Il fit aussi dresser quelques Decrets contre les Heretiques, qui s'estoient espandus par toute la Province de Languedoc.

Il y en avoit de deux sortes principales. Les uns ignorants, & avec cela adonnez aux dissolutions & vilenies, avoient des erreurs grossieres & sales, & ceux-là estoient une espece de Manichéens. Les autres plus sçavants, moins déreglez, & fort esloignez de ces turpitudes, tenoient à peu prés les mesmes dogmes que les Calvinistes, & estoient proprement Henriciens & Vaudois. Le peuple qui ne les sçavoit pas distinguer, les nommoit tout de mesme, sçavoir Cathares, Patarins, Boulgres ou Bulgares, Adamites, Cataphrygiens, Publicains, Gazariens, Lollards, Turlupins & autres sobriquets.

Mort d'Odon troisiesme Duc de Bourgongne, auquel succeda Hugues III. son fils. 1163.

La paix estant entre les deux Rois, Louis s'occupoit à faire justice & à reprimer les desordres. 1163. Les habitans de Vezelay ayant fait une Commune, se vouloient soustraire à l'Abbé qui estoit leur Seigneur, protegez par le Comte de Nevers. Il les contraignit eux & leur Comte de demander pardon & de rompre leur Commune. La mesme année il alla en personne combattre le Comte de Clermont, celuy du Puy & le Vicomte de Polignac Seigneurs Auvergnats qui refusoient de s'abstenir du pillage des Eglises, les vainquit & les amena prisonniers à Paris ; Où les ayant detenus assez long-temps, il les relascha moyennant leur serment & des ostages.

Semblablement il punit le Comte de Chaalons de la perte de sa Comté, parce qu'il avoit pillé l'Abbaye de Clugny, & tué plus de cinq cens que Moines que valets. Toutefois la fille de ce Comte rentra dans son patrimoine.

Thomas Bequet Chancelier d'Angleterre eslû Archevesque de Cantorbery l'an 1163. perdit bientost les bonnes graces du Roy Henry pour diverses 1163.

1164. causes; Et particulierement pour vouloir soustenir trop vigoureusement les Privileges du Clergé. Estant banny du Royaume il se retira en France dans l'Abbaye de Pontigny Diocese de Sens, d'où il donna bien des peines à son Roy, & n'en souffrit pas peu luy-mesme six ans durant.

1164. *Mort de l'Anti pape Victor, au lieu duquel les Cardinaux de sa suitte eslisent Guy de Creme qui se fit ap-*
1165. *peller Pascal, & fut confirmé par Frederic. Mais Alexandre III. rappellé par les Romains, partit de France l'an suivant & s'en retourna à Rome pour mettre fin à ce Schisme.*

1165. L'an 1165. il nasquit un fils au Roy Louïs, qu'il crut avoir obtenu du Ciel par ses prieres. A cause de cela il fut surnommé *Dieu Donné*, & depuis pour ses beaux faits le *Conquerant*, que Paul Emile a traduit par le mot d'AUGUSTE, & en cela a esté suivy par tous les Historiens modernes.

1166. La vie de Conan le Petit, Duc de Bretagne, qui avoit esté continuellement traversée, finit l'an 1166. pour faire place à Godefroy de Normandie son gendre. Ce Prince n'ayant encore que 15. ans demeura avec son Duché sous la tutelle du Roy son pere durant quelque temps; Au bout duquel s'estant émancipé, il entra en guerre avec luy, parce qu'il le vouloit contraindre de luy faire hommage de la Duché, devoir qu'il luy demandoit en vertu du Traitté fait par Charles le Simple avec Rollon Duc de Normandie.

1168. Thierry d'Alsace, Comte de Flandres, meurt à Graveline, Philippe son fils domine aprés luy.

1169. La hayne se renouvella entre les deux Rois pour
& 70. plusieurs sujets; l'un estoit le Comte d'Auvergne, que Louïs comme Souverain Seigneur prit sous sa protection & sauvegarde contre Henry, duquel ce Comte estoit vassal mouvant de l'Aquitaine; l'au-

l'autre, le ſupport qu'il donnoit à Thomas Archeveſque de Cantorbery. La guerre ſe ralluma donc, & ſe fit deux ans durant; neantmoins aſſez lentement, & de ſorte que le reſpect qu'eurent l'un & l'autre pour les prieres du Pape Alexandre, les raccommoda pour quelque temps.

Ces deux Princes s'eſtant abouchez à Sainct Germain en Layé, conclurent la paix entre eux; Et là les fils de l'Anglois y rendirent hommage au Roy Louïs, des terres que leur pere leur aſſuroit par avancement d'hoirie; ſçavoir Henry, de la Duché de Normandie, du Comté d'Anjou, & de la charge de Grand Seneſchal, laquelle y avoit eſté jointe dés le temps de Griſegonnelle, comme auſſi des Comtez du Maine & de Touraine; Et le ſecond nommé Richard, de la Duché d'Aquitaine; car pour le troiſiéme (c'eſtoit Gefroy) il avoit la Bretagne de par ſa femme, & n'en devoit hommage qu'au Duc de Normandie. 1170.

L'interceſſion du Roy obtint de Henry le retour de Thomas Archeveſque de Cantorbery en Angleterre : mais comme il continua d'y agir toûjours avec la même force, quatre Gentilshommes de la Cour de Henry par une complaiſance auſſi laſche que deteſtable, ayant comploté d'en delivrer leur Roy, entrerent dans l'Egliſe de Cantorbery où ce Sainct Prelat faiſoit le ſervice, (c'eſtoit aux Feſtes de Noël) & le maſſacrerent au pied de l'Autel.

Quoy que ce Roy deſavoüaſt ce meurtre, & qu'il en teſmoignaſt une douleur extréme : neantmoins parce qu'il avoit donné ſujet de le commettre, ſi peut-eſtre il ne l'avoit commandé, le Pape luy en fit une grande affaire, dont il ne ſe pût tirer, qu'en ſubiſſant les grandes penitences & les reparations qui luy furent ordonnées par ſes Legats. Le Sainct Archeveſque reveré comme Martyr, 1171. 1172. 1173.

 fut

fut canonisé l'année suivante ; & les frequens miracles qui se firent sur son Tombeau, attesterent sa sainteté.

1173. Presque toutes les années il y avoit rupture, puis tréve ou paix, entre les deux Rois, soit pour leurs interests propres, ou pour ceux de leurs amis & de leurs vassaux. Louïs avoit cét avantage qu'estant le Souverain Seigneur, il avoit droit de recevoir les plaintes des vassaux de Henry, & de se rendre son Juge.

1173. Il en avoit souslevé plusieurs en Aquitaine & en Normandie : mais cette année il arma contre luy ses propres enfans. L'aisné avec Marguerite sa femme, l'estant allé visiter, & ayant demeuré quelque temps en sa Cour, s'estoit laissé mettre dans l'esprit, que puisqu'il estoit couronné il devoit regner, & qu'il faloit qu'il demandast à son pere la joüissance entiere ou du Royaume d'Angleterre, ou de la Duché de Normandie.

1173. Dans cette disposition, & poussé de despit qu'il eut, de ce que son pere avoit osté d'auprés de luy quelques jeunes gens qui luy donnoient de mauvais conseils, il se desroba une nuit d'avec luy & vint se jetter entre les bras du Roy.

Aussitost toute la jeune Noblesse le suit, la Reyne Alienor sa mere le favorise, ses deux freres Richard Duc d'Aquitaine & Gefroy de Bretagne se rangent auprés de luy ; Et toutes ces Provinces s'ebranslent avec eux. Le Roy de France les prend sous sa protection, Guillaume Roy d'Escosse se declare pour eux & attaque l'Angleterre, où il passe en mesme temps des troupes Françoises sous la charge de Robert Comte de Leycestre.

Il sembloit donc que le malheureux pere dûst
1174. estre accablé tout d'un coup : mais il terrassa tous ses ennemis. Louïs ayant pris Verneuil au Perche

che n'ose le garder & se retire devant luy. Le Comte de Leycestre est défait en Angleterre, & tous ceux qui le suivoient tuez ou pris, puis tout le Royaume reduit en moins de trente jours par le vieil Henry, qui y passa incontinent aprés cette défaite.

L'an suivant tandis qu'il fait penitence sur le Tombeau de Saint Thomas de Cantorbery, Guillaume Roy d'Ecosse son capital ennemy perd la bataille contre ses Lieutenans, & demeure prisonnier. La flote du jeune Henry est dissipée & délabrée par la tempeste; le Roy Louïs qui avoit mené Philippe Comte de Flandres avec luy, est rudement repoussé devant Roüen; De sorte que le voyant qui avoit repassé la Mer pour secourir cette ville, s'apprester à luy donner bataille, il entend à une treve de quelques mois. 1175.

Pendant qu'elle duroit, le vieil Henry ayant passé en Poitou, & dompté Richard le plus mauvais de ces trois fils rebelles, qui tenoit ce païs-là, tous les autres rentrerent dans l'obeïssance; Et luy rentra en Traitté de Paix avec Louïs; qui luy donna sa fille Alix pour Richard, & la luy mit entre les mains pour accomplir le mariage quand elle seroit en âge nubile. 1175.

Les deux Rois estant vieux s'ennuyerent de tant de guerres & de broüilleries; Tous deux avoient sujet de craindre, l'un les remuemens de ses trois fils trop braves, l'autre pour la foiblesse de son fils qui estoit unique & trop jeune; tellement qu'ils confirmerent la paix par de nouveaux sermens, se promirent amitié envers & contre tous, & firent resolution d'aller ensemble en Languedoc pour exterminer les Heretiques, dont nous avons parlé. Mais ils trouverent plus à propos d'y envoyer auparavant le Legat du Pape avec quatre 1177.

ou

ou cinq autres Prelats pour essayer de les reduire par predications & par Anathêmes; ce qui en ramena beaucoup, & contint les autres pour un temps.

On nomma tous ces Heretiques communément Albigeois, parce qu'ils s'estoient principalement provignez en ce pays-là, sous la protection de Roger, Comte d'Alby, qui les favorisoit

1178. Durant le calme de cette paix, Louïs qui estoit extrémement caduc de vieillesse, usant de la mesme prevoyance que ses predecesseurs, resolut de faire couronner Philippe son fils : mais estant arrivé que ce jeune Prince tomba malade d'une frayeur qu'il eût de s'estre égaré dans les bois comme il estoit à la chasse, il falut remettre cette ceremonie, qui ne s'accomplit que l'année suivante.

Cependant comme la devotion envers les Reliques de Sainct Thomas de Cantorbery croissoit, par l'exemple même du Roy Henry, qui de son persecuteur estoit devenu son adorateur : le Roy Louïs passa en Angleterre, fit ses prieres sur son Tombeau, & y laissa de riches marques de sa pieté.

1179. Enfin le Prince Philippe fut sacré & couronné à Rheims le jour de la Toussainct par Guillaume Archevesque de cette ville & Cardinal, frere de la Reyne sa mere; Le Duc de Normandie & Philippe Comte de Flandres, tous deux Pairs, assistant à cette ceremonie & luy tenant la Couronne sur la teste.

1180. Peu aprés Philippe Comte de Flandres, fidelle & affectionné envers le Roy Louïs, moyenna le mariage de sa niepce Isabelle-Alix, fille de sa sœur & de Guillaume Comte de Hainaut, avec le nouveau Roy qui estoit son filleul; Et la traittant comme sa fille parce qu'il n'avoit aucun enfant, il luy donna en faveur de ce mariage le Comté d'Artois & le païs le long de la riviere du Lys.

A pei-

A peine les réjouïssances de cette Feste estoient finies, que le Roy Louïs mourut de paralysie dans la ville de Paris le 18. ou 20. de Septembre, aagé, comme disent plusieurs, de prés de 70. ans, mais selon moy seulement de 63. à 64. dont il en avoit regné quarante-trois. Son corps est à Sainct Denis.

Il fut peu heureux en ses grandes entreprises, & trop mol dans les affaires qui desiroient de la vigueur, mais aussi pieux, charitable, bon, équitable, liberal, & vaillant qu'aucun Prince de son Siecle. On ne luy peut reprocher que deux fautes, l'une contre la prudence, d'avoir repudié sa femme; l'autre contre les droits de la Nature, d'avoir soustenu la rebellion des enfans du Roy Henry contre leur pere.

Il eut trois femmes, Alienor d'Aquitaine, Constance d'Espagne, & Alix de Champagne. De la premiere vinrent deux filles Marie & Alix, qui espouserent les deux freres, Henry Comte de Champagne, & Thibaud Comte de Chartres & de Blois. De la seconde, sortit Marguerite, qui fut mariée en premieres nopces avec Henry le Jeune Roy d'Angleterre, & en secondes avec Bela III. Roy de Hongrie. De la troisiéme il eut deux filles, Alix qui fut fiancée à Richard d'Angleterre, puis mariée à Guillaume Comte de Ponticu, Agnes qui espousa Alexis Comnene fils d'Emanuel Empereur de Constantinople; Et un fils nommé Philippe, qui regna.

PAPES.

PHILIPPE II. ROY XLI.



encore ALEX. III. un an sous ce Regne. LUCE III. eslû le 29. Aoust 1181. S. 4. ans, 3. mois. URBAIN III. esleû en Dec. 1185. S. 1. an & prés d'onze mois. GREG. VIII. esleû en Oct. 1187. S. un peu moins de deux mois. CLEMENT III. esleû en Janv. 1188. S. 3. ans, 3. mois. CELESTIN III. esleû en Avril 1191. S. 6. ans, 9. mois. INNOCENT III. esleû en Janv. 1198. S. 18. ans, 6. mois 9. jours. HONORE' III. esleû en Juillet 1216. S. 10. ans, 8. mois, dont 7. pendant ce Regne.

Un Prince, qui peut estre & Conquerant & Juste,
Sans opprimer son peuple amasser des Tresors,
Enrichir le dedans, & s'accroistre au dehors,
*Peut bien sans se flater prendre le nom d'*AUGUSTE.

PHILIPPE II.

SURNOMMÉ LE CONQUERANT OU AUGUSTE, ROY XLI. âgé de XV. ans.

DÉs le vivant de Loüis le Jeune les affaires avoient commencé d'estre gouvernées sous le nom de Philippe, & par les soins, comme je croy, de Philippe Comte de Flandres, qui estoit son tuteur, son gouverneur & son parrain.

EMPP. ALEXIS II. fils de Manuel en Octobre R. 2. ans, & encore FREDERIC.

Les routes de pieté & de justice que son pere & son ayeul avoient tenuës pour fortifier leur auctorité, les avoient fort avancez dans leur dessein; Il fut donc conseillé de les suivre. Voilà pourquoy embrassant aussi-tost la protection des Eglises, il alla reduire à main forte Ebles Seigneur de Charenton en Berry, Imbert Seigneur de Beaujeu en Lyonnois, & Guy Comte de Châlons sur Saone, qui opprimoient les Ecclesiastiques.

1180.

En mesme temps il commença de faire voir aux Grands du Royaume comme il les sçauroit bien ranger, car il dissipa une puissante Ligue qu'ils avoient faite, peut-estre par la jalousie qu'ils avoient de la puissance du Comte de Flandres, & força le Comte de Sancerre, qui s'estoit declaré le premier, à recourir à sa misericorde.

Aprés la mort de son pere, desirant sanctifier son nouveau Regne, il publia un Edit contre ceux qui prononcent ces horribles blasphémes * composez du nom & des membres du fils de Dieu, les condamnant à payer certaine amende pecuniaire, s'ils estoient gens de condition, & à estre jettez dans l'eau s'ils ne l'estoient pas. 1181.

* Corbieu, testebieu, &c.

1182. Poussé de mesme zele, il fit faire une exacte recherche de tous ceux qui estoient accusez d'heresie, & les envoya au feu ; chassa tous les Juifs de ses terres & confisqua leurs biens, leur permettant d'emporter seulement l'argent de leurs meubles.

Sa pieté ne parut pas moins dans l'expulsion des Comediens, Jongleurs & Farceurs, qu'il chassa de sa Cour, comme gens qui ne servent qu'à flater & nourrir les voluptez & la faineantise, & à remplir les esprits oiseux de vaines chimeres qui les gastent, & qui causent dans les cœurs des mouvements dereglez, que la sagesse & la religion nous commandent si fort d'estouffer. Les Princes avoient accoustumé de faire de beaux presens à ces gens-là, & de leur donner leurs plus precieux habits : Mais luy, estant persuadé, ce dit Rigord son Historien, *que donner aux Histrions, c'estoit immoler au Diable*, ayma mieux, suivant l'exemple du Sainct Empereur Henry I. faire vœu d'employer desormais l'argent des siens à entretenir des pauvres.

L'an 1183. il entoura de murailles le Parc du bois de Vincennes, & le peupla de bestes fauves, que le Roy d'Angleterre luy envoya.

EMPP. ANDRONIC qui estrangla Alexis, R. 3. ans & encore FREDERIC I. 1183.

La mesme année Henry, le jeune Roy d'Angleterre, mourut dans le chasteau de Martel en Quercy ; Non peut-estre sans quelque punition divine, de s'estre souvent, & mesme encore à cette heure-là, revolté contre son pere.

Les Seigneurs particuliers ayant usurpé le droit de se faire la guerre aprés un deffy qu'ils s'envoyoient, il s'en ensuivoit des meurtres & des saccagements continuels ; A quoy les Evêques & quelques Seigneurs des plus sages du Royaume avoient tasché de remedier dés l'an 1044. *ayant ordonné la* TREVE *ou* PAIX DE DIEU *pour les differends des particuliers durant certains temps de l'année, & certains jours de la semaine, avec de tres-*

tres-rigoureuses peines contre les infracteurs, jusques là qu'on pouvoit les tuer dans les Eglises, qui servoient d'asyles à tous les autres crimes les plus enormes. Guillaume le Conquerant l'avoit establie en Angleterre & en Normandie l'an 1080. Raimond Berenger Comte de Barcelonne dans ses pays l'an 1060. Le Concile de Clermont l'avoit confirmée l'an 1096. & celuy de Rome l'an 1102.

Or comme ces tréves estoient mal observées, & que le Languedoc & partie de la Guyenne, à l'occasion principalement de la guerre qui estoit entre le Roy d'Arragon & Raimond Comte de Toulouze, estoient miserablement tourmentez de factions, de meurtres & de brigandages: un certain Charpentier nommé Durand, qui paroissoit homme simple, trouva le remede à ces calamitez, & le moyen de s'enrichir. Il assura que Dieu luy avoit apparu dans la ville du Puy en Auvergne, luy commandant d'annoncer la Paix, & qu'il luy avoit donné pour preuve de sa mission, certaine image de la Vierge, qu'il monstroit. Tellement que sur sa foy, les Grands Prelats & les Gentils hommes s'estant assemblez au Puy le jour de la Feste de l'Assomption, convinrent tous entre eux par serment sur les Saincts Evangiles, de mettre bas toutes animositez & le souvenir des injures, & firent une Saincte Ligue pour reconcilier les esprits, & entretenir la paix, qu'ils nommerent la PAIX DE DIEU. *Ceux qui en estoient, portoient l'estampe de cette image de Nostre Dame en estain sur leur poitrine, & des capuchons de linge blanc sur leur teste, que ce Charpentier leur vendoit. Ce qui eut tant de pouvoir sur les esprits, qu'un homme avec ces marques-là estoit non seulement en seureté, mais aussi en veneration parmy ses plus mortels ennemis.* 1183.

Soit que les trois Princes de Champagne, freres de la Reyne Mere, eussent gagné le dessus à la Cour, & mis mal le Comte de Flandres auprés du Roy, soit pour quelque autre sujet : le Roy le som- 1184.

somma de luy rendre le Vermandois, que Louis VII. ne luy avoit donné, à ce qu'on pretendoit, que pour un certain temps. Le Comte tres-puissant s'y voulut maintenir, passa la Somme avec une grosse armée, & vint jusqu'à Senlis. Mais à la nouvelle de la marche du Roy, il rebroussa sur ses pas & alla assiéger Corbie; d'où il décampa aussi-tost pour le mesme sujet. Le Roy ne l'ayant pû joindre assiégea Beauvais, les deux armées s'approcherent pour se charger. Quelques entremeteurs arresterent leur impetuosité, & firent la paix; le Comte relascha tout le Vermandois, à la reserve de Peronne & de Saint Quentin, dont on luy laissa la jouïssance sa vie durant.

A cét accommodement le Roy appella tous les Evesques, Abbez, Comtes & Barons, qui servoient en son armée avec leurs arriere-vassaux. Et tel estoit alors le droit des François.

1184. Le Patriarche de Jerusalem, & le Prieur de l'Hospital de Sainct Jean, députez de la part des Chrestiens de la Terre Saincte, apportent les clefs de la Sainte Cité au Roy Philippe, & implorent son secours, luy representant l'extrême danger où elle estoit reduite. Surquoy ayant tenu une grande assemblée de Prelats & de Seigneurs à Paris, il leur enjoignit de prescher la Croisade & de la publier par tout; Et cependant envoya à ses despens un secours considerable de cavalerie & d'infanterie en ces païs-là.

1184. Les plaintes du Clergé de Bourgongne que le Duc Odon avoit pillé, & celles du Seigneur de Vergy, dont ce Prince assiégeoit le chasteau, obligerent le Roy de marcher de ce costé-là, & d'assiéger Chastillon sur Seine; le plus fort boulevart de ce Rebelle. Lequel voyant que sa place avoit esté prise d'assaut, vint humblement se sous-

mettre

mettre à ses commandemens, promit de payer 30000. livres de reparation au Clergé, & donna quatre chasteaux en nantissement, qui pourtant luy furent rendus à quelque temps de là ; sans doute parce qu'on eut besoin de luy.

Il y avoit en Berry des bandes de certains pillards 1183.
qui desoloient le pays : on les nommoit Cotteraux, &84.
& on les croyoit imbus de l'heresie qui couroit en Languedoc, parce qu'ils s'attachoient principalement à persecuter les gens d'Eglise : les Berruyers s'estant assemblez avec l'ayde de quelques gens que le Roy leur fournit, les taillerent en piéces, & en tuerent sept mille sur la place.

La grande multitude d'hommes qui abordoit à Paris, parce que la suite du Roy croissoit comme son authorité, rendoit les ruës si boüeuses qu'on n'y pouvoit plus marcher. Le Roy envoya donc querir les Bourgeois & leur Prevost, & leur enjoignit d'y donner ordre, ce qu'ils firent en les pavant de pierres de grez à leurs despens.

EMPP. ISAAC L'ANGE ayant tué Andronic, R. 9. ans, 9. mois, & tousjours FREDERIC 1185.

Je trouve qu'environ ce tems, un Girard de Possi qui manioit les Finances, y remit de son propre fonds onze mille marcs d'argent. Il est à croire qu'il les avoit gagnez avec le Roy : mais quoy qu'il en soit, on peut dire que cét exemple sera tousjours unique, & qu'on ne verra jamais de Financier qui le veuille suivre. Quelque chose qu'on fasse, ces gens-là iront plustost au gibet, que de venir à restitution.

Marguerite de France veuve de Henry le Jeune 1185.
Roy d'Angleterre, est remariée à Bela III. Roy de Hongrie.

Gefroy Duc de Bretagne & frere de ce Henry, estant venu voir le Roy qui le cherissoit tendrement, mourut de maladie à Champeaux, & fut enterré dans Nostre-Dame de Paris. Il avoit une fille nommée Alienor, & un fils unique âgé seulement

1185. de trois mois. Les Bretons luy voulurent donner le nom d'Artus, en memoire de ce fameux Roy, que les Romains font Auteur des Chevaliers de la table ronde, & de tant de hauts faits d'armes. Il demeura sous la tutelle de sa mere & sous la protection du Roy, malgré tous les efforts de Henry, & de ceux de Richard son fils, qui firent plusieurs entreprises pour se saisir de sa personne afin des'emparer de la Bretagne. La veuve Constance espousa depuis Guy Seigneur de Thoüars.

La memoire de Gefroy est encor aujourd'huy fort celebre chez les Bretons, à cause de cette Loy, qu'il fit dans son Parlement ou Estats Generaux, & qu'on nomme L'ASSISE DU COMTE GEFROY; *Par laquelle il fut ordonné, que dans les maisons des Barons & des Chevaliers, les partages ne se feroient plus également comme ils se faisoient auparavant; mais que l'aisné recueilleroit toute la succession, & en feroit telle part à ses puisnez, qu'il aviseroit bon avec les autres parens. Cette portion a esté depuis reglée au tiers pour tous les puisnez, à viage pour les masles, & en heritage pour les filles. Avec le temps les autres Gentils hommes, pour ne pas ceder en qualité aux Barons, voulurent y estre compris.*

Sur la fin de l'an 1186. la guerre s'esmût entre le Roy Philippe & Henry d'Angleterre, pour deux sujets, l'un estoit, que Richard refusoit de rendre l'hommage au Roy de sa Comté de Poitou, fondé peut-estre sur ce qu'elle relevoit immediatement de la Duché d'Aquitaine; l'autre, que Henry differoit de rendre Gisors & autres places du Vexin,
1186. que Louïs VII. avoit données en dot à Marguerite, qui n'avoit point eu d'enfans du jeune Henry. Philippe l'attaqua du costé du Berry, prit Issodun & assiégea Chasteau-Roul. L'Anglois & son fils vinrent au secours, & envoyerent demander batail-
1187. le : mais les deux armées estant rangées, le cœur man-

manqua à Henry, il fit parler d'accommodement, promit satisfaction à Philippe, & lui laissa Issodun pour les frais de la guerre.

Le 5. de Septembre Louïs premier-né du Roy Philippe vint au monde, dont la ville de Paris tesmoigna tant de rejouïssance, que de toute une semaine elle ne fit qu'un jour continuel de Feste, chassant les tenebres de la nuict par la lumiére d'une infinité de flambeaux de cire. 1187.

Saladin Roy de Syrie & d'Egypte, qui de bas lieu estoit parvenu à cette haute puissance, non sans beaucoup de merite, aprés avoir remporté plusieurs victoires sur les Chrestiens, leur arracha enfin la Saincte Cité de Jerusalem, dont alors Guy de Lezignan estoit Roy, (elle fut prise le 2. jour d'Octobre) & toute la Terre Saincte, à la reserve de Tyr, Tripoly, Antioche, & quelques fortes places.

Ainsi au bout de 88. ans FINIT LE ROYAUME DE JERUSALEM, *dont le titre, aprés avoir passé ambitieusement par diverses Maisons de Princes, fait partie aujourd'huy de ceux du Roy Catholique.* 1187.

A cette funeste nouvelle qui arriva sur la fin de l'année 1187. tous les Fidelles jetterent les hauts cris : il n'y eut jamais de douleur si grande ny si universelle. Les Rois Philippe & Henry en estant sensiblement touchez, s'abouchérent entre Gisors & Trie, & resolurent de prendre la Croix avec grand nombre de Princes, de Seigneurs & de Prelats, pour retirer les Saincts Lieux d'entre les mains des Infidelles. En memoire dequoy ils dresserent une Croix dans le champ où ils s'estoient Croisez, & se promirent mutuellement de laisser tous leurs differends en tel estat qu'ils estoient, jusqu'aprés leur retour de cette Saincte expedition. 1187.

Le mois de Mars ensuivant Philippe assembla un grand Parlement à Paris, où il fut resolu de l'avis 1188.

vis des Evesques & Barons, qu'on prendroit la dixiesme partie de tous les biens meubles & immeubles de toutes personnes, tant Ecclesiastiques que Laïques, excepté seulement des Moines de Citeaux, des Chartreux & de Fontevrault, des Leproseries. On nomma cét impost la *Dixme Saladine*.

1188. Alors qu'on se preparoit de grand cœur pour cette expedition, Richard pour je ne sçay quelle petite injure receuë d'Alfonse Comte de Toulouze, renouvella la vieille pretention de sa mere Alienor sur cette Comté, & s'efforça de l'envahir par les armes. Philippe pour dégager le Comte son beaufrere, & faire diversion, se jetta dans le Berry, enleva toutes les places que l'Anglois y possedoit, donna la chasse au vieil Henry qui estoit venu là avec une armée, & le poursuivit jusqu'en Normandie.

L'hyver donna treves à leurs armes. Cependant Richard se brouilla avec son pere, & se jetta entre les bras de Philippe. Son mescontentement proce-
1189. doit de ce que le pere differoit de luy délivrer Alix de France sa fiancée. Quelques-uns ont crû que ce vieillard avoit d'autres yeux pour elle, qu'il n'eust dû en avoir pour la femme de son fils, & d'ailleurs en achevant le mariage, il eust esté obligé, suivant les articles du Contract, de faire couronner son fils, & de luy donner le titre de Roy.

* C'est Medecin. *Le * Physicien Rigord raconte dans l'Histoire du Roy Philippe; que luy estant à Argenteuil, comme la Lune estoit en son plein, & la nuit fort claire, peu avant le point du jour, le Prieur de ce monastere & plusieurs Religieux virent cét Astre se détacher du Ciel & descendre en un moment à terre, où s'estant arresté quelque temps, comme pour reprendre force, il remonta tout doucement & se remit dans son lieu.*

1189. Au printemps suivant Philippe se met en campagne, conqueste tout le pays du Mayne & la ville du

du Mans, la Touraine & la ville de Tours, ayant luy-mesme, comme par miracle trouvé un gué dans la Loire qu'il monstra à son armée.

Au mesme temps Jean surnommé sans Terre, troisiesme fils de Henry, prend aussi les armes contre son pere, lequel ne sçachant plus de quel costé tourner, part de Chinon & s'avance vers le Roy Philippe pour luy demander humblement la paix: Philippe la luy accorde, & le reconcilie avec Richard, à condition que l'un des deux l'accompagneroit à la Terre Saincte.

Mais Henry aussi malheureux en guerre que malheureux en enfans, accablé de honte & de chagrin, meurt trois jours aprés qu'il est de retour à Chinon. Richard luy succede; Et alors Philippe son beaufrere luy rend genereusement tout ce qu'il avoit conquis sur luy, horsmis Issoudun & les fiefs qu'il possedoit en Auvergne, luy constituant Gisors & tout le Vexin pour la dot de sa femme Alix. 1189.

Ces deux Princes ainsi unis d'une amitié qui paroissoit toute cordiale, & si forte qu'on eust dit que rien n'estoit capable de la rompre, se disposerent pour l'expedition de la Terre Saincte, donnerent le rendez-vous à leurs gens de guerre à Vezelay, & allerent s'embarquer, Richard à Marseille, & Philippe à Genes. Tous deux abordent en Sicile; mais Philippe moins heureusement que Richard, parce qu'une tempeste le força de jetter une partie de ses chevaux & de son equipage à la Mer.

Avant que partir, Philippe par le congé & l'agréement de tous ses Barons, donna la tutelle de son fils & la garde du Royaume à la Reyne sa mere Alix de Champagne, & à Guillaume Cardinal Archevesque de Rheims frere de cette Reyne. Mais de peur qu'ils n'en abusassent, il laissa un ordre authentique par escrit signé des Grands Officiers de la 1190.

Cou-

Couronne, qui bornoit leur puissance & leur prescrivoit leur leçon en beaucoup de choses. Entre autres il voulut qu'ils donnassent les Benefices vacants en Regale par le conseil de frere Bernard qui estoit un devot Hermite demeurant au bois de Vincennes, & que durant son absence il ne fust point levé de tailles par les Seigneurs sur leurs terres, ny, en cas qu'il vinst à mourir, par les Regents pendant la minorité de son fils.

1190. Il ordonna aussi aux Eschevins de Paris, qu'ils eussent soin de le fermer de murailles avec des tours. Il n'y fut point fait de fossez, la closture du costé gauche de la riviere en remontant a esté souvent aggrandie & changée. Les Bourgeois des autres villes à leur exemple, se piquerent aussi d'enceindre les leurs & de les remparer.

EMPP. encore ISAAC L'ANGE & HENRY VI. fils de Frederic I. R. 7. ans, sur la fin de 1190.

Guillaume le Bon, Roy de Sicile, fils de Guillaume le Mauvais, estoit mort sans enfans l'an 1189. *il avoit une tante fille du Roy Roger, nommée Constance, qui estant aagée de prés de trente ans, non pas Religieuse, comme quelques-uns l'ont faussement avancé, avoit l'an* 1186. *espousé Henry fils de l'Empereur Frederic. Ce jeune Prince fut eslevé à l'Empire cette année* 1190. *l'Empereur son pere s'estant noyé en se baignant dans la petite riviere de Serré entre Antioche & Nicée, comme il conduisoit un puissant secours en la Terre Sainte. Or Constance pretendoit succeder à son neveu : mais Tancrede son frere bastard l'en avoit excluse, & s'estoit emparé du Royaume.*

1190. Ce fut luy qui receut les deux Rois à Messine, où ils arriverent au mois d'Aoust & y sejournerent plus de six mois. Pendant ce temps Richard eut grand demeslé avec Tancrede, pour les pactions dotales de sa sœur Jeanne, veuve du Roy Guillaume. Il pensa souvent en venir aux mains, & forcer la ville de Messine. Enfin la mediation de Philippe

luy

luy obtint de Tancrede 60000. onces d'or, dont il en eût un tiers pour sa peine.

Or Tancrede, soit qu'il fust vray, soit par un diabolique artifice, monstra des lettres à Richard, qu'il disoit luy avoir esté escrites par Philippe, par lesquelles ce Roy luy offroit toutes ses forces pour attaquer Richard & l'enlever durant la nuict, s'il vouloit en mesme temps donner de son costé. Richard crût ces lettres veritables, & en fit grand bruit. Ainsi tous les deux Rois en demeurerent extrémement ulcerez l'un contre l'autre; Richard de l'attentat comploté sur sa vie: Philippe du reproche fait à son honneur. 1190.

Sur la fin de l'hyver Richard fait sçavoir à Philippe, qu'il ne peut espouser sa sœur pour certaines raisons, lesquelles il ne veut point dire, (c'estoit peut-estre parce que le vieil Henry son pere l'avoit trop gardée) & lui declare qu'il a fiancé Berengelle, fille de Garcias, Roy de Navarre, & que sa mere Alienor la lui avoit amenée jusques-là, pour accomplir le mariage. 1191.

Philippe ne s'emporta point, & reprimant sagement sa colere, lui laissa la liberté de ne point espouser sa sœur, pourveu qu'il lui rendist les terres qu'il lui avoit données pour son dot, & qu'il partist avec lui au premier beau temps pour achever le voyage de la Terre Saincte. De sa part il lui accorda des tréves pour ses terres, durant tout le temps qu'il seroit occupé en cette guerre. Richard accepta volontiers la tréve, mais refusa de partir si-tost. Voilà les principales causes qui changerent la mutuelle affection de ces jeunes Rois en une cruelle inimitié. 1191.

Jacques d'Avesnes avec quelques troupes Flamandes & les restes de l'Empereur Frederic avoit desjà investy la ville d'Acre (elle s'appelloit autre- 1191.

fois Ptolemaïde tres-considerable pour son port & pour ses fortes murailles. Le Roy Philippe partit de Messine au commencement de Mars, & mit pied à terre là-proche, prit ses quartiers autour de la ville, dressa ses bateries & y fit une grande bresche.

1191. Cependant Richard ayant mis la voile au vent, fut poussé par la tempeste aux costes de l'Isle de Chypre. Elle estoit possedée par un Prince Grec nommé Isaac, qui ayant maltraitté & pillé ses gens batus de la Mer, au lieu qu'il eust dû les soulager, attira sa juste colere, de sorte qu'il s'empara de ce Royaume, & en emmena une immense quantité de riche butin avec cét Isaac & sa femme, les ayant fait lier tous deux de chaisnes d'or.

1191. Il n'arriva devant Acre que deux mois aprés Philippe; Et bien loin d'en avancer la prise il la recula par la continuelle mesintelligence qui se nourrissoit entre eux. Le siége dura en tout cinq mois, & fit perir grand nombre de Princes & de braves gens.

Enfin la ville se rendit à composition, portant que les assiégez feroient en sorte, que Saladin rendroit les prisonniers Chrestiens qu'il tenoit, & la vraye Croix qu'il avoit prise dans Jerusalem, dont leurs membres & leurs vies seroient caution & demeureroient à la mercy des vainqueurs. Ils furent donc partagez avec toutes les despouïlles entre les deux Rois; Et comme Saladin ne voulut point executer la premiere des deux conditions, & que la seconde ne fut pas en son pouvoir, parce que la vraye Croix ne se trouva point, Richard trop prompt & trop colere fit passer par le fil de l'espée sept mille prisonniers qu'il tenoit, & n'en reserva que deux ou trois cens des principaux.

1191. En ce siége il fut tué grand nombre de gens, qua-

qualifiez, Rotrou Comte du Perche, Thibaud Comte de Blois Grand Seneschal & oncle du Roy, & Alberic Clement Seigneur du Mez, son Mareschal, fils d'un autre Clement qui avoit exercé la mesme charge.

Nos Rois de France en ce temps-là n'en avoient qu'un, & ces Clements furent les premiers qui esleverent cét employ par leur faveur, & qui l'estendirent sur les gens de guerre, au lieu qu'avant eux, il n'avoit esgard que sur les gens de l'Escurie du Roy. 1191.

Les maladies contagieuses y emporterent encore plus de monde que les blessures. Philippe d'Alsace Comte de Flandres y finit ses jours dés le mois de Juin. Il n'avoit point d'enfans, mais seulement une sœur qu'il avoit mariée à Baudouïn Comte de Hainault, dont il en estoit sorty deux, Elizabeth qui fut mariée au Roy Philippe, & un fils de mesme nom que son pere.

Le Roy Philippe estant aussi attaqué d'une longue maladie qu'on soupçonnoit provenir de quelque mauvais boucon, parce que les cheveux & les ongles luy en tomberent, resolut de retourner en France: mais pour guerir le soupçon que Richard pouvoit avoir de son départ, il luy jura qu'il ne toucheroit point à ses terres, que quarante jours aprés qu'il le sçauroit de retour en France. 1191.

Il luy laissa aussi prés de six cens Chevaliers & dix mille hommes de pied avec un entretien pour trois ans, sous la conduite de Hugues III. Duc de Bourgongne. Aprés cela, ayant pris congé de ses Seigneurs, il monta sur mer; & conduit par trois Galeres seulement, que les Genois luy fournirent, aborda en la Pouïlle. Lors qu'il y eut recouvré un peu de santé, il se mit en chemin avec un petit nombre de gens, visita les Sepulchres des Apostres à Rome, & aprés avoir receu la benediction du Pape,

en

en partit & arriva en France au mois de Decembre.

*Vulgairement Fontainebleau.

Il passa les Festes de Noël à * Fontaine-Eblaud, & de là vint dans sa chere ville de Paris.

Aprés son depart toutes les troupes se rangerent sous le commandement de Richard: qui fit tant d'actions d'une prodigieuse valeur, qu'elles surpassent la croyance aussi bien que la force

1191. & 92. ordinaire des hommes. En un mot il eust reconquis la Saincte Cité, si la jalousie de Hugues Duc de Bourgogne n'eust pas arresté ses progrez.

Aussi s'estoit-il mis dans la teste le dessein de se former un grand Royaume en ce pays-là; Et afin que personne ne luy pûst disputer le titre de Roy de Jerusalem, il l'acheta de Guy de Lezignan, luy donnant en eschange pour cela LE ROYAUME DE CHYPRE, *que la Maison de Lezignan a conservé jusqu'à l'an* 1473. *comme nous le marquerons en son lieu.*

On trouve assez ordinairement dans les Histoires, qu'il a paru des Metéores en l'air representant des batailles, qui sembloient se lancer des traits & venir à la charge: mais cette année, chose singuliere, on en vit qui descendoient à terre prés de la ville de Nogent au Perche, & qui se battoient dans la campagne, au grand effroy des habitans de ce pays-là.

1192. Cependant Philippe de retour en France, se souvint fort bien que Philippe d'Alsace Comte de Flandre, avoit promis, en luy faisant espouser la Reyne Elizabeth sa niepce, fille du Comte de Hainault, de luy donner aprés sa mort le Comté d'Artois. Il s'avisa aussi qu'il appartenoit à cette Reyne quelque portion de l'heredité de ce mesme oncle; Et pour cét effet il alla fort bien accompagné en Flandres, & le força de luy donner toute la Comté d'Artois, avec les hommages des Comtez de Bou-

Boulogne, de Ghisnes & de Sainct Pol, qui jusques-là avoient relevé des Comtes de Flandre, & s'estendoient jusqu'au Neuf-Fossé. Voilà le premier levain des haines mortelles, & des guerres opiniastres des Flamands contre les François.

Or la mes-intelligence qui estoit entre Richard & le Duc de Bourgogne, la deffiance continuelle où estoit ce Roi, que Philippe en son absence ne s'emparast de ses terres, & avec cela le mauvais estat de sa santé, qui avoit esté attaquée deux ou trois fois depuis son sejour en ce païs-là, ne lui permirent pas de rester plus longtemps en Orient. Tout d'un coup il lui prit une telle impatience de s'en revenir, qu'il sacrifia à cét empressement tous les fruicts de sa valeur heroïque; Car moiennant une tréve de trois ans, il rendit à Saladin toutes les places qui avoient esté prises ou fortifiées en cette derniere expedition. 1192.

Peu de jours auparavant estoit mort de maladie Hugues Duc de Bourgogne, auquel succeda son fils Odon ou Eudes III. 1192.

Aprés que Richard eût laissé ce qui lui restoit de troupes, & ce que les Chrestiens Occidentaux avoient encore de places en Syrie, à Henry Comte de Champagne son neveu; il s'embarqua le 10. d'Octobre avec petite compagnie; Et parce qu'il n'osoit passer par les terres du Roy de France, son ennemy declaré, il alla descendre proche d'Aquilée pour passer par l'Allemagne. Mais les Seigneurs de ces quartiers-là, specialement Leopold Duc d'Austriche qu'il avoit fort offensé au siége d'Acre, le firent si bien gueter, que nonobstant qu'il marchast travesty & par des chemins escartez, il tomba entre les mains de ce Duc. Il le livra laschement à l'Empereur Henry, qui le detint prisonnier quatorze mois. 1192.

Lors

Lors que Philippe eut appris sa captivité, il despescha des gens en Allemagne pour negocier auprés de l'Empereur, afin qu'il le retinst le plus longtemps qu'il se pourroit. Quelques mois aprés il luy envoya declarer la guerre, suscita sous-main son frere Jean, Prince sans honneur & sans foy, à s'emparer du Royaume d'Angleterre ; Et luy en mesme temps se ruant sur la Normandie se saisit de Gisors & des places du Vexin. Quelques-uns mettent ce dernier evenement en l'an 1192. par consequent auparavant la prison de Richard.

1193. Quoy qu'il en soit, au mois de Fevrier de 1193. il enleva la ville d'Evreux qu'il donna à Jean, retenant neantmoins le chasteau, & alla assieger Rouen, mais il y perdit ses peines.

1193. La Reyne Elizabeth sa femme estoit morte il y avoit deux ans: il demanda en mariage la Princesse Isemburge, * sœur de Canut Roy de Dannemarc, belle & chaste Princesse, mais qui avoit quelque defaut secret. Aussi la premiere nuit de ses nopces, qui se firent à Amiens au commencement du mois d'Aoust, il en prit une telle aversion qu'il ne la voulut point toucher.

* Ou Ingeburge, quelques-uns la nomment Botile.

Il la garda neantmoins quelque temps; Et aprés s'ennuyant de cette charge inutile, il fit en sorte que l'Archevesque de Rheims Legat du Pape avec quelques Evesques de France, prononça Sentence de separation. Il le fit sur les tesmoignages des Seigneurs qu'il luy produisit, lesquels asseurerent qu'il y avoit parenté entre les parties du cinquiesme au sixiesme degré. En effet Isemburge & Philippe avoient tous deux pour quadrisayeul Jaroslas ou Jarisclod Roy de Russie. Ce Jaroslas fut pere d'Anne qui estoit femme du Roy Henry I. & de Jaroslas II. duquel fut fils Vlodimer qui eut une fille nommée Isemburge femme du Roy Canut IV.

De

De ce Canut nasquit Voldemar; Et de Voldemar vinrent Canut V. & nostre Isemburge.

Richard s'estant enfin tiré de captivité, malgré tous les obstacles que Philippe y sçût apporter, s'efforça de s'en venger par les armes: mais parce qu'il s'estoit espuisé d'argent à payer sa rançon, ses exploits ne respondirent pas à son ressentiment. 1194.

Deux ans durant, les deux Rois desolerent reciproquement leurs terres par le fer & par la flamme, démolirent quantité de places, & puis firent la Paix sur la fin de l'an 1195. se rendant ce qu'ils s'estoient pris l'un à l'autre, horsmis que le Vexin demeura à Philippe. 1194. & 95.

Il arriva dans ces guerres, que comme Philippe passoit auprés de Blois, les Anglois qui s'estoient mis en embuscade luy enleverent tout son bagage, dans lequel (comme fait encore aujourd'huy le Grand Seigneur) il faisoit porter tous les titres de la Couronne. Ainsi ils furent tous dissipez au grand dommage des affaires du Roy & de l'Histoire Françoise. Il en fit recueillir les copies par tout où il s'en pût trouver, pour redresser le tresor de ses Chartes. 1194.

Au mois de Mars de l'an 1196. le desbordement des eaux, specialement de la Seine fut si effroyable, que Paris & l'Isle de France eurent peur d'un second deluge. Nous le marquons, parce que ç'a esté le plus grand de tous ceux dont l'Histoire de France fait mention. 1196.

La Paix d'entre les deux Rois dura à peine six mois. Philippe recommença la guerre à Richard pour deux sujets; l'un, qu'il avoit basty un Fort dans l'Isle d'Andely sur la Seine; & l'autre, qu'il avoit pris le chasteau de Vierzon en Berry, sur le Seigneur à qui il appartenoit, qui reclamoit la Justice du Roy leur Souverain Seigneur. 1196.

1197. L'année suivante Baudouïn XI. Comte de Flandres, ayant sur le cœur que Philippe luy eust osté la moitié de la succession de son oncle, se ligua contre luy avec Richard; Comme fit aussi Renaud fils du Comte de Dammartin, nonobstant que Philippe luy eust fait avoir l'heritiere & la Comté de Boulogne.

1197. Entre tous les evenements de cette guerre, qui n'aboutit qu'à des bruslements & à des ravages, est à remarquer ce qui arriva à Philippe de Dreux, Evesque de Beauvais, cousin germain du Roy. Cét Evesque ayant esté pris en guerre armé & combatant, par les gens du Roy Richard, fut détenu long-temps en assez fascheuse prison. Le Pape voulut interposer sa recommandation auprés de Richard pour sa delivrance, & dans ses lettres il appelloit cét Evesque *son cher fils.* Mais Richard luy ayant rescrit en quelle occasion il l'avoit pris, & luy ayant envoyé sa cotte d'armes ensanglantée, avec ordre à celuy qui la porta de luy demander, *voyez Sainct Pere si c'est là la tunique de vostre fils!* Le Pape n'eut autre chose à repliquer, sinon; Que le traittement qu'on faisoit à ce Prelat estoit juste, puisqu'il avoit quitté la milice de JESUS-CHRIST pour suivre celle du monde.

EMPP. encore ALEXIS L'ANGE & OTHON IV. Duc de Saxe; R. 21. an. PHILIPPE son competiteur.

1197. Mort de l'Empereur Henry. Comme il s'estoit monstré aussi rude ennemy des Papes que ses predecesseurs, & que d'ailleurs il estoit fort odieux pour ses cruautez; Innocent III. s'opposa fortement à l'election de Philippe son frere, excommuniant tous ses adherants, & se porta pour Othon fils du Duc de Saxe & d'une sœur de Richard, qui fut couronné à Aix-la-Chapelle: tellement qu'il y eut schisme dans l'Empire, qui en avoit souvent causé dans l'Eglise. Le Roy d'Angleterre, le Comte de Flandres, & l'Archevesque

que de Cologne ſouſtenoient Othon, & le Roy Philippe au contraire ſe ligua avec ſon rival.

La meſme année mourut dans la ville d'Acre le genereux Henry Comte de Champagne Roy titulaire de Jeruſalem. Son neveu Thibaud III. du nom de Comte de Blois, herita des terres qu'il avoit en France, au préjudice des deux filles de ſon oncle. L'aiſnée ſe nommoit Alix & fut Reyne de Chypre, & d'elle ſortit une fille de meſme nom, que nous verrons faire la guerre à Thibaud IV. La ſeconde s'appelloit Philippe, qui fut mariée à Erard de Brienne. 1197.

Ces guerres ſanglantes & opiniaſtres, dont le détail ne peut entrer dans un Abregé, cauſerent bien des maux à la France: mais le plus grand fut, que Philippe devint extrémement avare & ſe rendit trop aſpre à amaſſer des treſors, ſous pretexte de la neceſſité de lever & d'entretenir grand nombre de troupes reglées; Qui ſont tres-propres veritablement pour faire des conqueſtes, mais qui ſervent quelquefois à opprimer les ſujets, & à deſtruire les Loix de l'Eſtat. 1198.

Comme ce fut le premier des Rois de France qui en ſoudoya, & qui en voulut avoir de tousjours preſtes pour les employer à ce qu'il luy plairoit; il ſe mit auſſi à faire de rudes exactions ſur les peuples, à rançonner les Egliſes, & à rappeller les Juifs, qui ſont les originaux de l'uſure & de la maltoſte. Mais au moins il uſa d'une grande eſpargne, & ſe retrancha tout autant qu'il pût, ſçachant qu'un Roy qui a de grands deſſeins, ne doit point conſumer la ſubſtance de ſes ſujets en de vaines & faſtueuſes deſpenſes.

Au bout de deux ans de guerre: l'interceſſion du Pape moyenna une tréve de cinq ans entre les deux Princes. Pendant laquelle Richard auſſi avide 1199.

d'argent que superbe, ayant appris qu'un Gentilhomme du Limosin avoit trouvé un grand tresor, & qu'il l'avoit porté dans le chasteau de Chalus, il alla promptement l'y assiéger. Il y fut blessé d'un coup d'arbaleste; Et son incontinence ayant envenimé sa playe, il en mourut l'onziesme jour d'Avril de cette année 1199.

Il avoit introduit l'usage des Arbalestes en France. Avant cela les gens de guerre estoient si francs & si braves; qu'ils ne vouloient devoir la victoire qu'à leur lance & à leur espée; Ils abhorroient ces armes traitresses, avec quoy un coquin à couvert peut tuer un vaillant homme de loin & par un trou.

1197. Il n'avoit point d'enfans: partant le Royaume d'Angleterre & la Duché de Normandie appartenoient de droit au jeune Artus Duc de Bretagne, comme estant fils de Gefroy son frere, qui estoit l'aisné de Jean sans Terre: mais Jean s'estant saisi de l'argent, gagna les troupes de Richard, & s'empara de sa succession.

1199. Le jeune Artus, comme par represailles, s'assura de l'Anjou, du Maine, & de la Touraine; Puis s'avançant jusqu'au Mans il y rendit hommage au Roy Philippe, qui luy promit sa protection. Mais Jean força le Mans & le rasa, prit Angers, se fit couronner Duc de Normandie à Rouën, puis Roy d'Angleterre à Westmunster, & repassa aussi-tost en Normandie. Par deux fois il se fit des tréves, & par deux fois elles furent rompuës.

Cependant le Comte de Flandres avec ses alliez reprit les villes d'Aire & de Sainct Omer. Il arriva que les gens du Roy prirent son frere Philippe Comte de Namur, & Pierre eslû Evesque de Cambray. Le Roy refusant de délivrer ce dernier, le Legat du Pape mit le Royaume de France en interdit; de sorte qu'aprés trois mois il fut contraint de le relâcher.

Le

Le jour de l'Ascension de l'an 1200. la Paix se conclut par un abouchement solemnel des deux Rois entre Vernon & Andely. Elle fut cautionnée par douze Barons de part & d'autre, qui jurerent de porter les armes contre celuy des deux qui la romproit ; & de plus confirmée par le mariage de Blanche fille d'Alfonse VIII. Roy de Castille, & d'Alienor sœur du Roy Jean, avec Louïs fils aisné de Philippe ; auquel le Roy Jean, en faveur de cette alliance, ceda toutes les terres & les places que les François avoient prises sur luy. 1200.

Chacun eut soin de mettre ses Partisans à couvert, Jean fut obligé de recevoir en grace son neveu Artus, qui luy rendit hommage du Duché de Bretagne, mais demeura pour lors avec Philippe. Reciproquement Philippe pardonna à Renaud Comte de Boulogne, & quelque temps aprés, traitta le mariage de son fils nommé comme luy, qu'il avoit eu de la Reyne Agnes, avec la fille de ce Comte.

Depuis la repudiation d'Isemburge de Dannemark, le Roy Philippe l'avoit tenuë enfermée dans un Convent à Soissons ; Et au bout de trois ans, sçavoir l'an 1196. il avoit espousé Marie-Agnes, fille de Bertold Duc de Meranie & de Dalmatie. Le Pape Celestin III. sur les plaintes du Roy Canut frere de la repudiée, avoit commis l'an 1198. deux Legats pour connoistre de cette affaire, lesquels avoient assemblé un grand Concile à Paris, des Evesques & Abbez du Royaume : mais tous ces Prelats, estant en partie intimidez, en partie corrompus, n'oserent rien prononcer, & les Legats furent soupçonnez d'avoir favorisé la cause d'Agnes. Depuis, le Sainct Pere plus fortement pressé de rendre justice, en avoit envoyé deux autres ; Dont l'un au mois de De-

1199. cembre de cette année 1199. ayant assemblé les Prelats François à Dijon nonobstant l'appel interjetté par Philippe au Pape, prononça Sentence d'interdit sur tout le Royaume, en presence & du consentement de tous les Evesques; Et neantmoins afin d'avoir loisir de se retirer en lieu de seureté, il voulut bien qu'elle ne fust publiée que vingt jours aprés Noël.

Il craignoit avec raison la colere de Philippe. En effet elle se desborda avec fureur sur tous ses sujets; Sur les Ecclesiastiques premierement, qu'il creut tous complices de cette injure: car il chassa les Evesques de leurs Siéges, jetta les Chanoines hors de leurs Eglises, les Curez hors de leurs Parroisses, & confisqua & pilla tous leurs biens; Puis aussi sur les Laïques, vexant les Bourgeois par de nouveaux imposts & par des exactions inoüies, & tierçant les Gentilshommes, c'est-à-dire, prenant le tiers du revenu de tous leurs biens, ce qu'on n'avoit jamais vû en France.

L'Interdit dura sept mois. Pendant ce temps Philippe sollicita si fort auprés du Pape, qu'il donna ordre à un de ses Legats de le lever, à la charge qu'il se remettroit avec Isemburge, & que dans six mois, six semaines, six jours & six heures, il feroit vuider la cause du divorce pardevant ses deux Legats & les Prelats du Royaume, les parents de cette Princesse y estant assignez pour deffendre.

1200. L'Assemblée se tint à Soissons au choix d'Isemburge, le Roy Canut y envoya des plus habiles gens de son Royaume pour solliciter & plaider sa cause. Aprés quinze jours de chicanes & de procedures, comme Philippe eut le vent qu'il y auroit condamnation contre luy, il alla un beau matin reprendre Isemburge en son logis, & la montant en trousse derriere luy, l'emmena hors de là, ayant

fait

fait dire au Legat, qu'il ne se donnast point tant de peine de juger si le divorce qu'il avoit fait estoit bon ou mauvais, puisqu'il la reconnoissoit & qu'il la vouloit pour sa femme. Toutefois il ne la traitta gueres mieux que par le passé, & n'eut rien davantage pour elle qu'un peu plus de civilité.

Avant la fin de l'année, Agnes sa rivale mourut, 1200.
ayant esté cinq ans avec le Roy. Elle eut de luy deux enfans; un fils & une fille, que le Pape Innocent III. legitima.

Mourut aussi Thibaud Comte de Champagne, qui n'avoit alors qu'une fille mineure. Le Roy en prit la garde-noble. Mais peu aprés la mort de Thibaud sa femme accoucha d'un fils posthume, qui eut le nom de son pere, & le surnom de Grand. La fille ne vescut pas longtemps depuis la naissance du posthume.

En ces temps-là l'usure & l'impudicité regnoient 1200.
à masque levé dans la France; Dieu suscita deux grands hommes de bien, Foulques Curé de Neuïlly en Brie, & Pierre du Roucy Prestre du Diocese de Paris, à prescher contre ces vices, avec tant d'efficace, qu'ils retirerent grand nombre d'ames de leur peché.

Or il arriva que peu de mois avant la mort de 1200.
Thibaud, Foulques qui avoit ce don de tourner les esprits où il vouloit, par ses vehementes Predications, sçachant qu'il se faisoit une grande assemblée de Princes, Seigneurs & Gentilshommes pour un tournoy au chasteau d'Ecris, entre Braye & Corbie, s'y en alla, & les exhorta si puissamment à entreprendre le voyage de la Terre Saincte, que les Comtes, Baudouïn de Flandres, Henry d'Anguien son frere, Thibaud de Champagne, Louïs de Blois son frere, Simon de Montfort,

Gautier de Brienne, Mathieu de Montmorency, Estienne du Perche, & plusieurs autres Seigneurs se croiserent : toutefois ils ne purent partir que deux ans aprés.

1201. La reconciliation des deux Rois sembloit sincere & parfaite. Cette année ils s'aboucherent à Andely. Mesme Philippe amena l'Anglois dans sa ville de Paris, & l'y traitta avec toute la magnificence & toutes les demonstrations d'amitié qu'il pouvoit desirer.

Mais Jean avoit commencé à ourdir luy-mesme son malheur, en repudiant Havoise sa femme fille du Comte de Glocestre, pour espouser Isabeau fille unique d'Aymar Comte d'Angoulesme, & d'Alix de Courtenay, qu'il ravit à Hugues le Brun Comte de la Marche, à qui elle estoit fiancée.

1201. Dés lors, ce Seigneur chercha tous moyens de se venger de cette injure. Il noüa intelligence secrete avec Philippe, il tascha de souslever le Poitou ; & Raoul son frere Comte d'Eu, se mit à faire des hostilitez sur les lisieres de la Normandie. Jean les chastia de leur rebellion, en les despoüillant de leurs terres, specialement de quelques chasteaux en la Comté d'Eu. Ils s'addresserent au Roy de France leur Souverain Seigneur, & luy demanderent justice.

Sur ce differend les deux Rois se virent proche de Gaillon ; où Philippe qui avoit son dessein formé, parla haut & somma Jean de comparoistre en sa Cour pour y estre fait droit, non seulement sur les plaintes de Hugues, mais aussi sur celles du Prince Artus, qui demandoit le Maine, l'Anjou & la Touraine.

1201. Le Comte de Flandres & les autres Seigneurs croisez estoient partis pour la Terre Saincte ; Et comme alors il n'y avoit que peu de vaisseaux sur les

les costes de Provence, ils avoient pris leur route par Venise, où ils esperoient d'en trouver grande quantité de bien équipez; Et là Thomas I. Comte de Savoye, & Boniface Marquis de Montferrat se joignirent à eux. Mais les Venitiens ne voulurent point leur fournir de vaisseaux, qu'avant ils n'eussent employé leurs armes à ramener les villes d'Esclavonie, specialement celle de Zara sous la puissance de la Republique, dont elles s'estoient distraites pour reconnoistre le Roy de Hongrie; ce qui les retarda plus d'un an en ces quartiers-là.

Dés l'an 1195. Isaac l'Ange Empereur d'Orient avoit esté privé de l'Empire, de la veuë & de la liberté, par son propre frere Alexis. Et le fils de cét Isaac aussi nommé Alexis, s'estoit sauvé en Allemagne vers Philippe de * Sueve pretendu Empereur, qui avoit espousé sa sœur. Ce jeune Prince ayant appris qu'il y avoit une armée de Croisez à Venise, s'y rendit pour implorer leur assistance. Beaucoup de difficultez les empeschoient de passer en Terre Saincte; d'ailleurs les Venitiens esperoient mieux trouver leur compte à faire la guerre en Grece, parce que le butin leur y paroissoit plus grand & plus assuré; & de plus tous les Chrestiens Latins estoient ravis d'avoir occasion de venger tant de perfidies & d'outrages que les Grecs leur avoient faits depuis les guerres de la Terre Saincte. Ils conclurent donc de tourner leurs armes de ce costé-là, à la charge que le jeune Alexis leur payeroit les frais de leur expedition, leur feroit de grandes recompenses, & sousmettroit l'Eglise Greque à l'obeïssance du Pape. 1201.

* ou Suaube.

Afin de subvenir aux frais de ses guerres, le Roy Philippe taschoit d'accoustumer les Ecclesiastiques à luy fournir des subsides; Et eux s'en excusoient sur leurs libertez, & sur ce qu'il

n'estoit pas loisible d'employer les biens des pauvres à des usages profanes : ils promettoient seulement de l'assister de leurs prieres envers Dieu. Or il arriva que les Seigneurs de Coucy, de Retel, de Rosey, & plusieurs autres se mirent à piller & envahir leurs terres ; ils eurent recours à la protection du Roy, lequel à la pareille les assista de ses prieres auprés de ces Seigneurs : mais comme il s'entendoit avec eux, ils en firent encore pire. Alors les Prelats redoublerent leurs instances auprés de luy, & le supplierent d'y employer ses armes ; à quoy il respondit, qu'on n'avoit point de troupes sans argent. Ils entendirent bien ce qu'il desiroit, & comme le mal les pressoit, ils furent contraints d'en donner, & aussi-tost les Seigneurs cesserent de les piller.

1201. & suivans. Cependant le Roy Jean d'Angleterre sommé par trois fois de respondre en jugement à la Cour de Philippe, essayoit de gagner le temps & prenoit des delais. Mais Philippe, qui se voyoit puissant en hommes & en argent, qui n'avoit plus de contrepoids dans son Royaume, parce qu'il tenoit en sa main la garde-noble de la puissante Maison de Champagne, & que le Comte de Flandres estoit allé en Levant : avoit resolu de le pousser. Il donna donc des troupes au Prince Artus pour poursuivre ses droits, luy ayant auparavant fiancé sa fille nommée Marie. En mesme temps il entra en Normandie où il enleva cinq ou six places ; Et reçût entre ses bras les plus puissants Seigneurs de la Province, entre autres Hugues de Gournay, & le Comte d'Alençon, qui l'asseurerent de leur service & de leurs places.

Artus de son costé attaqua le Poitou, les Comtes de la Marche & d'Eu, Gefroy de Luzignan & leurs amis s'estant joints à luy. Sa grand mere la Reyne Alienor s'estoit jettée dans Mirebeau, il l'y assié-

aſſiégea ; le Roy y accourut en telle diligence, qu'il le ſurprit un beau matin dans ſon lict, le fit priſonnier & l'envoya au chaſteau de Falaize. 1201.

La Normandie & le Poitou eſtant esbranlez de la ſorte, arriva un Legat du Pape qui ordonna aux deux Rois d'aſſembler les Eveſques & les Seigneurs de leurs terres, & par leurs avis terminer leurs differends. Jean euſt volontiers déferé à cét ordre : mais Philippe qui n'eſtoit pas d'humeur à s'arreſter en ſi beau chemin, obligea les ſiens, qui eſtoient aſſemblez à Mantes, d'interjetter appel de la Sentence du Legat au Pape meſme. C'eſtoit pour gagner temps & continuer ſes progrez. 1202.

Le reſpect de la Reyne Alienor avoit tousjours retenu le Roy Jean qu'il ne trempaſt ſes mains dans le ſang du malheureux Artus. Peu aprés qu'elle fut morte, il le fit ramener au chaſteau de Rouën (il tenoit ſa Cour dans cette ville :) Et durant une nuict fort obſcure il l'alla tirer de là, & le mena en tel endroit, qu'oncques puis il ne fut vû. 1202.

La preſomption eſtant toute entiere qu'il l'avoit aſſaſſiné, Conſtance mere de ce jeune Prince, demanda juſtice au Roy Philippe de ce parricide commis dans ſes terres & ſur la perſonne d'un ſien vaſſal. Il fit donc adjourner Jean à la Cour des Pairs ; où ne comparoiſſant pas, & n'envoyant perſonne pour s'excuſer, il fut par Arreſt de cette Cour condamné, comme atteint & convaincu de parricide & de felonnie, à perdre toutes les terres qu'il avoit en France, qui ſeroient acquiſes & confiſquées à la Couronne, & tous ceux qui le deffendroient, reputez criminels de leze-Majeſté.

En execution de cét Arreſt, Philippe moitié par force moitié par intelligence, luy oſta cette année preſque toute la haute Normandie, tandis que ce laſche fainéant paſſoit le temps avec ſa femme 1203.

dans la ville de Caën, comme s'il eust esté en pleine Paix.

On peut juger que s'il eust voulu prendre le soin de ses affaires, Philippe n'eust pas pû si aisément conquerir tant de Places, puisque le seul chasteau de Gaillard prés d'Andely, situé sur un Rocher fort haut & escarpé de tous costez, endura cinq mois de siége : mais le Ciel & la Terre s'estoient declarez contre luy, ses amis le trahissoient, ses sujets luy estoient infidelles, & il s'abandonnoit laschement luy-mesme.

1204. L'année suivante Philippe se rendit maistre de toutes les villes de la basse Normandie, presque sans coup fraper. Rouën mesme qui estoit la capitale de toute la Province, ceinte d'une double muraille, & tres-affectionnée à ses Ducs naturels, aprés quarante jours de siége ayant appris par les Deputez qu'elle avoit envoyez au Roy Jean, qu'elle ne pouvoit avoir aucun secours de luy, se rendit au vainqueur, à la charge qu'il maintiendroit ses Bourgeois dans ses franchises & privileges. Ce qu'il leur accorda, & ils s'en firent donner des Lettres; precaution aussi foible contre la puissance absoluë, que le papier l'est contre le fer.

1204. Deux ou trois autres places qui se deffendoient encore, suivirent l'exemple de Rouën; Et voilà comme en moins de trois ans il gagna toute la Normandie, qui avoit eu douze Ducs de sa Nation (dont Jean fut le dernier) qui l'avoient gouvernée quelques 316. ans.

En mesme temps Guillaume des Roches, qui avoit quitté le party de Jean pour se donner à Philippe, luy assura les Comtez d'Anjou, du Maine & de Touraine; & Henry Clement Mareschal de France, luy conquit tout le Poitou, à la reserve de Niort, Toüars & la Rochelle.

L'année suivante le Roy luy-mesme ayant dressé un grand équipage d'artillerie, força le chasteau de Loches, & quelques places qui restoient encore à l'Anglois dans la Touraine. 1205.

Les François & les Venitiens ayant fait voile vers Constantinople avec 28000. hommes seulement, forcerent le port & la ville ensuite, quoy qu'il y eust plus de soixante mille combatants, delivrerent Isaac de prison, & firent couronner le jeune Alexis son fils. Le Tyran Alexis & son beau-frere Theodore Lascaris s'estant sauvez par dessus les murailles se retirerent à Andrinople. 1203.

Comme l'armée des Croisez hyvernoit aux environs de Constantinople, & qu'Isaac & son fils taschoient de satisfaire à ce qu'ils luy avoient promis; le peuple sur lequel ils faisoient de grandes levées de deniers se mutina. Un certain Alexis Ducas surnommé Murzufle grand Maistre de la Garderobe du jeune Alexis alluma la sedition, se saisit de ce Prince, tandis qu'Isaac agonisoit, & l'estrangla de ses propres mains. Puis il se fit declarer Empereur, & sortit avec la milice de la ville contre les Croisez, mais il fut repoussé d'abord, Constantinople assiégée, & au bout de 60. jours prise par force, toute noyée de sang, & une grande partie consumée par les flammes. 1204.

Les Vainqueurs donnerent pouvoir à douze des principaux d'entre eux d'eslire un Empereur, à condition que s'il estoit François, le Patriarche seroit Venitien, & au contraire. L'intrigue des Venitiens aux interests desquels Boniface Marquis de Montferrat n'estoit pas commode, quoy qu'il semblast le plus digne de l'Empire, fit ensorte que les Electeurs le defererent à Baudouïn Comte de Flandres, & le Patriarchat à Thomas Morosini Venitien. 1204. EMPP. BAUDOUIN & OTHON

Lors qu'ils eurent donné ordre au dedans de la 1204.

ville, ils conquirent facilement tout ce que l'Empire Grec possedoit en Europe, & y formerent diverses Principautez, dont le Marquis de Montferrat qui espousa la veuve d'Isaac, eut la Thessalie pour sa part, avec titre de Royaume; moyennant quoy il ceda l'Isle de CANDIE aux Venitiens. Les Princes Grecs se conserverent l'Asie où ils establirent plusieurs Souverainetez, Theodore Lascaris se revestit des ornements Imperiaux à Nicée en Bithynie, & eut la domination la plus estenduë. De la Maison des Comnenes Michel eut partie de l'Epire, David l'Heraclée, la Pontique & la Paphlagonie, & Alexis son frere la ville de Trebisonde sur le Pont Euxin.

Là se forma l'Empire de Trebisonde, qui demeura tousjours separé de celuy de Constantinople, jusqu'à ce que les Turcs ont devoré l'un & l'autre.

1205. EMPP. HENRY frere de Baudouïn, & OTHON 1205.

Baudouïn ne jouit pas deux ans de cet Empire; car estant allé assiéger Andrinople, Joannitz ou Calojan Roy des Bulgares, venant au secours des Grecs, l'attira dans une embuscade, le fit prisonnier & l'ayant mené en Bulgarie, luy coupa bras & jambes, & le jetta dans un precipice où il languit trois jours. On le conta de la sorte: mais plusieurs crurent, qu'il se sauva de cette prison. Quoy qu'il en soit, son frere Henry luy succeda à l'Empire. Il laissa deux filles, l'aisnée espousa Ferrand frere de Sance Roy de Portugal, qui par ce moyen fut Comte de Flandres, la jeune eut des enfants de Bouchard d'Avesnes.

1206. Le Roy Jean n'attribuant point ses malheurs à son crime & à sa fetardise, mais à la mauvaise volonté de ses sujets Anglois, particulierement des Ecclesiastiques qui ne l'avoient pas secouru dans ses besoins, se mit à les vexer horriblement par toutes sortes d'exactions.

Guy

Guy de Toüars qui gouvernoit la Bretagne, estant mary de la Duchesse Constance, s'estoit rangé du party de Philippe, & ne luy avoit pas peu aydé à faire ces dernieres conquestes. Il luy avoit aussi attiré le Vicomte de Toüars son frere : mais cette année tous deux se brouïllerent avec luy. Guy voulut se cantonner en Bretagne ; le Roy l'investit dans Nantes, & le contraignit de se remettre à son service, le Vicomte neantmoins demeura dans les interests de l'Anglois.

Ce Roy aprés avoir levé des sommes immenses d'argent & une puissante armée en Angleterre, vient descendre à la Rochelle : le Vicomte Savary de Mauleon & quelques autres Seigneurs le joignent, Philippe se trouvant trop foible se contente d'aller en diligence munir les places du Poitou, puis se retire à Paris. Jean passe en Anjou, prend Angers, le démantele, & incontinent aprés se souvenant que c'estoit la ville natale de ses ancestres, en fait rebastir les murailles.

Il y eut au mesme temps quelques Bretons qui se saisissant du Promontoire de Garplic y bastirent un Fort pour favoriser l'abord des Anglois en ces plages-là.

Ce fut tout l'effet de la grande levée de bouclier du Roy Jean ; car s'estant aussitost rebuté il fit proposer une tréve par l'entremise du Pape, qui menaçoit d'excommunication en cas de refus. Philippe la luy accorda pour deux ans, contre le sentiment des Seigneurs François qui luy offroient toute assistance, & promettoient mesme de ne le point abandonner en cas que le Pape procedast contre luy par censures.

Les deux contendants pour l'Empire d'Allemagne, Othon & Philippe, s'estoient accordez l'an 1207. 1208.
en telle sorte qu'Othon, qui avoit approbation du Pa-

Pape, mais estoit le plus foible, laisseroit l'Empire à Philippe, lequel venant à deceder sans enfants Othon luy succederoit, & cependant espouseroit sa fille. Or cette année Philippe ayant esté assassiné dans son lict malade par Othon Palatin de Vitelspach, l'Empire demeura à son competiteur, qui l'année suivante passa en Italie & se fit couronner à Rome. Incontinent aprés, il se brouilla avec le Pape, parce qu'il entreprenoit sur les terres de l'Eglise, & sur celles de Frederic Roy de Sicile Feudataire du Sainct Siége, à cause dequoy il fut excommunié l'an 1210.

Il avoit esté eslû à l'aage de 35. ans. Pour lors estoit Pape Innocent III. Prelat de grand courage, de rare merite, & qui estant dans la force de son aage, agissoit par tout & se mesloit de tout, poussant les choses avec hauteur quand il trouvoit du foible & de la division. L'Angleterre en fit une malheureuse espreuve. Le Roy Jean s'opiniastrant à ne point recevoir pour Archevesque de Cantorbery le Cardinal Estienne Langton, que les Moines de Cisteaux avoient eslû au gré du Pape; mais sans le consentement du Roy, & le Pape se roidissant à maintenir son élection, la querelle s'eschauffa si fort, que le Pape envoya à trois Evesques d'Angleterre une Sentence d'interdit pour la jetter sur tout le Royaume. Jean en fut si irrité qu'il confisqua tous les biens des Ecclesiastiques, & resolut d'abolir entierement les Evesques dans ses terres, & leur commanda d'en sortir incontinent; Et pour se precautionner contre l'effet de l'excommunication personnelle, dont il estoit menacé, il prit des ostages des villes & de la Noblesse.

1208. Le Pape n'ayant pû reduire les Heretiques de Languedoc qui avoient presque gagné toute cette Province, s'en prit à Raimond Comte de Toulouze, parce qu'il estoit leur principal Fauteur, &

& qu'il avoit fait maſſacrer un de ſes Legats ; c'étoit Pierre de Chaſteau-neuf Moine de Ciſteaux, & le PREMIER QUI EXERÇA L'INQUISITION. Il excommunia ce Comte, deſlia ſes ſujets du ferment de fidelité, & donna ſes terres au premier occupant, ſans prejudice neantmoins du droit de la Souveraineté du Roy de France.

L'apprehenſion ſaiſit tellement le Comte, qu'étant venu à Valence trouver Milon Legat du Pape, il ſe ſouſmit entierement, donna huit places fortes à l Egliſe Romaine à perpetuité pour gage de ſa converſion, & l'année ſuivante ſouffrit pour avoir l'abſolution, d'eſtre batu de verges à la porte de l'Egliſe de Sainct Gilles, où Pierre de Chaſteauneuf eſtoit enterré, & puis d'eſtre traiſné ſur le Tombeau de ce Moine par le Legat qui luy mit l'Eſtole au col en preſence de vingt Archeveſques, & d'une infinie multitude de peuple. Enſuite dequoy il ſe croiſa auſſi, & ſe joignit l'an ſuivant à ceux qui prenoient ſes villes & celles de ſes alliez.

Ce n'eſtoit pas le repentir qui l'obligeoit de ſouf- 1208.
frir une ſi terrible confuſion, c'eſtoit la peur qu'il eut d'un effroyable orage qui eſtoit tout preſt de crever ſur ſa teſte. Car le Pape deſtournant contre les Heretiques, cette ferveur qui animoit les peuples à la délivrance de la Terre Saincte, avoit cette meſme année fait preſcher la Croiſade contre les Albigeois, & un tres-grand nombre de Seigneurs, de Prelats & de peuple s'eſtoient enrollez dans cette milice ; le Roy meſme y fourniſſoit quinze mille hommes entretenus à ſes deſpens.

Ces Croiſez portoient la Croix ſur la poitrine, à la difference de ceux de la Terre Saincte, qui la portoient ſur l'eſpaule.

Parmy ces Heretiques il y en avoit qu'on appelloit les Pauvres, *d'autres qui ſe nommoient les* Humiliez.

Les

Les premiers faisoient profession d'une pauvreté Evangelique, les seconds se mesloient de prescher par tout où ils se trouvoient. Pour les contrequarrer, furent instituez deux Ordres Religieux, sçavoir des Freres Mineurs *ou* Cordeliers, *&* des Freres Prescheurs *ou* Jacobins. *Les premiers fondements de celuy là furent jettez en Italie par Sainct François d'Assise; Ceux de l'autre en Languedoc par Sainct Dominique de la noble Maison des Guzmans en Espagne & Chanoine d'Osma, qui estoit venu en cette Province avec son Evesque pour convertir les Albigeois.*

1208. Le Roy Philippe eust esté luy-mesme à cette expedition, ou y eust envoyé son fils; (car ces Sectaires, avoient commis quelques hostilitez dans ses terres, s'avoüant du Roy Jean son ennemy) s'il n'eust craint une descente des Anglois en Bretagne, à la faveur du Fort du Garplic. Il ne passa donc point la Loire, & commanda à la Noblesse, qui relevoit de luy, de s'armer pour aller prendre cette Forteresse, comme elle le fut en effet cette année.

1208. Les Evesques d'Orleans & d'Auxerre, qui avoient esté mandez avec leurs vassaux à cette expedition, s'en estant retournez sans congé, parce qu'ils pretendoient n'estre point obligez d'aller à l'armée, que lors que le Roy y estoit en personne: le Roy fit saisir leurs regales, c'est à dire, les biens qu'ils tenoient en fief de luy, non pas leurs dixmes, offrandes & autres droits attachez necessairement à leur fonction. Ils en firent leurs plaintes, par des envoyez, au Pape Innocent III. puis les y porterent eux-mesmes. Le Pape ayant examiné la cause, trouva qu'ils avoient manqué contre les Coustumes & les Droits du Royaume, de sorte qu'il falut, qu'ils payassent l'amende au Roy pour rentrer dans leur temporel.

1209. L'armée des nouveaux Croisez n'estoit pas de moins

moins que de 500000. personnes, (non pas toutefois comme je croy tous combatans) parmy lesquels il y avoit cinq ou six Evesques, le Duc de Bourgongne, les Comtes de Nevers, de Sainct Pol & de Montfort. Le rendez-vous general estoit à Lyon, vers la Feste de la Sainct Jean. De là estant entrez dans le Languedoc, ils attaquerent la ville de Beziers l'une des plus fortes des Albigeois, la forcerent & y passerent tout au fil de l'espée, il y fut tué plus de soixante mille personnes. Ceux de Carcassonne espouvantez de cét horrible carnage, se rendirent à discretion, bienheureux de sortir nuds en chemise.

Les Seigneurs de cette armée ayant tenu Conseil 1209. eslûrent Simon Comte de Montfort, pour avoir le commandement de cette guerre, & pour regir les conquestes qui s'estoient faites & se feroient sur les Heretiques. Cela fait, le Comte de Nevers s'en retourna avec une grande partie des Croisez, & peu aprés le Duc de Bourgongne avec une autre; de sorte que Simon demeura mal accompagné, mais il ne laissa pas de se soustenir par sa vertu plus qu'heroïque, & conquit encore Mirepoix, Pamiers & Alby. Tellement que dans peu de temps il se vit maistre de l'Albigeois, des Comtez de Beziers & de Carcassonne, & de plus de cent chasteaux.

En ce temps plus que jamais florissoit l'Escole de 1209. *Paris. On la nomma* Université, *parce qu'on y enseignoit* universellement *toutes sortes de sciences, quoy qu'en effet l'envie d'apprendre, & l'affluence des Escoliers y fussent bien plus grandes que la doctrine. Un certain Prestre du Diocese de Chartres nommé Almaric, s'estant mis à dogmatiser des nouveautez, avoit esté contraint de se desdire, dont il estoit mort de chagrin. Plusieurs aprés sa mort suivants encore*

encore ses dogmes furent descouverts & condamnez au feu, luy excommunié par le Concile de Paris, son corps déterré, & ses cendres jettées à la voirie. Et parce qu'on crût que les livres de la Methaphysique d'Aristote depuis peu apportez de Constantinople avoient donné lieu à ces subtilitez heretiques, le même Concile deffendit sur peine d'excommunication de les lire ny de les garder.

1209. Guy Comte d'Auvergne pour les violences & injustices qu'il commettoit sur les Ecclesiastiques, particulierement sur l'Evesque de Clermont qu'il avoit emprisonné, fut privé de sa Comté par le Roy Philippe, & ne pût jamais y rentrer.

1210. L'Empereur Othon se roidissoit à deffendre les droits de l'Empire, & se preparoit de repasser en Italie pour la subjuguer entierement avec une puissante armée qu'il levoit de l'argent que le Roy Jean son neveu luy avoit envoyé, à condition que de-là il retomberoit sur la France. Là-dessus il fut frappé d'excommunication par le Pape Innocent; Et peu aprés une grande partie des Princes d'Allemagne à l'instigation du Roy Philippe eslurent Roger-Frederic II. fils de l'Empereur Henry VI. aagé pour lors de 17. ans, & qui du vivant de son pere avoit desjà esté nommé Roy des Romains. Le Pape consentit à cette élection, & l'année suivante Frederic, qui estoit lors dans son Royaume de Sicile, passa en Allemagne.

De fois à autre il arrivoit au Comte de Montfort de nouvelles bandes de Croisez, mesme de Flandres & d'Allemagne, mais qui s'escouloient six semaines ou deux mois aprés. Avec ces renforts il emportoit toutes les places & chasteaux non seulement des Heretiques, mais aussi des autres Seigneurs. Le Roy d'Arragon, de qui plusieurs en ce pays-là tenoient leurs terres en arrierefief à cause de quelques Seigneuries qu'il y possedoit, en escrivit

au

au Pape, & le Comte de Toulouze en alla porter ses plaintes jusqu'à Rome, où le Sainct Pere le reçût assez bien & luy promit justice.

Mais à son retour on luy proposa de s'accommoder avec Montfort, en luy quittant tout ce qu'il avoit pris. Il ne s'y pût jamais resoudre, & Milon Legat du Pape l'excommunia dans le Concile d'Avignon, parce qu'il levoit certains nouveaux peages sur ses terres. Le Roy d'Arragon vint en personne à un autre Concile qui se tint à S. Gilles, pour essayer d'accommoder les affaires, & de restablir le Comte de Foix & le Vicomte de Bearn qui avoient esté dépossedez comme fauteurs d'Heretiques: mais il ne sçût rien obtenir. 1210.

Le Toulouzain, aprés tant de basses & ruineuses sousmissions, prend le frein aux dents & se met en devoir de deffendre son bien. Alors il est excommunié hautement, & ses terres exposées à qui les pourroit conquerir. Montfort assiége Toulouze; mais les grandes bandes de Croisez qui luy estoient venuës s'estant defilées en peu de temps, il est contraint de lever le siége. Les Comtes de Toulouze & de Foix avec leurs confederez le poursuivent & l'assiégent dans Chasteau-neuf; Chose incroyable, plus de 50000. hommes n'y en peuvent forcer trois cens, sont batus & se retirent honteusement. 1211.

Les jeunes Princes Frederic II. & Louïs fils aisné du Roy Philippe delegué par son pere, s'abouchent à Vaucouleurs sur la frontiere de Champagne, pour renouveller les alliances d'entre la France & l'Empire, & pour s'unir plus estroitement contre Othon & contre le Roy Jean son oncle, leurs ennemis irreconciliables. 1211.

Renaud Comte de Boulogne avoit fort bien servy Philippe depuis sa reconciliation, & aussi en avoit esté fort bien recompensé en ayant eu plusieurs

ſieurs belles terres en cette Province. Neantmoins le Roy le ſoupçonnant d'intelligence avec l'Anglois, luy demanda ſes places fortes ; Et ſur le refus qu'il fit de les livrer, il les attaqua, & le pouſſa ſi vivement qu'il n'oſa pas les deffendre, & ſe ſauva chez le Comte de Bar ſon parent, & de là en Flandres.

1212. Quoy que le Roy Jean euſt eſté excommunié dés l'an precedent par le Legat du Pape, il ſe mocquoit des cenſures. Or il fut bien eſtonné lors qu'il entendit, que par une plus terrible Sentence le Pape avoit abſous ſes ſujets du ſerment de fidelité, & mis ſon Royaume en proye, & que le Roy Philippe dreſſoit de grands preparatifs pour le conquerir, & avoit desja un nombre effroyable de vaiſſeaux à l'embouchûre de la Seine.

Le Legat par des avis ſecrets augmente ſa frayeur, & le trouble juſqu'à tel point, qu'il promet de faire relever ſon Royaume du Sainct Siege, & de payer mille marcs d'argent de tribut chaque année, outre le denier de Sainct Pierre.

Lors que le Legat en eut tiré tout ce qu'il ſouhaittoit, il s'efforça de perſuader à Philippe, qu'il devoit rompre ſon entrepriſe : mais il eſtoit trop engagé d'honneur & de deſpenſe pour en demeurer-là.

1213. Tous les Seigneurs du Royaume dans un Parlement tenu à Soiſſons le lendemain de Paſques Fleuries, luy avoient promis toute aſſiſtance de leurs biens & de leurs perſonnes. Il n'y eut que Ferrand fils de Sanche I. Roy de Portugal, Comte de Flandres, qui refuſa de l'accompagner en cette expedition, s'il ne luy rendoit les villes d'Aire & de Sainct Omer qu'il avoit tirées de luy, pour conſentir à ce qu'il eſpouſaſt l'heritiere de Flandres, qui eſtoit la fille aiſnée de Baudouïn V.

Le

Le Roy crût que ses approches le pourroient ramener à son devoir, lors qu'il le verroit sur les costes prest de s'embarquer. Quand il fut donc à Boulogne, il luy envoya ordre de le venir trouver à Gravelines : le Comte s'y fit attendre, mais ne s'y trouva point : tellement que le Roy resolut avant que de s'embarquer, de le mettre hors d'estat de luy nuire.

Les villes d'Ypres, de Cassel & tout le pays jus- 1213.
qu'à Bruges, firent joug à ses armes; son armée navale composée de mille sept cens voiles, estant venuë mouiller l'ancre à Dam. Comme la plus grand part estoit à la rade presque toute dégarnie d'hommes, arriva l'Angloise commandée par les Comtes de Boulogne & de Salisbery qui en prit & coula à fonds un grand nombre, & mit le siége devant la place. Philippe décampant de devant Gand, força ceux qu'ils avoient descendus à terre, & en tua deux ou trois mille. Toutefois comme ils tenoient la mer, & que ses vaisseaux ne pouvoient sortir sans tomber entre leurs mains, il en tira l'equipage, & les fit tous brusler, & la ville de Dam ensuite.

De là ayant ravagé le terroir de Bruges, tiré beau- 1213.
coup d'argent de cette ville & de celles de Gand & d'Ypres, saccagé & demantelé l'Isle, il laissa son fils Louïs & Gaucher Comte de Sainct Pol dans le pays avec un puissant corps de cavalerie, & garnison dans les villes de Doüay & de Tournay seulement.

Lors qu'il se fut retiré de la Flandre, le Comte Ferrand y rentra, & d'abord reprit Tournay & l'Isle que Louïs commençoit de reparer, comme en revanche Louïs saccagea & brusla Courtray. Philippe pour la seconde fois rentra en Flandre pour rassurer ses conquestes, & tout aussi-tost Ferrand se retira : mais dés que Philippe en fut dehors,

hors, Renaud Comte de Boulogne y tint la campagne avec des forces qu'il avoit amenées d'Angleterre; Sans aucun exploit neantmoins, sinon qu'aprés avoir fait diverses courses & tenté deux ou trois siéges inutilement, il força Henry Comte de Louvain & Duc de Brabant, qui avoit espousé une fille du Roy, de suivre son party.

D'autre costé le Roy Jean descendit à la Rochelle avec une puissante armée, & s'estant racommodé avec les Comtes de la Marche, d'Eu, d'Angoulesme, de Luzignan, & autres Poitevins qui l'assisterent de leurs forces, traversa le Poitou, se rendit maistre de quelques places en Anjou, & commença de redresser les murailles d'Angers sa ville natale.

Pour empescher ces progrez, le Roy rappella son fils de Flandres & le luy mit en teste. Ce Prince fit sa place d'armes à Chinon, & fut secondé des forces de la Bretagne par Pierre de Dreux; lequel cette année avoit espousé l'heritiere de cette Dúché. C'estoit Alix fille de la Duchesse Constance & de Guy de Toüars.

1213. Cependant l'Anglois travailloit diligemment à fortifier Angers, & enfermoit de murailles la partie qui est de là la riviere de Mayne. Ses gens faisant des courses jusqu'aux fauxbourgs de Nantes de l'autre costé de la Loire, surprirent dans une embuscade Robert fils aisné du Comte de Dreux, qui avoit passé le pont pour les aller attaquer, taillerent ses troupes en piéces, & le firent prisonnier.

Pierre Roy d'Arragon ayant recueilly dans sa Ligue & sous sa protection, les Comtes de Toulouze, de Foix & de Comenges, le Vicomte de Beziers & autres, dont Montfort avoit empiété les
1213. terres, l'envoya défier par ses Heraults. Montfort avoit laissé une forte garnison dans Muret pour faire

re le dégast aux environs de Toulouze. Ce Roy y mit le siége au mois de Septembre. Son armée estoit de prés de cent mille hommes : Montfort qui estoit à Castelnaudary, en ayant à peine ramassé mille ou douze cens, s'alla jetter dans la place. D'où faisant une furieuse sortie sur ce Roy qui par mespris d'un si petit nombre, s'estoit mis à table au commencement du combat, il tailla en piéces toutes ses troupes, l'abatit par terre, où il fut esgorgé par un simple soldat, enleva son estendart Royal que l'on porta en triomphe à Rome, & couvrit le champ de corps morts, sans perdre que huit de ses gens.

Un si pésant coup de massuë abatit le Comte de Toulouze & les habitans de cette grande ville aux pieds du Legat; ils offrirent de subir telles conditions qu'il leur voudroit imposer: mais ils n'en furent pas quites pour des paroles, on avoit resolu de les despoüiller entierement.

Cette année 1214. la France se vit puissamment attaquée en Anjou par le Roy Jean, & du costé de Flandre par l'Empereur Othon, & par les Comtes Ferrand de Flandre, & Renaud de Boulongne: mais en l'un & en l'autre endroit ses armes demeurerent victorieuses. Le Prince Louïs ayant assemblé ses forces à Chinon, marcha resolument contre le Roy Jean qui assiégeoit le chasteau de la Roche au Moine sur la Loire entre Angers & Nantes. Comme il estoit à une journée pres de là, ce Roy prit l'espouvante, repassa la riviere en si grand' haste, qu'il y laissa toutes ses machines de guerre, & partie de ses troupes qui furent tuées ou noyées sur la retraite. Oncques puis il n'osa se trouver en lieu où il sceust que Louïs devoit venir, & luy abandonna tout l'Anjou, & ses nouvelles fortifications d'Angers qui furent aussi-tost démolies. 1214.

1214. Avant que le mois fust expiré depuis la victoire de Louïs, le Roy Philippe son pere en gagna une autre bien plus signalée auprés du village de Bouvines qui est entre l'Isle & Tournay, sur l'Empereur Othon & ses confederez. Ils avoient une armée de 150000. combatants, la sienne estoit plus foible de la moitié, mais fortifiée de la fleur de sa Noblesse, & de quatre Princes de son Sang, sçavoir Eudes Duc de Bourgongne, Robert de Courtenay, Robert Comte de Dreux, & son frere Philippe Evesque de Beauvais. La bataille se donna le 25. de Juillet, & dura depuis midy jusqu'au soir. Guerin Chevalier de l'Ordre de St. Jean de Jerusalem, & depuis peu eslû Evesque de Senlis, à qui le Roy avoit donné toute autorité aprés luy, rangea l'armée en bataille, Matthieu Baron de Montmorency, Guillaume des Barres Seneschal du Roy, Henry Comte de Bar, Barthelemy de Roye, Gaucher Comte de Sainct Pol, & Adam Vicomte de Melun, eurent le plus de part au peril & à la Victoire. Guerin n'y combatit pas de la main, à cause de sa qualité d'Evesque, & Philippe Evesque de Beauvais ne frappa point de l'espée, mais d'une massuë de bois; croyant qu'assommer n'estoit pas respandre le sang.

1214. Le Roy y courut grand risque de sa personne, ayant esté abatu, foulé aux pieds des chevaux & blessé à la gorge: mais enfin ses ennemis furent batus par tout, Othon mis en fuite, son grand estendard, qui estoit un Dragon avec une Aigle Imperiale au dessus, & le chariot qui le portoit rompus en morceaux, & cinq Comtes, entre lesquels estoient Ferrand & Renaud, avec vingt-deux Seigneurs portants Banniére, faits prisonniers.

Les devins avoient assuré la vieille Comtesse de Flandres, tante de Ferrand, qu'il y auroit une grande

grande bataille, que le Roy y seroit abatu par terre, qu'on luy passeroit sur le ventre, & que Ferrand entreroit en triomphe à Paris. La premiere partie de cette prediction fut accomplie sans equivoque, la seconde le fut aussi, mais d'une autre façon qu'il ne l'entendoit : car en effet, on l'amena en triomphe dans Paris, mais en qualité de captif, tout chargé de fers, & attaché dans un chariot traisné par des chevaux *ferrands*; c'est-à-dire selon le langage d'alors, de poil bay obscur, & couleur de fer.

Les Parisiens firent une pompeuse entrée au Roy, & celebrerent sa victoire par des rejoüissances solemnelles huit jours durant. Ferrand fut enfermé dans la tour du Louvre hors des murailles de la ville, & Renaud dans la tour neuve de Peronne avec les fers aux pieds, & une chaisne qui le tenoit attaché à une grosse piéce de bois. Philippe avoit fait vœu dans la joye de cét heureux succés de bastir une Abbaye en l'honneur de Dieu & de la Saincte Vierge, son fils Loüis VIII. l'en acquita en fondant celle de *Nostre-Dame de la Victoire* prés de Senlis.

Les Seigneurs du Poitou qui avoient favorisé l'Anglois, sçachant que Philippe estoit victorieux, luy envoyerent offrir toute sousmission. Il ne s'en fia pas à leur parole, & se rendit dans le pays avec son armée pour les pousser à bout. Le Vicomte de Toüars, le plus puissant de tous, rentra assez facilement dans ses bonnes graces par l'intercession de Pierre Duc de Bretagne; les autres estoient entierement perdus, & le Roy Jean qui estoit alors dans Partenay, ne pouvoit manquer d'estre pris, s'il ne se fust avisé d'interposer le Legat du Pape pour demander une tréve. Cette puissance estoit si formidable, que le Roy n'osa pas la luy refuser, & l'accorda pour cinq ans.

1215. Lors qu'elle fut faite, le Prince Louïs, soit par devotion, ou par jalousie de la puissance du Comte de Montfort, se croisa contre les Albigeois, & fit le voyage de Languedoc; Montfort vint au devant de luy à Vienne, & le Legat à Valence. Comme il fut à Sainct Gilles, Montfort qui l'accompagnoit reçût des Bulles du Pape, qui en consequence du decret du Concile de Montpellier tenu quelques mois auparavant, luy donnoient en garde les terres du Tolosain, & toutes les autres qui avoient esté conquises par les Croisez, à la charge d'en prendre l'investiture du Roy, & de luy rendre les devoirs feodaux. Tellement que pour ainsi dire, le Pape nommoit, & le Roy conferoit sur sa nomination.

De là Louïs fut à Montpellier, puis à Beziers, d'où il ordonna que les murs de Narbonne & de Toulouse seroient demolis. Cependant le Concile de Latran, nonobstant les pitoyables remonstrances du Comte de Toulouse, qui s'y trouva en personne avec son fils, adjugea la proprieté de ses terres à Montfort, reservant seulement celles qu'il avoit en Provence pour son fils, & quatre cents marcs d'argent par an pour sa subsistance; s'entend s'ils se rendoient obeïssants au Sainct Siége. Dés lors Montfort prit la qualité de Comte de Toulouze, & vint recevoir l'investiture du Roy dans la ville de Melun.

Comme Louïs estoit encore en ces pays-là, les Seigneurs Anglois luy envoyerent offrir la Couronne d'Angleterre & luy demander assistance contre les tyrannies de Jean qui estoit excommunié par le Pape; & qui leur avoit ravy leurs libertez & privileges à cause de quoy ils avoient pris les armes pour le dethrosner. Ils avoient pour eux la ville de Londres & quelques autres places: neantmoins leurs affaires n'alloient pas trop bien, & le desespoir les con-

contraignit de chercher leur ſalut dans un ſecours eſtranger.

Le Tyran voyant ſa perte infaillible, ne feignit point d'avilir la dignité de ſa Couronne pour acquerir la protection du Pape. Il le ſatisfit donc, & ſe rendit ſon vaſſal & tributaire de mille marcs d'argent : mais cét abbaiſſement ajouſta le meſpris à l'execration que ſes ſujets avoient pour luy. Or le Sainct Pere reſolu de proteger hautement ſon nouveau vaſſal, excommunia les Anglois, & envoya un Legat en France pour deſtourner Louïs de cette entrepriſe, & prier le Roy Philippe de le retenir. 1215. & 16.

Philippe proteſta de tout reſpect & obeïſſance au S. Siége, mais dit qu'il ne pouvoit pas impoſer à ſon fils la neceſſité de ne point pourſuivre les droits de ſa femme, qui eſtoit niepce du Roy Jean. Ainſi Louïs accepta la Couronne d'Angleterre, alla avec un grand eſquipage deſcendre en l'Iſle de Tanet & de là à Londres, où il fut ſacré & couronné ſolennellement.

Jean exclus de ſa ville capitale ſe retira à Winchestre, & par ſa fuite luy donna tout loiſir de recueillir les hommages de toute la Nobleſſe, & de s'aſſurer des environs de Londres. Le Legat n'ayant pû arreſter Louïs par ſes remonſtrances, l'excommunia luy & ſes adherants, mais il en appella au Pape (on n'avoit pas encore trouvé le moyen d'appeller au Concile) & ne laiſſa pas cependant de reduire le pays de Sudſek, & toutes les regions Auſtrales, hormis les places de Windſore & de Douvres. 1216.

Les Ambaſſadeurs plaiderent fortement ſa cauſe à Rome; ils remonſtrerent que Jean eſtoit juſtement degradé pour ſes tyrannies, & pource qu'il avoit eſté condamné à mort par la Cour

 des

des Pairs de France pour le meurtre d'Artus son neveu, & firent voir que le Royaume, puisqu'il en estoit exclus, appartenoit à sa niéce femme du Prince Louis.

Tandis qu'ils disputoient les droits de leur Maistre, il employa utilement ses armes à conquerir les regions d'Essex, de Suffolk, & de Nortfolk. Les ayant reduites, il revint assieger Douvres, parce que son pere luy reprochoit qu'il avoit imprudemment laissé cette place derriere luy.

Le Pape offensé de ses progrez confirma la Sentence d'excommunication contre luy; Et bien que Philippe protestast qu'il ne luy donnoit ny aide ny conseil, offrant mesme si l'Eglise l'ordonnoit, de confisquer ses terres, neantmoins il ordonna à l'Archevesque de Sens de le denoncer aussi excommunié, & de mettre la France en interdit; mais les Prelats assemblez à Melun declarerent qu'ils ne defereroient point à cette Sentence, s'ils n'estoient plus amplement informez de l'intention du S. Pere.

Cependant le Roy Jean qui rodoit par l'Angleterre haïssant tous ses sujets, & haï de tous, vint à mourir de poison, qui, à ce qu'on croit, luy fut donné par un Moine. Il laissa trois fils en bas âge, Henry, Richard & Edmond.

La haine des Anglois s'esteignit avec sa vie, & leur affection retourna vers son fils Henry, qui estoit leur Seigneur naturel, & dont l'âge innocente leur donnoit de la compassion; de sorte que les affaires de ce jeune Roy commencerent à se restablir, & celles de Louis à se ruiner. Comme il vit que les Anglois l'abandonnoient l'un aprés l'autre, & que les foudres de Rome espouvantoient ses gens, il se porta à faire tréve pour quelques mois avec Henry.

Pen-

Pendant cette surseance il repassa en France pour 1216.
s'aboucher avec le Roy son pere, mais de crainte d'offenser le Pape, il refusa de voir son fils & ne confera avec luy que par personnes interposées. Louïs à son retour dans l'Isle, trouva le party de ses ennemis le plus fort : son armée ensuite fut batuë prés de Lincoln, & luy assiégé dans Londres aprés cette desroute.

Il falut donc pour avoir liberté de s'en retirer vie & bagues sauves, qu'il traitast avec Henry, promettant entre autres conditions, de rendre toutes les places qu'il tenoit en Angleterre, de sousmettre ses pretentions au jugement de l'Eglise, de faire ses efforts pour obliger le Roy son pere à luy rendre toutes les terres de France qui avoient esté conquises sur le Roy Jean, & s'il ne le pouvoit pas obtenir, d'en faire raison luy-mesme lors qu'il viendroit à la Couronne. C'estoit promettre plus qu'il ne vouloit ny ne pouvoit tenir.

Henry Empereur de Constantinople, & frere de Baudouïn, qui l'avoit esté aussi, estoit mort l'an 1216. ayant regné onze ans. Pierre de Cour- 1216.
tenay Comte d'Auxerre, qui avoit espousé sa sœur Yolante, partit cette année de France pour aller prendre cette Couronne. En passant il fut sacré à Rome avec sa femme, & s'embarqua huit jours aprés & passa en Grece : mais comme il traversoit la Thessalie sous un passe-port de Theodore Comnene, il fut fait prisonnier par ce perfide ; qui tua la pluspart des Seigneurs de sa suite, & l'ayant detenu trois ou quatre ans le fit cruellement massacrer. Yolante femme heroïque, gouverna deux ans l'Empire aprés sa mort, durant lesquels les Seigneurs envoyerent offrir l'Empire à Philippe Comte de Nemours son fils aisné ; mais il s'excusa de l'accepter, & ceda volontiers

cet honneur trop perilleux à Robert son frere puisné.

1217. Lors que le jeune Henry fut bien estably dans sa royauté, son Conseil envoya des Ambassadeurs en France sommer Louïs de sa promesse, & redemander la Duché de Normandie, & autres terres qu'on avoit prises à son pere; On leur donna pour response la confiscation qui en avoit esté faite par le jugement des Pairs.

1217. & 18. Tandis que le Comte de Montfort assiégeoit vainement la ville de Beaucaire, le Comte Raymond ramena des troupes d'Arragon, où il s'estoit retiré, avec lesquelles il se restablit en plusieurs de ses places, & specialement dans Toulouze, qu'il remPara en diligence de retranchemens & de palissades. Montfort y alla mettre le siége, mais aprés qu'il l'y eut tenu sept mois entiers, il y fut tué en une sortie. Il avoit trois fils, Amaulry, qui luy succeda au droit de ses conquestes, Guy, lequel
1218. avoit espousé Perrenelle, heritiere du Comte de Bigorre, comme estant fille d'Estiennéte, qui l'estoit du Comte Centulle, & Simon Comte de Leycestre en Angleterre de par sa grand' mere.

1219. Amaulry n'estoit pas assez fort pour maintenir ses conquestes, le Roy l'assista premierement de six cens hommes d'armes, & de dix mille hommes d'infanterie, qui n'estant pas encore suffisans de restablir ses affaires, le Prince Louïs à l'instante priere du Pape entreprit cette expedition pour la seconde fois. Il reüssit heureusement en la prise de Marmande sur la Garonne, & de quelques autres places de l'Agenois; mais non pas au siége de Toulouze, à cause que son pere le rappella, craignant que les troubles qui estoient survenus en Bretagne ne fussent suscitez par les Anglois; pour allumer un plus grand feu dans la France.

C'estoit que les Comtes Saloman & Conan, 1218.
que le Duc Pierre avoit injustement despoüillez de 19. & 20.
tous leurs biens, s'estant retirez dans les forests, ravageoient son pays avec des bandis qu'ils avoient ramassez, & qu'au mesme temps les Barons du pays s'estoient revoltez contre luy à cause qu'il vouloit s'arroger la garde-noble des Gentils-hommes orfelins, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge de vingt ans. Ils avoient fait ligue ensemble, & avec Amaulry Seigneur de Craon, fort puissant en alliances & en amis, qui luy avoit declaré la guerre pour certain chasteau, que ce Duc avoit usurpé sur luy. Cette querelle compliquée de divers interests dura plus de deux ans, & ne prit fin que par une grande bataille qui se donna prés de Chasteau-briand, où ce Duc, quoy que le plus foible de beaucoup en nombre d'hommes, gagna la victoire 1220.
& fit Amaulry prisonnier. Les Barons ne furent pas si abatus de cette sanglante perte, qu'ils ne continuassent encore la guerre durant quelques mois; mais c'estoit seulement pour obtenir de meilleures conditions.

La tréve ayant esté prolongée avec les Anglois, 1220. 21.
la France jouït d'un calme de trois ou quatre ans, 22.
pendant lesquels Philippe s'occupa à faire clorre de murailles, agrandir, fortifier, paver & accommoder de ponts & de chaussees toutes les villes de son domaine, faisant toutes ces despenses pour le bien public de son propre fonds, sans exiger pour cela aucuns aydes ny aucunes corvées de ses sujets, & payant fort equitablement toutes les terres & maisons qu'il estoit obligé de prendre aux particuliers pour faire ces ouvrages publics.

Une prodigieuse Cométe parut au Ciel un peu 1222.
aprés: & soit qu'elle en fust le signe, ou qu'elle

en fust la cause, & peut-estre ny l'un ny l'autre, une fiévre quarte atteignit le Roy Philippe, & le tenant en langueur prés d'un an, creusoit enfin son tombeau.

1223. Amaulry de Montfort avoit offert au Prince Louïs de luy ceder toutes ses conquestes du Languedoc: Mais Philippe connoissant la santé de son fils trop delicate n'avoit pu consentir qu'il se chargeast d'une guerre si fatigante : cependant le Pape & les Ecclesiastiques pressoient tousjours que l'on achevast d'exterminer ces heretiques, qui s'en prenoient sans respect à leurs biens & à leurs personnes. On avoit donc convoqué à Paris une grande assemblée de Prelats & de Seigneurs pour terminer cette affaire. Jean Roy de Jerusalem & le Legat du Pape y assistoient ; Philippe tout malade qu'il estoit voulut s'y trouver, & partit exprés du Chasteau de Pacy sur Epte, où il se divertissoit. Comme il fut arrivé à Mantes, son mal redoubla si fort, qu'il fut contraint d'y demeurer, & quelques jours aprés il rendit l'ame le 15. de Juillet de l'an 1223.

Le cours de sa vie fut de cinquante-huit ans, celuy de son régne, depuis son couronnement, de 44. Son tombeau est à S. Denys, où son corps fut porté avec grande ceremonie. Par son Testament fait dés l'année precedente, il ordonna qu'il seroit mis 50000. livres ou 25000. marcs d'argent à 40. sols au marc, entre les mains de ses executeurs pour restituer à ceux ausquels il se trouveroit avoir pris ou detenu injustement quelque chose. Il legua aussi dix mille francs à la Reyne Isemburge .... à Louïs son fils, pour employer à la defense du Royaume, & non à autre usage, 53500. marcs d'argent au Roy de Jerusalem, 2000. aux Templiers, & autant aux Hospitaliers pour le recouvrement de la Terre-Sainte, 21. mille livres Parisis aux

aux pauvres, orfelins, veuves & lépreux, & vingt mille à Amaulry de Montfort pour racheter sa femme & ses enfans des mains des Albigeois.

Il espousa trois femmes, Isabelle fille de Baudouïn IV. Comte de Haynaut, Isemburge fille de Waldemar le Grand, Roy de Dannemarc, & Agnes fille de Bertold Duc de Meranie. De la premiere il ne luy restoit aucun enfant que le Prince Louïs, qui regna; de la seconde il n'en eut point, mais il en avoit deux d'Agnes, sçavoir Philippe qui eut la Comté de Boulogne, parce qu'il en espousa l'heritiere, qui estoit Mahauld ou Matilde, fille du malheureux Regnaud de Dammartin, & Marie qui fut conjointe en premieres nôces l'an 1206. avec Philippe Comte de Namur, & en secondes l'an 1212. avec Henry IV. Comte de Louvain, & Duc de Brabant.

Il eut aussi un fils naturel nommé Pierre Charlot, qui fut Tresorier de Tours, & aprés Evesque de Noyon.

De tous les Rois de la troisiéme lignée c'est luy qui a le plus acquis de terres à la Couronne, & le plus de puissance aux Rois ses successeurs : car il arracha la Normandie, les Comtez d'Anjou & du Mayne, la Touraine, le Berry, le Poitou à Jean sans Terre; il ne contribua pas peu de son costé à l'abbaissement du Comte de Toulouze: & par la ruine de ces deux puissans Princes, il osta le contrepoids qui balançoit sa puissance dans le Royaume. Aprés cela il accoustuma plus facilement les Grands au respect & à la crainte, & les peuples à se laisser charger beaucoup plus qu'ils ne l'avoient esté par ses predecesseurs. Les François luy donnerent le nom de CONQUERANT, que Paul Emile a rendu en Latin par le mot AUGUSTUS, & qui a semblé si beau à tous ceux qui ont escrit de-

puis luy, qu'ils l'ont retenu, & ont presque oublié l'autre.

Il estoit bien fait de sa personne & sans aucun défaut corporel, hormis qu'il avoit un œil à demy offusqué d'un dragon, à cause dequoy des Autheurs Italiens l'ont appellé *le Borgne*. Du reste il estoit brave Chevalier & excellent Capitaine, laborieux & actif, heureux en ses entreprises, parce qu'il entreprenoit avec conseil, & executoit avec celerité & chaleur; quelquefois un peu colere, & se laissant emporter à sa passion, mais hors delà, tres-sage politique, qui sçavoit employer où il le faloit les caresses & les menaces, les recompenses & les chastiments; un peu plus enclin à la severité qu'à la misericorde; splendide & magnifique; tres-charitable envers les pauvres; fort zelé pour la Justice entre ses sujets, & non moins pour la Religion, ayant autant de soin de conserver la pureté de la Foy par l'extirpation des heresies & de defendre les biens & la liberté des Ecclesiastiques contre les usurpateurs, que de maintenir les droits & l'honneur du Royaume. Aussi estoit-il reveré du Clergé & du peuple comme le defenseur de l'Eglise & le Pere de la Patrie.

Villani & Bocace.

Il est bon de remarquer que de son regne, & de celuy de son Pere & de son ayeul, il y avoit cinq grandes charges de la Couronne, sçavoir de grand Seneschal, en Latin *Dapifer*, de grand Chambrier, de Bouteiller, de Connestable & de Chancelier. Je croy qu'il estoit au pouvoir du Roy de les donner, & de les oster: je ne sçay pas avec quelle formalité il le faisoit, ny si les Grands de l'Estat & le Parlement, ou assemblée generale des Prelats & des Seigneurs avoient part à cette nomination: mais je sçay bien qu'elles n'é-

n'étoient pas perpetuelles, & qu'elles ressembloient en quelque façon à des commissions plûtost qu'à des charges; que neantmoins leur fonction estoit si necessaire, qu'il faloit que ceux qui en estoient revestus signassent à tous les actes importants; en sorte que quand une de ces places estoit vacante, on ne manquoit pas * de le mettre au bas de la piéce. L'Autheur de la vie des Ministres d'Estat a fort curieusement remarqué, que la charge de Connestable a esté demembrée de celle de grand Seneschal, & celle de grand Chambellan de celle de grand Chambrier. Que la charge de Connestable n'eut le commandement sur les armées que vers l'an 1218. aprés que Philippe Auguste eut long-temps laissé vaquer celle de grand Seneschal pour la faire perir comme je croy, parce qu'elle estoit trop puissante. Il prouve aussi fort bien que le grand Chambellan avoit le maniement des thresors du Roy: & que la charge de Chancelier avoit esté la derniere des cinq grandes que nous avons dites, jusqu'à ce que Frere Guerin Chevalier de Sainct Jean de Jerusalem, & ensuite Evesque de Senlis, en ayant esté pourveu par le Roy Louïs VIII. aprés avoir tenu les Sceaux 23. ans durant, la Chancelerie vacante, luy donna beaucoup plus de lustre, & un plus grand rang qu'elle n'avoit.

* *On y mettoit* Vacante Cancellaria, *ou* Dapifero, Buticulario, &c. nullo.

Sur la fin de ce regne les familles commencerent à avoir des surnoms fixes & hereditaires. Les Seigneurs & les Gentils-hommes, les prenoient le plus souvent des terres qu'ils possedoient; les gens de Lettres, du lieu de leur naissance; & les Juifs quand ils se convertissoient, comme aussi les riches Marchands de la ville, de leur demeure. Quant à ce qui a donné les surnoms aux roturiers, ç'a esté aux uns la couleur ou la maniére du poil;

l'habitude ou ses defauts du corps, la façon des habits, ou l'âge; aux autres la profession, l'office, le mestier; à quelques-uns leurs bonnes ou mauvaises qualitez; à plusieurs la Province ou le lieu de leur naissance. Mais pour la plus grande partie ç'a esté quelque nom propre qui estoit ordinaire dans leur famille, ou mesme quelque sobriquet, qui a passé à leurs descendants. Je m'assure que qui voudra examiner tous ces chefs separement, avouëra qu'il ne s'en peut guere trouver d'autres.

Dans tout ce siécle il regna en France deux maux tres-cruels, mais qui n'y estoient pas nouveaux, la lépre & l'usure: dont l'un infectoit les corps, l'autre ruinoit les familles. On separoit de toute societé ceux qui estoient atteints du premier, & on les enfermoit dans des lieux escartez loing de l'habitation des hommes, mais pourtant prés des grands chemins. Le nombre s'en augmenta si fort, qu'il n'y avoit ville ny bourgade qui ne fust obligée de bastir un hospital pour les retirer. On nommoit ces maisons *Ladreries*, & les Lépreux *Ladres* à cause de Sainct Lazare, le Patron des pauvres, & des languissants, que le vulgaire par corruption appelloit *Sainct Ladre*. Or les fondations publiques, les dons des parents de ceux qui estoient affligez de ce mal, les aumosnes des particuliers, & avec cela les immunitez & les privileges que le Roy & l'Eglise accorderent à ces miserables, les mirent si à leur aise, qu'avec le temps ils devindrent plus dignes d'envie que de pitié, au moins à l'esgard du menu peuple. On les accusoit de mener une vie pleine de desbordements, & quelquefois de crimes; Aussi quand ils en estoient convaincus on les brusloit tout vifs, afin que le feu purifiast tout ensemble l'infection du corps, & celle de

l'ame.

l'ame. J'ay leu qu'il y avoit des hommes qui apprehendoient si fort cette vilaine & honteuse maladie, qu'ils se chastroient pour s'en preserver.

Les Usures estoient fort communes, & encore plus excessives, les Juifs les exerçoient avec tant de cruauté, qu'ils ne s'en prenoient pas seulement aux biens pour avoir payement, mais aussi aux personnes, & les reduisoient en servitude. Les Papes se mirent souvent en devoir de les reprimer, mais ce fut en vain: car les Princes, & specialement le Roy Philippe les soustenoient, parce qu'ils en tiroient tribut pour permettre ces exactions, & qu'avec cela ils pouvoient à leur besoin desgorger ces sangsuës quand elles estoient trop pleines.

DEPUIS la naissance de l'Eglise il n'y avoit point eu de siécle où elle eust esté plus deschirée par les schismes, qu'elle le fut en celuy-cy. Je ne parle point du schisme qui fut causé par l'Empereur Henry IV. car il est plus du siécle precedent que de celui-cy, bien qu'il n'ait pris fin qu'avec la vie de cet Empereur, qui mourut à Liege l'an 1106. aprés avoir esté malheureusement dépoüillé de l'Empire par son propre fils. Je diray pourtant que sa conduite tyrannique & scandaleuse donna belle prise au Pape Gregoire VII. dont la vie estoit irreprochable, & exemplaire, de se constituer son Juge, de le faire citer à son tribunal sur les plaintes universelles de ses sujets, de l'excommunier & de le déposer de l'Empire, & aprés tout cela de luy arracher la disposition des grands benefices. Ce qui paroissoit d'autant plus favorable, que ce Prince en faisoit un honteux & infame trafic, qu'il les donnoit aux plus meschants, & qu'il les en inve-

EGLISE du 12. siécle.

SCHISMES.

EGLISE. stissoit par la verge & par l'anneau avant mesme qu'ils fussent sacrez. Mais aprés ce schisme il *y en* eut trois autres; sçavoir deux causez par les querelles que l'Empereur Henry V. fils de ce Henry, & puis Frederic II. surnommé Barberousse, eurent avec les Papes : Et un troisiéme, qui arriva entre ces deux par l'ambition du Cardinal Pierre Leonis. Celuy de Henry V. commença l'an 1118. cét Empereur ayant fait élire un nommé Maurice Burdin Archevesque de Braga en Portugal, & finit l'an 1122. cét Antipape, qui se nomma Gregoire VIII. estant tombé entre les mains de Calliste, & Henry ensuite ayant obtenu absolution de ce Pape. Le schisme que Frederic fit naistre dura depuis l'an 1159. sous trois Antipapes, Octavian, Guy de Creme, & Jean Abbé de Strume, qui prirent les noms de Victor IV. Pascal III. & Calliste III. & ne se termina que l'an 1183. Car encore que Frederic eust esté absous à Venise l'an 1177. il ne se reconcilia parfaitement avec ces Papes que six ans aprés.

Le schisme de Pierre Leonis commença en 1139. (car cette année-là il se fit élire à la Papauté concurremment avec Alexandre III. prenant le nom d'Anaclet) & fut esteint l'an 1138. Aprés sa mort la paix de l'Eglise dura seulement sept ans, puis fut troublée par la rebellion de la ville de Rome. Arnaud Clerc de la ville de Bresse l'excita, l'an 1145. Le peuple Romain par son instigation voulut secouër le joug des Prestres & restablir l'ancienne Republique. Ces mouvemens cesserent l'an 1155. car alors ce boutefeu ayant esté chassé de la ville, se retira vers l'Empereur Frederic, lequel le sacrifia à ses interests, le livrant à Adrien, qui le fit pendre & brusler.

Durant les troubles de ces schismes & pendant les com-

combustions qu'Arnaud suscita à Rome, il y eut cinq Papes qui se refugierent en France, Paschal II. l'an 1106. Gelase IV. l'an 1118. Innocent II. l'an 1130. Eugene l'an 1147. & Alexandre III. l'an 1161. sans compter Callifte II. qui y sejourna quelque temps aprés son élection, faite à Clugny l'an 1119. *EGLISE.*

Le fils du malheureux Henry IV. nommé comme son pere, & qui l'avoit contraint d'abdiquer l'Empire, monstra bien qu'il ne s'estoit pas rebellé contre luy pour l'amour de la Religion, puisqu'aussi-tost qu'il se crut bien estably dans le Throsne, il commença à reprendre les mêmes erres que luy, & dés l'année suivante 1107. il fit sçavoir au Pape Paschal & au Concile de Troyes, qu'il vouloit jouïr du privilege Apostolique d'instituer les Evesques, qu'il pretendoit avoir été donné à Charlemagne. Cette question fut remise à un Concile general, qui se devoit celebrer à Rome l'an 1110. Paschal s'y en retourna donc; mais Henry s'y estant rendu avec une armée, se saisit de sa personne & le força de passer un traitté, par lequel il luy accordoit les investitures, l'obligeant luy & ses Cardinaux par les serments les plus saints à promettre qu'il l'observeroit. Tous les Prelats de l'Europe se récrierent contre cét accommodement, qui remettant les élections au pouvoir des Princes temporels causoit un grand desordre dans l'Eglise. Ils tindrent plusieurs Conciles en diverses provinces pour le rompre, excommunierent l'Empereur, & mirent en avant que c'estoit une heresie de dire, que les investitures pussent estre faites par des laïques, ne considerant pas que cette proposition faisoit le Pape-mesme heretique, puisqu'il venoit de les accorder à l'Empereur.

La mesme question des investitures avoit aussi troublé l'Angleterre, les Rois Guillaume & Henry

EGLISE. Henry soustenant que c'estoit un droit de leur Couronne, & de tout temps possedé par leurs ancestres. A cause dequoy Anselme Archevêque de Cantorbery avoit esté banny de son siége : mais enfin ce different avoit esté terminé l'an 1107. à telle condition que le Roy relascheroit pour tousjours les investitures des Eglises, & que reciproquement les Evesques luy rendroient hommage.

Ce n'estoit à proprement parler que changer de termes, car qui fait hommage est vassal, & tient & releve de celuy à qui il le fait. Aussi les Papes eussent bien desiré que les Evesques ne l'eussent point rendu aux Princes laïques ; Et ils l'avoient expressément deffendu à ceux de France: mais la fermeté que le Roy Louïs le Gros & ses successeurs tesmoignerent sur ce poinct-là, les obligea de se relâcher. Ils n'oserent pas se mettre tout au mesme temps ce grand Royaume & la Germanie sur les bras, il faloit se garder un refuge en cas de besoin: & d'ailleurs ils ne se soucioient pas tant d'affoiblir les Rois de France, avec lesquels ils n'avoient rien à demesler pour la domination, que d'abaisser les Empereurs, qui estant fort puissants en Italie, tendoient tousjours à relever leur throsne Imperial dans la ville de Rome. De plus, la France estoit mieux unie, & par consequent plus malaisée à subjuguer que l'Empire, dont les sujets (aussi-bien ceux d'Allemagne que ceux d'Italie & du Royaume d'Arles) estant divisez entre eux, & ayants tous des interests d'establissements particuliers ont enfin ruiné ce grand corps par leurs jalousies & par leurs rebellions. C'estoit pour cette raison que les Papes prenoient si fort à tasche d'abaisser cette puissance, & il est vray que tous les autres Princes de l'Europe qui avoient jalousie d'elle comme de la plus formidable qui fut alors, se ralli-

lioient

lioient volontiers avec les Papes pour la déprimer. EGLISE.
La defense du Sainct Siége & de l'authorité de l'Eglise, leur fournissant une belle couleur pour prendre ce party-là. Cette reflexion n'est pas inutile.

Maintenant pour revenir à nostre narration: Henry V. succomba sous de si pésantes attaques, aussi-bien qu'avoit fait son pere. Du commencement sa presence fit prosperer ses affaires en Italie: mais comme aprés divers succez il en eut esté chassé, son Burdin demeura à la mercy de Calliste, qui le confina dans une prison perpetuelle. Puis luy-mesme incessamment fatigué des remonstrances qu'on luy faisoit de toutes parts, & n'ayant plus la force de soustenir tant de conspirations & de revoltes qui menaçoient à toute heure de l'accabler, ceda enfin à ces maux: Il renonça entierement aux investitures, & promit de laisser la liberté des élections aux Ecclesiastiques. Ce fut l'an 1122.

Les scandales & les persecutions que ce schisme causa dans la Chrétienté donnerent lieu selon mon avis à une fausse prediction qui couroit alors, ou du moins la firent entrer plus fortement dans les esprits. C'estoit que la fin du monde estoit fort proche, & que le regne de l'Antechrist avoit commencé. Sainct Norbert, & quelques autres personnes d'une sainteté irrefragable, le preschèrent comme une verité certaine: on n'osoit pas en douter, & l'espouvante fut si grande que le Pape Pascal, qui se sauvoit en France pour eviter la persecution, s'arresta quelque temps à Florence, pour voir à quoy aboutiroit un bruit si terrible.

Peu aprés l'accommodement, Henry V. estant mort sans enfans, l'Empire fut deferé à Lotaire Duc de Saxe, & aprés luy à Conrad. Ces deux

Prin-

EGLISE. Princes laisserent les Papes en paix, & ne rompirent point avec eux. Ainsi il n'y eut plus de schisme à craindre de ce costé-là. L'Estat de l'*Eglise* ayant esté assés tranquille huit ans durant, commença derechef à estre troublé par une autre division tres-dangereuse : car aprés la mort d'Honorius II. qui arriva l'an 1134. deux brigues contraires dans le sacré College éleurent chacun un Pape en mesme jour, l'une le Cardinal Gregoire du titre de S. Ange, qui prit le nom d'Innocent II. l'autre le Cardinal Pierre Leonis, qui se fit appeller Anaclet. Ce dernier avoit esté Moine à Chigny, mauvaise recommandation pour luy envers l'Ordre de Cisteaux, qui estoit alors devenu le plus puissant en France. Son droit, à l'examiner selon les formes, paroissoit le meilleur; mais son procedé ambitieux & superbe le fit trouver mauvais; les grandes largesses qu'il fit des despoüilles des Eglises pour se rendre maistre de Rome, donnerent lieu de croire qu'il y avoit de la simonie dans sa promotion, & qu'il ne meritoit pas le Pontificat, puisqu'il l'achetoit. Plusieurs gens de bien eussent esté d'avis (c'est ainsi qu'en parle Jean de Salesbery) qu'en pareilles contentions on n'eust reconnu pas un de ces concurrents, & qu'on eust élu un Pape tout de nouveau, qui n'eust point brigué le Pontificat; lequel est de telle nature aussi bien que tous les autres benefices, que quiconque le brigue s'en rend indigne. Aussi le Roy Louïs VII. vacilla quelque temps entre les deux partis, & assembla le Concile d'Estampes, pour sçavoir lequel des deux estoit le legitime. Les persuasions de Henry II. Roy d'Angleterre l'avoient desjà un peu incliné vers Innocent, le Concile d'Estampes le détermina tout à fait, cette assemblée l'ayant esté elle-mesme par les discours de Sainct Bernard, qui

qui y deduisit avec beaucoup de zéle & de vehemence, le droit & le merite de ce Pape. Aprés un coup si important, presque tous les Princes de l'Europe se declarerent pour luy : il n'y eut que Roger Duc de la Poüille, & Guillaume Duc d'Aquitaine, qui porterent Anaclet ; le premier afin d'avoir un Pape qui luy fust commode, & plus facile à manier, que n'avoient esté les precedens : le second ayant esté persuadé par Gerard Evêque d'Angoulesme, que son élection estoit canonique. On reprocha à ce Gerard que d'abord il avoit esté d'un party contraire ; mais que le despit de n'avoir pas esté continué dans la legation d'Aquitaine par Innocent, l'avoit jetté dans celuy d'Anaclet; qui en effet la luy confirma. C'estoit un des plus beaux emplois & des plus lucratifs que la Cour de Rome pust donner : car outre les trois Aquitaines, la Touraine & la Bretagne y estoient comprises. EGLISE.

Je separe la Bretagne de la Touraine, dautant que la premiere avoit encore son Archevesque à part, sçavoir l'Evesque de Dol, qui depuis le soûlevement de Neomene s'en estoit tousjours porté pour Metropolitain. Les plaintes souvent reïterées de celuy de Tours, & les instances des Rois de France en Cour de Rome n'avoient encore pu faire juger ce differend : mais Philippe Auguste lassé de le voir tant durer, poursuivit cette affaire avec tant de fermeté, & en parla si haut, qu'Innocent III. la termina par une Sentence définitive l'an 1198. qui remit Dol & les autres Eveschez de Bretagne sous la Metropole de Tours.

On voit dans la vie de Sainct Bernard comme il retira le Duc Guillaume du party d'Anaclet ; desorte qu'il n'y demeura plus que Roger Duc de la Poüille, auquel Anaclet donna le titre

EGLISE. de Roy de Sicile, à condition de payer six cens escus de redevance tous les ans au Sainct Siége. Le Royaume de Sicile comprenoit l'Isle de ce nom, la Pouïlle, la Calabre, & quelques autres terres voisines que Roger possedoit en Italie.

Or quoy que Guillaume Duc d'Aquitaine se fust laissé ramener à l'obeïssance d'Innocent II. l'an 1135. neantmoins Gerard demeura opiniastre pour Anaclet jusqu'à la fin de ses jours; aussi quelque temps aprés fut-il trouvé mort dans son lict, horriblement livide & bouffi. A trois ans de là, sçavoir l'an 1138. Anaclet mourut aussi; Ses parens mirent en sa place un autre Cardinal, auquel ils donnerent le nom de Victor. Enfin Innocent trouva meilleur de rachepter la paix d'eux, que de laisser plus long-temps fumer ce reste de division; Et lors qu'ils furent contents, Victor deposa la tiare & vint se jetter à ses pieds. Toutefois Roger persista encore quelque temps sans le reconnoistre pour Pape, parce qu'il refusoit de le reconnoistre pour Roy, jusqu'à ce que l'ayant pris en guerre l'an 1139. il s'accommoda de bonne grace avec luy, & en obtint la confirmation de sa Royauté.

Frederic I. estant venu à l'Empire, jeune, fier & ambitieux comme il estoit, entreprit d'en restablir la dignité, à quoy la facilité du Pape Anastase sembloit luy frayer le chemin; mais le Pape Adrian IV. qui tint le Siége aprés Anastase, resolut d'obvier à ses desseins, & de le tenir bas comme son dépendant. De là vinrent des inimitiez mortelles entre eux, qui pourtant n'aboutirent pas à une rupture ouverte; mais firent connoistre plus clairement à Frederic, qu'il luy estoit necessaire d'avoir un Pape à sa devotion. Adrian estant mort l'an 1159. il arriva que tous les Cardinaux, à la reserve de trois, élûrent le Cardinal Roland, qui se nomma

ma Alexandre III. mais tandis qu'il s'efforçoit de tesmoigner de la resistance à accepter le Pontificat, ces trois qui ne vouloient point de luy, élûrent promptement le Cardinal Octavian, qui se fit nommer Victor. L'Empereur en ayant eu avis, le favorisa premierement sous main, afin d'intimider Alexandre, & de le ployer à ses intentions; puis tout ouvertement quand il vid qu'il ne pouvoit pas mener l'autre à sa fantaisie. Ainsi il fit autoriser son élection par le Concile de Pise, lequel il avoit assemblé de son autorité, à l'exemple des anciens Empereurs, & employa tous ses efforts pour persuader aux autres Princes de luy adherer. Les Rois de France & d'Angleterre, qui se faisoient la guerre, s'estant accordez, assemblerent leurs Evesques, Abbez & Barons; l'un à Beauvais, & l'autre au Neuf-marché, pour discuter le droit des deux concurrents : les Legats de l'un & de l'autre parti y ayant esté entendus, Alexandre fut approuvé de tous, & Victor excommunié. Cela avint l'an 1161. Le bon droit du premier fut cette année mesme confirmé par grand nombre de miracles, à ce qu'escrivent plusieurs Autheurs, & neantmoins il s'en trouve un qui assure aussi, que Dieu en fit quelques-uns en faveur de Victor aprés son trespas. Cependant, ce dernier estant le plus fort à Rome, Alexandre chercha un asyle en France, & y sejourna trois ans : Au bout desquels ses affaires ayant pris un meilleur train en Italie, le Clergé & le peuple le rappellerent à Rome l'an 1164. Il fut obligé pour faire les frais de son voyage, d'imposer une collecte sur l'Eglise Gallicane. EGLISE.

La mesme année Victor son rival mourut dans la ville de Lucques. Quelques Prelats de sa faction, s'estant assemblez au mesme lieu defererent le Pon- 1164.

EGLISE. Pontificat à un de ces deux Cardinaux qui l'avoient éleu, sçavoir, à Guy de Creme. Celuy-là vescut cinq ans, & finit en l'an 1170. Ceux de son parti luy substituerent je ne sçay quel Abbé, qui n'estoit connu que par ses desbauches; ils le nommerent Calliste III. & Frederic le supporta comme il avoit fait les deux autres.

Il y eut en ce mesme-temps-là une grande brouïllerie en Angleterre. Le Roy Henry se roidissant à conserver certains droits pretendus, qu'il appelloit les Coustumes du Royaume, & Thomas Archevesque de Cantorbery à ne les point souffrir, comme estant contraires à la liberté Ecclesiastique. On trouveroit bien estrange aujourd'huy qu'un Evesque tinst teste si hautement à son Prince pour de semblables choses : mais en ce temps-là les plus gens de bien estoient persuadez que ces libertez estoient les colomnes de la Religion. La querelle dura sept à huit ans, & ne fut terminée que par la mort de l'Archevesque, qui fut assassiné dans sa Cathedrale l'an 1170. & par la penitence du Roy, qui fut si grande & si publique, que l'Eglise fut plus édifiée d'un tel exemple qu'elle n'avoit esté scandalisée par son offense.

L'Empereur Frederic ne fut pas plus heureux que les deux Henrys, si bien qu'estant battu par les foudres de Rome, & plus rigoureusement encore par la mauvaise fortune, chassé de l'Italie, & apprehendant la prochaine revolte de l'Allemagne, il ne trouva point d'autre voye de salut, que de demander pardon au Sainct Pere, & de se prosterner à ses pieds pour obtenir son absolution; ce qui se passa à Venise l'an 1177. Son Antipape Calliste en fit autant l'année suivante, s'estant allé jetter aux pieds de ce mesme Alexandre. Depuis

puis Frederic eut encore quelque brouïllerie avec les Papes Luce, Urbain & Clement IIIes du nom; mais il se reconcilia avec Clement, & vescut assez bien avec le Sainct Siége jusqu'à sa mort. Henry VI. son fils, fut couronné par Celestin III. l'an 1191. Il n'entreprit rien directement contre les Papes, neantmoins il se laissa excommunier pour avoir détenu Richard Roy d'Angleterre prisonnier, & pour n'avoir pas voulu rendre l'argent qu'il avoit extorqué de ce Prince pour le mettre en liberté. Il mourut sans avoir esté absous l'an 1197. *EGLISE.*

HERESIES. Parlons maintenant des heresies. Vers la fin du douziéme siécle les opinions d'un nommé Rousselin avoient fait quelque bruit. Il disoit que les trois Personnes divines estoient trois choses separées, comme l'estoient trois Anges, de telle sorte neantmoins que toutes trois n'avoient qu'un mesme pouvoir & une mesme volonté, & que si l'usage le permettoit on pourroit dire que c'estoit trois Dieux, ou autrement il s'ensuivroit que le Pere & le S. Esprit se seroient incarnez. Ces impietez sophistiques furent condamnées en un Concile tenu à Soissons; neantmoins l'Autheur ne laissoit pas de les debiter en cachete; Et peut-estre eust-il fait plus de progrez s'il ne se fust trouvé des surveillans, entre autres Yves de Chartres, qui rompirent ses mesures. Je ne sçay si c'est le mesme contre lequel Sainct Anselme n'estant encore qu'Abbé du Bec, a escrit son traité de l'Incarnation du Verbe, qu'il envoya au Pape Urbain II. pour l'examiner l'an 1094.

Vers l'an 1125. un certain Tanchelin, le plus scelerat de tous les hommes, empoisonna le Brabant & pays voisins de ses erreurs: Il assuroit que le ministere des Evesques & des Prestres estoit un abus, & que la communion de la sainte Eucha-

EGLISE. ristie ne servoit de rien à salut. Il traisnoit les peuples aprés luy par la magnificence de ses festins, & par la pompe de ses habits, estant revestu de drap d'or, & ayant les cheveux tressez avec des cordons de mesme; ceux qui le suivoient en estoient si fort enchantez, qu'ils beuvoient de ses urines, les gardoient comme des tresors & des reliques, & tenoient à grace particuliere qu'il voulust en leur presence abuser de leurs femmes & de leurs filles.

Il couroit au mesme temps dans la Provence, Gascongne & Languedoc, un autre Novateur nommé Pierre de Bruys, qui preschoit que le Baptesme estoit inutile avant l'âge de puberté; qu'il faloit abatre les Eglises, ces lieux, disoit-il, n'estant point necessaires aux Chrestiens pour adorer; que le sacrifice de la Messe n'estoit rien; que les prieres des vivans ne soulageoient point les morts; Et sur tout il pretendoit que l'on devoit avoir les croix en abomination, à cause que Nostre Seigneur y avoit esté ignominieusement attaché. Il en brusla luy-mesme un grand monceau le jour du Vendredy Saint, & avec ce feu fit cuire plein des marmites de chair, dont il mangea publiquement, & convia les peuples d'en manger. Mais Pierre de Clugny estant allé en ces pays-là luy donner la chasse, les peuples se saisirent de sa personne, & le bruslerent tout vif dans la ville de Sainct Gilles.

Sa secte ne s'en alla pas au vent avec ses cendres, un de ses disciples nommé Henry s'en rendit le Chef; c'estoit un Moine défroqué, lequel étant devenu vagabond, parce que son apostasie ne luy laissoit trouver seureté nulle-part, se mit à prescher ces heresies de lieu en lieu, & y en adjousta encore quelques autres de son invention. Pierre de Clugny le refuta par un puissant traitté. S. Bernard dans

dans un voyage qu'il fit dans le pays le confondit EGLISE.
par ses predications efficaces, soustenuës de quantité de miracles, desabusa les peuples qu'il avoit seduits, & le serra de si prés, qu'enfin il fut pris & livré à son Evesque pieds & mains liez l'an 1147. On nommoit ces novateurs PETROBRUSIENS & HENRICIENS; du nom de leurs deux principaux Docteurs.

Le mesme S. Bernard eut aussi à combatre une autre sorte d'Heretiques, qui se faisoient nommer les APOSTOLIQUES; se vantant d'estre les seuls qui suivissent exactement la doctrine des Apostres, & qui fussent le vray corps mystique de JESUS-CHRIST, tous les autres Chrestiens n'ayant point la vraye croyance comme eux. Ils tenoient beaucoup des extravagances de ceux que depuis on a appellez les Illuminez.

Il faut bien compter parmy les heresies les propositions trop hardies & trop subtiles que Pierre Abailard avança touchant la Trinité, puisqu'elles furent condamnées comme telles l'an 1140. au Concile de Sens, qui fut confirmé par le Pape, quoy qu'il semble à quelques-uns que s'il y eût beaucoup de presomption de sa part, il y eut aussi un peu de chaleur & de faute d'intelligence du costé de ses parties. Quoy qu'il en soit, son humilité repara sa faute, car en ayant appellé au S. Siége, il se laissa facilement arrester à Clugny par Pierre le Venerable, & y finit le reste de ses jours. Son épouse Heloise avoit aussi pris le voile sacré. On sçait assez l'histoire de leurs amours & de leur vie; ce n'est pas icy le lieu d'en parler.

Les predications d'un certain Moine nommé Raoul, estoient quelque chose de pire que l'heresie. Je trouve que du temps de la Croisade de l'an 1146. ayant assemblé je ne sçay combien de

EGLISE. mille hommes pour passer en Terre Saincte, il preschoit qu'il faloit avant que de partir, tuer tous les Juifs, qui estoient plus ennemis de JESUS-CHRIST, que les Mahometans. Sainct Bernard eut bien de la peine à sauver ces malheureux de la fureur du menu peuple, qui n'est jamais plus aisé à esmouvoir, que quand on luy propose d'exercer quelque cruauté, & à obliger le Moine de se retirer dans son Convent.

Les Papes estoient persecutez par d'autres Heretiques, qu'on pourroit nommer POLITIQUES, parce qu'ils ne vouloient point que les gens d'Eglise eussent aucune domination ny jurisdiction sur le temporel. Les Romains suscitez, comme nous avons dit, par Arnaud de Bresse, s'estoient mis dans la teste de l'oster au Pape dans leur ville & de luy laisser seulement le spirituel ; de sorte qu'Eugene III. fuyant leur persecution fut contraint de se retirer en France l'an 1147. Tandis qu'il y estoit, il convoqua un Concile à Rheims, où l'on examina les propositions de Gilbert Poret ou Porée Evesque de Poictiers : lequel ayant trente ans durant professé la Philosophie dans les plus celebres villes du Royaume, parloit de Dieu & des Personnes de la Trinité plustost selon les topiques d'Aristote, que selon le langage de l'Escriture Sainte, Il disoit que l'Essence divine n'estoit point Dieu ; que les proprietez des Personnes n'estoient point les personnes ; que la Nature divine ne s'estoit point incarnée ; qu'il n'y avoit point de merite que celuy de CHRIST, & que personne n'estoit veritablement baptisé s'il ne devoit estre sauvé. Ses Archidiacres-mesmes, mûs de zéle ou d'inimitié, se rendirent ses accusateurs. S. Bernard les soûtint puissamment : l'affaire fut traitée en deux conferences, l'une à Auxerre, & l'autre à Paris, & à la fin

fin terminée dans une troisiesme qui se tint aprés le Concile de Rheims, le Pape n'ayant pas voulu traduire devant une si grande assemblée un Evesque d'une si éminente doctrine, & qui d'ailleurs protestoit de se soûmettre à ce qui en seroit jugé par sa Sainteté. Ses propositions furent condamnées, il receut ce jugement avec toute la soûmission possible; mais quelques-uns de ses disciples s'aheurterent encore à les soustenir. EGLISE.

Afin que vous connoissiez que l'esprit humain donne facilement dans toutes les nouveautez les plus extravagantes, il ne faut que considerer un malheureux visionnaire qui fut presenté au Pape au commencement de ce Concile. On le nommoit Eon de l'Estoile, Gentilhomme Breton: il estoit tellement ignorant, qu'ayant ouy chanter dans l'Eglise *Per EUM qui venturus est judicare vivos & mortuos*, il s'estoit imaginé, & l'assuroit, que c'estoit luy qui devoit juger les vivants & les morts. Il n'est pas croyable combien de gens s'infatuerent de cette ridicule extravagance: on le suivoit, comme un grand Prophete; tantost il marchoit avec une pompeuse suite, tantost il se cachoit, puis il reparoissoit plus glorieux qu'auparavant. On disoit qu'il estoit Magicien, & que pour attirer le monde il faisoit de grands festins, mais qui n'estoient que des illusions, & que les viandes qu'on mangeoit à sa table, & les presens qu'il donnoit, estoient des charmes qui alienoient l'esprit. L'Archevesque de Rheims l'ayant attrapé le presenta au Concile, & au S. Pere. Ses responses pleines de resveries phrenetiques firent qu'on le traitta de fou. Et pourtant on le resserra en une prison fort estroite, où il mourut bien-tost aprés. Plusieurs de ses disciples encore plus insensez que luy, aimerent mieux souffrir les flammes que de le renoncer.

EGLISE. Il estoit sans doute demeuré quelque levain des Petrobrusiens, & des Henriciens, qui rebrouillant les esprits, les porta à remuer plusieurs questions nouvelles & dangereuses : mais outre cela il s'écoula d'Italie en France quelques autres empoisonneurs qui y apporterent le plus pernicieux venin des Manichéens : Et ce fut ceux-là à mon avis qui infecterent premierement le Diocese d'Alby, à cause de quoy on nomma ces Heretiques ALBIGEOIS. Ils furent convaincus dans une conference qui se tint dans cette ville-là chez l'Evêque qui avoit esté nommé arbitre par les deux parties, en presence de quantité de Seigneurs, & de Prelats, & mesme de Constance, femme de Raimond Comte de Toulouze, & sœur du Roy de France ; Gozelin Evesque de Lodeve refutant leurs erreurs par des passages du Vieil Testament ; car ils ne recevoient point le Nouveau.

Ce remede n'arracha point cette mauvaise graine, elle se multiplia de plus en plus, & gagna bientost Toulouze, la capitale du Languedoc. Les Rois de France & d'Angleterre furent sur le point d'employer le fer pour l'exterminer, toutefois ils trouverent plus à propos d'y envoyer des Predicateurs qui travaillassent à les convertir, ou à les confondre, & à les retrancher de la Communion des Fidelles afin qu'ils ne gastassent plus personne. Le Legat du Pape y alla l'an 1178. accompagné de quatre ou cinq Evesques, & de plusieurs autres Ecclesiastiques ; ils descouvrirent beaucoup de ces gens-là dans Toulouze : entre autres le plus riche & le plus ancien, & pour ainsi dire le cocq de tous les autres, qui prestoit ses tours à leurs docteurs pour y faire leurs presches. Ils le contraignirent de se soûmettre à une penitence publique, raserent ses tours *, & excommunierent & bannirent plusieurs de ces Heretiques,

* Les principaux

ques, qui se retirerent dans l'Albigeois. C'estoit comme leur fort, parce que Roger Comte d'Alby les favorisoit, & se servoit d'eux pour tenir l'Evesque de sa ville prisonnier.

EGLISE. Bourgeois de Toulouze & d'Avignon, avoient des tours en leurs maisons.

Ce pays de Languedoc & de Gascongne, tant à cause de leur esloignement que de leur scituation, & aussi de l'humeur boüillante & guerriere de leurs habitants, estoient remplis d'une autre sorte de bestes farouches, & qui aimoient le carnage; j'entends des troupes de bandits, qui se loüoient à ceux qui en avoient besoin pour se venger de leurs ennemis, ou ravageoient eux-mesmes pour leur compte. Ils ne s'en prenoient pas aux biens seulement; mais aux personnes & à la vie, sans espargner ny condition, ny âge, ny sexe. Ils n'estoient d'aucune religion, mais assistoient les Heretiques, pour avoir sujet de piller les Clercs. & les Eglises; les uns s'appelloient Brabançons, Arragonois, Navarrois, & Basques, à cause qu'ils venoient de ces pays-là; les autres Cotereaux, & Triaverdins, par quelque sobriquet dont je ne sçay point l'origine; & leurs cavaliers *Routiers*, du mot Tudesque *Reuter*. Le Concile general de Latran, qui se tint l'an 1179. excommunia les uns & les autres, defendit de les inhumer en terre saincte, & exhorta les Catholiques de leur courir sus, de se saisir de leurs biens, & de mettre leurs personnes en servitude, accordant à ceux qui prendroient les armes contre eux des Indulgences ou Relaxations de penitence à proportion de leurs services, & selon la discretion des Evesques.

Entre ces Heretiques il y en avoit qu'on nommoit POPELICAINS, qui tenoient quantité de forts chasteaux en Gascongne, où ils s'estoient cantonnez, & faisoient un corps ensemble depuis qu'on les avoit separez de l'Eglise. Henry, qui d'Abbé

EGLISE. de Clervaux avoit esté fait Evesque d'Albi, ayant en qualité de Legat assemblé des troupes assez nombreuses par ses predications, les alla visiter avec main forte l'an 1181. Ils feignirent pour éviter cét orage d'abjurer leurs erreurs, mais le peril passé ils vescurent comme auparavant. Cette contagion s'épandit en plusieurs Provinces delà & deçà la Loire; Un de ces faux Apostres nommé Terric, qui s'estoit tenu long-temps caché dans une grotte à Corbigny au Diocese de Nevers, fut pris & bruslé. Plusieurs autres souffrirent le mesme supplice en divers endroits, particulierement deux horribles vieilles dans la ville de Troyes, à l'une desquelles, disoit-on, ils avoient donné le nom de Saincte Eglise, & à l'autre celuy de Saincte Marie, afin que lors qu'ils estoient interrogez par les Juges, ils pussent jurer par Saincte Marie qu'ils n'avoient point d'autre croyance que celle de Saincte Eglise.

Ces Popelicains entre autres choses impugnoient ouvertement la realité du Corps de N. S. J. C. dans le S. Sacrement, à cause dequoy il y eut en ce temps-là plusieurs miracles pour confirmer le peuple dans la foy de ce mystere. Ils furent condamnez au Concile de Sens de l'an 1198. comme aussi les VAUDOIS, les PATARINS & les CATHARES. Le nom des Patarins venoit de ce qu'ils faisoient gloire de patir pour la verité; celuy des * Cathares, de ce qu'ils professoient faussement une grande pureté de vie. On appelloit ces derniers en Flandre, Piffles; & en France Tisserans, parce que la pluspart vivant du travail de leurs mains, gagnoient leur vie à ce mestier. Il faudroit un traité entier pour rapporter toutes ces sectes, leurs divers noms & leurs opinions; qui estoient semblables en quelques points, & differentes en d'autres: mais il me semble qu'elles peuvent toutes se reduire à deux, sçavoir des Albi-

* *Catharos* en Grec signifie *pur.*

geois

geois & des Vaudois, & que ceux-cy avoient à peu près les mesmes opinions que ceux qu'on nomme aujourd'huy Calvinistes. EGLIS.

Il s'éleva sinon une heresie, au moins quelques doutes assez grands touchant la resurrection des corps, du temps de Maurice Evesque de Paris, à cause dequoy pour tesmoigner quelle estoit sa foy sur cet article-là, il ordonna qu'on graveroit sur son tombeau le premier * Respons qui se dit dans l'office des trespassez. A son exemple plusieurs Ecclesiastiques ordonnoient en mourant, qu'on mist aussi ce respons en escrit sur leurs poitrines, & qu'on l'enterrast avec eux.

* *Credo quod redemptor meus vivit, &c.*

Les erreurs & les schismes choquant la puissance du Pape & celle des Ecclesiastiques, l'affermissoient & l'augmentoient davantage. Car premierement les Papes remporterent sur les Empereurs, l'avantage tout entier dans le differend des investitures. Puis lors qu'ils eurent acquis cette liberté à l'Eglise pour les élections, ils la voulurent aussi estendre aux personnes & aux biens des Ecclesiastiques. Ils disoient que l'Eglise ne devoit point de contribution qu'à son Chef, qui est le Vicaire de JESUS-CHRIST en terre, & que les Ecclesiastiques ne pouvoient estre corrigez que par leurs superieurs. Ce qu'ils fondoient sur cette maxime, que le moins noble ne devoit point avoir d'empire sur le plus noble, ny l'inferieur estre le juge de celuy qui est au dessus de luy. Toutefois ce point blessant l'autorité de tous les autres Princes temporels, aussi-bien que des Empereurs, ne pût passer que dans les terres de ceux qui estoient foibles, & delà les monts.

Puissance des Papes.

Le troisiéme sujet du differend qu'ils eurent avec les Empereurs, fut qu'ils pretendoient que c'estoit à eux de donner l'Empire, & que l'élection des

EGLISE. Grands qui en relevoient, ne pouvoit faire qu'un Roy, si leur autorité ne l'honoroit du titre d'Empereur. Cette croyance estoit procedée de ce qu'en effet ils avoient premierement deferé la dignité & la charge de Patrice au Roy Pepin & à Charlemagne, & puis l'Empire mesme à ce dernier. Pour ce chef ils l'emporterent hautement sur les Empereurs. L'exemple de Henry VI. ne nous laisse aucun sujet d'en douter; Car quand il prit la couronne Imperiale à Rome l'an 1191. le Pape Celestin III. qui estoit sur un échaffaut, & assis, la tenant entre ses pieds, la poussa à terre, pour monstrer qu'il estoit en son pouvoir de la renverser, & les Cardinaux l'ayant reçuë entre leurs mains, la poserent sur la teste de l'Empereur, qui estoit en bas, & à genoux, attendant cette grace avec soumission.

Mais les Papes ne pûrent pas si facilement gagner un quatriéme point, qui estoit d'empescher que les Evesques ne rendissent hommage à leurs Souverains temporels. Ils s'opposoient à cette soûmission, parce qu'ils estimoient indigne que des mains sacrées, qui operoient les plus augustes mysteres de la Religion, fussent serrées entre des mains profanes. Or quoy que les Souverains, & specialement les Rois de France eussent un grand respect pour tout ce qui venoit du Sainct Siége, ils ne purent neantmoins leur deferer pour ce chef, ny pour celuy de la franchise des biens & des personnes. Car le Roy Louïs VI. ne voulut point permettre à Raoul de rentrer dans l'Archevesché de Bourges, qu'il ne luy eust fait hommage; ce qu'Yves de Chartres excusa envers le Pape Paschal, sur la crainte d'un grand inconvenient. Et ce Pape ayant donné une Bulle, à la requisition du Clergé de France, qui defendoit, sous peine d'excommunication, aux Baillifs & Prevosts du Roy, d'exiger aucu-

aucune prestation des pauvres Clercs, le mesme Roy écrivit des lettres pleines de chaleur à Yves, menaçant qu'il prendroit le bien des Clercs par tout où il le trouveroit, si cette Bulle n'estoit revoquée: Je ne sçay ce qui en arriva. *EGLISE.*

Il s'estoit étably en ces siécles-là une maxime, qui donnoit une domination indirecte aux Papes sur les Princes, & droit d'animadversion sur leur gouvernement. C'est qu'encore qu'ils ne crussent pas que les Princes dépendissent d'eux pour le temporel, ils pensoient pourtant estre bien fondez à cause du spirituel, de juger si leurs actions estoient bonnes ou mauvaises, de les admonester, de les corriger, de leur defendre ce qu'ils ne croyoient pas licite & de leur commander ce qu'ils croyoient juste. Ils se meloient, quand deux Princes estoient en guerre, de leur ordonner des tréves, de mettre leurs differends en arbitrage, & de les obliger à debattre leur droit par devant eux. Le Roy Jean pressé par le Roy Philippe Auguste, eut recours à Innocent III. Lequel écrivit là-dessus, qu'estant préposé au Gouvernement de l'Eglise universelle, il se sentoit obligé par le commandement de Dieu, de proceder en cette affaire suivant les formes de l'Eglise, & de dénoncer le Roy de France pour idolâtre & Publicain, s'il ne faisoit apparoistre de son droit devant luy ou devant son Legat. Car encore, disoit-il, qu'il ne luy appartinst pas de juger du fief, toutefois il avoit droit de connoistre du peché, & il appartenoit au Sainct Siége de corriger toutes personnes de quelque qualité qu'elles pussent estre, & si elles estoient refractaires à ses commandements, d'y employer les armes de l'Eglise. C'estoit les excommunications, & mesme les interdits; cruel remede qui ostoit l'usage des Sacremens, & le service divin aux vivans, & quelquefois mesme la sepulture aux morts.

EGLISE. morts. Ils estoient persuadez qu'il estoit de leur devoir de remedier à tous les scandales publics; de leur soin paternel, de soulager & de proteger tous les opprimez; & de la grandeur de leur Tribunal, de faire justice à toute la terre. Ainsi ils recevoient les plaintes de tous ceux qui souffroient oppression; ils alloient mesme au devant, & prenoient connoissance des injustices que les Princes faisoient à leurs peuples, & des exactions nouvelles. Ils prononçoient quelquefois anatheme sur ceux qui les levoient. Et quelquefois ils exposoient en proye les biens & ceux qu'ils excommunioient, & commandoient de se saisir de leurs personnes, & de les reduire en servitude. Les Souverains ne furent pas à couvert de ces foudres: Car soit en vertu de cette opinion qui alors estoit assez commune, mais à mon avis peu soustenable, que les excommuniés sont décheus de la possession de leurs biens, soit qu'ils ne crussent pas qu'on deust laisser le gouvernement des peuples Catholiques, à des Princes revoltez contre l'Eglise, ils allerent jusques à les déposer, à declarer leurs sujets déliez du serment qu'ils leur avoient fait, & à leur défendre de leur obeïr. Gregoire VII. commença d'exercer cette autorité sur l'Empereur Henry IV. il en voulut user de mesme à l'endroit de Philippe I. Roy de France: Car une fois il escrivit aux Grands du Royaume, d'empescher les excés qu'il commettoit, specialement à l'endroit des Marchands qui alloient aux foires: & une autre fois il le menaça de rompre les liens de la foy dont ses sujets luy estoient attachez, s'il ne cessoit de vendre les Benefices, & s'il ne permettoit à l'eleu Evesque de Mascon d'entrer dans son Episcopat. Victor II. l'excommunia en effet dans le Concile de Clermont. D'autres Papes ont excommunié & deposé les Empereurs

pereurs Henry V. Frederic I. & Frederic II. & ont attenté pareille chose sur plusieurs autres testes couronnées. EGLISE.

On s'estonne que des Papes qui estoient en reputation de si grands hommes de bien, particulierement Gregoire VII. & Alexandre III. ayent fait de telles entreprises, qui semblent si éloignées des maximes des anciens Peres & des premiers siécles. Il faut donc sçavoir que ces lettres supposées des premiers Papes, sur lesquelles on avoit estably un nouveau droit canon, avoient persuadé à leurs successeurs dés la fin du huitiéme siécle, que leur autorité sur les Fidelles n'avoit point de bornes; qu'en qualité de Pasteurs universels ils pouvoient faire des commandemens & des défenses à tous les Fidelles en ce qui regardoit leur salut & le bien de la Religion, les admonester, & aprés les punir s'ils n'obeïssoient pas. Que si les predecesseurs de Gregoire n'avoient point usé de ce prétendu pouvoir sur les Empereurs; c'est qu'alors ceux-cy estoient Princes plus reglez, & les Papes de ce temps-là plongez dans d'extrémes desordres: mais que tout au contraire, Henry IV. s'estoit rendu execrable par ses vices infames, & que Gregoire estoit venerable à toute la Chrestienté par ses vertus.

J'oseray adjouster qu'il y avoit mesme quelque chose dans les siécles precedens qui pouvoit donner couleur à ce que ce Pape entreprenoit. Car dans le sixiéme, l'Eglise s'estoit mise en possession d'exclure des fonctions civiles & militaires, & mesmes du Mariage, ceux qu'elle mettoit en penitence publique, afin qu'elle fust plus humble & plus parfaite. S. Leon Pape l'avoit seulement conseillé, ses successeurs en firent une Loy, & les Conciles de Tolede la reduisirent en pratique à l'égard de leurs Rois mesme. Témoin Vamba, l'un des plus

EGLISE. illustres & des plus glorieux de leurs Monarques: lequel ayant esté consacré à la penitence; comme il estoit à l'agonie, non point de son consentement, car il avoit perdu toute connoissance, mais selon l'usage de ce temps-là, se vid neantmoins obligé, lorsqu'il fut revenu en convalescence, de renoncer à la Royauté. Remarquez, s'il vous plaist, que ces Conciles d'Espagne fournirent de grands préjugez aux Papes pour soûmettre les Souverains à leur disposition. Car les Rois Visigots estant électifs, les Evêques avoient beaucoup de part à leur élection, & leurs Conciles estoient comme des assemblées, où les Grands & les Rois mesme se trouvoient. On y corrigeoit les dereglemens de la Souveraineté, & on leur imposoit des loix avec peine d'anatheme & de deposition s'ils les violoient. Les Evesques de France entreprirent la mesme chose en déposant Louïs le Debonnaire; Et quoy que ce fust une pure faction, ce Prince toutefois ne reprit point la Couronne, que par l'autorité d'une autre assemblée d'Evesques. Foulques, Archevesque de Rheims, menaça Charles le Simple de soustraire ses sujets de son obeïssance, s'il s'allioit avec les Normans qui alors estoient encore barbares & infideles. Or les Papes croyoient comme un article de foy, que leur pouvoir estoit beaucoup plus grand que celuy de tous les Evesques, & qu'ils n'avoient point d'autres bornes que celles que luy donnoient les Canons exprés des Conciles, & les Decrets du Siége Apostolique; lesquels n'avoient garde de leur defendre de déposer les Rois, puisqu'on n'avoit pas pû s'imaginer que cette pensée leur montast jamais dans la teste. Gregoire II. en l'an 730. ayant fulminé anatheme contre Leon l'Isaurien, suspendit au moins le payement des tributs, & l'obeïssance des peuples, ou peut-estre les en deslia tout-à-fait,

comme

comme quelques-uns le pretendent. De plus, s'estant attribué, comme ils firent, l'autorité de créer des Rois, laquelle d'ailleurs leur estoit deferée par l'ambition de ceux qui recherchoient ce titre: ils s'allerent imaginer qu'ils pouvoient bien oster la Couronne à ceux qui en estoient indignes, puisqu'ils en pouvoient honorer ceux qui la meritoient. EGLISE.

Il y eut avec cela beaucoup d'occasions qui ne servirent pas peu à confirmer cette opinion; Entre autres la prohibition de contracter mariage entre parents, jusqu'au septiéme degré, & entre alliez jusqu'au quatriéme & cinquiéme; La connoissance qu'ils prenoient de toutes les grandes causes, non seulement entre les Ecclesiastiques, mais encore entre les Princes; Et les Croisades. Car pour le premier ils trouvoient toûjours assez de parentez ou d'alliances pour dissoudre les mariages des Princes, & par ce moyen se rendoient formidables. Et pour le second, ils n'estoient pas moins considerez par le pouvoir qu'ils avoient de juger de tout, dautant que les parties ont naturellement de la crainte & du respect pour leurs Juges; Et qu'eux ayans dans cette incroyable affluence d'affaires, dequoy employer grand nombre de personnes, attiroient à leur Cour tous ceux qui avoient l'ambition de parvenir, ou la curiosité de se façonner & de s'instruire dans cette escole la plus celebre du monde. En effet tout ce qu'il y avoit de plus beaux esprits par toute l'Europe y couroient pour avoir des emplois; Et comme l'on a toûjours affection pour celuy de qui l'on tient son avancement, quand ils sortoient de-là, aprés avoir bien fait leurs affaires, ils portoient par tout la grandeur des Papes avec un zéle ardent pour establir leurs maximes.

EGLISE. Les Croiſades les rendirent auſſi tres-puiſſants. Car dans celles qui ſe faiſoient pour la Terre Sainte, ils ordonnoient aux Princes de s'y enroller, ils retenoient le ſouverain commandement dans ces armées-là par leurs Legats, & ils ſe rendoient en quelque façon les Seigneurs de tous les Croiſez: non ſeulement parce qu'ils en exigeoient obeïſſance, mais de plus, parce qu'ils les prenoient ſous leur protection juſqu'à leur retour; ce qui eſtoit comme des lettres d'Eſtat, qui ſurſéoient toutes procedures civiles & criminelles. Dans les autres Croiſades qui ſe faiſoient contre les ſchiſmatiques & les heretiques, ils établirent pour loy, que ceux qui eſtoient convaincus de ces crimes perdoient tous leurs biens, honneurs, & dignitez; En ſuite dequoy ils les en privoient ou les en faiſoient priver par des Conciles que leurs Legats aſſembloient; puis ils donnoient leur dépouïlle à ceux qui avoient bien ſervi dans ces expeditions, ſans trop conſulter le Seigneur ſouverain dont ces terres eſtoient mouvantes, parce qu'il n'euſt pas oſé en refuſer l'inveſtiture à ceux qu'une puiſſance ſi ſainte en avoit pourveus.

Mais leur plus grande force conſiſtoit en celle du Clergé & des Religieux; Ces grands Corps eſtant en ce temps-là fort unis pour la manutention de ſes franchiſes & de ſes libertez, qu'ils croyoient fermement eſtre de droit divin, conſideroient le Pape comme un Chef puiſſant qui ne leur manquoit pas au beſoin. Il eſt vray que ſon autorité trop abſoluë peſoit fort ſur la teſte des Eveſques: mais quand elle les preſſoit trop, ils avoient recours à celle du Prince, comme protecteur des biens & de la liberté des Eccleſiaſtiques. Reciproquement ils ſe ſervoient de celle des Papes, pour ſe defendre des entrepriſes des Princes: Et ſe gouvernant

ainſi

ainsi entre les deux Puissances, ils tâchoient de moderer l'une par l'autre. EGLISE.

Au reste ils avoient sujet de se plaindre, de ce que les Papes leur ostoient une bonne partie de l'autorité qui leur appartenoit, comme aux successeurs des Apostres; De ce qu'ils attiroient immediatement à leur Tribunal la connoissance de toutes les causes, ne leur laissant presque rien à juger en premiere instance; De ce qu'ils les obligeoient à leur prester serment, selon une formule dans laquelle Gregoire VII. avoit ajousté des termes qui emportoient foy & hommage; De ce qu'ils leur imposoient la necessité d'aller à Rome; De ce qu'ils s'arrogeoient à eux seuls le droit de sacrer les Metropolitains; De ce qu'ils donnoient des dispenses des saints Canons, comme si toute la discipline Ecclesiastique n'eust dépendu que de leur volonté absoluë; de ce qu'ils accordoient des exemptions aux inferieurs pour les soustraire à l'obeïssance de leurs Superieurs. Ils se plaignoient encore, de ce qu'ils s'estoient reservez à eux seuls le pouvoir de recevoir les Coadjutoreries, & celuy de dissoudre le mariage spirituel des Evesques, c'est-à-dire, de les separer de leur Eglise par voye de cession, ou de translation, ou de déposition; Et de ce qu'ils empiétoient la disposition de la pluspart des Benefices.

Disons quelque chose de plus particulier sur les principaux de ces points. Les differends d'entre les particuliers se traittoient par la Cour de Rome seule dans le douziéme siécle: toutefois quand les causes estoient trop importantes, ou qu'elles touchoient toute l'Eglise, ou tout un Estat, ils les remettoient au jugement d'un Concile. Ainsi Gregoire VII. lorsque la querelle entre luy & l'Empereur Henry V. vint à se renouveller, asseura qu'il assigne-

EGLISE. assigneroit un Concile, dans un lieu seur où tous se pussent trouver amis ou ennemis, tant de l'ordre Clerical que de l'ordre Laïque, pour juger lequel de Luy ou de l'Empereur avoit rompu la paix, & pour aviser aux moyens de la restablir. Gelase II. dit la mesme chose, & qu'il *acquiesceroit au jugement de ses freres les Evesques, que Dieu avoit constituez Juges dans son Eglise, & sans lesquels une cause de cette nature ne se pouvoit traitter.* Innocent III. escrivit qu'il n'osoit rien decider sur le mariage du Roy Philippe II. sans la determination d'un Concile General: Et que s'il le faisoit *il en pourroit courir risque de son ordre & de son office*; Paroles remarquables, en ce qu'elles semblent insinuer qu'un Pape peut estre déposé non seulement pour heresie, mais aussi pour avoir abusé de sa puissance.

De ce temps-là ils estoient encore obligez de gouverner l'Eglise par l'avis des Cardinaux; dont la puissance estoit montée à un tel degré depuis l'an mille, qu'ils estoient les Collateraux & les Coadjuteurs du Pape, dit Saint Bernard; que leurs droits estoient plus grands que ceux des Patriarches & des Primats, & qu'ils avoient pouvoir de porter une censure authentique sur les Papes mesmes. Le secours & les merites de tant de grands personnages choisis de tous les Estats de l'Eglise Occidentale, desquels le Sacré Collegé estoit remply, n'ayderent pas peu aux Papes à soustenir le fardeau des affaires, & à maintenir & augmenter leur autorité dans tous les pays les plus esloignez. Mais quand ils se furent agrandis par leur moyen, ils s'affranchirent de leur dépendance; & aujourd'huy ils leur demandent seulement leur avis, & ne se tiennent point obligez de le suivre.

Quant à la disposition des Benefices, ils avoient attiré

attiré à eux celle des grands, comme font les Archevefchez, Evefchez & Abbayes, en fe rendant maiftres des Elections, fous pretexte de juger les differends qui naiftroient entre les brigues oppofées; & celle des moindres, comme font les Dignitez & Chanoinies des Eglifes Cathedrales & Collegiales, par les recommandations qu'ils faifoient aux Chapitres en faveur des Clercs fuivans leur Cour. Lefquelles ayant fouvent obtenu l'effet qu'ils defiroient, fe tournerent en commandement abfolu à l'incitation des flateurs & des intereffez. Et puis elles furent fuivies des refervations, & aprés des expectatives, dont l'abus alla toûjours en augmentant non-obftant la Pragmatique de Saint Louïs, & les remedes que Philippe le Bel y voulut apporter, & dura jufqu'au temps du grand fchifme, que le Roy Charles VI. & aprés luy Charles VII. y mirent la main de bonne forte, & ramenerent les Elections, Collations & Prefentations dans l'ordre des Decrets des Conciles generaux, fans plus avoir d'égard aux paffedroits que la Cour de Rome avoit introduits. EGLISE.

Dés le cinquiéme fiécle non feulement les Evêques, mais prefque tous les Ecclefiaftiques de deçà les Monts, avoient cette pieufe couftume, d'aller à Rome vifiter les fepulcres des Apoftres Saint Pierre & Saint Paul, comme pour y rendre leurs hommages, & tefmoigner qu'ils tenoient la foy que ces Apoftres avoient prefchée. Par mefme moyen ils rendoient leurs refpects aux Saints Peres, lefquels avec le temps convertirent cette devotion volontaire en une obligation indifpenfable, fi bien qu'ils faifoient de grands reproches à ceux qui y manquoient.

Les difpenfes eftoient tout-à-fait inconnuës dans les premiers fiécles, & lors que l'on commença d'en

EGLISE. d'en donner, ce ne fut pas pour permettre d'enfraindre les Canons, mais plustost pour absoudre ceux qui les avoient enfraints. Aprés l'onziéme siécle l'usage en devint tres-frequent. J'en remarque quatre ou cinq causes; les guerres continuelles entre les particuliers, aussi-bien qu'entre les Princes; la multitude des Decrets, qui estoit si grande qu'il estoit difficile qu'on n'en violast quelqu'un; la corruption des mœurs, & le peu de conte que l'on tenoit des regles Ecclesiastiques: de sorte que l'on étoit obligé d'obvier à ce mespris par des dispenses, & on croyoit couvrir la transgression en la permettant. Les Papes ne dispensoient pourtant pas en choses contre la foy, & contre les bonnes mœurs, mais bien en celles qui n'estoient defenduës & permises que par le droit positif. Quant au droit divin & naturel, ils n'en disposoient pas directement, mais par interpretation & par declaration.

Pour les exemptions des Monasteres, nous avons marqué dans le sixiéme siécle, comme elles commencerent par la concession des Evêques, & comme tous les Grands se piquerent d'en decorer ceux qu'ils fondoient. Les premieres que l'on trouve avoir esté accordées, n'estoient que pour delivrer les Moines des charges & droits temporels. Depuis ils y firent ajouster quelques privileges: entre autres, qu'ils eliroient leurs Abbez, qu'ils seroient maistres de leur discipline: & que les Evêques leur ordonneroient des Prestres à leur requisition. Enfin ils trouverent moyen de les estendre à la Jurisdiction spirituelle, & de se soustraire de la dependance de leur Evesque: à quoy trois choses estoient requises, le consentement de l'Evesque, l'autorité du Saint Siége, & la Pragmatique Sanction du Roy.

Le nombre de ces exemptions s'accroissant de jour en jour, le Pape s'arrogea à luy seul le pouvoir de

de les donner, & de sousmettre les Monasteres au Saint Siége, malgre les Evesques Diocesains. Il en usa de mesme à l'égard de quelques Evesques & de quelques Chapitres, soustrayant ceux-cy à leurs Evesques, & les Evesques à leurs Metropolitains. Les gens de bien ne se pûrent taire de ce desordre, leurs escrits en parlent encore : Saint Bernard quoyque Moine, & tres-zélé pour le Saint Siege, les condamnoit hautement. Car exempter les Abbez de la Jurisdiction des Evesques, qu'estoit-ce autre chose, disoit ce grand Saint, que de leur commander la felonie & la rebellion ? Et n'estoit-ce pas une deformité aussi monstrueuse dans le corps de l'Eglise, d'unir immediatement un Chapitre ou une Abbaye au Saint Siége, que dans le corps humain d'attacher un doigt à la teste? EGLISE.

Ces graces ne se donnoient pas gratuitement à Rome, les Abbez & les Moines despoüilloient leurs Monasteres pour achepter cette independance, & les rendoient souvent tributaires au Saint Siége, de quantité de marcs d'argent, payable tous les ans.

Les Abbez non-obstant ces exemptions ne laissoient pas d'estre obligez aprés leur élection de rendre obeïssance aux Evesques & par escrit: mais la pluspart le refusoient, de sorte qu'il falut que le Concile de Rheims fit un Decret pour les y astreindre. Et neantmoins ils ne se soucierent pas trop d'y deferer : cette desobeïssance estoit tellement passée en droit commun, que Henry II. Roy d'Angleterre se plaignit amerement au Pape Innocent II. de ce que Hugues Archevêque de Roüen exigeoit ce devoir des Abbez de Normandie. Le Pape voyant la chaleur avec laquelle ce Roy luy en escrivoit, manda à l'Archevesque qu'il eust à relascher pour quelque temps de la rigueur de son droit, de crainte de plus grands inconvenients.

Le

EGLISE. Le besoin que les Papes eurent du credit de l'Ordre de Saint Benoist durant leurs querelles avec les Empereurs, les porta, comme je croy, à communiquer aux principaux Abbez de ces Congregations, les ornements qui n'avoient appartenu qu'aux Evêques : Sçavoir la mitre, la dalmatique, les gants & les sandales ; quelques-uns depuis y adjousterent la croce. Mais ceux qui aimoient l'ordre hierarchique, detestoient cét abus, & les Abbez qui conservoient encore un peu de l'humilité Religieuse, ne se chargeoient guére de cét honneur, croyant que ce qui est la marque de Jurisdiction dans un Evesque, est une tache d'ambition dans un Moine. Pierre de Blois escrivit à son frere, Abbé dans le Royaume de Naples, à qui le Pape avoit fait present de ces ornements pontificaux, qu'il eust à les luy renvoyer, ou à se deffaire de son Abbaye. Le Pape Urbain II. voyant le Bien-heureux Pierre Abbé de Caves nuë teste dans un Concile, luy envoya une mitre pour se couvrir ; ce saint homme l'ayant receuë avec grand respect, ne la voulut pourtant point mettre, & la tint toujours sur ses genoux. Mais Hugues Abbé de Clugny ne refusa pas ces ornements des mains du mesme Pape, qui les accorda à luy & à tous ses successeurs. Calliste II. desirant gratifier cette Abbaye-là, parce qu'il y avoit esté élu & sacré, donna aussi le titre de Cardinal à l'Abbé Ponce de Melgueil, pour en jouïr, luy & tous les Abbez de cette Maison.

Les Papes originairement n'avoient droit de confirmer que les élections des Metropolitains de la Diocese * Romaine. L'envoy du *Pallium* à ceux de l'Eglise Gallicane, leur fraya le chemin à l'empiéter aussi sur eux. Du commencement, Saint Boniface Archevêque de Mayence, les engagea à rechercher cét honneur, afin de les faire entrer par ce moyen, dans

* La Diocese est toute l'étenduë d'un grand

dans une plus grande dépendance, puis quand ils furent accoustumez à se parer de cét ornement qui à leur avis les distinguoit fort des Evêques, le Pape les obligea à le prendre toûjours de luy, comme une chose necessaire, & leur défendit de faire aucunes fonctions qu'ils ne l'eussent reçeu.

EGLISE. Siége ou Patriarchat, le Diocese n'est qu'un Evesché.

Les Evesques ne pouvoient passer à un autre Evesché, s'ils n'estoient chassez du leur par les Barbares, ou s'ils n'y avoit necessité tres-urgente, & cela par la Sentence du Metropolitain & des Evêques de la Province : les Papes néantmoins le leur permirent sans les astreindre à toutes ces formes. Ce qui s'introduisit dans ce douziéme siécle, non pas tout d'un coup, mais peu à peu & pour ainsi dire en sondant le gué.

L'ancienne forme des éléctions se conservoit encore comme l'ame de la Hierarchie, c'est-à-dire, qu'elles se faisoient par le Clergé & par le peuple, aprés elles estoient examinées par le Metropolitain, assisté du conseil de ses Suffragans. S'il les jugeoit bonnes, il les approuvoit; & s'il y trouvoit quelque défaut, il les cassoit & renvoyoit aux Electeurs pour proceder à une nouvelle : s'entend s'ils n'avoient pas sciemment & de propos deliberé, éleu un sujet qui en fust indigne ou qui fust lié par quelque empeschement canonique ; Car alors le Metropolitain & ses Suffragans, en élisoient un eux-mesmes. Les Evêques n'estoient pas obligez d'assister en personne à ces éléctions & à ces jugemens, mais y envoyoient des Ecclesiastiques qui representoient leur personne.

La consecration des Evesques se faisoit en France par le Metropolitain, & ses Suffragans, sans que le Pape & ses Legats y eussent aucun droit : mais si le Metropolitain refusoit de sacrer l'Elu, les Electeurs en appelloient au Pape, qui quelquefois le

EGLISE. le facroit luy-mesme. Quand les Metropolitains estoient suspendus de leurs fonctions Episcopales, les Legats, comme representant le Saint Pere, pretendoient que celle-là leur appartenoit.

Les elections, & le droit qu'avoient les Metropolitains de sacrer les Evesques, ne furent pas directement renversez durant ce siécle-cy, mais souffrirent de grandes bresches. Car le nouveau droit fondé sur les Epistres supposées des premiers Papes, ayant perverty tous les anciens Canons, & reduit toutes les elections aux formes de la chicane, comme il arrivoit souvent des contestations entre les brigues des élisants, ou des difficultez sur le jugement des Metropolitains, l'une des deux parties ne manquoit presque jamais d'en appeller à Rome, qui estoit un labyrinthe inextricable de procedures; Et s'il y avoit manque de quelque formalité à l'élection, le Pape la declaroit nulle, & se reservoit à luy seul le droit de pourvoir à l'Evesché, & de sacrer celuy qu'il choisissoit. Quoy qu'il fust defendu de rien prendre pour cela, neantmoins les Officiers de la Cour de Rome exigeoient furieusement, sous pretexte de leurs salaires, du papier & de l'ancre; Ensuite les Papes mesme, qui avoient tant condamné ces exactions, convertirent à leur profit propre les abus qu'ils n'avoient pû empescher. Je trouve que l'Evesque du Mans donna pour son ordination sept cens marcs d'argent. Avec le temps ils fixerent cette exaction au revenu d'une année moderément taxée, qu'eux & les Cardinaux partageoient ensemble.

La puissance des Evesques de France estoit aussi fort grande à proportion. Outre qu'ils estoient le membre le plus puissant de l'Estat, & qu'ils avoient le plus de pouvoir dans les grands Parlements ou assemblées generales, les Rois deferoient beau-

coup

coup à leurs conseils, se soûmettoient à leur re- *EGLISE.* monstrance, & recevoient la Couronne de leurs mains à toutes les festes solemnelles de l'année. Si bien que lors qu'un Roy estoit excommunié, comme le fut Philippe I. les Evesques refusoient de faire cét office, & tenoient en quelque façon, comme en suspens, non pas la royauté, mais le respect des peuples. A l'exemple des Papes ils se servoient quelquefois d'Interdits, souvent d'excommunications; lesquelles à force d'estre employées pour de legeres occasions, devindrent si odieuses, que les Juges seculiers se soûlevant contre, faisoient prendre ceux qui les portoient, les tourmentoient en leurs biens & en ceux de leurs parents, & vexoient mesme ceux qui obeïssoient à ces fulminations, ou qui refusoient d'avoir communication avec ceux qui estoient excommuniez. C'est pourquoy l'an 1274. le Concile de Lyon, l'un des plus celebres qui ayent esté tenus en France, ordonna en presence du Roy Philippe le Hardy, & des Empereurs d'Orient, & d'Occident, que ceux qui en useroient de la sorte seroient retranchez de la communion de l'Eglise, & s'ils demeuroient deux mois en cét estat, ne pourroient estre absous que par le Sainct Siége. Ce qui fut receu en France, pourveu que ces excommunications fussent justes, & qu'elles ne blessassent point les droits du Roy. Or comme il dépendoit de ses Officiers de prononcer là-dessus, ils les rendoient le plus souvent illusoires, & saisissoient le temporel tant de ceux qui les portoient que de ceux qui y deferoient, & mesmes faisoient abatre leurs maisons.

La raison pourquoy on se premunissoit si fort contre ces censures, estoit qu'en ce temps-là on avoit la croyance que dés qu'un homme estoit excommunié, il perdoit l'usage de ses

EGLISE. biens, honneurs & dignitez, que chacun pensoit avoir droit de le piller, qu'on luy dénioit les Sacrements & la sepulture, & qu'il ne pouvoit estre absous qu'à de fort rudes conditions, & en faisant une penitence publique, dont la mortification est plus cruelle que la mort à qui a plus la honte du monde que la crainte de Dieu devant les yeux. Aussi les Ecclesiastiques ne vengeoient leurs injures, quelques grandes qu'elles fussent, que par le glaive spirituel, & estoient si jaloux de leurs Sentences, que si un Juge seculier eust voulu chastier selon les loix du Prince un homme qui eust esté excommunié pour avoir tué un Ecclesiastique, ils s'y fussent opposez comme à un attentat sur leur jurisdiction. Voilà pourquoy le meurtre d'un laïque estoit puni de mort, & celuy d'un Prêtre & d'un Prelat mesme, n'estoit souvent puny que d'excommunication.

La pluspart des Evesques estoient tirez des Monasteres; car comme les élections avoient lieu, & que ces Maisons passoient pour des escoles de pieté & de sagesse, ceux qui aspiroient à cette dignité ou à celle d'Abbé, qui n'estoit pas si honorable, mais plus commode, se jettoient dans le fonds d'un cloistre, & affectoient une vertu tres-austere & une profonde humilité, s'abbaissant ainsi, afin de s'élever, & se cachant pour se faire rechercher. Puis quand leur hypocrisie avoit si bien esbloüy les yeux des simples qu'on les avoit éleus, ils levoient le masque & se donnoient du bon temps.

Mais souvent les bons Prelats qui n'avoient point esté portez à l'Episcopat par d'autre motif que par celuy d'une puissante vocation, lorsqu'ils sentoient diminuer leurs forces quittoient l'Evesché, & faisoient retraite dans quelque Monastere pour s'y recolliger, & se preparer à rendre

dre compte de leur adminiſtration au ſouverain Juge. *EGLISE.*

Ils avoient encore alors le pouvoir de declarer au peuple ceux qu'il pouvoit honorer & prier en qualité de Saints, c'eſt ce qu'on appelle canoniſer; Cét acte ſe faiſoit ordinairement dans un Concile, ou dans une aſſemblée de leurs Confreres; L'Eveſque dans le Dioceſe duquel eſtoit morte la perſonne qui meritoit cét honneur, faiſoit le rapport des grandes Vertus qui avoient illuſtré ſa vie, & des miracles qui éclatoient ſur ſon tombeau, ſelon la renommée publique & le témoignage de pluſieurs particuliers; Et là-deſſus l'aſſemblée donnant ſon jugement par des acclamations pluſtoſt que par écrit, ils alloient tous relever le corps ſainct, le mettoient dans une châſſe, l'expoſoient à la devotion du peuple, & ordonnoient qu'on celebreroit ſa feſte.

C'avoit eſté un abus fort ancien dans les Egliſes d'Orient, & dans celles d'Occident, que les Clercs pilloient les biens de l'Eveſque dés qu'il avoit les yeux clos. En France depuis l'an mil, au moins à ce que j'ay pû remarquer, les Laïques prenoient la meſme licence tant à l'egard des Evêſques que de tous les autres Beneficiers, ſe fondant peut-eſtre ſur ce que les biens de l'Egliſe ſont les biens des pauvres, & que le peuple les pouvoit reprendre, quand le Paſteur à qui il les avoit donnez pour cette fin-là les avoit retenus pour luy. Quoyqu'il en ſoit, cét abus paſſa en couſtume malgré toutes les defenſes des Papes & des Conciles. Or les Souverains qui penſent que tous les droits du peuple leur appartiennent eminemment, parce qu'ils en ſont les Chefs, s'en firent un de cette coûtume, & dans peu de temps l'eſtendirent ſur les revenus des Eveſchez vacants, & aprés ſur la collation.

EGLISE. des Canonicats & de tous les autres benefices qui en dependent, horsmis de ceux qui ont charge d'ames. On appelle ce droit REGALE. Cette coustume estoit avant le regne de Philippe Auguste, quoy que de son temps elle ne fust pas loüée de tout le monde. Yves de Chartres la racheta du Roy Philippe I. pour son Evesché, & Louïs VII. permit à Pierre Archevesque de Bourges de tester des fruits de cette Eglise, lors qu'il mourroit.

La coûtume du Royaume qui obligeoit les Evêques de suivre les Rois à cause de leurs fiefs, n'estoit pas fort desagreable à ceux d'entre eux, qui se plaisoient plus à la Cour qu'à l'Eglise. Toutesfois ceux qui aymoient mieux estre considerez comme Pasteurs que comme Grands de l'Estat, se retiroient de la Cour : mais quelquefois les Rois interpretoient cette retraitte à un manque de devoir. Nous voyons que le Roy Louïs le Gros en voulut mal à l'Archevesque de Sens & à l'Evesque de Paris : & que Philippe Auguste fit saisir les biens des Evesques de Paris & d'Auxerre, parce qu'ils avoient manqué de se trouver à l'armée. A la fin les bons & vertueux gagnerent ce point sur l'esprit des Rois qu'ils les dispenserent d'aller en personne à la guerre, pourveu qu'ils y envoyassent le nombre d'hommes à quoy ils estoient obligez par leurs fiefs.

Les Eglises paroissiales des Bourgs & Villes avoient esté long-temps desservies par des Prestres canoniques que l'Evesque y envoyoit, & qu'il retiroit quand il luy plaisoit à sa Cathedrale. Les Seigneurs ayant basty des Chapelles aux champs pour la commodité de leurs coulons & paysans, s'en approprierent les oblations, les premices, & les collectes : car elles n'avoient point encore les dismes des fruits de la terre & du bestail, & c'estoit les Seigneurs qui les prenoient. C'est une grande question de

de sçavoir à quel titre, je pense moy qu'elles faisoient partie de leur domaine, & que c'estoit un droit qu'ils levoient sur leurs tenanciers, presque dans tous les lieux la dixiéme, en d'autres la treiziéme, la quinziéme, la vingtiéme. Quoy qu'il en soit, quand ils se furent laissez persuader qu'elles appartenoient de droit divin aux Ministres de l'Eglise, & qu'il les leur faloit restituer: ils en donnerent une bonne partie aux Moines Benedictins, qui en ce temps-là rendoient de grands services à l'Eglise, & se faisoient fort aymer de la Noblesse, parce que leurs Monasteres estoient comme des hostelleries gratuites pour les Gentils-hommes, & autres voyageurs, & des escoles pour instruire leurs enfans. Moyennant ces donations ils commettoient de leurs Prestres pour desservir ces Chapelles; Et comme ils virent que ce fonds estoit excellent, parce qu'il vient sans main mettre, ils en attirerent tout autant qu'ils purent. Les Chanoines Reguliers en prirent aussi quelques-unes. Si bien qu'il n'en demeura guere aux Prestres seculiers. EGLISE.

Or ces Moines de S. Benoist ainsi disperfez par les villages se destraquant de l'observance de leur regle, & se corrompant hors de leur Monastere, de mesme que le poisson se meurt hors de l'eau: le Concile de Clermont l'an 1095. ordonna qu'ils abandonneroient cét employ aux Prestres seculiers. Le Decret de ce Concile ne fut pas entierement executé, non plus que celuy du Concile de Poictiers de l'an 1109. qui leur defendoit les fonctions paroissiales: ils retindrent ces Cures jusqu'en l'an 1115. que le Concile de Latran les leur osta toutes par une constitution generale. On leur a pourtant laissé le droit d'y presenter, & les dixmes aussi, horsmis une mediocre partie pour la subsistance des Curez qui desservent ces Eglises.

 On

Eglise. On excepta de cette constitution les Chanoines Reguliers de Sainct Augustin, à condition qu'ils auroient un compagnon afin de s'entretenir avec luy, & de ne pas s'abrutir dans la frequentation des païsans, pire que la solitude. Ce compagnon n'estoit que le second, & par consequent l'autre qui desservoit estoit le premier à son esgard; à cause de cela on le nomma Prieur; Et voilà pourquoy ces Benefices s'appellerent Prieurez-Cures, quoyqu'ils ne soient en effet que simples Cures, non plus que celles qui sont tenuës par les Prestres seculiers.

Il y a plusieurs preuves dans les Conciles & ailleurs, que la pluralité des Benefices estoit defenduë; Abus qui sera tousjours condamné par les vrais Ecclesiastiques, qui regardent les Benefices comme des charges, mais tousjours pratiqué par ceux qui ne les considerent que comme des revenus.

Les Princes de ce temps-là s'emportoient facilement à de grandes vengeances, & à des violences extrêmes; mais lorsque le premier feu de leur passion estoit ralenty, ils se laissoient bien-tost ramener à repentance, tant par les sentimens du Christianisme qu'ils avoient bien avant imprimez dans le cœur, leur Religion n'estant pas une politique, mais une vraye Foy, que par les remonstrances des Evesques, & des autres Ecclesiastiques. Car ces veritables Pasteurs ne sçachant que c'estoit de dissimuler les pechez manifestes de qui que ce fust; encore moins de flater la delicatesse de la domination, & de dissimuler le dereglement des Grands, les reprenoient hardiment de leurs fautes, parce qu'autrement ils en eussent esté chargés eux-mesmes devant Dieu. Ils y employoient premierement les admonitions, qu'ils faisoient, ou de bouche, s'ils pouvoient avoir accés auprés d'eux, ou par lettres.

lettres. Aprés s'ils voyoient le mal devenir incurable, & le scandale continuer & s'augmenter, ils y adjoustoient des reprehensions publiques, & à la fin laschoient les Censures de l'Eglise sur eux. Avec cette liberté Evangelique soustenuë de l'Esprit de Dieu, ils amolissoient souvent les ames les plus endurcies, & faisoient reverer leur fermeté Apostolique; tandis que l'on avoit à mépris la lascheté de ceux qui n'avoient osé ouvrir la bouche. EGLISE.

Quand quelque Eglise estoit vexée en sa liberté, ou en ses biens, les Pasteurs en descendoient les châsses & les images des Saints, & les posoient à terre, soit pour toucher le cœur des persecuteurs, & les induire à penitence; soit pour irriter l'indignation du peuple contre eux.

Ceux qui ne tenoient pas la croyance de la realité du Corps de J.C. dans le saint Sacrement, estoient heretiques: mais les trop curieux faisoient plusieurs questions sur la maniere & sur les circonstances de ce Mystere incomprehensible. Quelques-uns ne concevant pas ce que pouvoit devenir le sacré Corps de N. S. aprés qu'on l'avoit pris par la bouche, disoient qu'il s'en alloit avec les restes de la digestion. Rupert Abbé de Tuit, estoit dans ce sentiment, que le pain & le vin demeuroient avec le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST. Et il semble que Pierre de Blois croyoit, que l'on ne consacroit point le calice sans eau, & que le Sacrement ne se faisoit point sans le calice, dautant que c'est un repas mystique; & que dans un repas il faut qu'il y ait à boire aussi bien qu'à manger.

On communioit encore en ce temps-là sous les deux especes, mais plusieurs, entre autres les Moines de Clugny, pour empescher la profanation qui

EGLISE. ſe pouvoit faire ſi le calice ſe répandoit, ou s'il en demeuroit quelque goutelette dans la barbe des communiants, adminiſtroient le pain trempé dans le calice; & ce pain eſtoit rond & grand comme un eſcu. Or cét uſage ne ſemblant pas conforme à l'inſtitution du Sacrement faite par J. C. fut ſouvent repris & condamné par les Papes meſmes, leſquels enfin n'ayant pû oſter cét abus, retrancherent tout à fait le calice aux laïques. Au reſte ceux qui impugnent la realité ſont mal fondez de dire, que le mot de *tranſſubſtantier* fut introduit par le Concile de Latran, qui ſe tint l'an 1215. car on le trouve dans Pierre de Blois, qui eſcrivoit quelques années auparavant: mais il eſt vray que le Concile autoriſa ce terme-là.

L'uſage de la Penitence publique eſtoit encore fort commun, les Penitens ne pouvoient entrer dans l'Egliſe, ny communier, ou recevoir le baiſer de paix, ny ſe tondre, ny ſe raſer, ny veſtir du linge, ny tenir des enfans ſur les fonts; ils ne mangeoient que du pain, & ne beuvoient que de l'eau, le Lundy, le Mecredy & le Samedy de chaque ſemaine. Mais cette rigueur fut fort adoucie par les Indulgences ou relaxations des peines portées par les canons. Les Papes en donnoient liberalement à ceux qui ſe croiſoient pour la Terre Sainte, ou contre les Schiſmatiques & Heretiques; les Eveſques auſſi, quand ils dedioient quelque Egliſe n'en eſtoient point chiches à ceux qui la viſiteroient, à la charge qu'ils y vinſſent faire la veille & qu'ils y apportaſſent quelques aumoſnes pour l'entretien de la fabrique.

Ils avoient alors un gouſt particulier pour baſtir des Chapelles ſoûterraines: J'ay remarqué qu'en edifiant des Egliſes, ils y enterroient quelquefois dans les fondements des vaſes pleins d'argent,

afin

afin que lors que le temps, ou quelque accident les EGLISE. deſtruiroit, on trouvaſt dequoy les réedifier. Avec cela quand elles tomboient, ils portoient les reliques du Sainct qui y eſtoit honoré par tous les pays des environs, pour exciter la devotion des peuples à contribuer à ſon baſtiment. Il ne ſe pouvoit pas qu'elles ne devinſſent fort riches, dautant qu'il ne mouroit perſonne qui ne les avantageaſt de quelque legs. Je marqueray en paſſant que par leurs teſtaments ils affranchiſſoient quelque nombre de ſerfs ſelon leurs facultez, & qu'on peut compter cela entre les cauſes qui ont peu à peu aboly la ſervitude en France.

Les perſonnes qui avoient commis de grands pechez, quoy qu'ils ne fuſſent pas de ceux à qui les Canons ordonnoient une penitence publique, ne laiſſoient pas, particulierement à l'article de la mort, de les confeſſer publiquement; Et pluſieurs grands Princes vouloient mourir à plate terre, couchez ſur une croix de cendre; quelques-uns meſme la corde au col, d'autres avec l'habit de Moine, croyant que cette ſaincte livrée les mettroit plus à couvert des peines de l'autre monde.

La confeſſion auriculaire avoit tousjours eſté pratiquée dans l'Egliſe; Gratian examinant dans la ſeconde partie du Decret, ſi elle eſtoit de neceſſité abſoluë ou non, aprés avoir apporté les raiſons de part & d'autre ſuivant ſa methode, ſemble en laiſſer le jugement libre, aſſeurant que les perſonnes pieuſes & devotes étoient partagées pour & contre. Mais l'Egliſe a decidé pour l'affirmative.

Les Religieux n'adminiſtroient point les Sacrements aux laïques, & n'entendoient point les confeſſions, ſi ce n'eſtoit de ceux de leur robbe, leur eſtant defendu par les Conciles de faire les fonctions Curiales. Un certain Abbé de Sainct

EGLISE. Riquier entreprit de confesser des seculiers, & de prescher sans permission des Ordinaires ; aussi y en eut-il des plaintes à Rome, le Pape le fit citer pardevant luy : mais il plaida si bien sa cause, que le Sainct Pere luy accorda l'un & l'autre, & luy donna des sandales, qui en ce temps-là estoient la marque de Predicateur.

Les Ecclesiastiques s'occuperent fort à multiplier les ceremonies, les ornements, & les pratiques de devotion, & à faire plusieurs questions assez inutiles sur ces choses-là.

La profession de Medecin, & celle d'Avocat, n'estoient presque exercées que par des gens d'Eglise, les Laïques ne s'adonnans guere à l'étude : comme elles estoient fort lucratives, il prit aussi envie aux Moines & aux Chanoines reguliers de les embrasser ; le Concile de Latran sous Innocent II. leur en fit une expresse defense.

Les mortifications & austeritez, la haire, le cilice & la fustigation volontaire, qu'on nomma discipline, estoient fort en pratique, pour le moins dés le siécle precedent, puisque Pierre Damien en parle comme d'une chose tres-commune. Lors que l'on vouloit appaiser la colere de Dieu ou obtenir quelque grace particuliere de sa bonté, le Pape, & quelquefois les Evesques de leur chef, ordonnoient de nouveaux jeusnes. Ainsi l'an 1187. Gregoire VIII. amerement touché de la perte de Jerusalem, trouva bon pour animer les Chrestiens à s'armer puissamment pour la recouvrer, de leur commander à tous, hommes & femmes, de jeusner pendant cinq ans tous les Vendredis de chaque semaine, avec la mesme rigueur qu'en Caresme, & de s'abstenir de charnage le Mecredy & le Samedy. Il enjoignit pareille abstinence aux Cardinaux & à leur famille, pour le Mecredy, & se l'imposa à luy-mesme & aux siens.

Quant

Quant au jeusne du Caresme on l'observoit alors fort austerement : on ne mangeoit qu'une fois le jour, & aprés le Soleil couché, tout le service divin estant fait, & les Messes dites à ces heures-là. On en voit encore des vestiges aujourd'huy, en ce qu'on y dit Vespres avec la Messe avant midy. Quelques-uns se donnoient la liberté de manger à l'heure de None ; c'est à trois heures de relevée. Les Moines ne jeusnoient que jusqu'à cette heure-là depuis la Septuagesime jusqu'à la Quadragesime ; mais depuis la Quadragesime jusqu'à Pasque, eux & tous les Fidelles ne mangeoient qu'aprés Vespres. Les Princes & les Grands ne se dispensoient point de l'abstinence, ny du jeusne-mesme, qui n'alteroient pas tant leur santé, comme ils amortissoient leur concupiscence ; Et dans ce sainct temps les plus indevots estoient obligez au moins par honneur, de faire tous les jours des aumosnes. EGLISE.

Les fonctions des Ordres sacrez estoient encore differentes & separées ; les Prestres ne faisoient guere celle de Diacre & de Sousdiacre. Plusieurs par humilité demeuroient tousjours Diacres, ou au moins fort long-temps, ne prenant l'Ordre de Prestrise que sur la fin de leurs jours. Nous lisons que Celestin III. lors qu'il fut éleu Pape n'estoit que Diacre, & qu'il avoit passé soixante-cinq ans dans cet Ordre-là sans aspirer à la Prestrise.

On toleroit quelquefois le Mariage aux Sousdiacres, mais c'estoit un sacrilege aux Diacres.

Le Baptesme ne se conferoit ordinairement qu'à la feste de Pasques & de la Pentecoste, si ceux qui devoient le recevoir n'estoient en danger de mort. On les plongeoit par trois fois dans les sacrez fonts ;

ÉGLISE. ce qui marquoit bien l'operation que ce Sacrement fait dans l'ame, la lavant & nettoyant de la tache du peché originel.

Aprés avoir donné l'Extreme-Onction aux malades, on les couchoit ordinairement sur la paille, où ils rendoient l'esprit. Quelques-uns vouloient mourir sur un lict de cendre, une pierre sous leur teste.

En ces temps-là les Ecclesiastiques appelloient Martyrs tous ceux de leur Ordre qui estoient tuez, quand mesme ce n'eust pas esté pour soustenir la Religion & les veritez Chrestiennes. On voit dans les Decretales, des Lettres Apostoliques d'Alexandre III. qui defend d'honorer pour Martyr le Prieur du Monastere de Gristan. L'histoire en est assez estrange. Les Moines de cette maison distribuoient au peuple je ne sçay quelle eau qu'ils benissoient avec certaines oraisons, & par cette invention attiroient beaucoup d'aumosnes, dont ils faisoient grand' chere. Il arriva un jour que leur Prieur estant saoul, donna deux coups de couteau à deux de ses Religieux, lesquels sur l'heure l'assommerent d'une perche qu'ils trouverent là par hazard. Les autres au lieu de couvrir ce scandale, eurent l'effrontiere d'en vouloir tirer du profit, & feignirent divers miracles sur son corps, en vertu desquels ils le couronnoient de l'Aureole du Martyre; & le sot peuple les en croyoit.

On avoit eu de la peine dans l'autre siécle à reduire les Prestres dans le celibat. Il y en avoit encore quelques-uns qui ne pouvoient s'y accoûtumer. Les Papes Caliste II. & Eugene III. les y contraignirent par diverses peines, & entre autres choses les priverent de leurs Benefices, & excommunierent ceux qui entendroient leur Messe. Or ne leur

estant

estant pas permis d'user des droits de la nature dans le mariage, il s'en trouvoit, mais en petit nombre, qui s'en servoient contre nature, brûlans d'une flamme qui ne doit s'esteindre que par le feu du Ciel. Pour la plusplart des autres, la Loy de Dieu, c'est à dire de son Eglise *, leur defendant d'avoir des enfans, l'Autheur de tout desreglement substituoit de grandes bandes de neveux en la place; Et de là s'ensuivoient d'extrémes desordres: car si ces neveux estoient Ecclesiastiques, ils perpetuoient les Benefices dans leur maison par Coadjutoreries ou autrement, & *possedoient comme par droit d'heredité le sanctuaire du Seigneur*; S'ils estoient laïques, & qu'ils fussent ménagers, ils rendoient leurs oncles avares, usuriers & concussionnaires pour leur amasser des thresors, ou bien ils taschoient par tous moyens de distraire les terres de l'Eglise pour les mesler parmy les leurs, & se les approprier. Bien souvent ils se rendoient les maistres des maisons de leur parent, & s'y logeant avec leur train, dissipoient le patrimoine du Crucifix & des pauvres, en festins, en equipage de chiens & de chevaux, & souvent en quelque chose de plus mauvais. On pourroit rapporter quantité d'exemples de ces scandales, j'en cotteray un qui est des neveux d'un Archidiacre de Paris, lesquels commettoient d'extrémes violences & exactions dans sa charge: dont Thomas Prieur de Sainct Victor luy ayant fait souvent de fortes remonstrances, ils assassinerent ce sainct Religieux entre les bras de l'Evesque mesme auprés de Gournay, comme il revenoit de sa visite.

EGLISE.

Cumque Sator rerum privasset semine Clerum, Ad Satanæ votum successit turba nepotum.

Les Conciles de l'Eglise Gallicane n'ayant plus guere d'autorité, parce que les decisions en estoient souvent cassées à Rome sans oüir leurs motifs, les Evesques ne se mettoient plus tant

CONCILES.

EGLISE. tant en peine d'en tenir. Je ne ſçay auquel ce fut qu'un vieil Eveſque comparut avec un meſchant habit, une mître toute deſchirée, & une croce demy rompuë, pour monſtrer par cét equipage l'aviliſſement où l'avoient reduit ces ſainctes aſſemblées. Preſque tous ceux que la France vit durant ce ſiécle, furent convoquez par les Papes, ou par leurs Legats. Les Papes aſſiſterent en perſonne à ſix, Paſchal II. à celuy de Troyes l'an 1107. & là les Simoniaques, & les Laïques, qui conferoient les Benefices, furent excommuniez. Gelaſe en tint un à Vienne l'an 1119. où il lança ſon anatheme ſur l'Empereur Henry V. & ſur ſon Antipape. Calliſte II. ſon ſucceſſeur (qui avoit eſté Guy Archeveſque de Vienne) fit la meſme choſe l'année ſuivante dans celuy de Rheims, qui avoit eſté indict par Gelaſe. Ceux qui vendoient les choſes ſacrées, & qui prenoient de l'argent pour les ſepultures des morts, pour le Creſme & pour le Bapteſme, y furent auſſi excommuniez. Innocent II. en tint un à Clermont l'an 1130. & un autre à Rheims l'an 1131. où il fulmina contre l'Antipape Anaclet & ſes adherans. Eugene III. en celebra un à Rheims l'an 1137. où il ſe fit pluſieurs beaux reglemens. Et Alexandre III. un à Tours l'an 1163. où il rendit compte de ſon élection, & monſtra la nullité de celle d'Octavian ſon rival.

Voicy une bonne partie de ceux qui furent convoquez par les Legats. Un à Troyes l'an 1104. auquel l'Eveſque de Senlis fut accuſé de ſimonie par quelques malveillants, mais les Eveſques les rejetterent comme parties incapables. Il demanda neantmoins à ſe purger de ce ſoupçon par ſerment devant le Legat, à quoy il fut receu. Deux Cardinaux Legats en aſſemblerent un à Poictiers l'an 1109. pour reformer les mœurs & les habits des Eccle-

Ecclesiastiques: il leur fut defendu de prendre aucun benefice de la main des laïques: Aux Abbez d'user de gants, de sandales & d'anneau: & aux Moines d'exercer les fonctions Parochiales, comme de baptiser & de prescher; ce qu'on permit neantmoins aux Chanoines Reguliers. Il y en eut un à Vienne l'an 1112. où presidoit Godefroy Evesque d'Amiens, en qualité de Legat, parce que l'Archevesque Guy n'avoit pas la langue bien libre. L'Empereur Henry V. y fut excommunié: Comme aussi les Simoniaques, & les Laïques qui donnoient les investitures des benefices. EGLISE.

Il y en eut trois l'an 1114. un à Soissons, un à Beauvais, & un autre à Rheims pour excommunier Henry V. & Burdin son Antipape. Un à Toulouze l'an 1124. qui condamna certains faux Moines qui declamoient contre les biens temporels de l'Eglise, & contre les Sacrements. Un à Troyes l'an 1127. où l'Ordre des Templiers fut confirmé; les Abbez Estienne de Cisteaux, & Bernard de Clervaux y assisterent, & le dernier y dressa la Regle de ces Chevaliers. Il en fut assemblé un l'an 1130. à Estampes, pour condamner l'Antipape Anaclet. Un aussi à Joüars la mesme année pour venger par les peines canoniques le meurtre du B. Thomas, Prieur de S. Victor. Un autre à Soissons l'an 1136. qui condamna les erreurs de P. Abailard. Un à Sens, quatre ans aprés pour le mesme sujet: le Roy Louïs le Jeune y assista. Un autre à Vezelay en Bourgogne, l'an 1145. pour l'expedition de la Terre-Saincte. Celuy de Paris de l'an 1147. donna atteinte aux opinions de Gilbert Porée, Evesque de Poictiers, lequel se retracta devant le Pape Eugene à Rheims, aprés le Concile qui se tint en cette ville-là.

Celuy de Fleury l'an 1151. fut pour dissoudre le ma-

EGLISE. mariage du Roy Louïs VII. & d'Alienor d'Aquitaine. Dans celuy d'Avranches en Normandie l'an 1173. les Legats donnerent pour la seconde fois l'absolution du meurtre de Sainct Thomas de Cantorbery à Henry II. Roy d'Angleterre. Celuy d'Alby qui fut l'an 1176. condamna l'heresie des Albigeois. Dans celuy de Dijon, qui se tint vers la Sainct Michel de l'an 1197. le Legat du Pape Innocent III. mit toute la France en interdit, pour contraindre le Roy Philippe Auguste à quiter Agnes de Meranie, qu'il avoit espousée au prejudice d'Isemburge sa femme legitime. Dans celuy de Sens, qui fut tenu l'an 1198. l'Abbé de Sainct Martin de Nevers, & le Doyen de la grande Eglise de la mesme ville presents, furent convaincus de l'heresie des Popelicains, l'Abbé deposé, le Doyen suspendu, & tous deux envoyez au Sainct Siége.

Il s'en trouve à peine quatre ou cinq qui ayent esté tenus par l'ordre du Roy, & par l'autorité des Evesques de France. Entre autres un à Rheims l'an 1109. un à Estampes l'an 1130. & deux à Paris, le premier l'an 1186. l'autre l'an 1188. Tous deux furent convoquez par le Roy Philippe, pour aviser aux moyens de secourir la Terre-Saincte; & dans le dernier on luy accorda la dixme, qu'on nomma Dixme Saladine, parce qu'elle devoit estre employée contre le Sultan Saladin. Celuy d'Estampes fut assemblé par le Roy Louïs VII. afin de juger auquel des deux Papes il faloit obeïr, à Innocent ou à Victor. Celuy de Rheims le fut par le mouvement propre des Evesques de cette Province, pour faire droit à Godefroy Evesque d'Amiens contre les Moines de Sainct Valery. Il avoit descouvert que certaines lettres d'exemption par eux obtenuës du Sainct Siége estoient fausses; leur cause ne valoit rien

en

en France, ils le traduisirent à Rome,& y trouverent des Advocats qui leur firent donner Sentence à leur profit. L'Evesque s'en plaignit à l'assemblée. On voit dans la LXVIII. Epistre de Pierre de Blois, qu'il se trouvoit quelquefois de semblables lettres qui estoient fabriquées: Celles-là furent declarées telles par le Concile. Ainsi le rapporte Nicolas Moine à Soissons, qui a escrit la vie de ce Sainct Evesque. Un Autheur moderne s'est efforcé de détruire cette narration par la contradiction des temps : on peut examiner ses raisons. *EGLISE.*

La discipline religieuse estoit en vigueur dans les Ordres nouveaux, mais quelques-uns des vieux Monasteres, tant d'hommes que de filles, & les anciens Chanoines, s'estoient fort dereglez : il se trouvoit quelquefois des Evesques, qui prenoient soin de les reformer par la voie de douceur ; mais quand la desbauche y estoit trop grande, on mettoit des Chanoines reguliers, ou de nouveaux Moines en la place.

Il y avoit de temps immemorial des Chanoines dans l'Eglise Saincte Genevieve du Mont, que l'on appelloit le Chapitre Sainct Pierre, & qui à la recommandation du Roy Robert avoient esté exemptez de la dépendance de l'Evesque, & sousmis immediatement au Sainct Siége : il arriva que le Pape Eugene IV. estant logé dans leur maison, il s'esmut querelle entre eux & ses officiers, ceux-cy voulant emporter un riche tapis de soye, dont le Roy avoit fait present au Sainct Pere pour couvrir son prie-Dieu ; & les autres pretendant qu'il devoit demeurer à leur Eglise : Des paroles ils en vindrent aux mains , les Chanoines chargerent si rudement les officiers du Pape, qu'il y en eut plusieurs de blessez, le Roy-mesme pensa l'estre , comme il se mesloit d'empescher cette

eschauf-

EGLISE. eschauffourée. En punition de cette insolence le Roy, sur la plainte du Sainct Pere, resolut de les chasser de cette maison-là, & en donna la charge à Suger Abbé de Sainct Denys: qui y mit douze Chanoines reguliers, qu'il tira de S. Victor; ainsi d'un Chapitre on fit une Abbaye, dont le premier Abbé se nomma Odon.

Quant à celle de S. Victor, elle avoit esté bastie l'an 1113. ou plûtost amplifiée par Louïs le Gros, car auparavant il y avoit une demeure d'un Reclus. Un fameux Docteur nommé Thomas de Champeaux, qui enseignoit la Theologie à Nostre-Dame, ayant pris l'habit de cét Ordre, fut chargé de la conduite de cette nouvelle Institution, & transporta les Escoles de Theologie en ce lieu-là, où il fit ses leçons, jusqu'à ce qu'il fut appellé à l'Episcopat de Chaalons. Geduin son disciple luy succeda, & porta le titre d'Abbé. On peut dire à la loüange de cette maison, qu'elle ne s'est jamais soustraite de l'obeïssance de son Evesque, & qu'elle a tousjours receu sa visite & sa correction, dont elle s'est si bien trouvée, que depuis 550. ans qu'elle subsiste, elle n'est jamais tombée dans aucun desordre qui ait eu besoin d'une entiere reforme, comme l'ont eu toutes les autres, qui ont secoüé le joug de cette legitime authorité.

L'Ordre de Fontevraud, dont nous avons parlé sur la fin du dernier siécle, fut confirmé par le Pape Paschal II. l'an 1117. L'année suivante quelques Gentilshommes zelez pour la defense des saints lieux, entre autres Hugues de Paganis & Gefroy de S. Ademar, instituerent pour cette fin un Ordre de Chevaliers Religieux, que l'on nomma *les Pauvres Chevaliers de la Saincte Cité*, puis *les Templiers*, à cause qu'ils avoient leur premier logement prés du *Temple* de Jerusalem, & par la mesme raison on appella

pella aussi *Temples* les maisons qu'ils avoient en France, & autres pays. Leur Ordre receut sa confirmation, sa regle & son habit au Concile de Troyes de l'an 1127. Sa regle fut composée par S. Bernard, & son habit devoit estre blanc pour les Chevaliers profez, & noir ou gris pour les Freres servants. Leur nombre estoit alors fort petit, mais il s'augmenta dans peu jusqu'à trois cens, j'entends celuy des Chevaliers seulement, car celuy des Servants estoit presque innombrable. L'Ordre de Prémonstré fut institué l'an 1120. par Norbert, qui depuis fut promû à l'Archevesché de Magdebourg. Celuy des Carmes ne commença que l'an 1181. comme nous le dirons dans l'autre siécle. EGLISE.

Les Ordres des Chartreux, de Grandmont & de Cisteaux, avoient esté instituez dés le precedent, comme nous l'avons dit: ils estoient tous en grande veneration à cause de leur austerité; les deux premiers l'estoient encore par leur affreuse solitude, aussi les mettoit-on l'un & l'autre au rang des Hermites; Et de plus on consideroit celuy de Grandmont par sa rigoureuse pauvreté. Les Freres Convers de ce dernier (on les nommoit *les Barbus*, parce qu'ils portoient la barbe grande) ayant le maniement des biens temporels, vouloient avoir le gouvernement de l'Ordre, & reduire les Prestres sous leur ferule; mais à la fin ils perdirent leur cause.

Les Chartreux ont conservé jusqu'à cette heure leur closture & leur discipline, pource qu'ils se sont tousjours éloignez des intrigues du monde, de la frequentation des femmes, & de l'ambition de parvenir aux Prelatures; Trois escueils qui ont tousjours esté, & qui seront tousjours funestes aux autres Ordres.

Ces bons Peres avoient tant de respect pour le saint sacrifice de la Messe, qu'en leurs maisons ils ne

EGLISE. ne la celebroient que le Dimanche & les Festes; neantmoins ils accordoient quelquefois la liberté de la dire tous les jours à ceux qui avoient cette devotion. Il ne faut pas s'étonner de cette pratique, qui sembleroit estrange aujourd'huy : Sainct François par les Lettres qu'on nomme son Testament, ordonne à ses freres qu'il ne se dise qu'une Messe par jour aux lieux où ils demeureront, selon la coustume de l'Eglise Romaine. Elles ne faisoient pas encore une partie considerable de la subsistance des Convents, & des pauvres Prestres.

Il y avoit cent ans que la Congregation de Clugny estoit en haute reputation, mais ses Moines s'estoient rendus un peu trop delicats : prenant trop de complaisance à estre vestus des plus fines estoffes, se choiant contre le chaud & le froid, fuyant le travail & le grand air, & cherchant l'ombre & le repos. Ils amassoient du bien à toutes mains, tiroient à eux presque toutes les Cures pour avoir les offrandes & les dixmes, & obligeoient les Chapitres & les Evesques de leur donner des Prebendes dans leurs Eglises. Tellement que quand la reforme de Cisteaux parut, & qu'on vit ses nouveaux Religieux observant la Regle de Sainct Benoist à la lettre, sans en obmettre un seul poinct, travaillant de leurs mains, refusant d'accepter aucunes dixmes, & se comportant avec beaucoup de soûmission envers leurs Prelats; la veneration du peuple & les devotions, tournerent de ce costé-là. Ainsi ils acquirent de grandes richesses, tant par les donations qu'on leur faisoit, que par leur travail assidu, y ayant telles de leurs maisons où il se trouvoit trois ou quatre cens Freres qui defrichoient la terre, dessechoient les marests, labouroient & plantoient, & avec cela vivoient dans une grande frugalité. Comme ils

estoient

estoient du commencement fort pauvres, le Pape Innocent voulut qu'ils fussent exempts de payer dixmes pour leurs terres ; grace qui fut aussi accordée à quelques autres Abbayes, aux Ladreries, aux Chanoines reguliers, & aux Chevaliers Templiers & Hospitaliers. Or comme leur grand mesnagement, & les donations des personnes pieuses, leur fournissoient des moyens de faire sans cesse de nouvelles acquisitions ; les Prelats se plaignirent fort de cette avarice, qui leur ostoit un bien que l'on croyoit leur appartenir de droit divin. Les Moines de Clugny qui en recevoient grand prejudice, parce qu'ils avoient les dixmes en plusieurs endroits, en firent du bruit en tous les lieux où ils purent faire escouter leurs plaintes, tant qu'enfin au Concile de Latran, qui se tint l'an 1115. on restraignit ce privilege aux acquisitions déjà faites. EGLISE.

Ce differend joint à la jalousie de la puissance, contrepointa ces deux Congregations à se décrier l'une l'autre. Toutes deux estoient fort puissantes, les Papes & les Rois prenoient leur conseil, leur donnoient avis de leurs bons & mauvais succés, se recommandoient à leurs prieres pour les grandes entreprises, & leur faisoient de riches donations pour estre associez & participants aux merites de leurs Religieux. Celle de Clugny avoit acquis beaucoup d'esclat par les vertus de quatre ou cinq de ses premiers Abbez, mais elle en perdit un peu par les déreglemens de Ponce, qui dissipa une partie des biens de cette riche Abbaye : au contraire celle de Cisteaux s'accrut si fort en credit par la reputation de son S. Bernard, que ses Moines estoient les agents ou les organes de toutes les grandes affaires de ce temps-là.

Je diray icy (si je ne l'ay dit ailleurs) que la déstination des parents faisoit le Moine, aussi bien

que

EGLISE. que ſon propre choix. Le pere pouvoit donner ſes enfans à la Religion ſans y appeller la mere, & meſme malgré elle. Il avoit ce droit ſur eux juſqu'à ce qu'ils euſſent atteint l'âge de dix ans;aprés on eſtendit ce terme juſqu'à l'âge de treize ans, ce dit Yves de Chartres; puis juſqu'à quatorze, comme on le voit dans Gratian. Quand le pere avoit deſtiné un enfant au Monachat, il l'offroit à Dieu dans l'Egliſe du Monaſtere, envelopé tout entier, ou le bras ſeulement dans la nappe de l'autel, & par cette devotion l'y obligeoit ſi fort, qu'il ne s'en pouvoit deſdire. Mais Clement III. & Calliſte III. changerent ce droict trop dénaturé, & prononcerent que ces enfans ne devoient point eſtre aſtraints à la vie monaſtique, s'ils ne s'y obligeoient eux-meſmes par leur propre choix lors qu'ils auroient atteint l'âge.

CARDINAUX. La dignité des Cardinaux eſtoit en grand éclat, leur college fort nombreux, & leur vertu ou leur naiſſance tres-eminente. La France avoit pour le moins autant de part à cét avantage, que l'Italie. Ducheſne qui a tres-exactement eſcrit leurs vies, en a marqué dans ce douziéme ſiécle plus de cinquante de François : dont la plus grande partie avoient eſté élevez dans les Monaſteres, particulierement de la Congregation de Clugny, & de l'Ordre de Ciſteaux; ces derniers eſtoient preſque tous amis intimes ou diſciples de Sainct Bernard. Galon diſciple d'Yves de Chartres, Eveſque de Beauvais puis de Paris, Guy frere d'Eſtienne Comte de Bourgongne Archeveſque de Vienne, & aprés Souverain Pontife ſous le nom de Calliſte II. Ponce de Melgueil Abbé de Clugny, Eſtienne fils de Thierry Comte de Montbeliard, Guillaume de Champagne ſucceſſivement Archeveſque de Sens & de Rheims, oncle du Roy Philippe Auguſte, & tout-

tout-puiſſant dans le gouvernement du Royaume, Raoul de Neſle, Henry de Sully & Albert frere du Duc de Brabant, furent tous de ſang illuſtre, & avec cela de rare vertu, horſmis Ponce qui ſe ſignala par les deſordres de ſa vie; qui furent ſi ſcandaleux depuis qu'il fut rentré par force dans cette Abbaye à laquelle il avoit renoncé, qu'eſtant allé à Rome ſur la citation du Pape, il fut confiné dans une priſon perpetuelle, où il mourut un mois aprés. Et neantmoins un certain Martyrologe cité par Ducheſne le nomme Sainct. *EGLISE.*

La fin d'Albert fut auſſi tragique, mais la cauſe en eſtant belle, ſa memoire en eſt plus glorieuſe. Il avoit eſté éleu Eveſque de Liege par les pourſuittes de Henry Duc de Brabant ſon frere; l'Empereur Henry VI. qui les haïſſoit tous deux, ne vouloit point donner ſon conſentement à cette élection; le Pape cependant la confirma, & Albert ſe vint faire ſacrer à Rheims, qui alors eſtoit la Metropole de Liege. L'Empereur prit cela pour un mépris outrageux, & dépeſcha quelques Cavaliers Allemands aprés luy pour s'en venger. Ces aſſaſſins s'eſtant adroitement inſinuez dans la familiarité de l'Eveſque, qui pour lors ſejournoit à Rheims, n'oſant pas retourner à Liege, trouverent moyen de l'attirer un jour à la promenade hors de la ville, & le tuerent de dix-neuf coups, puis ſe ſauverent à Verdun & de là en Allemagne vers l'Empereur. Quatre cens vingt ans aprés, ſçavoir l'an 1612. l'Archiduc Albert d'Auſtriche, & ſon eſpouſe l'Infante Claire Eugenie, obtindrent permiſſion du Roy tres-Chreſtien Louïs XIII. d'enlever ce corps de l'Egliſe Cathedrale de Rheims, où il eſtoit demeuré en dépoſt juſqu'à ce jour-là, & le firent porter en grand' pompe à Bruxelles. Paul V. acheva de combler ſa gloire en le canoniſant comme

EGLISE. martyr de la liberté de l'Eglise qui est l'espouse de JESUS-CHRIST.

Je remarque huit ou dix autres Cardinaux qui n'avoient aucune noblesse que celle que donne la vertu; comme un Robert de Paris, qui avec quelques autres pressa tant le Pape Paschal, qu'il luy fit rompre le traitté par lequel il avoit concedé les investitures à l'Empereur Henry V. Foulcher de Chartres, Mathieu de Rheims, & Alberic de Beauvais, desquels le premier avoit esté Secretaire de Godefroy de Bouillon dans l'expedition de la Terre-Sainte, le second Prieur de Saint Martin des Champs, & le troisiéme Religieux à Clugny & Abbé de Vezelay; Estienne de Chaalons, Bernard de Rennes, (ces deux avoient aussi esté Moines) Rolland d'Avranches, & Mathieu d'Angers; tous lesquels portoient le nom de leurs villes natales, selon la mode des gens de lettres qui estoient sortis de bas lieu.

Il y en eut plusieurs autres encore dont les parents nous sont inconnus, comme un Yves Chanoine de Saint Victor elevé par sa doctrine à cette dignité, & un Martin qui sortit de l'Abbaye de Cisteaux, & fut Evesque d'Ostie, Prelat d'une continence & d'une frugalité vrayement Apostolique. On raconte de luy, qu'ayant esté envoyé Legat en Dannemarc pour la conversion des Infidelles, il en revint si pauvre qu'il s'en retourna à pied jusqu'à Florence; En cela beaucoup plus semblable aux humbles Apostres de JESUS-CHRIST, que les autres Legats de ce temps-là, qui venant fort gueux dans les Provinces où le Pape les envoyoit, en sortoient aprés avec de riches dépouilles, comme d'un pays de conqueste, & s'en retournoient à Rome avec un équipage de Rois. L'Evesque de Florence voyant ce bon homme

à

à pied, luy fit present d'un cheval, non par generosité, mais dans la veuë de l'obliger à le servir dans un procés qu'il avoit en Cour de Rome prest à vuider : mais quand on vint à le juger, & que ce fut à ce bon homme à dire son avis, il s'addressa à luy & luy dit tout franchement, qu'il n'avoit pas préveu qu'il deust estre son Juge, qu'ainsi il le prioit d'aller en son escurie reprendre son cheval, afin que son suffrage fust libre. EGLISE.

La France ne manqua pas aussi d'Evesques, à qui la doctrine, le merite, le zéle & la pieté ont acquis le titre de Grands & de Saints. Sans remettre en compte ce Galon, ce Guy de Bourgongne, ce Guillaume de Champagne, cét Albert de Brabant que nous venons de voir parmy les Cardinaux : elle eut entre autres sept grands Archevêques, sçavoir Hildebert de Tours, Pierre de Bourges, il estoit de la Maison de la Chastre, Odard de Cambray, Arnould Amaulry de Narbonne, Henry de Rheims ; Rotrou de Rouen, & Hugues de Vienne. Arnould avoit esté Abbé de Clervaux, & fut le premier Inquisiteur de la Foy pour déraciner l'heresie des Albigeois ; Rotrou estoit fils du Comte de Varvic, proche parent du Roy d'Angleterre, & Henry l'estoit du Roy Louïs le Gros : mais tous deux plus eminents par leur humilité Chrestienne, que par leur haute naissance. Hugues souffrit d'estre chassé de son siége par l'Empereur Frederic I. plustost que de renoncer Alexandre III. qu'il croyoit le vray & legitime Pape. Je n'aurois jamais fait de rapporter tous les Evesques de ce temps-là qui meritent place dans l'immortalité. Mais peut-on oublier Yves & Jean de Salisbery qui gouvernerent l'Eglise de Chartres, le premier au commencement du siécle, & le dernier sur la fin. Godefroy d'Amiens dont nous parlerons

EGLISE. cy-aprés; Pierre de Poitiers, lequel resista courageusement à Guillaume VIII. Duc d'Aquitaine qui le vouloit forcer de l'absoudre de l'excommunication dont il estoit lié; Gilbert Porée qui tint le mesme Siége que Pierre, mais 25. ans aprés; Arnoulf Evesque de Lisieux; Robert de Beauvais; il estoit fils de Hugues Duc de Bourgongne. Jean, surnommé de la Grille qui transporta l'Evesché de Quidalet au lieu qu'on nomme maintenant Saint Malo; Simon de Noyon, & Guerin de Senlis. Du temps de Simon, tandis qu'il estoit au voyage de Jerusalem avec le Roy Louïs VII. (c'estoit l'an 1146.) l'Eglise de Tournay fut demembrée de celle de Noyon à laquelle elle avoit esté jointe du temps de Saint Medard, & eut pour premier Evesque Anselme qui estoit Abbé de Saint Vincent de Laon, Guerin de Senlis fut tout puissant sous le Regne de Philippe II. & de Louïs VIII. Garde des sceaux sous le premier, Chancelier sous le second.

Je finiray par quatre Evesques de Paris, dont la memoire doit estre fort chere à cette grande ville, & à toute l'Eglise Gallicane. Estienne de Garlande, Pierre Lombard, Maurice, & Odon. Ces deux derniers portoient le surnom de Sully, Maurice parce qu'il en estoit natif, mais de tres-pauvres parens, Odon parce qu'il estoit de cette illustre Maison issuë des Comtes de Champagne. Estienne avoit esté Chancelier de France sous Louïs VI. Pierre Lombard fut surnommé *le Maître des Sentences*, à cause de ce livre si connu de toute la Chrestienté, & qui a esté le fondement de la Theologie Scholastique. Maurice avoit l'ame noble, liberale & magnanime : Il fonda les Abbayes de Hérivaux & de Hermieres, comme aussi deux Monasteres de filles, Gif & Hieres, & jetta les fondements de l'Eglise Nostre-Dame,

l'un des plus grands baſtiments qui ſe voyent en France. Odon ſon ſucceſſeur l'acheva, & fonda un Monaſtere de filles de l'Ordre de Ciſteaux au Port Royal, ayant eſté aydé en cette œuvre pieuſe par la liberalité de Mathilde fille de Guillaume de Garlande. Il travailla encore à arracher une ancienne mais ridicule couſtume qui s'eſtoit ſoufferte dans l'Egliſe de Paris, & en pluſieurs autres du Royaume. C'eſtoit LA FESTE DES FOUX; en quelques endroits on l'appelloit la feſte des Innocents. Elle ſe faiſoit à Paris, principalement le jour de la Circonciſion, les Preſtres & les Clercs alloient en maſque à l'Egliſe, où ils commettoient mille inſolences, & au ſortir de là ſe promenoient dans des chariots par les ruës & montoient ſur des theatres chantant toutes les chanſons les plus vilaines, & faiſant toutes les poſtures & toutes les bouffonneries les plus effrontées dont les baſtelleurs ayent accoûtumé de divertir la ſotte populace. Odon s'efforça d'oſter cette deteſtable momerie, ayant à cét effet obtenu un mandement du Legat du Sainct Siége, qui venoit viſiter ſon Egliſe: mais il faut bien croire que ſon intention n'eut pas ſon entier effet, & que cette couſtume dura encore plus de 250. ans, puiſque nous trouvons que l'an 1444. la Faculté de Theologie, à la requeſte de quelques Eveſques, écrivit une lettre à tous les Prelats & Chapitres, pour la condamner & l'abolir, & que le Concile de Sens qui ſe tint l'an 1460. en parle encore comme d'un abus qu'il faloit retrancher.

EGLISE.

Tous ces Eveſques travaillerent puiſſamment à edifier & à inſtruire les Fidelles par leurs œuvres & par leur doctrine: la pluſpart ont laiſſé des écrits dont quelques-uns ont eſté mis au jour, les autres ſont encore cachez dans les Bibliotheques. Et certes comme ce ſiécle ne fut pas ingrat au

EGLISE. merite, la liberté des élections fournissant dequoy le recompenser, il se trouva plus de beaux esprits qu'on n'en avoit veu de long-temps, qui cultiverent les sciences assez heureusement, & attirerent à Paris un nombre incroyable d'estudiants en Philosophie, & en Theologie.

Les belles lettres firent aussi quelques efforts pour se déterrer, qui ne furent pas tout-à-fait inutiles. On le voit par les escrits de Hildebert, de Jean de Salisbery, & d'Estienne de Tournay. Pierre Comestor ou le Mangeur, Doyen de l'Eglise de Troyes, & aprés Moine de S. Victor, compila l'Histoire Ecclesiastique; aussi en fut-il appellé *le Maistre;* Et Elinand natif de Beauvais, Moine de Froidmont, fit l'Histoire Universelle jusqu'en l'an 1212. en quarante-huit livres.

Nous avons de ce siécle-là trois versificateurs Latins, qui ne sont pas à mespriser, Galterus, Guillaume le Breton, & Leonius. Le premier composa un poëme des beaux-faits d'Alexandre, qu'il appella l'Alexandreide; Le Breton à son exemple fit la Philippide, contenant l'histoire du Roy Philippe Auguste; Et Leonius fut connu par plusieurs piéces qui ne sont pas de longue haleine, mais pleines d'esprit & de gentillesse. Il estoit Chanoine de Sainct Victor.

Je ne cotteray point tous ceux de ce douziesme siécle que l'Eglise mit au nombre des Saincts; mais seulement les deux Bernards, l'un premier Abbé de Tiron de l'Ordre de S. Benoist, & l'autre Abbé de Clervaux, que la beauté & les lumieres d'esprit, le zéle & la pieté, la conduite & la capacité pour les grandes affaires, firent paroistre avec plus d'éclat qu'aucun autre de son temps; Trois Instituteurs d'Ordres religieux, Robert Abbé de Molesme, de celuy de Cisteaux, Estienne, de celuy de Grandmont,

mont, & Norbert, de celuy de Prémonstré; Cinq *EGLISE.*
Evesques, Anselme Archevesque de Cantorbery, que je mets au rang des François, quoy qu'il fust natif du Val d'Aoste, parce qu'il estudia en France, & fut Abbé du Bec; Pierre Abbé de la Celle, puis Evesque de Troyes; Un autre Pierre, Evesque de Poictiers; Albert de Brabant, Evesque de Liege; Et Godefroy, Evesque d'Amiens.

On raconte de ce dernier une action que nostre temps admireroit plustost qu'il ne la voudroit imiter. C'estoit la mode alors que ceux qui faisoient les beaux, portoient les cheveux longs, frisez & tressez; un jour ce courageux Prelat refusa d'admettre à la saincte Table tous ceux qui s'y presenterent ajustez de la sorte; Et ce refus leur causa tant de confusion, qu'ils se les couperent eux-mesmes tout sur l'heure, aymant mieux perdre ce vain ornement de leur teste, que la consolation de manger la sacré Pain des Anges. Aprés une si bonne disposition, il receut en hommes & en Chrestiens ceux qu'il avoit repoussez comme des femmes dissoluës.

Vers l'an 1180. le peuple reveroit pour Saincte une certaine fille nommée Elpide, ou Alpaide, demeurant au village de Cudot Diocese de Sens, laquelle depuis dix ans entiers ne pouvoit rien avaler que la saincte Hostie; & quoy que simple villageoise, avoit de grandes lumieres des choses naturelles & divines. Cette debilité luy estoit demeurée d'une fascheuse maladie, qui luy avoit mis tout le corps en pus & en bouë extrêmement infecte. Je ne sçay pas combien elle vescut aprés l'an 1180. mais on voit encore dans l'Eglise Parroissiale de ce lieu-là son tombeau, & son effigie aussi de pierre, qui est dessus, couronnée de fleurs; Ceux du pays asseurent que Dieu a approuvé par quantité de miracles la devotion que le peuple a pour elle.

PAPES.

encore Honoré III. tout du long de ce Regne & par-delà.

LOUIS VIII.

Surnommé le LION, & le Pere de S. LOUYS, ROY XLII. aagé de 36. ans accomplis.



Dans les evénemens que la Guerre fit naistre,
Ce Roy fut des premiers, quand il falut donner;
Et de ses passions se rendant tousjours maistre,
Il sceut comme un Lion, & Vaincre, & Pardonner.

LOUIS VIII.

Surnommé le Lion, Roy

XLII. aagé de 36. ans.

Philippe Auguste n'avoit point fait couronner son fils de son vivant, soit qu'il eust jalousie de luy, soit qu'il crust sa maison si bien establie qu'il n'eust pas besoin de cette precaution pour luy assurer la Couronne. Il fut donc sacré à Rheims avec sa femme Blanche de Castille le dixiesme du mois d'Aoust. 1223.

Le Roy d'Angleterre n'assista pas à son sacre comme il le devoit en qualité de Pair de France: mais envoya des Ambassadeurs le sommer, que suivant le serment qu'il en avoit fait à Londres, il eust à luy rendre la Normandie & les autres terres qui avoient esté prises sur le Roy Jean son pere. Ils receurent pour responce qu'elles avoient esté confisquées par jugement des Pairs; & qu'on pretendoit d'avoir encore celles qu'il detenoit, bien loin de luy rendre celles qu'il redemandoit.

Comme les peuples du Languedoc retournerent facilement à leur Seigneur naturel Raimond Comte de Toulouze, Amaury ne se voyant plus assez fort pour demeurer en ce pays-là, vint remettre & ceder tous les droits qu'il y avoit entre les mains du Roy; qui pour recompense le fit son Connestable. 1222. & 1223.

Ce n'estoit alors qu'un employ, qui ne duroit pas plus longtemps que la guerre; de sorte que l'on trouve quelquefois tel Seigneur à qui il a esté conferé deux & trois diverses fois.

1224. Raimond Comte de Toulouze s'estant addressé au Pape Honorius avec toute sorte de sousmission, le Sainct Pere manda à son Legat de convoquer un Concile à Montpellier pour le reconcilier à l'Eglise. Ensuite dequoy Raimond devant une Assemblée du Clergé de Languedoc promit & jura entiere obeïssance à l'Eglise Romaine, pleine seureté aux Ecclesiastiques pour la restitution & pour la jouïssance de leurs biens, & l'extirpation des Heretiques de toutes ses terres. Aprés cette satisfaction le Pape le reçût à mercy & le reconnut pour Comte de Toulouze.

1224. Mais comme la resistance de ses sujets l'empescha de tenir ses promesses, le Pape envoya un Legat vers le Roy, c'estoit Romain Cardinal du titre de Sainct Ange, pour luy persuader d'entreprendre cette expedition ; Ce qu'il fit d'autant plus aisément, qu'elle s'accommodoit bien avec son zéle & avec ses interests.

1225. Les deux Rois, Louïs de France, & Henry d'Allemagne fils aisné de l'Empereur Frederic, s'abouchent à Vaucouleurs, où il est traitté de plusieurs differends d'entre leurs Couronnes, & fait plusieurs propositions, mais sans rien conclure.

Au retour delà, suivant la resolution qui avoit esté prise de chasser entierement l'Anglois des terres de France, Louïs entre dans le Poitou, y gagne une bataille sur Savary de Mauleon General pour les Anglois dans la Guyenne, se rend maistre des villes de Niort & de S. Jean d'Angely, & generalement de toutes les places jusqu'à la Garonne, & reçoit les hommages de tous les Seigneurs de ces quartiers-là.

1224. Il ne restoit plus que la Rochelle, où Savary de Mauleon se deffendit assez longtemps attendant le secours d'Angleterre. Enfin ayant esté trompé vilainement par les Ministres du Roy Anglois qui luy

envoyerent des coffres pleins de ferrailles au lieu d'argent pour contenter sa garnison, il fut obligé de rendre la ville le 28. du mois de Juillet; Et depuis luy-mesme prenant pretexte vray ou faux, d'avoir esté traitté en Angleterre, comme une personne de foy suspecte, quita son ancien Maistre & se donna au Roy de France.

Depuis la prise de cette ville importante, les Rois pour se la conserver, l'avoient comme à l'envy, gratifiée de plusieurs grands Privileges, par le moyen desquels elle s'estoit eslevée à un haut degré de gloire, de richesses & de liberté : mais pour avoir mal mesnagé ces avantages, elle les a tous perdus dans ces derniers temps.

Le reste de la Guyenne eust esté emporté par les 1225.
François, si Richard frere du Roy Henry ne fust descendu à Bourdeaux avec une puissante armée, qui retint les courages fort esbranslez. Il prit d'assaut la place de Sainct Macaire au dessus de Bourdeaux : mais la Reoule le repoussa vigoureusement; Et comme il eut appris que l'armée Françoise estoit sur les bords de la Garonne, il se rembarqua & laissa la charge à Aimery Vicomte de Toüars de moyenner une tréve.

Il couroit alors en Flandres un homme soy disant estre ce Baudoüin Comte du pays & Empereur de Constantinople, qui avoit esté pris par le Roy des Bulgares. Il racontoit comme il estoit eschapé de prison, & donnoit quantité de marques pour se faire reconnoistre. Les Flamands, qui avoient aimé Baudoüin, donnerent croyance à cét homme, & le mirent en possession de toute la Flandres.

La Comtesse Jeanne fille de Baudoüin se trouvant 1225.
fort empeschée, (car son mary Ferrand estoit tousjours prisonnier à Paris) eut recours au Roy, qui manda à ce prétendu Baudoüin qu'il eust à le

venir trouver à Peronne. Il y vint hardiment : mais ayant desdaigné, ou n'ayant pû respondre aux questions qu'on luy fit sur des choses qu'il devoit bien sçavoir, le Roy luy commanda de sortir de ses terres dans trois jours, & luy donna saufconduit. Estant ensuite delaissé de tout le monde, il tascha de se sauver en habit desguise, mais il fut pris en Bourgongne & amené à la Comtesse ; qui aprés luy avoir fait souffrir diverses tortures, l'envoya au gibet comme un imposteur. Son supplice n'empescha point le peuple malin de croire, que la fille avoit mieux aymé pendre son pere que de luy remettre la Souveraineté.

1225. Cette mesme année le Roy estant en Touraine le Legat l'alla trouver & l'obligea de prolonger la tréve avec Aymery Vicomte de Toüars, le seul Seigneur qui resistast encore au Roy dans le Poitou. Ce Vicomte peu aprés vint à Paris rendre hommage au Roy en presence des Ambassadeurs d'Angleterre.

1226. Vers la Feste de la Chandeleur le Roy & grand nombre de Prelats & de Seigneurs se liguerent contre les Albigeois, & prirent la Croix des mains du Legat ; leur rendez-vous general estoit à Bourges, & leur dessein de nettoyer la Provence, & de passer de là en Languedoc.

1226. La ville d'Avignon ayant refusé le passage aux troupes, fut assiegée le 14e de Juin. Elle se deffendit opiniastrément, Guy Comte de Sainct Pol l'un des plus braves des assiégeants y fut tué, la peste se mit dans les troupes, & le Comte de Champagne malcontent partit sans congé. Le Roy neantmoins jura de ne point décamper qu'il n'eust mis les assiégez à la raison ; si bien que le jour de l'Assomption ils furent reduits à capituler. Ils donnerent deux cents ostages, leurs murailles furent abatuës, leurs fossez comblez, & trois cens maisons à Tourelles démolies.

lies. C'estoient les Hostels des Gentilshommes, qui en avoient de mesme à Toulouse, & autres grandes villes de ces Provinces-là.

Au partir delà le Roy entra dans la Provence, & toutes les Villes se rendirent à luy jusqu'à quatre lieuës pres de Toulouse. La saison devenant mauvaise, & sa santé estant delicate; il reprit le chemin de France, laissant la conduite des troupes & le gouvernement de ce pays-là à Imbert de Beaujeu.

Sur son retour un des Grands du Royaume, que l'Histoire n'a osé nommer, luy fit donner du poison, dont il mourut au chasteau de Montpencier en Auvergne, un jour de Dimanche dans l'Octave de la Toussaincts. Il avoit vescu trente-neuf ans, & en avoit regné trois, & prés de quatre mois. Il est enterré à Sainct Denis auprés de son pere. 1226.

Les gens d'Eglise à cause de sa pieté & de sa chasteté, publierent que sa maladie procedoit de sa trop longue continence; (car sa femme ne l'avoit pas suivy) & qu'il ayma mieux mourir que d'user du remede criminel qu'on luy presentoit pour se guerir.

Comme il voyoit des dispositions prochaines à de grandes brouïlleries aprés sa mort, il prit le serment & le seing de douze Seigneurs qui estoient auprés de luy, qu'ils feroient couronner son fils aisné, & s'il en venoit faute, qu'ils mettroient le second en sa place.

De sa femme Blanche de Castille il eut neuf fils & deux filles. Il ne restoit que cinq fils vivants, Loüis, Robert, Alfonse, Charles & Jean. Suivant sa disposition testamentaire Loüis regna, Robert eut la Comté d'ARTOIS, & provigna la Branche de ce nom. Alfonse eut celle de Poitou, & Charles celle d'Anjou. De luy vint la premiere BRANCHE D'ANJOU. Jean mourut aagé de 14. ans. Des deux filles il n'y avoit plus qu'Isabelle, laquelle ayant esté

promise à plusieurs Princes, & devenuë vieille fille, prit le voile sacré, & s'enferma l'an 1260. dans le Monastere de Longchamp entre Paris & Sainct Cloud, que le Roy son frere luy fonda.

SAINCT LOUIS,

ROY XLIII. Aagé de Onze ans, VI. mois.

1226. en Novembre. VOICY la troisieme minorité dans la Race Capetienne; Et la premiere où une femme ait eu la Regence. Blanche de Castille estrangere, mais courageuse & habile l'entreprit & l'emporta, estant assistée des conseils de Romain Cardinal Legat qui eut grand pouvoir auprés d'elle, & se fondant sur les certificats de quelques Seigneurs qui attestoient que son mary estant au lict de la mort avoit dit qu'il vouloit que son fils aisné avec le Royaume, & tous ses autres freres, fussent sous sa garde & tutelle.

D'abord, avant que les Seigneurs eussent eu loisir de former des obstacles à sa Regence, elle assembla tout ce qu'elle pût de gens de guerre, & avec ces forces alla faire sacrer Louïs son fils aisné dans
1226. la ville de Rheims. Le Siége Archiepiscopal estoit vacant; l'Evesque de Soissons, qui en est suffragant, fit la ceremonie. Ce fut le premier jour de Decembre.

Les Seigneurs du Royaume y avoient esté invitez par lettres, mais la pluspart refuserent de s'y trouver, entre autres Pierre Duc de Bretagne, Henry Comte de Bar son beaufrere, Hugues de

SAINCT LOUIS, ROY XLIII.

Un pur amour de Dieu joint avec la Justice ;
A fait ma Politique & reglé mes desseins ;
Aussi je ne crains pas que mon Regne finisse,
Pour estre tousjours Roy faut l'estre entre les Saincts.

PAPES.

encore HONORIUS III. 5. mois. GREG. IX. esleû en Avril 1227. S. 14. ans. 5. mois. CELESTIN IV. esleû en Sept. 1241. S. 18. jours. VACANCE de 20. mois. INNOCENT IV. esleû en Juin. 1243. S. 11. ans, 5. mois & demy. ALEX. IV. esleû en Dec. 1254. S. 6. ans, 5. mois. URBAIN IV. fils d'un Savetier de Troyes, esleû sur la fin d'Aoust 1261. S. 3. ans 34. jours. CLEMENT IV. esleû en Fev. 1265. S. 3. ans, & prés de dix mois. VACANCE de 35. mois, depuis Dec. de l'an 1268. les Cardinaux ne pouvant s'accorder entre eux.

Luzignan Comte de la Marche, Thibaud Comte de Champagne, Hugues de Chastillon Comte de St. Pol, & plusieurs autres. Ils tramerent une Ligue entre eux, demandant que la Regente estant estrangere donnast caution de sa tutelle, qu'on rendist les biens qui avoient esté confisquez sur les Seigneurs dans les deux derniers Regnes, & qu'on delivrast ceux qui estoient prisonniers, specialement Ferrand Comte de Flandres.

1226. Au partir de Reims, non-obstant la rigueur de l'hyver, elle marcha vers la Bretagne où estoit le fort de la Ligue. Les confederez n'estant pas encore prests parerent en retraite : mais elle les talonna si vivement, que le Comte de Champagne se destacha d'avec la bande, puis les autres entrerent en traitté, & promirent de se rendre au Parlement General qu'on devoit tenir à Chinon, & qui à leur priere fut remis à Tours, puis à Vendosme.

1227. En ce Parlement qui se tint au mois de Mars il fut plastré une Paix entre la Regente & les Seigneurs : mais la mesme année s'estant assemblez à Corbeil, ils complotèrent de surprendre la personne du Roy comme il venoit de Chastres à Paris. Leur dessein eust reüssi infailliblement si la Regente n'en eust esté avertie, & ne se fust jettée avec le Roy dans Montlehery. Les Bourgeois de Paris s'estant mis en armes l'y allerent querir, & le ramenerent avec des cris de joye dans leur ville.

Le Comte de Champagne estoit celuy qui avoit donné cét avis secret à la Reyne. Ce jeune Prince s'estoit piqué de galanterie pour elle, plustost par une vanité de Courtisan que par la force des charmes d'une femme, qui avoit plus de quarante ans ; Elle sçût bien tirer avantage de sa folie, & luy ordonna de demeurer parmy les malcontents, pour luy descouvrir tous leurs desseins.

Le Roy d'Angleterre se vouloit mesler dans cette 1227.
querelle & leur promettoit son assistance ; Et le Comte de Toulouze à la faveur de ces brouïlleries, s'estoit restably dans toutes ses places. La Regente de crainte de plus grand embrasement, renoüa un traitté avec les Princes liguez, lesquels par ce moyen elle arresta toute cette année; Et cependant elle confirma l'alliance avec l'Empereur Frederic, fit une tréve d'un an avec l'Anglois, & s'accommoda avec le Duc de Bretagne qui luy donna sa fille pour la marier à un de ses fils qui se nommoit Jean.

Ainsi le Comte de Toulouze demeura seul. Im- 1227.
bert de Beaujeu ayant reçû un notable renfort, s'avisa au lieu de prendre des chasteaux l'un aprés l'autre, de faire un cruel dégast aux environs de Toulouze, démolissant les maisons, arrachant les vignes, bruslant les bleds ; ce qui abatit tellement le courage des Toulouzains, qu'eux & leur Comte furent contraints de se sousmettre à telles conditions qu'on voulut.

Le traitté fut esbauché à Meaux & achevé à Paris, le Comte & les Deputez de Toulouze presents. Le Comte fut despoüillé de ses terres, horsmis quelques morceaux qu'on luy laissa par pitié. Il fut dit
qu'elles viendroient toutes à sa fille Jeanne qui seroit 1228.
mariée à Alfonse frere du Roy, entre les mains duquel elle fut mise deslors ; Que le Comte payeroit dix-sept mil marcs d'argent tant au Roy, qu'aux Moines de Cisteaux, & pour fonder des Docteurs en Theologie à Toulouze ; Que les murailles de cette ville & de trente autres, seroient démolies, pour seureté dequoy il donneroit des ostages, & cependant demeureroit prisonnier ; Qu'il se feroit une exacte perquisition des Heretiques à ses despens ; Et que pour penitence il iroit faire la guerre aux Sarrasins cinq ans durant.

1228. Ces articles signez, luy & ceux de sa compagnie qui avoient esté excommuniez furent à Nostre-Dame de Paris le jour du Vendredy Sainct, nuds pieds, en chemise, recevoir l'Absolution du Legat. Cela fait le Comte rentra prisonnier dans la Tour du Louvre jusqu'à ce qu'il eust baillé des ostages. Vers la Feste de la Pentecoste le Roy luy donna l'Ordre de Chevalerie & le renvoya en son pays. Le Legat l'y accompagna & y establit l'Inquisition, qui exerça d'extrêmes rigueurs, & fut cause encore de plusieurs troubles & massacres.

1228. Les malcontents ne pouvoient digerer que le Gouvernement fust entre les mains de deux Estrangers, une femme Espagnole & un Cardinal Italien; Ils reprennent donc les armes, attirent à eux Robert Comte de Dreux frere aisné du Duc Breton; & Philippe Comte de Boulogne oncle paternel du Roy, auquel ils promettoient la Couronne : tellement qu'une seconde fois le Roy pensa estre envelopé par cette conspiration, & eust esté surpris si le Comte de Champagne ne fust accouru fort à propos avec 300. * Chevaliers pour le dégager.

* On les appelloit *Milites*.

1228. Au Printemps les conspirez tournerent tous leurs efforts contre le Comte de Champagne & de Brie. Ils luy redemandoient ces Comtez pour Alix Reyne de Chypre, fille de Henry son oncle, mort en Levant; Et outre cela l'appelloient traistre, & l'accusoient d'avoir empoisonné le deffunct Roy; offrant de l'en convaincre par le duel; Reproche qui le noircit tellement auprés de ses vassaux, qu'ils se liguerent contre luy avec ses ennemis.

Le Comte se voyant un si pesant fardeau sur les bras & sa ville de Troyes assiégée, implore l'ayde de la Regente, qui fait marcher le Roy à son secours, & leur commande s'ils avoient quelque chose à dire contre le Comte, qu'ils eussent à venir demander justice en sa Cour.

Mais

Mais eux qui ne vouloient point reconnoiſtre ſa Regence, comme ſi le Royaume euſt eſté vacant, eſlûrent Roy dans une Aſſemblée ſecrete le Seigneur de Coucy qui eſtoit en grande reputation de ſageſſe & de Juſtice. La Regente en ayant eu avis le fit auſſi-toſt ſçavoir à Philippe Comte de Boulogne à qui ils avoient fait eſperer la Royauté; Par ce moyen elle le deſtacha d'avec eux, puis avec diverſes addreſſes aneantit tous leurs deſſeins, non pas toutefois leurs mauvaiſes intentions.

Car peu de jours aprés le Duc de Bretagne avec leur aſſiſtance & leur conſeil reprit les armes, & appella à ſon ayde le Roy d'Angleterre, qui deſcendit avec des forces conſiderables dans la Bretagne: mais quand il vit que le Roy, conduit par la Regente, avoit pris ſur les gens du Duc le chaſteau de Beleſme au Perche, qu'on eſtimoit imprenable; il remonta ſur ſes vaiſſeaux. Le Duc ainſi abandonné fut contraint d'avoir recours à un accommodement. 1228.

Dés l'année ſuivante il le rompit, non pas impunément: le Roy luy ayant pris toutes ſes places, & détaché d'avec luy ſes vaſſaux & ſes amis, le reſſerra dans ſa ville de Nantes. De ſorte que pour ſe tirer d'un ſi mauvais pas, il fut forcé de luy rendre hommage lige de la Duché. Les Bretons qui pretendoient ne le devoir que ſimple, le nommerent à cauſe de cela *Mau-clerc*, comme qui diroit mal-habile. 1229.

Thibaud Comte de Champagne fut mal recompenſé des bons ſervices qu'il avoit rendus à la Regente. Elle prit en main la cauſe d'Alix ſa couſine, & le fit condamner par un accord de luy donner quarante mille marcs d'argent, & de vendre au Roy pour payer cette ſomme, les Comtez de Blois, de Chartres, de Sancerre; & la Vicomté de Chaſteaudun. EMPP. BAUDOUIN II. R. 33. ans, & encore FREDERIC II.

1230. Aprés toutes ces broüilleries, il y eut quatre ans de paix qui ne fut point troublée que par quelques tumultes que causoient les restes des Albigeois, & par le grabuge des Escoliers de l'Université de Paris. Elle faisoit alors le plus bel ornement du Royaume, & le nombre innombrable d'Escoliers qui y venoient de toutes les parties de l'Europe, apportoient de grandes richesses dans cette ville, & luy sousmettoient en quelque façon toutes les autres de la Chrétienté. Or quelques-uns d'eux l'an 1229. ayant esté mal-traittez dans une baterie par les Bourgeois, & n'en ayant pû avoir raison telle qu'ils desiroient, ils resolurent tous de quitter Paris; Non sans avoir publié des chansons & des vers licencieux, qui noircissoient la reputation de la Regente & du Cardinal Romain Legat du Pape, qui la gouvernoit. Le Duc de Bretagne & le Roy d'Angleterre leur offrirent retraitte dans leurs terres & de fort grands Privileges: mais le Conseil du Roy craignant que sa capitale ne fust despoüillée d'un si grand avantage, trouva moyen d'appaiser ces esprits emportez, & de les retenir.

1231. & suivans. Les habitants de Marseille & des environs s'étant revoltez contre Raimond Berenger Comte de Provence, appellerent Raimond Comte de Toulouze pour leur commander, à cause qu'il estoit le plus proche heritier; Car il faut sçavoir que Gilbert Comte de Provence & de Nice avoit eu deux filles, Faidide qui avoit espousé Alfonse Trisayeul de Raimond de Toulouze, & Doüce qui avoit esté mariée à Raimond Berenguier Comte de Barcelonne, duquel descendoit le Comte de Provence dont nous parlons.

Il accepta donc leurs hommages, & se porta pour leur Seigneur, d'où s'ensuivit une guerre qui dura quatre ans entre ces deux cousins.

Ce

Ce Comte de Provence ayant esté travaillé par 1235.
plusieurs revoltes & autres infortunes, se vit sur la fin de ses jours comblé de bonheur par le mariage de quatre filles qu'il avoit de son espouse Beatrix de Savoye tres-vertueuse Princesse. Car toutes quatre eurent l'honneur d'espouser des Rois; Marguerite qui estoit l'aisnée fut la plus heureuse, ayant esté conjointe cette année avec Louïs Roy de France, Prince qui fut encore plus grand par ses vertus que par sa Couronne.

La mesme année le Comte de Champagne, on 1235.
ne dit point pour quel sujet, retomba dans la rebellion, dont il fut puny par la perte de ses villes de Montereau-Faut-Yonne, de Bray & de Nogent sur Seine. Ces pertes ne le rendirent point plus sage, il persista tousjours dans sa folle passion pour la Reyne qui l'avoit ruiné, & se retira dans son chasteau de Provins à composer des vers & des chansons pour entretenir son amoureuse resverie.

Toutefois il en fut bientost diverty par la mort de 1235.
Sanche VIII. dit le Fort Roy de Navarre, qui estant & 1236.
decedé sans enfants masles, luy laissoit le Royaume comme au plus prochain heritier & fils de Blanche sa fille. Aussi alla-t-il en prendre possession & y transporta grand nombre de Laboureurs de ses terres de Brie & de Champagne qui rendirent ce Royaume-là fort fertile & fort peuplé.

Le pays d'Artois *fut erigé* en Comté-Pairrie, en 1236.
faveur de Robert frere du Roy à qui son pere l'avoit donné par Testament. Quelques-uns mettent cette erection sous Philippe Auguste. Quoy qu'il en soit, je croy qu'on peut asseurer que c'est la premiere de cette nature.

A la poursuite du Pape Gregoire (qui n'en vou- 1237.
loit pas moins aux gens de l'Empereur Frederic & 1238.
son ennemy declaré, lequel avoit occupé les restes

du

du Royaume de Jerusalem, qu'aux Sarrasins) il se fit une grande Croisade de Seigneurs François, dont le nouveau Roy de Navarre estoit le Chef. Elle n'eut pas un meilleur succés que toutes les autres : car la mauvaise conduite de ces Croisez, & leurs divisions firent perir presque toute cette armée, & la plusspart de ses Chefs y furent tuez ou faits prisonniers.

1238. Pierre Duc de Bretagne mourut au retour de ce voyage, son fils unique Jean surnommé le Roux luy succeda. Les affaires de Constantinople n'alloient pas mieux, l'Empereur Baudoüin vient en France mendier du secours contre les Grecs, & moyennant une grande somme d'argent vendit la Couronne d'espines de Nostre Seigneur, l'Esponge, & la Lance, dont il eut le costé percé, au Roy St. Louïs, qui les mit dans son tresor de Reliques à la Saincte Chapelle qu'il avoit bastie exprés dans son Palais.

Il y avoit trois ans que tous les Docteurs seculiers & reguliers de la Sacrée Faculté de Theologie de Paris, qui alors estoit presque la seule Escole de cette science & comme le Concile perpetuel de l'Eglise Gallicane, avoient resolu dans une celebre assemblée, & aprés une tres-meure discussion, qu'un mesme Ecclesiastique ne pouvoit en conscience tenir plus d'un benefice à la fois.

1238. *Cette année 1238. Guillaume III. Evesque de Paris, tint une autre Assemblée de la mesme Faculté dans le Chapitre des Jacobins, où il fut conclu unanimement qu'on ne pouvoit sans perte du salut eternel, posseder deux Benefices à la fois, pourveu qu'il y en eust un qui valust seulement quinze livres parisis de revenu. Il n'y eut que Philippe Chancelier de l'Université, & Arnoul depuis Evesque d'Amiens, qui s'opiniastrerent à garder les leurs. Le premier estant au lict de la mort, pressé par l'Evesque Guillaume de se descharger de ce fardeau qui l'entraisneroit en*

Enfer,

Enfer, respondit, qu'il vouloit essayer si cela estoit vray. Combien peu voit on d'Ecclesiastiques aujourd'huy qui ne prennent la mesme risque, ou qui ne soient fachez de ne la pouvoir prendre? Mais elle ne leur paroist pas si grande depuis que le Pape en donne des dispenses.

Les querelles d'entre le Pape Gregoire IX. & l'Empereur Frederic, s'estant enflammées à toute extremité par toutes sortes d'outrages de part & d'autre, Gregoire envoya au Sainct Roy de France luy offrir l'Empire pour son frere Robert Comte d'Artois. Les Seigneurs assemblez par le Roy sur une proposition si importante, n'approuverent point ce violent procedé, & firent responsе qu'il suffisoit à Robert d'estre frere d'un Roy qui estoit plus excellent en dignité & en noblesse que quelque Empereur que ce fust. 1239.

Les Albigeois ne pouvoient se sousmettre aux ordres de l'Inquisition; Trincavel fils du Vicomte de Beziers & cinq ou six Seigneurs du pays s'estant mis à leur teste, ils s'emparerent de Carcassonne & de quelques autres places, & coururent hostilement les terres du Roy. Il y envoya aussi-tost des troupes commandées par Jean Comte de Beaumont, qui les chassa de Carcassonne, & les assiégea dans Montreal où aprés avoir tenu quelque temps, ils firent leur capitulation par le moyen des Comtes de Foix & de Toulouze. 1239.

Le Vieil de la Montagne, ainsi nommoit-on le Prince des Assassins, peuple qui occupoit le Canton montueux de la Syrie, avoit depesché deux de ses meurtriers en France pour tuer le Roy: mais peu aprés, je ne sçay par quel motif, il s'en repentit, & les contremanda par d'autres; qui en attendant qu'ils les eussent trouvez, avertirent le Roy de se prendre garde. 1239.

Ce Vieil de la Montagne nourrissoit quantité de jeunes garçons dans des Palais delicieux, & l'esperance d'une éternelle felicité en l'autre monde, s'ils obeissoient aveuglément à ses commandements; Dont pour les rendre plus capables, & plus propres à executer des assassinats par tous pays, il leur faisoit apprendre toutes sortes de Langues.

1239. Les interests du Pape & de l'Empereur ne compatissoient nullement ensemble. Voilà pourquoy Frederic & Honorius, puis Gregoire IX. qui succeda à Honorius, tomberent necessairement en discorde, & aprés dans des haynes mortelles. Gregoire lascha les foudres de l'Eglise sur Frederic, & son Legat ayant convoqué les Prelats de France à Meaux, ordonna à plusieurs d'aller à Rome tenir un Concile, où l'on pretendoit dégrader cét Empereur.

Il s'en plaignit au Roy, le pria de ne point permettre à ses Evêques de sortir de France; Et sa priere n'ayant point eu d'effet, il les fit gueter sur Mer & les ayant pris les distribua en diverses prisons. Puis à son tour il mesprisa durant quelque temps l'intercession du Roy pour leur délivrance. Sujet qui altera la bonne intelligence qui avoit esté depuis quelque temps entre la France & l'Empire.

1240. L'an 1240. le Roy ayant assemblé la fleur des Barons & de la Chevalerie de son Royaume à Saumur, donna la ceinture de Chevalier à son frere Alfonse (dont le mariage avoit esté peu auparavant accomply avec Jeanne fille & heritiere du Comte de Toulouze) & le partagea des Comtez de Poitou & d'Auvergne, & de tout ce qui avoit esté conquis en Languedoc sur les Albigeois.

1241. *Ces années les Tartares firent de cruelles irruptions; Entre autres une en Hongrie sous le Commandement de Bath qui estoit l'un de leurs Generaux; & une en Russie, Pologne & Silesie, où ils furent*

furent menez par un autre de leurs Chefs qui se nommoit Pera.

Ces Barbares estoient Scythes de Nation, originaires d'entre la Mer Caspienne & le Mont Imaus. Quelques-uns les font descendre des dix Tribus des Hebreux qui furent transferées par le Roy d'Assyrie en ces pays-là, & tirent leur nom du mot Hebreu qui signifie delaissé. *D'autres le dérivent de la riviere Tatar qui passott par leur pays, & disent qu'ils le donnerent à toute la Nation des* Mogles, *qui estoit composée de sept peuples principaux, dont ils en faisoient un. Ils estoient tributaires &, comme esclaves d'un Prince Chrestien Nestorien qui avoit son Royaume dans les Indes, qu'on nommoit le Prestre-jan. Mais Cingis ou Tzingis-Cam mit cette Nation en liberté vers la fin du Siécle precedent, ruina l'Estat du Prêtre-jan, & en forma un tres-grand; duquel encore sont sortis plusieurs peuplades qui ont occupé divers * pays, mesme jusqu'en Europe.* * Tartares de Precop ou de Crim, Tartares le long du Volga, &c.

Le Comte de Toulouze cherchoit sous-main tous moyens de reparer la honte du Traité qu'il avoit fait avec le Roy : voilà pourquoy il complota avec Jacques Roy d'Arragon, qui estoit venu à Montpellier, & avec le Comte de Provence, quoy que beaupere du Roy, de dissoudre son mariage avec Sancia tante 1241. de l'Arragonnois sous pretexte de parenté, afin qu'il pûst se remarier à une fille du Comte de Provence, & que sa fille Jeanne qu'il avoit par force donnée au Comte de Poitou, ne fust pas son heritiere. Exemple qui prouve bien, à qui en voudroit douter, qu'entre les Grands, honneur, parenté, alliance & conscience cedent facilement à leur interest & à leur caprice.

Hugues Comte de la Marche, à son malheur, 1242. avoit espousé Isabelle, veuve du Roy Jean, qui la luy avoit ravie autrefois. L'orgueil de cette femme ne per-

permettoit pas qu'il rendist hommage à Alfonse nouveau Comte de Poitou, le Roy entreprit de l'y contraindre, emporta d'abord plusieurs de ses places & les démolit; Fontenay entre autres, où son frere Alfonse avoit esté blessé d'un coup de trait.

Le secours du Roy d'Angleterre pour sa mere fut trop tardif. Ils descendirent luy & son frere Richard par la riviere de Bourdeaux. Le Comte de la Marche les avoit asseurez que tout le Poitou se souleveroit à leur arrivée: mais comme il leur manqua de promesse, ils manquerent de courage, le Roy les enfonça au pont de Taillebourg combatant hazardeusement de sa personne, & les poussa jusqu'à Xaintes, & delà à Blaye. Le Comte & son orgueilleuse femme contrainte d'oublier qu'elle avoit esté Reyne, ne trouverent de salut qu'aux pieds du Roy. Ils esprouverent qu'il estoit aussi bon que vaillant; Et bien qu'elle eust suborné des assassins pour le tuer, qui avoient esté descouverts & punis, il luy pardonna à elle & à son mary, retenant seulement trois de leurs places jusqu'à ce qu'il fust plus assuré de leur obeïssance.

1243. *L'Italie estoit horriblement deschirée par les factions des Guelfes & des Gibelins. Les premiers tenoient pour le Pape, les seconds pour l'Empereur.*

1243. *La jalousie d'entre les Franciscains & les Dominicains, qui estoit née presque avec leurs Ordres, s'accroissoit aussi à mesure qu'ils prenoient accroissement; De sorte que le Pape qui avoit besoin d'eux, & le Roy Sainct Louïs qui les cherissoit, n'avoient pas peu de peine à leur distribuer également leurs faveurs, & à tenir la balance si droite, qu'ils n'eussent pas sujet de prendre avantage l'un sur l'autre.*

Mais tous deux en prenoient beaucoup sur tous les autres Ordres Religieux, qu'ils mesprisoient comme plus imparfaits, & non seulement se faisoient fort valoir,

en

en Theologie, où ils debitoient quelquefois des choses qui pour estre trop subtiles approchoient de l'erreur, mais aussi entreprenoient sur les fonctions des Pasteurs ordinaires tirant à eux les aumosnes, les legs pieux, & les sepultures des riches, & se meslant de la direction des consciences & de l'administration des Sacrements, au prejudice de la Hierarchie, qui depuis ce temps-là a toûjours esté aux prises avec eux pour deffendre son autorité.

Le Sainct Siége ayant esté vacant prés de 20. mois, Innocent IV. fut eslû. On le croyoit amy de Federic : mais soit que cét Empereur n'en usast pas bien avec luy, ou autrement, il suivit le chemin de ses predecesseurs, & luy mût querelle pour les mesmes differends. L'affaire s'eschauffa jusqu'à tel poinct, que Federic estant le plus fort en Italie, Innocent en sortit afin de fulminer plus seurement contre luy, & se retira en France, où estant arrivé au mois de Decembre de cette année 1244. il convoqua un Concile à Lyon pour l'année suivante. 1244.

Dés l'an 1228. l'Empereur Federic contraint par les menaces du Pape Gregoire, estoit passé dans la Terre-Saincte, où par sa reputation plustost que par ses armes, il avoit fait ensorte que le Sultan luy avoit rendu la ville de Jerusalem ; mais démantelée, & une partie de la Terre-Saincte. Le Pape qui n'estoit point content de cét accommodement, avoit depuis suscité d'autres Croisades, qui avoient rompu cette tréve au grand dommage des Chrestiens. Lesquels estant fort affoiblis il arriva l'an 1244. que les Chorasmiens, peuple chassé de Perse 1244. par les Tartares, d'autres disent d'Arabie, se jetterent sur la Terre-Saincte, la desolerent toute, ruinerent tous les Saincts Lieux de Jerusalem & l'inonderent du sang des Chrestiens.

Cette nouvelle fut apportée au Sainct Roy Louïs

comme il estoit tombé malade à Pontoise vers la fin de Decembre. Tous ceux qui estoient autour de luy desesperant de sa vie, il fit vœu à Dieu s'il luy rendoit sa santé, d'aller en personne faire la guerre à ces infidelles. En effet estant guery il prit la Croix des mains du Legat, mais il ne put pas sitost accomplir cette pieuse entreprise.

1245. Le Concile de Lyon fut ouvert le Lundy d'aprés la Sainct Jean Baptiste dans l'Abbaye de Sainct Just, & de là transferé dans l'Eglise Cathedrale de Sainct Jean. L'Empereur Baudouïn, le Comte Raimond de Toulouze, & Berenguier de Provence y assisterent, ces deux pour poursuivre la dispense afin de remarier Raimond avec Beatrix derniere fille de Berenger : mais les Rois de France & d'Angleterre, & Richard Comte de Cornoüaille, qui avoient espousé les trois autres sœurs empescherent qu'il ne l'obtinst.

1245. L'Empereur Frederic ayant quitté ses affaires d'Italie pour s'y rendre, & y ayant cependant envoyé ses Ambassadeurs, apprit comme il estoit arrivé à Turin, que le Pape & les Peres l'avoient excommunié à chandelles esteintes, & dégradé de l'Empire pour plusieurs cas qu'on luy imposoit, entre autres, Qu'il detenoit les terres de l'Eglise; Qu'il avoit intelligence avec les Sarrasins; Qu'il erroit en plusieurs articles de Foy.

1245. Depuis cette déposition toutes ses affaires s'esboulerent en un moment. Les Milanois le battirent, les autres Princes Chrestiens le prirent en aversion comme un impie, les Allemands-mesme (afin qu'ils ne puissent point reprocher aux François d'avoir contribué à ruiner l'Empire) le rejetterent, & eslûrent pour Roy des Romains Henry VII. Landgrave de Hesse & de Turinge; Tandis que le Roy dans une entreveuë qu'il eut avec le Pape à Clu-

Clugny, s'efforçoit de faire l'accommodement de ce malheureux Empereur avec l'Eglise Romaine, en vertu d'une procuration qu'il avoit de luy.

Cette année 1245. mourut Raimond Berenguier Comte de Provence, ayant par son Testament institué Beatrix la quatriéme de ses filles son heritiere. Jacques Roy d'Arragon fit descendre des troupes en Provence pour s'asseurer d'un si bon party pour son fils. Mais le Roy de France n'avoit garde de le laisser enlever à un estranger; Aussi chassa-il les Arragonnois de ce pays-là, & du consentement tant de la fille que de sa mere & de ses oncles le Comte de Savoye & l'Archevêque de Lyon, il fit ensorte qu'elle fut promise à Charles son frere qui estoit Comte d'Anjou. Le mariage ne s'accomplit que l'année suivante. 1245.

Cette mesme année le 1. de Decembre mourut aussi Jeanne Comtesse de Flandres sans avoir eu aucun enfant de son second mary Thomas Comte de Savoye, non plus que du premier qui estoit Ferrand de Portugal. Sa sœur Marguerite luy succeda.

Cette Marguerite avoit des enfans de deux licts; sçavoir, Jean & Baudoüin de Bouchard d'Avesne son premier mary, & Guillaume, Jean & Guy de Guillaume de Dampierre son second. Ceux-cy pretendoient que les fils de Bouchard ne devoient point heriter, parce qu'il avoit esté descouvert qu'il estoit engagé dans les ordres sacrez lors qu'il espousa leur mere, & que pour cela son mariage avoit esté declaré nul.

Ceux du premier lict voyants que la mere favorisoit les autres, eurent recours au Roy. Il manda les parties en un Parlement à Peronne, & là il fut prononcé que ceux du premier lict auroient le Haynault, & les autres la Flandres. 1246.

1246. *Le pretendu Roy des Romains Henry Land-grave de Hesse estant mort ou dans un combat, ou de maladie : les Allemands qui s'obstinoient sous pretexte de pieté à ruiner la dignité de leur Empire, esleurent l'an suivant Guillaume Comte de Hollande, puissant en amis & en alliances, tandis que Federic luttoit avec ses disgraces & avec ses ennemis en Italie.*

1247. & 48. Le Duc de Bourgongne & quelques Seigneurs François s'estoient liguez avec luy pour deffendre les libertez de leurs terres contre les usurpations de la Cour de Rome; Estant appuyé de leur Ligue, il partit de la Lombardie pour venir à Lyon, soit pour y investir le Pape, soit pour le fleschir par ses prieres : mais il fut rappellé de son voyage par l'eschec que les Milanois firent recevoir à Entius son fils bastard qu'il avoit laissé dans Parme.

1248. Ces affaires & les grands preparatifs de guerre avoient retenu le Roy jusqu'au mois de May de cette année, qu'il n'accomplist le vœu, qu'il avoit fait trois ans auparavant. On ne sçauroit marquer en assez grosse lettre, que ce tres-Sainct Roy estant persuadé que les Souverains sont responsables par le droit divin & humain, des malversations de leurs Officiers, fit sçavoir par les Predicateurs dans tout son Royaume, que ceux qui avoient receu quelque tort ou dommage des siens, eussent à le venir declarer, & qu'il le repareroit de son propre domaine. Ce qui fut ponctuellement executé.

Cela fait, & aprés avoir pris congé des Saincts Martyrs, & laissé la Regence à la Reyne sa mere, il partit de Paris, estant conduit hors de la ville en Procession par tous les Ordres. Il menoit avec luy ses deux freres Robert & Charles, la Reyne sa femme, les leurs, & un nombre innombrable de Princes, Seigneurs, Prelats & Gentilshommes.

Il

Il receût la benediction du Pape en passant à Lyon, delà il descendit par le Rhosne, & s'estant embarqué à Aigues-mortes en Languedoc le 25. d'Aoust, fit voile deux jours aprés & aborda heureusement en Chypre le 25. de Septembre où il passa l'hyver pour attendre le reste de ses troupes & de ses munitions.

En cette Isle il reçût au commencement de Decembre lettres d'Ercalthay l'un des premiers Cans des Tartares, & peu aprés arriverent des Ambassadeurs du Roy d'Armenie. Ercalthay luy mandoit comme le Grand Can & une bonne partie de ses Capitaines avoient embrassé le Christianisme, & comme il l'avoit envoyé avec une grande armée pour destruire le Sultan de Balduc ou Bagdet, le plus puissant de tous les Princes Mahometans. Les Ambassadeurs d'Armenie l'assuroient que cette nouvelle estoit veritable, & que leur Roy ayant vaincu avec l'aide des Tartares le Sultan d'Iconie ou Cogny, duquel il estoit tributaire, avoit secoüé le joug de ces Infidelles.

Le Samedy d'aprés l'Ascension, le Sainct Roy 1249.
ayant recueilly ses troupes qu'il avoit mises en quartier d'hyver dans l'Isle de Chypre, & reçû un nouveau renfort que luy amenoit Robert Duc de Bourgongne, aborda le quatriesme de Juin à la rade de Damiete en Egypte. Les Sarrasins l'attendoient de pied ferme sur le bord; il prit terre malgré eux & les poussa. Comme ils eurent esté batus, la frayeur les saisit de telle sorte que le lendemain ils abandonnerent la ville, aprés y avoir mis le feu en plusieurs endroits, & transporté par bateaux au delà du Fleuve du Nil, toutes leurs familles & leurs plus precieuses hardes.

Le desbordement du Nil qui commence tousjours infailliblement quelques jours avant le sol-

ftice d'efté, empefcha que l'armée n'allaft du mefme pas prendro la ville du Grand-Caire, & la retint jufqu'à la my-Autonne dans une oyfiveté qui la jetta dans toutes fortes de desbauches & de diffolutions.

1249. Au mois de Septembre arriva Alfonfe frere du Roy avec des nouvelles troupes de Croifez. Raimond fon beaupere qui l'avoit conduit jufqu'à Aigues-Mortes où il s'embarqua avec fa femme, mourut au retour delà dans la ville de Millau en Roüergue, faifant toutes les demonftrations d'une grande penitence. Il fut le dernier des COMTES DE TOULOUZE qui avoient dominé dans la plus grande partie du Languedoc plus de 350. ans. Sa fille Jeanne eftant morte fans enfans de fon mary Alfonfe, fes Seigneuries furent reünies à la Couronne fuivant le Traitté de l'an 1228.

Le vingtiefme de Novembre le Sainct Roy partit de Damiete, & marcha contre les Sarrafins qui avoient leurs forces affemblées autour de la ville de Maffoure. Il campa fur un bras du Nil appellé autrefois *Canopus* & alors le * Rafchit, qui n'eftoit point guéable. Sur ces entrefaites leur Sultan nommé Meledin vint à mourir, & en attendant le retour de fon fils, ils defererent le commandement au plus vaillant de fes Emirs ou Satrapes, on l'appelloit Farchardin.

* Roffete, à caufe de la ville qui eft deffus.

1250. Les François ayant enfin paffé le Rafchit, gagnerent en trois jours deux grands combats fur les Infidelles, où le Sainct Roy animé d'un zele de Sanfon fit des actions d'une prodigieufe valeur: mais au premier, qui fe donna en Fevrier, fut tué Robert fon frere, pourfuivant trop inconfiderément les ennemis au travers de la ville de Maffoure.

1250. L'armée Chreftienne s'eftant campée prés de Pharamia pour fe rafraifchir, arriva Melec-Sala fils

fils de Meledin, avec une armée qu'il avoit obtenuë des autres Sultans de sa Religion, avec quoy il envelopa de telle sorte celle des Chrestiens luy bouchant tous les passages des vivres, que la faim & cette maladie qu'on nomme aujourd'huy Scorbut, la reduisirent en un estat déplorable. Dans cette extremité il fut resolu de la remener à Damiete: mais il estoit trop tard; Elle fut entierement deffaite sur le chemin, & le Roy fait prisonnier avec ses deux autres freres Alfonse & Charles, & presque tous les Chefs. Il n'y eut qu'un tres-petit nombre des siens qui eschapa la captivité ou la mort. Ce malheur arriva le cinquiesme jour d'Avril.

A la douleur du bon Roy les Barbares vainqueurs ajousterent un outrage qui luy fut plus sensible que la perte de son armée & de sa liberté; C'est qu'ils fouëterent devant luy un Crucifix, le souïllerent de crachats & le traisnerent dans la bouë. Toutefois le Sultan Melec-Sala eut un soin particulier de sa personne, si bien qu'il le remit en santé. Il conclut mesme une tréve de dix ans avec luy; mais là-dessus ayant esté massacré par ses Emirs, le Roy se vit aussi en grand danger de perir par la mesme fureur: Neantmoins celuy qu'ils eslûrent pour Sultan (il s'appelloit Turquemir) l'en garentit, & confirma le traitté.

Par les conditions on luy rendoit la liberté à luy & à tous les Chrestiens captifs, avec permission d'emporter leur esquipage; on leur accordoit tréve pour dix ans, & on leur laissoit tout ce qu'ils tenoient encore en la Terre Saincte, moyennant la reddition de Damiete, la delivrance des Sarrasins captifs, & quatre cens mille livres d'argent comptant. 1250.
tant. Il est remarquable que ce genereux Roy ne pouvant souffrir qu'on mist sa personne à prix d'ar-

gent, voulut que cette somme fust pour la rançon des siens, & Damiete pour la sienne, & qu'ayant appris que dans le payement de l'argent les Sarrasins s'estoient mescomptez d'une notable somme, il la leur renvoya incontinent.

C'est une fable, qu'il ait donné aux Barbares une Hostie consacrée pour gage de sa parole; Il se fust exposé mille fois à la mort plustost que de livrer son Dieu à ces Impies. Il est vray qu'ils batirent autrefois de la monnoye où il y avoit un Ciboire empraint avec une Hostie au dessus, que la mesme figure se voyoit en quelques-unes de leurs tapisseries, & qu'aujourd'huy on remarque encore des Calices gravez sur les murailles de Damas; Peut-estre ont-ils voulu marquer par-là les victoires remportées sur les Chrestiens, & qu'ils avoient mené leur Dieu en triomphe.

1250. La somme payée & Damiete remise, le Roy & les Princes furent délivrez, & montant sur les Galeres des Genois, allerent descendre au Port d'Acre : mais pour les autres prisonniers, ceux qui estoient malades, en tres grand nombre, furent assommez, & les autres contraints de payer nouvelle rançon ou de renier.

On a voulu dire que les Barbares creverent les yeux à 300. Gentils hommes, & que ce fut en memoire de ces Nobles Martyrs que Sainct Louïs à quelques-années de là fonda l'Hospital des Quinze-vingts à Paris. Mais cette cause n'est nullement marquée dans les Lettres de fondation; Et je trouve longtemps auparavant qu'un Duc de Normandie en fit à Rouën une toute pareille, sinon qu'elle n'estoit que de cent aveugles.

De plus de trente mille bons combatants qui l'avoient suivy en cette expedition, il luy en restoit à peine six mille, nombre trop petit pour faire aucune entre-

entreprise. Neantmoins à la priere des Chrestiens de ce pays-là, & parce qu'il connoissoit que les Barbares enfraindroient la tréve si-tost qu'il seroit party, il resolut d'y demeurer quelque temps; Et cependant il renvoya ses freres, Alfonse & Charles, en France.

Comme l'Empereur Federic faisoit encore une nouvelle levée de bouclier pour se venger du Pape, il mourut à Firenzole le 13. Decembre, peut-estre estoufé ou empoisonné par Mainfroy l'un de ses fils bastards. Il laissa à son fils aisné Conrad l'Empire & la Germanie, à Federic son petit fils issu de Henry son fils aisné la Duché d'Austriche; & à Mainfroy susdit la Principauté de Tarente. Mais toute cette Race fut esteinte dans peu d'années, pour avoir, disoient quelques-uns, choqué le Sainct Siége. 1250.

Lors que le Pape Innocent eut appris la mort de Federic, il partit de Lyon où il avoit demeuré six ans & demy, pour s'en retourner à Rome. 1251.

A la nouvelle de la prison du S. Roy un certain Moine Apostat, qui se nommoit Maistre Hongrie, assurant qu'il avoit une mission particuliere de Dieu alloit amassant tous les jeunes pastres & paysans par toute la France, pour aller, disoient-ils, délivrer leur Prince & la Terre-Saincte. On nommoit ces nouveaux Croisez les *Pastoureaux*. 1251.

On voyoit les Bandis, les Larrons, les Heretiques, & toutes sortes de meschantes gens se fourrer dans ces troupes; qui se licencierent à une infinité de desordres, specialement contre les Ecclesiastiques & contre les Juifs. En Berry les habitants & la Noblesse les chargerent & les mirent en desroute; Il en fut pendu qnelques-uns, puis cette canaille se dissipa & s'esvanouit presque en un moment.

La Reyne Blanche affligée de l'absence du Sainct Roy son cher fils, & de la maladie qui sembloit incura- 1252.

Hh 5

curable de son autre fils Alfonse, finit ses jours à Melun le 26e de Novembre aagée de plus de 65 ans. Comme son fils luy avoit fondé le Monastere de Maubuisson de l'Ordre de Cisteaux, elle y fut portée avec grande pompe sur les espaules des principaux Seigneurs de la Cour, assise dans une chaise d'or, le visage descouvert, estant revestuë de ses ornements Royaux pardessus l'habit Religieux de ce mesme Ordre qu'elle avoit pris quelque temps avant sa mort, estant d'ailleurs & dés auparavant du tiers Ordre de Sainct François, selon la devotion de ces temps-là.

Quelques Historiens modernes sont fort en doute si elle estoit aisnée ou puisnée de Berenguelle, qui fut mariée à Alfonse Roy de Leon. Celle-cy eut la tutelle de son frere Henry, & ce Prince estant mort succeda au Royaume de Castille. Mais quelques-uns ont creu que c'estoit par usurpation sur Blanche sa sœur qui estoit esloignée; Et ils s'appuyent sur ce que dans le Tresor des Chartes on trouve des lettres de neuf Seigneurs Castillans au Roy Louïs VIII. & à Blanche, par lesquelles ils reconnoissent leur fils * pour leur Roy, & disent qu'Alfonse IX. Roy de Castille avoit declaré par son Testament que si son fils Henry mouroit sans enfans, ceux de Blanche devoient succeder par droit hereditaire. Mais à dire le vray, il ne s'ensuit pas de là que Blanche fust l'aisnée; Il est plus probable que ces Seigneurs malcontents se fondoient sur ce qu'Alfonse de Leon & Berenguelle estant parents au degré prohibé, le Pape Innocent III. avoit declaré leur mariage nul, & les enfans qui naistroient de cette conjonction * incestueuse, bastards & incapables de succeder. Tellement qu'à leur exclusion ceux de Blanche venoient à la succession d'Alfonse IX. leur ayeul; Et c'est ce qui faisoit le droit

* C'estoit S. Louïs.

* Voy les Lettres d'Innocent III. imprimées à Cologne.

droit que les Rois de France ont gardé longtemps ſur la Caſtille.

Quelques mois avant la mort de Blanche, il s'eſmût une tres-aſpre querelle entre les Docteurs ſeculiers de la Faculté de Theologie de Paris, dont Guillaume de Sainct Amour eſtoit comme le Chef, & d'autre coſté les Ordres Mendiants des Freres Preſcheurs, & des Freres Mineurs : parce que ces Moines, à ce qu'on leur reprochoit, bien loin de ſe ſouſmettre aux Statuts & à la diſcipline de l'Univerſité, tendoient à s'en rendre les Maiſtres. 1252.

L'affaire fut opiniaſtrément debatuë cinq ou ſix ans durant, Sainct Amour avoit l'avantage à Paris : mais le different ayant eſté porté à Rome, il y eut du pire, & ſon livre fut condamné, non comme heretique, mais comme ſcandaliſant ces bons Peres. Ils avoient tout credit en cette Cour-là, & en obtenoient d'autant plus facilement de grands Privileges, que ces paſſe-droits élevoient la puiſſance de celuy qui les donnoit, & diminuoient celle des Eveſques au prejudice de qui ils eſtoient donnez.

Vers les commencements de cette querelle, Robert de Sorbonne Docteur en Theologie, & fort chery du Roy Sainct Louis, baſtit le College des PAUVRES MAISTRES DE SORBONNE, *ſous le nom duquel le vulgaire à accouſtumé de comprendre toute la Faculté de Theologie de Paris. En effet c'eſt le plus celebre de ſes Colleges.*

L'an 1253. mourut Thibaud, qui eſtoit le V. du nom comme Comte de Champagne, mais ſeulement le I. comme Roy de Navarre. Il eut pour ſucceſſeur en tous ſes Eſtats Thibaud II. ou VI. aagé de quatorze ans, ſous la tutelle de ſa mere. 1253.

Conrad fils de Frederic ne s'eſtoit pas trouvé aſſez fort en Germanie contre Guillaume Comte de Hollande pretendu Roy des Romains ; il eſtoit paſ- 1254.

sé en Italie dés l'an 1251. & quelque temps aprés ayant malheureusement fait estrangler son neveu Frederic, s'estoit saisi de ses tresors & de son Royaume de Sicile. Mais cette année 1254. il fut empoisonné luy-mesme par Mainfroy; auquel, ne sçachant pas qu'il estoit l'auteur de sa mort, il laissa la Regence du Royaume & la tutelle de son fils Conrad le Jeune vulgairement nommé Conradin, agé seulement de trois ans.

1254. Il y avoit prés de six ans que le Sainct Roy estoit sorti de France, & trois ans & demy qu'il estoit en Terre-Saincte, visitant les Saincts Lieux avec une devotion incroyable, fortifiant les places, & rafermissant autant qu'il pouvoit le courage & les affaires des Chrestiens de ce pays-là.

La France destituée de pilote par la mort de sa mere, demandoit instamment son retour. Il s'embarqua donc au Port d'Acre ou Ptolemaïde, la veille de Sainct Marc, & aborda à Marseille l'onziéme de Juillet.

1254. Le Roy d'Angleterre qui estoit cette année venu en Gascongne, desirant esviter le trop long traject de Mer obtint du Sainct Roy la permission de traverser la France pour s'embarquer à Boulongne. Il rencontra le Roy à Chartres, qui delà le mena à Paris où il le traita quatre jours durant avec toutes les magnificences possibles. La joye & la feste furent d'autant plus grandes, que les quatre sœurs filles du Comte de Provence, l'aisnée mariée au Roy de France, la seconde au Roy d'Angleterre, la troisiéme à Richard son frere, & la quatriéme à Charles Comte d'Anjou, s'y trouverent toutes ensemble.

1255. *Guillaume Comte de Hollande & Roy des Romains faisant la guerre aux Frisons qui luy estoient rebelles, avoit n'aguere esté assommé par des paysans cachez dans des roseaux, comme son cheval s'estoit enfoncé dans*

dans la glace. L'an suivant que l'on comptoit 1256. les Electeurs vendant laschement l'honneur de la Nation Germanique & leurs suffrages à des Princes Estrangers, défererent l'Empire, les uns à Richard frere du Roy d'Angleterre, les autres à Alfonse X. Roy de Castille. Richard passa en Allemagne & y sejourna plus de deux ans, ayant esté couronné à Aix-la-Chapelle l'an 1247. Alfonse ne s'y fit connoistre que par son argent, & tous deux disputerent leur droit devant le Pape durant plusieurs années sans pouvoir jamais s'accorder. 1256. EMPP. encore BAUDOUIN II. & RICHARD & ALFONSE compe-titeurs.

Les fils de Bouchard d'Avesnes expulsez par Guy Comte de Flandres, & leurs autres freres uterins du second lict, se refugierent vers Guillaume Comte de Hollande, lequel avoit vaincu & fait prisonnier Guy avec un de ses Freres. La mere pour s'en venger avoit appellé Charles Comte d'Anjou, & luy avoit donné la joüissance du Hainaut & de Valenciennes sa vie durant. 1255.

Il regagna ces pays-là assez facilement sur le Hollandois, parce qu'il le trouva occupé contre les Frisons, où il fut tué, comme nous l'avons dit. Son fils Florent qui luy succeda, delivra les deux freres, moyennant une grande rançon; Et le Sainct Roy obligea son frere Charles de rendre le Hainaut pour une somme d'argent, comme aussi les parties de s'en tenir à l'Arrest qu'il avoit donné l'an 1246.

Le calme estant universel dans son Royaume, il s'adonnoit à le regler par de bonnes Loix, à en bannir les violences & l'oppression, & à l'instruire par ses bons exemples, & par toutes sortes de sainctes œuvres, prenant sous sa protection les foibles, les veuves & les orfelins, procurant de tout son pouvoir l'avancement de la Religion & le service de Dieu, pourvoyant à la nourriture des indigents, au mariage des pauvres Damoiselles, à l'entre- 1256.

tenement des Eglises, & sur tout au soulagement des peuples, par la revocation de toutes les Maltostes, que la malignité ou la necessité des temps precedents avoient introduites.

Les titres de la Chambre des Comtes qui nous ont esté monstrez par Mr. d'Herouval, aux soins duquel l'Histoire de nos Rois de la troisiesme Race doit la plus grande partie des nouvelles descouvertes qu'elle a données dans ces derniers temps, font voir, entre plusieurs choses tres-rares & tres-curieuses, que ce Roy vrayement tres-Chrestien n'espargnoit rien pour la conversion des Infidelles; Que pour cét effet il recueilloit tous les enfants des Juifs qui estoient orfelins ou destituez d'assistance, les faisoit nourrir dans la Religion Chrestienne, & leur donnoit deux, quatre, six deniers d'argent par jour pour leur nourriture, lesquels estoient pris sur son domaine, & passoient en doüaire à leurs veuves, & bien souvent à leurs enfants; Que ceux-là étoient appellez *les Baptisez*, comme ceux qui embrassoient le Christianisme estant en aage, se nommoient *les Convertis*; Que le Duc de Bourgongne, le Roy d'Angleterre & quelques autres pratiquerent pareille chose dans leurs terres, ce qui retira une infinité de Juifs de leur obstination; Et que les Rois ses successeurs l'imiterent en cela, jusqu'au Regne du Roy Jean.

Nous avons encore appris par le mesme moyen, que lors que Sainct Loüis faisoit voyage quelque part, il y avoit un Prelat, c'estoit ordinairement l'Archidiacre de Paris, & un Seigneur de marque, qui suivoient la Cour de quelques journées, & faisoient enqueste dans tous les logements & dans tout le pays où elle avoit passé, des torts ou des dégasts qu'elle pouvoit avoir faits aux hostes ou à la campagne; Et le bon Roy les reparoit aussitost de ses

pro-

propres deniers, ſans que ceux qui eſtoient grévez euſſent ſeulement la peine de luy en demander juſtice, bien loin de ſe conſumer en frais pour l'avoir.

La ville de Marſeille n'obeïſſant pas à Charles au poinct qu'il le deſiroit, il l'inveſtit avec des troupes, & la matta ſi fort par la famine, qu'elle ſe rendit à la diſcretion de ce Prince immiſericordieux, qui fit décoler grand nombre de ſes principaux Bourgeois. 1256.

Trois peuples d'Italie, les Venitiens, les Genois, & les Piſans s'eſtoient rendus fort puiſſants ſur la Mer du Levant, & à cauſe de cela avoient grande jalouſie les uns des autres. Les deux premiers ayant chacun leur quartier & leurs Magiſtrats dans la ville d'Acre, prirent querelle enſemble au ſujet de quelques particuliers, & s'acharnérent mutuellement à leur deſtruction; Ce qui acheva de ruiner les affaires des Chreſtiens Occidentaux dans l'Orient. 1255.

Dans une entreveuë qui ſe fit prés de Montpellier, les deux Rois Louïs de France & Jacques d'Arragon, traitterent le mariage de Philippe, alors ſecond fils de Louïs, mais qui deux ans aprés devint l'aiſné, avec Iſabelle fille puiſnée de Jacques, à laquelle ſon pere donna en dot les Comtez de Carcaſſonne & de Beziers. 1258.

Aprés cela ils accorderent leurs autres differends de cette maniere. Le Sainct Roy ceda à l'Arragonnois la Souveraineté que la France avoit retenuë ſur la Catalongne, ſur Barcelonne, Rouſſillon, Empurs, Urgel, & Geronde, dés le temps que les François avoient conquis ces pays-là ſur les Sarraſins. Et d'autre part l'Arragonnois luy ceda tous les droits qu'il pretendoit, ſoit par mariage de ſes predeceſſeurs ou par autres titres, ſur les Comtez de Razez, Narbonne, Niſmes, Alby, Foix, Cahors & autres terres de Languedoc mouvantes en arrierefief 1258.

de la

de la Couronne de France comme aussi les droits qu'il avoit en Provence sur les Comtez de Forcalquier & d'Arles, & sur la ville de Marseille.

1259. Les Anglois conservoient tousjours une forte passion de recouvrer la Normandie & les autres terres qu'ils avoient perduës en France ; si Richard se fust bien affermy en Allemagne, luy & son frere Henry eussent pû attaquer puissamment la France des deux costez. Le Sainct Roy ne l'ignoroit pas : mais il sçavoit bien aussi que Henry s'estoit si dangereusement embarassé dans une querelle contre ses Barons, qu'il seroit aisé de le contenter de peu, & mesme de l'obliger à la reconnoissance. C'est-pourquoy l'affaire ayant esté reglée par les Legats du Pape, l'Anglois passa en France avec sa femme, ses enfants & ses freres, & estant venu à Paris confirma le Traitté.

Il portoit en substance ; Que luy, ses fils, freres & successeurs renonçoient à jamais à la Normandie, Anjou, Maine, Touraine & Poitou, & que le Roy donnoit à Henry une grande somme d'argent, & luy relaschoit pour luy & les siens la partie de Guyenne de là la Garonne, & par deçà le Limosin & le Perigord, à la charge d'en rendre hommage lige aux Rois de France, & de prendre rang parmy ses Pairs, en qualité de Duc de Guyenne.

Aussitost l'Anglois rendit cét hommage, & le fils aisné du Roy estant venu à mourir, il assista à sa pompe funebre, & porta son corps sur ses espaules avec les autres Seigneurs durant une partie du chemin de Paris à Sainct Denis.

1260. *L'année 1260. une ferveur nouvelle & estrange saisit les peuples Chrestiens. C'estoit de se foüeter en public avec des cordeletes ou avec des couroyes de cuir. On appelloit ces foüeteurs les* DEVOTS, *& depuis on les nomma les* FLAGELLANTS. *Cette manie commen-*

mença dans la ville de Perouse en Toscane, par l'exemple & les Predications d'un Hermite nommé Reynier, se respandit jusques dans la Pologne, gagna même jusqu'en Grece, & à la fin degenera en superstition & en heresies.

*Au mois de Juillet de l'an 1261. un Lieutenant de Michel Paleologue VIII. du nom Empereur des Grecs, qui revenoit de faire la guerre à Michel * Despote d'Epire, se rendit Maistre de la ville de Constantinople, y estant entré par un trou que quelques traistres luy enseignerent sous les murailles de la ville; Coup tres-important, qu'il exécuta d'autant plus facilement, que l'Empereur Baudouïn en estoit dehors, & avoit emmené l'armée navale assiéger une petite ville sur les bords du Pont-Euxin.* 1261.

* Seigneur, Dominateur.

Voilà comme Constantinople retourna entre les mains des Grecs, d'où elle est tombée deux cens ans aprés sous la Tyrannie des Turcs. Les Latins avoient tenu ce morceau de l'Empire d'Orient environ 57. ans; & comme il avoit commencé par un Baudouïn, il finit par un Prince de mesme nom.

EMPP. MICHEL VIII. & RICHARD & ALFONSE competiteurs.

Les Venitiens qui estoient fort interessez en cette perte, mirent en Mer une tres-puissante armée navale, avec laquelle ils tenoient tout l'Archipel, & reduisirent Constantinople si à l'estroit, que Manuel fut sur le point de l'abandonner. Mais les Genois en hayne des Venitiens, firent ligue avec luy, & le secoururent puissamment, malgré les prieres de tous les autres Princes Chrestiens, & les excommunications du Pape. L'Empereur Baudouïn retint encore quelque temps l'Isle d'Euboée ou Negrepont. 1262.

Le bastard Mainfroy non content d'avoir usurpé le Royaume de Sicile sans le consentement du Sainct Siége, gourmandoit furieusement le Pape & les terres de l'Eglise; En sorte qu'Alexandre IV. avoit offert ce Royaume à Edmond fils du Roy d'Angleter-

gleterre qui l'avoit accepté ; Et son pere pour cette entreprise avoit tant fait d'exactions & d'imposts sur ses sujets, qu'ils s'estoient presque tous liguez & revoltez contre luy.

1262. Urbain IV. successeur d'Alexandre, ayant fait prescher la Croisade contre Mainfroy, excita quelques Seigneurs François à passer en Italie, qui d'abord forcerent les passages de Lombardie, & pousserent les troupes Sarrasines que Mainfroy entretenoit à son service : mais peu aprés le payement leur manquant, ils s'en revinrent en France, laissant le Pape plus embarrassé qu'auparavant.

1262. Pour se mieux fortifier contre sa colere implacable, Mainfroy contracta alliance avec Jacques III. Roy d'Arragon, donnant sa fille en mariage à Pierre son fils aisné qui ne desdaigna pas ce party, pource qu'il luy apportoit une assez prochaine esperance du Royaume de Sicile. Mainfroy n'ayant point d'enfants masles. En effet c'est par-là que les Rois d'Arragon y sont parvenus, & il faut qu'ils advoüent qu'ils tiennent leur droit d'un bastard, usurpateur & excommunié.

1263. Le Sainct Roy Louïs ne connoissoit point cette fausse politique qui a d'autres maximes que n'ont le Christianisme & la Justice naturelle. C'est pour cela qu'il taschoit de tout son pouvoir à accorder les querelles d'entre ses voisins, bien loin de les fomenter. Dans cét esprit de charité, il travailla si bien à l'accommodement des Barons d'Angleterre, dont Simon de Montfort Comte de Leycestre estoit le Chef, avec leur Roy, qu'ils se sousmirent à ce qu'il en ordonneroit. Il assembla pour ce sujet son Parlement à Amiens, & prononça la Sentence en presence du Roy Henry : Toutefois les Barons y trouverent des difficultez, & ne voulurent pas y déferer.

Tel-

Tellement que les troubles continuant, le Pape envoya revoquer le don du Royaume de Sicile, qu'il avoit fait à Edmond frere de l'Anglois, puis qu'il ne pouvoit pas le poursuivre, & en investit Charles Comte d'Anjou frere du Roy S. Louïs. La vanité de sa femme, qui brusloit d'envie d'avoir le titre de Reyne aussi bien que ses trois autres sœurs, le porta à l'accepter.

Il arriva cette année 1264. en un village prés d'Orviete, qu'une Hostie jetta du sang sur les corporaux pour convaincre l'incredulité du Prestre qui celebroit la Messe. Le Pape Urbain persuadé de ce miracle, institua la Feste & Procession du Sainct Sacrement pour estre solemnisée le Jeudy d'aprés l'Octave de la Pentecoste, Sainct Thomas d'Aquin, qui estoit pour lors Professeur en Theologie à Orviete, en composa l'Office. 1264.

Urbain IV. estant mort à Perouse le troisiesme d'Octobre, les Cardinaux, aprés une vacance de quatre mois, eslûrent le Cardinal Guy le Gros natif de la Province de Languedoc, qui avoit esté marié avant que d'estre d'Eglise. Il prit le nom de Clement IV. On admire entre ses vertus une rare modestie, & qui a esté peu imitée par ses successeurs; C'est qu'il protesta d'abord qu'il n'éleveroit aucun de ses parents; Et il tint si exactement sa parole, que de trois Prebendes que son propre frere possedoit, il l'obligea d'en quitter deux, & bien loin de marier ses filles à de grands Seigneurs, comme il le pouvoit, il leur donna si peu de dot, qu'elles aymerent mieux se faire Religieuses.

Vers le milieu du mois de Juillet, au commencement de la nuict, on observa une Comete du costé de l'Occident, & quelques jours aprés un peu avant le jour, on la vit du costé de l'Orient qui estaloit sa queuë vers l'Occident. Son cours dura jusqu'à la fin de Septembre, deux mois & demy.

Cle-

1265. Clement IV. à son arrivée au Pontificat, ratifia l'élection que son predecesseur avoit faite de Charles de France pour le Royaume de Sicile, obtint pour luy du Sainct Roy une decime sur le Clergé de son Royaume, & luy presta autant d'argent qu'il en pût fournir, ayant engagé pour cela le revenu des Eglises de Rome.

1265. Charles avec ce secours, avec l'assistance du Roy, & par les soins de sa femme qui vendit ses pierreries pour lever des gens de guerre, qu'elle choisit entre les plus braves, mit une armée sur pied pour passer en Italie par terre, & cependant s'embarqua avec trente grands vaisseaux, & alla surgir au port d'Ostie.

Il fut reçû à Rome avec de grands honneurs par le peuple, declaré Senateur de cette ville (c'estoit comme Gouverneur & Juge Souverain) & l'année suivante le 28. Juin couronné Roy de Sicile par le Pape dans l'Eglise de Sainct Pierre, à la charge de payer au Sainct Siége huit mille onces d'or, & un palefroy blanc par chacun an, de n'estre jamais esleû Empereur, & de ne point unir ce Royaume à l'Empire. Car les Papes ne vouloient plus en Italie de puissance qui ne fust moindre que la leur.

1266. Son armée de terre n'arriva que sur la fin de l'année, laquelle il acheva dans Rome. La suivante il marcha vers Naples, les Guelfes estant venus de tous costez se ranger auprés de luy. Le Comte de Caserte luy abandonna laschement le passage du Garilian; Ensuite il gagna le poste de Sainct Germain gardé par six mille hommes, & enfin le 26. de Février dans la campagne de Benevent, il remporta une pleine mais sanglante victoire sur les troupes de Mainfroy, qui fut tué sur la place.

Tout se sousmit au Vainqueur deçà & delà le Far, horsmis la ville de Nocera, où Federic II. a-

voit

voit mis une forte garnison de Sarrasins, qui tint encore longtemps. On connut dés lors que Charles ne sçavoit pas user humainement de son bonheur; car il laissa mourir en prison la femme & les enfants de Mainfroy, & plusieurs Seigneurs de ce party-là, & son armée commit d'enormes cruautez à la prise de la ville de Benevent.

Neantmoins comme il se monstroit tres-obeïssant aux ordres du Pape, il le declara Vicaire de l'Empire en Italie, sous le titre de GARDE-PAIX, & en cette qualité il debella par un de ses Lieutenans les Gibelins de la Toscane, specialement ceux de Florence, & restablit tous les Guelfes dans leurs maisons & dans leurs biens. 1267.

Cependant le jeune Conradin avoit envoyé un Manifeste à tous les Princes de l'Europe, se declarant le vray successeur du Royaume de Sicile, & implorant leur assistance pour recouvrer cette succession de ses peres. Si bien qu'avec l'aide des anciens amis de la Maison de Suaube & des aventuriers qui cherchoient fortune, il amassa une puissante armée & descendit en Italie sur la fin d'Octobre; déferant plus aux instances des Gibelins qui le pressoient de marcher, qu'aux sages conseils de sa mere, qui craignoit de voir eschouër la jeunesse inexperimentée de son fils, à peine aagé de 16. ans, contre le bonheur & la vaillance de Charles. 1267.

Il avoit amené d'Allemagne le Jeune Federic fils de Herman Marquis de Bade encore plus jeune que luy, qui se disoit aussi Duc d'Austriche estant fils d'une fille de Henry frere de Federic dernier Duc de ce pays-là; Et avec cela il se tenoit asseuré de l'assistance de Henry & de Federic freres d'Alfonse X. Roy de Castille, lesquels à son arrivée dans l'Italie devoient se declarer en sa faveur.

Ces freres ayant esté chassez d'Espagne par le

Roy Alfonse, s'estoient retirez en Afrique auprés du Roy de Tunis, où ils avoient beaucoup acquis de reputation, d'argent & d'amis. Henry ayant appris le progrez de Charles en Italie, luy estoit venu offrir son service avec huit cens chevaux, & luy avoit presté une somme considerable. En recompense, Charles l'avoit fait eslire Senateur de Rome : mais parce que depuis il le traversa auprés du Pape dans la recherche du Royaume de Sardaigne, cét Espagnol s'aliena de luy, & conspira secretement avec Conradin, de sorte qu'il disposa la ville de Rome à le recevoir, en chassant ou emprisonnant tous ceux qui luy estoient contraires, & lors qu'il le vit approcher il arbora ses armes sur les portes de la ville, & se joignit ouvertement à luy.

Conradin aprés avoir passé l'hyver à Verone, mesprisant les foudres du Pape, s'embarqua aux costes de Genes sur les vaisseaux des Pisans. Estant descendu en Toscane, il surprit & tailla en piéces les troupes que Charles y avoit laissées ; Et au mesme temps Conrad * venu d'Antioche fit revolter toute l'Isle de Sicile, à la reserve de Messine & de Palerme.

* Voy cy-aprés à l'an 1269.

Ces beaux commencements trahirent le jeune Conradin, & le flaterent pour le mener à la mort. Comme il entroit dans le Royaume de Sicile, Charles quitta le siége de Nocere, & vint au devant de luy resolu de decider la querelle par une bataille.
1268. Elle se donna le 25. jour d'Aoust prés du Lac Fucin, maintenant appellé le Lac Celano : les François la gagnerent, mais non sans beaucoup de risque & sans beaucoup de sang. Conradin, Frederic Duc d'Austriche, & Henry de Castille se sauverent à la fuite : mais estant reconnus par les chemins ils furent ramenez au vainqueur.

Aprés

Aprés cette victoire il reprit la dignité de Senateur de Rome qu'il avoit esté obligé de déposer, & fut constitué par le Pape Vicaire de l'Empire dans la Toscane. Sa gloire eust esté sans pareille, s'il eust esté aussi clement que vaillant, & s'il n'eust pas exercé des rigueurs mortelles sur les prisonniers de guerre, & sur les peuples qui s'estoient revoltez.

Elles furent si grandes, que comme il eut resolu de passer en Afrique avec le Roy Sainct Louïs, ne sçachant que faire de Conradin & de Frederic, qu'il estoit tres-dangereux de garder, & encore plus de relascher dans un Royaume tout plein de factions & de revoltes : il leur fit faire leur procés par les Syndics des villes du Royaume. Ces Juges les ayant condamnez à mort comme perturbateurs du repos de l'Eglise, ils eurent la teste coupée sur un eschafaut au milieu de la ville de Naples le 27ᵉ jour d'Octobre. Execution qui fait encore fremir d'horreur la posterité, mais qui sembloit une retribution de la Justice Divine, pour les barbaries encore plus horribles que Frederic ayeul de Conradin avoit exercées sur toute la Maison des Princes Normans. 1269.

Henry de Castille eut la vie sauve, mais fut confiné en une prison, d'où il ne sortit qu'aprés 25. ans pour s'en retourner en Espagne.

Conradin estant sur l'eschafaut, aprés avoir fait de lamentables plaintes de son malheur & de la cruauté de ses ennemis, jetta son gand dans la place pour marque de l'investiture de ses Royaumes à celuy de ses parents qui voudroit poursuivre sa querelle. Un Cavalier l'ayant levé, le porta à Jacques Roy d'Arragon qui avoit espousé une fille de Mainfroy.

Presque en mesme temps ce Conrad Prince d'An-

d'Antioche, fils d'un Frederic baſtard de l'Empereur Federic II. qui eſtoit venu d'Orient au ſecours
1269. de Conradin, & avoit aidé à faire revolter l'Iſle de Sicile, ayant eſté pris par les gens de Charles, fut pendu & eſtranglé. Et ainſi FINIT par les mains des Bourreaux cette glorieuſe Race des Princes de Suaube, dont il y avoit eu tant de Rois & tant d'Empereurs.

Les abus & les entrepriſes de la Cour de Rome eſtoient venus juſqu'à tel poinct, que le Roy Sainct Louïs, quoy que tres-devot au Sainct Siége, fit cette année une Pragmatique, pour en arreſter le cours en France, ſpecialement touchant la diſpenſation des Benefices.

Cette meſme année ſe fit le mariage de Blanche ſa fille avec Ferdinand fils aiſné d'Alfonſe X. Roy de Caſtille, le Pape ayant donné diſpenſe de la parenté qui eſtoit entre les parties. Les nopces ſe ce-
1269. lebrerent à Burgos. Philippe frere de l'eſpouſée, Edoüard Prince d'Angleterre, Jacques Roy d'Arragon ayeul de l'eſpoux, Alhamur Roy de Grenade, & pluſieurs autres Princes & Grands Seigneurs honorerent cette ſolemnité de leur preſence; Et il fut expreſſement dit dans le Contract, que ſi Ferdinand mouroit avant ſon pere, ſes enfants le repreſenteroient & ſuccederoient à la Couronne.

Les affaires des Chreſtiens du Levant eſtant reduites à l'extremité par Bendocabar Sultan d'Egypte; les exhortations du Pape & le zéle de Sainct Louïs, exciterent ceux d'Occident à faire encore un grand effort pour les ſouſtenir. Le Roy d'Arragon & Edoüard fils aiſné du Roy d'Angleterre, promirent de ſeconder le Sainct Roy, & ſon frere Charles de s'y porter avec toutes les forces de l'Italie. Le nombre des Croiſez eſtoit de quinze

ze mille chévaux, & de deux cents mille hommes de pied, qui se partagerent en deux pour attaquer les Sarrasins par deux endroits tout à la fois.

L'Arragonnois & l'Anglois se chargerent d'aller faire la guerre en la Terre Saincte: l'Arragonnois 1270.
s'estant embarqué retourna en arriere, & n'y envoya que quelques vaisseaux commandez par Ferdinand son fils bastard; mais Edoüard s'acquitta genereusement de son voeu.

Quant au Sainct Roy, il tourna son entreprise sur le Royaume de Tunis, dont il luy sembloit que la conqueste luy frayeroit le chemin à celle d'Egypte, sans laquelle on ne pouvoit garder la Terre Saincte; Joint que son frere le portoit-là pour rendre les costes d'Afrique tributaires à son Royaume de Sicile, comme elles l'avoient esté du temps de Roger Prin- 1270.
ce Normand.

Ayant donc laissé l'administration de son Royaume à Mathieu Abbé de S. Denis & à Simon Comte de Nesle, il partit de Paris, comme je croy, le 1. jour de Mars de l'année 1270. à la commencer 1270.
au mois de Janvier, ou de 1269. à la commencer seulement à Pasques, comme on faisoit alors en France. Il estoit accompagné de trois de ses fils, Philippe, Tristan & Pierre, de son frere Alfonse, de son neveu Robert II. Comte d'Artois, de Thibaud Roy de Navarre, de Guy Comte de Flandres, & de grand nombre de Noblesse.

Il fut prés de quatre mois tant par les chemins qu'aux environs d'Aigues-mortes, où il attendit quelque temps que ses vaisseaux fussent prests. Il s'y embarqua au commencement de Juillet avec ses freres, & fit voile le jour suivant. Au mesme temps ses troupes & les autres Seigneurs s'embarquerent en divers ports, par-

ticulierement à Marseille. Le rendez-vous de toute la flote estoit en Sardagne à la Rade de Calary.

1270. Il y aborda le premier avec quatre grands vaisseaux, non sans avoir eu beaucoup de mauvais temps. Les autres y arriverent huit jours aprés; Et tous ensemble ayant tenu conseil, on persista dans le dessein d'aller faire descente en Afrique & de s'assurer de Tunis, tant parce qu'il estoit important d'avoir ces costes, que parce que le Roy de ce pays-là leur avoit fait esperer de se faire Chrestien, s'ils l'appuyoient de leurs forces contre la resistance de ses sujets; mais c'estoit pour les amuser.

L'armée ayant donc mis pied à terre aux costes d'Afrique, prit d'emblée le chasteau & la ville de Cartage, bastie en effet sur les ruines de cette fameuse rivale de Rome, mais qui n'avoit plus rien de grand que le nom. Ensuite elle assiégea la ville de Tunis, qui est à l'autre bout du Lac de la Goulete à cinq milles loin de la Mer.

Au bout de cinq semaines de siége les chaleurs excessives du pays, la disette d'eau, l'air de la marine, & les fatigues que souffroit l'armée, ayant tousjours les Sarrasins sur les bras, y causerent des fievres pestilentes & des dysenteries, dont il mourut grand nombre de gens de marque; entre autres le Prince Jean Tristan Comte de Nevers, & Pierre de Ville-Beon Chambellan du Roy, & son intime confident.

1270. Le Sainct Roy luy-mesme estant saisi d'un flux de ventre, fut quelques jours aprés attaqué d'une fiévre continuë, qui finit ses glorieux travaux par une bienheureuse mort le 25e jour d'Aoust, le 55. de son aage & le 44e de son Regne. Estant au lict de la mort il fit appeller son fils Philippe pour luy laisser de tres-belles & tres-Chrestiennes Instructions,

ctions, qu'il avoit quelque temps auparavant dressées & escrites de sa propre main.

Il eut ensemble toutes les vertus d'un grand Sainct & d'un grand Roy, d'un parfait Chrestien & d'un vray Gentilhomme. Il fut humble devant Dieu, & fier aux ennemis de la Foy, modeste & ennemy du luxe pour son particulier, mais pompeux & superbe dans les ceremonies publiques; aussi doux & affable dans la conversation, que rude & terrible dans les combats; prodigue envers les pauvres, & mesnager du bien de ses sujets beaucoup plus que du sien propre; liberal envers les gens de guerre & envers les gens de lettres, porté d'une affection sincere à entretenir la Paix entre ses voisins, enflammé d'un zéle incroyable pour la gloire de Dieu & pour la justice; Enfin digne de servir de modéle à tous les Princes qui veulent regner selon Dieu, & pour le bien de leurs Estats.

Entre ses fervents exercices de pieté, dont il ne se relascha point tout le temps de sa vie, il observoit les jeusnes de l'Eglise avec une grande exactitude, ne mangeant qu'une fois par jour; Et si l'infirmité ou le travail des affaires l'obligeoit quelquefois à faire deux repas, il rachetoit cette transgression suivant les Canons de l'Eglise, par une grosse aumosne, nourrissant cent pauvres un autre jour; J'entends d'extraordinaire, car il en entretenoit ordinairement un tres-grand nombre d'autres, & en servoit 200. à table tous les jours des grandes Festes.

Je trouve que tous les Caresmes il faisoit distribuer soixante trois muids de bled, soixante huit mille harancs, & 3219. livres parisis aux Monasteres & aux Hospitaux, & cent sols par jour aux autres pauvres. Et afin de rendre cette aumosne perpetuelle, il en chargea son domaine, comme

d'un tres-grand nombre d'autres pieuſes fondations, qui au lieu de diminuer le bien de ſes ſucceſſeurs ont eſté comme un levain miraculeux qui les a multipliez.

Il ſeroit à ſouhaitter que la belle & grande Ordonnance qu'il fit à ſon retour de la Terre Sainćte, pour couper pied aux malverſations des Juges, & aux desbauches du jeu, du cabaret, & des femmes, fut auſſi bien en pratique qu'elle eſt encore dans les livres.

Je ne ſçaurois oublier qu'il ne voulut jamais s'ingerer de nommer aux Eveſchez & aux Abbayes, mais laiſſa l'entiere liberté des eſlećtions. De ſorte qu'un ſien Ambaſſadeur luy ayant rapporté de Rome une Bulle qui luy donnoit le droit de nomination, il luy en ſçût fort mauvais gré & la jetta dans le feu. Pour les autres Benefices, il les donnoit tousjours au plus digne, & jamais à ceux qui eſtoient déjà reveſtus de quelque autre, ſi premierement ils ne s'en défaiſoient.

Il fonda un tres-grand nombre d'Egliſes & de Monaſteres, particulierement pour les Religieux de Sainćt Dominique & de Sainćt François, quantité d'Hoſpitaux, entre autres celuy des Quinze-vingts, la belle Abbaye de Royaumont, celle de Sainćt Matthieu prés de Rouën, & la Sainćte Chapelle dans ſon Palais, où il mit des Chanoines & des Chapelains. On luy attribuë l'inſtitution de l'Univerſité & du premier Parlement de Toulouze. Il eſt certain qu'il eſt le premier qui ajouſta par humilité le ſigne de la Croix à la ceremonie de toucher les eſcroüelles.

Il avoit huit enfans, quatre fils & quatre filles. Les fils eſtoient Philippe qui regna & fut ſurnommé le Hardy, Jean-Triſtan qui fut Comte de Nevers, Pierre Comte d'Alençon, ces deux n'eurent

point de posterité : Robert Comte de Clermont en Beauvoisis qui espousa Beatrix fille & heritiere d'Agnes de Bourbon (qui l'estoit d'Archembaud Seigneur de Bourbon) & de Jean III. fils de Hugues Duc de Bourgongne. De ce mariage est issuë la branche de Bourbon, qui est venuë à la Couronne trois cens ans aprés par le Roy Henry le Grand.

Les filles se nommoient Isabelle, Blanche, Marguerite & Agnes. Isabelle fut mariée à Thibaud II. Roy de Navarre, & mourut sans lignée. Blanche, peu avant ce voyage d'Afrique, espousa Ferdinand dit de la Cerde, fils aisné d'Alfonse X. Roy de Castille, & en eut deux fils qui furent injustement privez du Royaume de leur ayeul, parce que leur pere l'avoit prédecedé, & que representation n'eut point de lieu. Marguerite fut fiancée à Henry Duc de Brabant & de Limbourg, puis ce Prince s'estant rendu Moine, mariée à Jean son frere & son successeur ; il n'en vint point d'enfans. Agnes espousa Robert Duc de Bourgongne & luy en procréa plusieurs.

PAPES.

encore VACANCE. GREG. X. eslû le 1. de Sept. 1271. S. 4. ans, 4. mois. 10. jours. INNOCENT. V. eslû en Janvier 1276. S. 7. mois. JEAN XXI. eslû en Juillet 1276. S. 8. mois. NICOLAS III. eslû en Nov. 1277. S. 2. ans, 9. mois. VACANCE de 6. mois. MARTIN IV. eslû le 21. Fevr. 1281. S. 4. ans, 1. mois. 7. ours. HONORE' IV. eslû en Avril 1285. S. 2. ans. 1. jour, dont 6. mois sous ce Regne.

PHILIPPE III. ROY XLIV.

PHILIPPVS DEI GRATIA FRANCOR REX

PHILIPPE *en ses projets moins heureux que* HARDY,
N'estendit pas au loin les bornes de la France ;
Mais avoir dans l'Estat sçû mettre l'abondance
Par une longue Paix, c'est l'avoir aggrandy.

PHILIPPE III.

Surnommé le HARDY, ROY

XLIV. aagé de 25. ans 4 mois.

L'ARMÉE Chreſtienne toute déſolée par la mort de ſon Roy, & preſte à ſuccomber ſous les fatigues & les langueurs, reprit courage & reçût des rafraiſchiſſements par l'arrivée de Charles Roy de Sicile; qui avec ſon armée navale mit pied à terre dans le temps meſme que le Roy ſon frere rendoit l'ame. 1270.

Eſtant deſcendu il luy rendit les derniers devoirs, & fit deſcharner ſon corps, comme c'eſtoit la couſtume pour ceux qui mouroient en pays loingtains. Il emporta les chairs en Sicile, & les enterra dans l'Abbaye de Mont-Real prés de Palerme; Et le Roy Philippe garda les os qu'il dépoſa à Sainct Denis en France. Les funerailles faites, on continua le ſiége. Charles ayant le commandement de toute l'armée à cauſe que Philippe eſtant tombé malade ne pouvoit pas agir.

Au bout de trois mois, comme la priſe de la place eſtoit indubitable, mais ſeulement aprés l'Hyver, l'impatience du Roy Philippe qui deſiroit aller prendre poſſeſſion de ſon Royaume, & plus encore les intereſts de Charles ſon oncle qui ne ſe ſoucioit que d'avoir de l'argent, & d'obliger le Roy de Tunis à luy payer tribut, furent cauſe que l'on eſcouta les propoſitions de ce Roy Barbare. 1270.

On luy accorda des tréves pour dix ans, moyennant qu'il payaſt tous les frais de cette expedition; Qu'il donnaſt à Charles autant de tribut que 1270.

luy en payoit au Sainct Siége; Qu'il délivrast tous les Chrestiens qu'il detenoit en servitude; Qu'il donnast liberté de commerce & exemption d'imposts à tous leurs Marchands; Et qu'il leur permist de demeurer dans Tunis & d'y exercer la Religion Chrestienne.

Sur la fin du siége arriva le Prince Edoüard d'Angleterre avec ses troupes, esperant qu'aprés la prise de cette place, les deux Rois passeroient en Terre Saincte, comme ils l'avoient promis: mais ils trouverent meilleur de s'en retourner chez eux, & le laisserent achever son voyage.

1270. Il semble que le Ciel s'irrita de leur retour; toutes sortes de malheurs les suivirent. Une partie de leurs vaisseaux où Philippe s'estoit embarqué, arriva assez heureusement au port de Trepani ou Trapes en Sicile: mais celle où estoit le Roy Charles approchant de l'Isle fut accueillie d'une furieuse tempeste qui la fracassa presque toute avec perte de 4000. hommes, de tout l'équipage & de tous les tresors.

D'ailleurs Thibaud Roy de Navarre saisi de maladie finit ses jours à Trapes sur la fin de Decembre (son frere Henry le Gras luy succeda) Isabelle d'Arragon Reyne de France qui estoit grosse, se blessa en tombant de cheval & mourut dans la ville de Cozence; Alfonse frere de Sainct Louïs fut emporté d'une fiévre pestilente à Sienne; Et sa femme Isabelle de Toulouze trespassa au mesme lieu douze jours aprés luy. Tellement que le Roy Philippe couvert de deuïl pour la mort de son pere, de sa femme, & de ses plus proches, aprés tant de despense & de travail, ne rapporta en France que des coffres vuides,& des cercueils pleins d'ossements.

1271. Il séjourna en Sicile prés de deux mois, en partit vers la fin de Fevrier, traversa l'Italie & arriva à Paris au commencement de l'Esté. Il fut sacré à Reims le

le 15.e jour d'Aoust, ou selon d'autres, le 30e par l'Evesque de Soissons, le Siége de l'Archevesché estant vacant. Il n'y assista des anciens Pairs laics, que le Duc de Bourgongne & le Comte de Flandres; Robert Comte d'Artois y porta l'espée de Charlemagne, ils la nomment Joyeuse. Au partir delà il pria le Roy de vouloir visiter ses terres, & le reçût dans sa ville d'Arras avec des réjouïssances, qui jusques-là n'en avoient point eu de pareilles en France.

Ce Roy passant à Rome avoit fait ses devotions sur le Tombeau des Apostres. A Viterbe ayant trouvé les Cardinaux qui estoient assemblez depuis deux ans sans pouvoir convenir de l'eslection d'un Pape, il les avoit exhortez de s'accorder ensemble pour ne pas laisser l'Eglise destituée de Chef plus long temps. Ses remonstrances n'eurent effet que huit mois aprés, qu'ils eslûrent Thibaud de Plaisance Archidiacre du Liege; qui estoit allé Legat en Syrie avec le Prince Edoüard; Il se nomma Gregoire X.

La Comté de Toulouze estoit vacante par le deceds de Jeanne fille de Raimond & femme d'Alfonse, Philippe s'en mit en possession suivant les termes du Traitté fait avec Raimond l'an 1228. mais ce fut seulement le Roy Jean qui la reünit à la Couronne. 1271.

Cette année mourut Richard prétendu Roy des Romains. L'année d'aprés son frere Henry III. Roy d'Angleterre le suivit; Et son fils Edoüard I. du nom qui estoit en Terre Saincte luy succeda. 1271. 1272.

Dans une sanglante querelle que le Comte d'Armagnac eut contre Girard Seigneur de Casaubon son vassal, il arriva que Roger Comte de Foix, que celuy d'Armagnac avoit appellé à son secours, poursuivit Girard & l'assiégea dans un chasteau des terres du Roy où il s'estoit refugié & mis en sa protection. Le Roy irrité du peu de res- 1272.

 pect

peſt que ces Comtes luy portoient, marcha en ces pays-là avec une armee capable de donner de l'effroy jusques dans le cœur de l'Eſpagne. Il aſſiégea Roger dans ſon chaſteau de Foix, & s'eſtant opiniaſtré à faire raſer une Montagne qui en deffendoit l'approche, l'eſtonna tellement, qu'il vint ſe jetter à ſes pieds; Il ne pût toutefois obtenir pardon qu'aprés avoir eſté detenu priſonnier un an dans le chaſteau de Beaucaire.

A ſon retour de la Terre Sainćte Edoüard paſſa par la France & rendit hommage au Roy. Comme il eſtoit enſuite allé viſiter ſes terres de Guyenne, Gaſton de Moncade Seigneur de Bearn refuſa de luy rendre hommage; Edoüard ſe ſaiſit de ſa perſonne, & le tint quelque temps priſonnier à la ſuite de ſa Cour. D'où s'eſtant eſchapé, l'Anglois en porta ſes plaintes à Philippe Souverain Seigneur de la Guyenne. Ce Roy ayant aſſemblé ſon Parlement & diſcuté la cauſe, prononça en faveur d'Edoüard, & contraignit Gaſton de relever ſa terre de luy.

La Vicomté de Bearn eſtoit originairement un membre de la Comté de Gaſcongne qui relevoit de la Duché, mais en avoit eſté démembrée & tenuë par des Seigneurs iſſus de ces Ducs, juſqu'à ce qu'elle paſſa dans la Maiſon de Moncade par le mariage de la Princeſſe Marie fille du Vicomte Pierre, & ſœur du Vicomte Gaſton decedé ſans enfans; ce fut vers l'an 1170. *Cette Princeſſe encore mineure, s'eſtant miſe je ne ſçay pour quel ſujet au pouvoir d'Alfonſe II. Roy d'Arragon, dans le pays duquel elle avoit auſſi quelques terres, fut obligée de rendre hommage du Bearn à ce Roy, & d'eſpouſer Guillaume de Moncade; auquel Alfonſe procura cét avantage en recompenſe de ce qu'il avoit moyenné le mariage du Prince Raimond Berenger Comte de Barcelonne ſon pere avec Petronille fille & heritiere de Ramir le Moyne Roy d'Ar-*

d'Arragon. La Maison de Moncade est une des neuf plus illustres de la Catalogne, & se dit issuë d'un Dapifer *ou grand Seneschal de Charlemagne.*

Les Electeurs fachez de voir si longtemps l'Empire d'Allemagne en confusion, s'assemblerent à Francfort à l'instante poursuite du Pape; Et sans avoir esgard aux oppositions du Roy Alfonse, resolurent de ne plus faire d'Empereur qui ne fust de Nation Germanique. Tellement que deslors, ils esleurent Rodolphe surnommé le Roux qui avoit esté Maistre du Palais d'Othocare Roy de Boheme. Il estoit Comte de Habsbourg, Maison qui, aussi bien que celle de Lorraine, estoit issuë des Comtes d'Alsace, & du Maire Erchinoald. 1273.

EMPP. tousjours MICHEL VIII. & RODOLFE I. Souche de la Maison d'Austriche, R. 18. ans.

Il se vit eslevé à la dignité Imperiale par le suffrage principalement de Vernher Archevesque de Mayence, le seul presque des Electeurs qui le connust, & lequel il avoit obligé autrefois en quelque occasion importante. Or il fut d'autant plus facile à cet Electeur de luy rendre ce bon office, que le Roy de Boheme & les autres grands Princes Allemands refusoient ce titre, comme estant beaucoup plus onereux, qu'utile ny honorable. 1273.

Plusieurs & differents sujets requeroient l'assemblée d'un Concile; le reglement necessaire à l'advenir pour l'élection des Papes, la reformation des abus dans l'Eglise, & des mœurs parmy les Chrestiens, les differends qui estoient pour l'Empire de Grece entre Michel & Baudouïn, & pour celuy d'Allemagne entre Rodolphe & Alfonse, l'esperance de reünir l'Eglise Grecque à la Romaine, & le besoin pressant de secourir les Fidelles qui restoient dans la Terre Saincte, à quoy le Pape s'estoit solemnellement obligé lors qu'il reçût les nouvelles de son election. 1273.

1273. Pour ces raisons il avoit convoqué un Concile dans la ville de Lyon, qui est comme au milieu des principaux Estats de la Chrestienté. Il s'y rendit luy-mesme dés la fin de cette année 1273. & fut visité par le Roy, qui luy donna certain nombre de ses Gentilshommes & de ses Officiers pour luy servir de gardes.

1274. Le Concile fut ouvert le 1. de May de l'an 1274. il s'y trouva cinq cents Evesques, soixante-dix Abbez & mille autres, que Docteurs, que Deputez des Chapitres. Gregoire y présida accompagné de quinze Cardinaux. Les Ambassadeurs du Roy, de l'Empereur Rodolphe, & de plusieurs autres Princes de l'Occident s'y trouverent. Ceux de Michel Empereur de Grece y arriverent à la quatriesme Session, & presenterent des lettres de sa part; en vertu desquelles on les reçût à l'abjuration du Schisme & à une profession de suivre la *Foy de l'Eglise Romaine*, specialement pour la procession du Sainct Esprit. Ensuite de cela, le Pape reconnut Michel pour vray Empereur d'Orient, & deffendit à Baudoüin de plus porter ce titre. C'estoit la fin pour laquelle Michel avoit feintement demandé la reünion.

L'élection de Rodolphe y fut aussi confirmée, mais seulement aprés que le Roy Alfonse eut cedé & remis son droit à la disposition du Pape, moyennant la levée des Decimes, qu'il luy accorda sur le Clergé de son Royaume, pour faire la guerre aux Mores. Ainsi les desdommagements, quelque chose qui arrive, se prennent toûjours sur le peuple, qui paye tout.

Il y fut fait plusieurs Constitutions touchant les elections, les provisions & les résidences des Benefices. On y traitta de l'accommodement des differends de plusieurs Princes & villes d'Italie:

Il

Il y fut ordonné que les Cardinaux feroient déformais enfermez dans le Conclave pour l'élection des Papes; Et on y fit de rudes Decrets contre les Ufuriers, en vertu defquels le Roy les fit emprifonner par tout fon Royaume: mais peu aprés il les relafcha pour des taxes qu'il exigea d'eux. C'eftoit, à proprement parler, leur enfeigner à prendre à l'avenir de plus grandes ufures, afin qu'il y en euft affez pour eux & pour luy.

On y donna auffi quantité d'Indulgences & de Privileges à tous ceux qui s'enroolleroient pour la Terre-Sainćte, ou qui y contribueroient de leurs deniers; Et l'on fupprima tous les Ordres Mendiants à la referve de celuy des Prefcheurs & de celuy des Mineurs. Les Auguftins & les Carmes furent feulement tolerez jufqu'à plus ample déliberation.

Deux grands & Saincts Docteurs Scolaftiques moururent en ce temps-là, Sainct Thomas d'Aquin proche de Terracine comme il venoit au Concile, & Sainct Bonaventure dans Lyon aprés y avoir affifté. Le premier eftoit de l'Ordre des Freres Prefcheurs, le fecond de celuy des Mineurs, & avoit efté fait Cardinal par le Pape Gregoire X.

Philippe ennuyé d'un veuvage de quatre ans, rechercha Marie fille de Henry & fœur de Jean Ducs 1274.
de Brabant, l'efpoufa au Bois de Vincennes au mois d'Aouft & la fit facrer l'année fuivante dans la Saincte Chappelle de Paris le jour de Sainct Jean Baptifte. 1275.
Il voulut que l'Archevefque de Reims fift la ceremonie, fans avoir efgard au droit de celui de Sens qui eftoit le Metropolitain.

Le 21. de Juillet Henry le Gras Roy de Navarre mourut à Pampelonne, la graiffe l'ayant fuffoqué. 1274.
Il ne laiffa de fa femme Blanche d'Artois qu'une fille nommée Jeanne, aagée feulement de trois

ans. Par son testament il en donna la tutelle à la mere, & luy enjoignit de la marier en France : mais les Seigneurs se partagerent là-dessus, & la plus grande part se portant contre la mere, donnerent pour tuteur à la pupille Dom Pedre Sanche de Montagu.

Le Roy d'Arragon & le Roy de Castille avoient je ne sçay quelles vieilles prétentions sur ce Royaume; Sous cette couleur chacun d'eux y forma un party pour avoir la Regence, & se faire mettre la petite heritiere entre les mains; Pierre Infant d'Arragon desiroit l'avoir pour son fils, & Ferdinand Infant de Castille pour un des siens.

1274. Ce dernier entra dans la Navarre à main armée, appuyant sa demande par la force; les Seigneurs du contraire party appellerent l'Infant d'Arragon & s'accorderent avec luy : mais la veuve qui avoit ses inclinations du costé de la France, se vint jetter avec sa fille entre les bras de Philippe.. Lequel acceptant la tutelle, envoya Eustace de Beaumarchais gouverner le Royaume en son nom, & d'abord tout luy obeït.

1275. Ferdinand de la Cerde mourut au retour de Navarre. Il avoit deux fils de Blanche de France sa femme, sçavoir Alfonse & Ferdinand qui devoient legitimement succeder à la couronne de Castille aprés la mort de leur ayeul Alfonse: mais le Prince Sanche second fils d'Alfonse, soustenant qu'elle luy appartenoit comme au plus proche, non pas à ces neveux (quoy que le contraire eust esté dit par le Contract de Ferdinand avec Blanche) se fit incontinent reconnoistre comme heritier presomptif. Alfonse leur ayeul, au lieu de s'opposer à cette usurpation, l'autorisa de tout son pouvoir; Et pour reduire Blanche & ses enfants dans l'impuissance de s'en ressentir, il dénia à cette Prin-

cesse

cesse toutes ses conventions, & mesme les moyens de subsister.

La Reyne Yolante sa femme ne pouvoit souffrir le mauvais traittement qu'on faisoit à ses petits fils; Ainsi ce fut par son conseil & en sa compagnie que l'infortunée veuve se desroba, & se sauva dans les terres du Roy d'Arragon. Mais ce Prince ayant esté gagné par Alfonse se laissa persuader de la luy renvoyer, & de detenir les jeunes orfelins dans un chasteau. La mere craignant d'estre arrestée comme ses enfants, se sauva en France, non sans beaucoup de peine. Quelques-uns disent que le Castillan la mit en liberté sur les grandes instances que le Roy luy en fit, mais l'Arragonnois retint tousjours les enfants.

Cette année Louïs fils du Roy & l'aisné du premier lict estant mort, Pierre de la Brosse, qui n'étoit pas aimé de la jeune Reyne, voulut se servir de cette occasion pour la perdre. C'estoit un homme de néant, qui ayant servy de Barbier à Sainct Louïs, avoit esté pris en affection par Philippe, & eslevé par ce Prince dans la suprême faveur. Dans ce poste n'ayant rien à craindre que la trop grande affection que le Roy avoit pour son espouse, il suscita un accusateur qui avança, qu'elle avoit fait empoisonner le Prince Louïs. En effet cét enfant l'avoit esté; Et si l'on en croit un Autheur, elle eust couru risque d'en estre bruslée toute vive, si le Duc de Brabant son frere n'eust envoyé un Chevalier, qui offrit de prouver son innocence en champ clos contre l'accusateur; lequel n'ayant pas eu le cœur de soustenir ce qu'il avoit dit, fut condamné au gibet. 1276.

Il y avoit dans le Royaume trois faux Prophetes, le Vidame de Laon, un Moine vagabond, & une Beguine, que la Brosse, à ce qu'on croyoit, avoit embouchez pour avancer quelques discours

qui

qui pussent alterer l'affection que le Roy avoit pour son espouse. Admirez la simplicité de ce Roy; Tout devot qu'il estoit, il envoya Mathieu Abbé de Vendosme, & Pierre Evesque de Bayeux pour consulter la Beguine sur ce sujet. L'Evesque parent de la femme de la Brosse, prenant le devant, parla seul à la Beguine, pour luy faire la bouche, & rapporta au Roy, qu'elle ne luy avoit rien voulu dire qu'en confession. Le Roy mal satisfait de ce procedé y renvoya l'Evesque de Dol & un Templier, qui s'en revinrent avec cette responsе, que la Reyne étoit innocente & fidelle à son mary, & tout ce qu'on avoit dit d'elle, faux & calomnieux. Dés-lors le credit de la Reyne se fortifia, & celuy de la Brosse commença à s'affoiblir.

1276. Or aprés que le Roy, qui avoit embrassé la deffense de Blanche sa sœur, eut vû que trois differents Ambassadeurs qu'il avoit envoyez en Castille, n'avoient pû rien obtenir d'un oncle injuste, ny d'un grand-pere desnaturé, enfin il les desfia par un Herault, & ayant assemblé de grandes forces, non seulement de France, mais aussi des Pays-bas, & de l'Allemagne, marcha droit jusqu'au pied des Monts Pyrenées, & fit reveuë de son armée en Bearn.

1276. Cette puissance eust asseurément accablé les Espagnols, si leur or faisant agir des intelligences secretes ne l'eust arrestée-là, faisant en sorte qu'il ne s'y trouvast point de vivres ny de munitions. Ainsi elle ne put passer plus outre; Une partie seulement sous la conduite de Robert d'Artois fut envoyée en Navarre. La faction de Castille l'avoit souslevée contre Eustace de Beaumarchais Lieutenant du Roy; Et les rebelles qui occupoient la partie de Pampelone, qu'on nommoit la ville ou la Navarrerie, le tenoient assiégé dans celle qu'on nommoit le Bourg.

Les

Les Gentilshommes & gens de guerre de la Navarrerie s'estant deffendus quelque temps, craignirent d'estre forcez & se retirerent la nuict; les Bourgeois abandonnez sans sçavoir ny capituler ny se deffendre, virent bien-tost forcer leurs murailles, un grand nombre en fut passé au fil de l'espée, les autres pendus sans misericorde, les Gentilshommes fugitifs, dégradés de Noblesse, & par ces terribles exemples la Regence des François affermie dans la Navarre.

Le Roy estoit encore en Bearn: le Castillan, à dessein de l'amuser, afin qu'il n'entrast pas en Espagne, demanda à conferer avec Robert, & luy fit perdre cinq semaines de temps. De sorte que l'armée manquant de vivres, Philippe décampa tout à coup & reprit la route de France; Dont le Castillan bien informé par quelque traistre, en avertit aussi-tost Robert, qui en fut fort estonné.

Le soupçon de cette trahison tomba sur Pierre 1277.
de la Brosse. Or la Cour estant à Melun, un Jacobin de la ville de Mirepoix rendit un paquet au Roy en main propre, qu'il disoit luy avoir esté recommandé par un homme qui estoit mort en cette ville-là. On ne sçût point ce qu'il contenoit: mais seulement qu'il y avoit une lettre cachetée du cachet de Pierre de la Brosse, & que le Roy l'ayant leuë en demeura extrémement estonné. Ce devoit estre quelque avis qu'il donnoit au Roy de Castille. Quoy qu'il en soit, il fut arresté prisonnier, mené à Paris, de là transferé au chasteau de Janville en Beausse, puis quelques jours aprés ramené à Paris, où il fut pendu aux fourches publiques, en presence des Ducs de Bourgongne & de Brabant, & de Robert Comte d'Artois. Assez coupable quand il n'auroit point commis d'autre crime, que d'avoir obsedé son Roy, & enlacé sa personne sacrée & son

esprit

esprit par ses artifices. La fortune de tous ceux qu'il avoit avancez fut entierement ruinée, l'Evesque de Bayeux son beaufrere, se sauva auprés du Pape, où il demeura longtemps en exil.

1277. L'ambition démesurée de Charles Roy de Sicile aspiroit à tout. Il pensoit tenir toute l'Italie par les charges de Senateur de Rome, & de Vicaire de l'Empire; il meditoit la conqueste de celuy de Grece sur le droit de Baudouïn, dont il avoit en secondes nopces espousé la fille; Et cette année 1277. il acheta le titre de Roy de Jerusalem de la Princesse Marie veuve de Frederic bastard de l'Empereur Frederic II. & fille de Raimond Rupin Prince d'Antioche & de Melisende fille d'Aymeric de Lusignan Roy de Chypre & de Jerusalem. Ce Royaume avoit desja esté attaché à la Sicile par le mariage de Frederic II. avec Iolante de Brienne qui en étoit heritiere, & depuis il y est tousjours demeuré annexé.

1278. Mais le Pape, l'Empereur Rodolfe & l'Empereur Michel, conspirerent ensemble pour arrester cette grandeur qui alloit trop viste, & qui menaçoit d'étouffer la leur. Et d'ailleurs le Pape (c'estoit Nicolas III. de la Maison des Ursins) outre qu'il ne vouloit point de si puissant voisin, estoit cruellement offensé de ce que luy ayant demandé une de ses filles pour un de ses neveux, Charles avoit recû cette insolente recherche avec raillerie & mespris.

1278. *Au mesme temps, la puissance de Rodolfe prit un grand accroissement par la victoire qu'il gagna sur Othocare Roy de Boheme, qui demeura sur le champ. Des despouilles de ce Prince, dont il avoit esté domestique, il eut la Duché d'*AUSTRICHE, *& en investit son fils Albert. Ses descendants l'ont toûjours conservée, & en ont pris le nom, comme plus illustre que celuy de Habsbourg.*

Pour

Pour ne pas choquer le Pape qui cherchoit querelle, Charles quitta le titre de Senateur & celuy de Vicaire. Peu s'en falut que l'an 1279. il ne perdist aussi la Provence; La Reyne Marguerite veuve de S. Louïs sa belle-sœur la luy contesta comme fille aisnée du Comte Raimond Berenger, implora l'assistance de l'Empereur, duquel cette Comté étoit mouvante à cause du Royaume d'Arles. Neantmoins l'affaire ayant esté mise en negociation, la Provence demeura à Charles à condition de l'hommage à l'Empereur, duquel il feroit espouser la fille Clemence au fils de son fils aisné. Il s'appelloit Charles comme son pere & son ayeul. 1278. 1279.

Edoüard Roy d'Angleterre passa la mer avec Alienor sa femme & vint à Amiens trouver le Roy Philippe pour traitter de leurs affaires. Philippe luy accorda la Comté d'Agenois, & luy relascha celle de Pontieu qui appartenoit à Alienor par sa mere. C'estoit Jeanne femme de Ferdinand III. Roy de Castille, & fille du Comte Simon & de Marie fille & heritiere de Guillaume aussi Comte de Pontieu. Reciproquement Edoüard renonça à la Duché de Normandie, mais retint trente livres de rente sur l'Eschiquier ou Justice de la Province. 1279.

Jean autrefois Seigneur de l'Isle de Procida avoit esté despoüillé de ses biens par Charles, pour avoir trempé dans quelque conspiration. Estant donc poussé d'un cruel ressentiment, il forma le dessein d'introduire le Roy d'Arragon comme heritier de la Maison de Souaube à cause de sa mere, dans le Royaume de Sicile, & fit tant d'allées & de venuës vers le Pape, vers l'Empereur, & vers les Siciliens, qu'il achemina l'affaire au succés qu'il desiroit.

Cependant le Pape Nicolas qui avoit tramé pour la plus grand part ce que nous allons voir esclore en ce pays-là, vint à mourir, & un Cardinal François, c'estoit 1281.

c'estoit Simon de Brie, fut eslû en sa place, on l'appella Martin IV. Ce dernier ne sçavoit rien du tragique complot de son predecesseur, & avoit des intentions toutes contraires : mais le mouvement estant donné, il en vit l'effet plustost qu'il ne pût prévoir le coup.

La mort de Nicolas ne découragea point les conjurez, le Seigneur de Prochyde * continuant ses voyages travesty en Moine, apporta de Constantinople trois cens mille onces d'or à l'Arragonnois, qui estoit prest de mettre une grande armée navale en mer sous prétexte d'aller faire la guerre aux Sarrasins, & avoit eu l'addresse pour mieux couvrir son dessein, d'emprunter vingt mille escus d'or au Roy Philippe, & mesme, ce disent quelques-uns, à Charles lequel il alloit déthrosner.

* Prochyta, Isle.

1282. Il se tint quelque temps sur les costes d'Afrique pour favoriser l'entreprise concertée, & cependant Charles negligeoit tous les avis qu'on luy donnoit de se prendre garde, & occupoit toutes ses forces à la conqueste de l'Empire d'Orient, à quoy il ne reüssissoit guere bien, son armée navale ayant esté batuë par celle de l'Empereur Michel. Tandis qu'il est ainsi endormy par son mauvais destin, les Siciliens un jour de Pasques au premier coup de Vespres, esgorgent tous les François par toute l'Isle. Ce qu'ils executerent avec tant de fureur, que les bons Religieux Jacobins & les Cordeliers trempoient avec plaisir leurs mains dans le sang, & massacroient les malheureux jusque sur les Autels; les peres éventroient leurs filles qui estoient grosses des François, & escrasoient les petits enfants contre les rochers. Ils en tuerent huit mille en deux heures, ne pardonnerent qu'à un seul, à cause de sa rare probité. Il s'appelloit Guillaume des Pourcelets Gentilhomme Provençal.

Char-

Charles qui estoit alors en Toscane, plus irrité 1285.
encore qu'estonné d'un si terrible coup, arme puissamment avec le secours du Pape & celuy du Roy de France, qui luy fut amené par le Comte d'Alençon, & assiége Messine. Cette ville effrayée de l'esclair de ses armes & des foudres du Sainct Siége, se fust renduë d'abord, & toute la Sicile ensuite, si sa juste colére eust pû les recevoir à quelque misericorde : mais ce Prince se rendant inexorable, le desespoir leur donna du cœur, & l'arrivée de l'Arragonnois qui estoit abordé à Palerme, à la fin d'Aoust & s'y estoit fait couronner Roy de Sicile, les rassura tout-à-fait. De sorte que Charles, soit pour cette raison, soit pour quelque autre, leva le siége sur la fin de Septembre, & repassa en Calabre.

L'Arragonnois néantmoins se sentant trop inégal en forces à Charles, qu'il voyoit appuyé de celles qui luy arrivoient continuellement de France, s'avisa d'une vilaine ruse, qui luy conserva la Sicile aux despens de son honneur. Il offrit à Charles de vuider ce grand differend par un combat de leurs personnes, assistez chacun de cent Chevaliers d'eslite. Charles plus brave qu'avisé, accepta le défy, malgré le conseil & les deffenses reïterées du Pape. Le Roy Edoüard parent de tous les deux, leur assura le camp à Bourdeaux, le jour fut assigné au premier de Juillet de l'année suivante, & sur cette parole d'un perfide, Charles leva imprudemment le siége, & accorda la tréve.

Cependant le Pape déployant toutes les forces de son autorité sur la teste de l'Arragonnois, non seulement l'excommunia, mais encore le dégrada de la Royauté, & exposa son Royaume en proye; mais il tourna tout cela en raillerie; Et comme s'il eust voulu obeïr à la Sentence du Pape, il ne se faisoit plus appeller Roy, mais le Chevalier d'Ar-

d'Arragon, le Seigneur de la Mer, & le Pere de trois Rois.

1283. Le jour du combat venu, Charles entre dans le camp avec ses cent Chevaliers & y demeure depuis Soleil levant jusqu'à Soleil couchant. L'Arragonnois ne paroist point, mais sur le soir il arrive en poste, il s'en va trouver le Seneschal de Bourdeaux, prend acte de ce qu'il s'est presenté, & luy laisse ses armes pour en servir de tesmoignage, puis se retire en grand' haste, feignant qu'il avoit peur de quelque surprise, de la part du Roy de France. Bel acte de comparition & digne de la bravoure d'un Prince, à qui ses sujets ont donné le nom de Grand.

EMPP. ANDRONIC fils de Michel, R. 50. ans, & encore RODOLFE.

1283. Le Pape qui l'avoit frappé d'excommunication dés l'an passé, la reaggrava encore celuy-ci, fit publier la Croisade contre luy avec les mesmes Indulgences & Privileges que pour la Terre-Saincte, & donna son Royaume à Charles Comte de Valois, second fils de France, qu'il en fit investir par le Cardinal Jean Cholet son Legat, lequel il envoya exprés en France. Et certes la destitution de Pierre ayant lieu, cette Couronne estoit devoluë à ce Charles de droit hereditaire, puisqu'il estoit fils de la sœur de ce Roy.

1284. Ces menaces n'esbranlerent point l'Arragonnois, il se confirma dans son crime par les bons succez de Roger de Lauria son Admiral. Ce Capitaine, le meilleur homme de mer de son siécle, ayant remporté plusieurs avantages sur les gens de Charles, se vint planter devant Naples durant son absence, attira Charles le Boiteux son fils au combat le 5. de Juin, le vainquit & le mena prisonnier à Palerme. Sa teste y courut grand' risque de servir de represailles pour celle de Conradin: les Siciliens l'avoient condamné à mort, Constance le

tira

tira adroitement de leurs mains, & l'envoya en Arragon au Roy son mary.

La douleur du pere fut d'autant plus grande, 1284.
qu'il arriva trois jours aprés la prise de son fils, avec bon nombre de vaisseaux bien armez. Il eut bien de la peine à contenir la Pouïlle & la Calabre, & ayant encore lutté six mois contre ses infortunes, il mourut à Foggi dans la Pouïlle le 7e de Janvier de l'an 1285. laissant son fils Charles le Boiteux heritier de ses malheurs aussi bien que de sa Couronne.

L'année precedente estoit mort Alfonse Roy de Castil- 1284.
le, presque entierement dépossedé de ses Estats par Sanche son fils desnaturé. Au lict de la mort il fit son testament, par lequel il luy donna sa malediction paternelle, le priva de sa succession, & y rappella Alfonse & Ferdinand, qui estoient les fils de son fils aisné Ferdinand, & à leur defaut Philippe Roy de France, auquel la Castille appartenoit desjà par le droit de Blanche de Castille mere de Sainct Louis: mais Sanche sceut bien se maintenir dans la possession.

Le 16e du mois d'Aoust le fils aisné du Roy Phi- 1284.
lippe ayant mesme nom que luy & le surnom de Bel, aagé seulement de quinze ans, espousa Jeanne Reyne de Navarre, & Comtesse de Brie & de Champagne, qui n'en avoit que treize, le Pape ayant donné dispense, parce qu'elle estoit sa cousine germaine.

Un Legat du Pape ayant fait prescher la Croisade 1284.
contre Pierre Roy d'Arragon; le Roy Philippe voulut aller luy mesme en cette expedition, pour installer Charles son second fils dans ce Royaume.
Il n'avoit pas moins de 20000. chevaux & de 1285.
80000. hommes de pied. Il chargea une partie de cette infanterie sur cent quatre-vingts vaisseaux qu'il menoit pour porter des vivres & de l'artil-

l'artillerie ; Jacques Roy de Majorque & Minorque, que Pierre son frere avoit despouïllé de ses terres, le suivoit, ou pour mieux dire le conduisoit dans ce voyage, afin de les recouvrer.

1285. L'armée assemblée à Narbonne se mit en marche au mois de May, Perpignan se rendit à Jacques & reçût les François, Elna fut prise par force, & tout ce qui se trouva dedans massacré, horsmis le bastard de Roussillon, qui leur monstra un passage dans les montagnes. Ces deux villes estoient des terres de Jacques.

L'Arragonnois qui gardoit les destroits, se voyant les François à dos, abandonna ses postes & leur laissa l'entrée de la Catalongne libre. Ils y prirent d'emblée plusieurs petites places, & mirent le siége devant Geronde. Ce Roy s'estoit mis aux aguets pour le secourir : mais lors qu'il eut esté batu & griévement blessé dans une embuscade qu'il avoit posée pour intercepter le convoy qui venoit du port de Roses, la place se rendit faute de vivres, aprés deux mois de siége.

Trois mois aprés le combat, ce Roy mourut de sa blessure dans Valence. Alfonse son fils aisné luy succeda en ce Royaume-là, & Jacques le second s'empara de celuy de l'Isle de Sicile.

Le reste de la campagne ne fut pas si heureux pour les François, l'Admiral Lauria sçachant, que par un mesnage imprudent ils avoient renvoyé les vaisseaux des Pisans & des Genois qu'ils tenoient à leur solde, chargea le reste de la flote & le desfit tout, horsmis ce qui se sauva dans le port de Roses. La disette des vivres & les maladies, mirent presque toute leur armée sur le dos ; le Roy devenu malade & n'esperant rien de bon dans l'hyver qui approchoit, reprit le chemin de la France, & se fit rapporter en litiére à Perpignan.

Ge-

Geronde & toutes les places qu'il avoit conquises en Catalogne durerent peu de jours aprés son depart; Le chagrin qu'il conçût de cette revolution & l'agitation du chemin redoublerent si fort son mal, qu'il en mourut à Perpignan le 6e jour d'Octobre. Il estoit dans le commencement de la 45e de sa vie, & de la 16e de son Regne. Ses entrailles & ses chairs furent inhumées dans la Cathedrale de Narbonne, & ses os apportez à Sainct Denis. 1285.

Si l'on considere ses qualitez, il fut vaillant, bon, liberal, juste & tres-pieux, mais trop simple & trop aisé à tromper. Si sa conduite, elle ne fut pas trop heureuse pour les entreprises qu'il fit au dehors, mais elle ne le pouvoit estre davantage pour le dedans de son Royaume, parce qu'il le rendit riche & florissant par une paix de quinze ans sans aucune vexation d'imposts, & dans le maintien d'une tres-exacte Justice.

D'Isabelle fille de Jacques I. Roy d'Arragon il laissa deux fils, sçavoir Philippe & Charles; Le premier regna, le second fut Comte de Valois & pere d'un Philippe qui vint à la Couronne. De sa seconde femme Marie de Brabant il eut un fils & deux filles, le fils fut Loüis Comte d'Evreux. *De luy* sortit la BRANCHE D'EVREUX dans laquelle la Couronne de Navarre fut portée par mariage. Les filles estoient Marguerite & Blanche, Marguerite fut mariée l'an 1298. à Edoüard I. Roy d'Angleterre, Blanche ayant esté fiancée deux fois, l'une avec Jean de Namur fils aisné de Guy Comte de Flandres, l'autre avec Jean d'Avesnes Comte d'Ostrevant, fils aisné de Jean d'Avesnes Comte de Hainaut, espousa enfin l'an 1298. Rodolfe Duc d'Austriche fils aisné d'Albert Empereur, dont elle eut un fils, mais la mere & l'enfant furent empoisonnez dans la ville de Vienne l'an 1305.

PHILIPPE IV.
ROY XLV.

PAPES. encore HONORÉ IV. 18. mois. VACANCE de 9. mois & demy. NICOLAS IV. esleu le 22. Fevr. 1288. S. 4. ans, 1. mois & demy. VACANCE de 2. ans, 3. mois. CELESTIN. V. Instituteur des Celestins, esleu le 5. de Juillet 1294. S. 5. mois & demy. BONIF. VIII. esleu le 24. Dec. 1294. S. 8. ans, 9. mois & demy. BENOIST XI. esleu le 20. d'Octob. 1303. S. 8. mois. 17. jours. VACANCE d'onze mois. CLEMENT V. esleu le 5. Juin 1305. transfere le Siége en France, S. 9. ans moins cinq semaines.



Non pour avoir puny le rebelle Flamand
Ny pour avoir dompté l'orgueil de Boniface ;
Mais par un formidable & secret Jugement,
Le Ciel flestrit mes fils, & fit perir ma Race.

PHILIPPE IV.

Surnommé Le Bel, Roy de France XLV. & de Navarre aussi par sa femme, aagé de 17. ans quelques mois.

Aprés que Philippe eut ramené en France les restes de l'armée, & rapporté les os de son pere à Sainct Denis, il alla se faire sacrer à Rheims par les mains de l'Archevesque Pierre Barbet, le sixiesme de Janvier, avec la Reyne sa femme. 1286.

Guy de Dampierre avoit succedé en la Comté de Flandres aprés la mort de sa mere, & en avoit rendu l'hommage à Philippe le Hardy; mais ny sa mere ny luy, faute de volonté ou de pouvoir, n'avoient point encore fait jurer & ratifier les articles du Traitté de l'an 1225. passé entre Philippe Auguste & Ferrand, parce qu'en effet ils estoient fort ruineux pour les Flamands. Cette année le Roy ayant menacé Guy s'il ne le faisoit sans delay, de ne le plus reconnoistre pour vassal & de luy declarer la guerre, les villes & Communes du pays furent si intimidées, qu'elles obeïrent à sa volonté. 1286.

Depuis la mort de Philippe III. Edoüard Roy d'Angleterre n'avoit obmis aucun devoir pour confirmer les traitez avec son successeur. L'année 1286. estant descendu en France par le pays de Pontieu, il fut reçû à Amiens par plusieurs Seigneurs que le Roy envoya au devant de luy, delà il vint à Paris où il fut magnifiquement traitté, assista au Parlement qui se tint aprés Pasques, & partant de cette ville vers les Festes de Pentecoste, s'en alla par terre à Bourdeaux.

Le sujet apparent de son voyage estoit le desir qu'il avoit d'accommoder l'affaire du Roy d'Arragon, parce qu'Alfonse fils aisné & successeur de Pierre, avoit espousé sa fille Alienor. Il n'oublia pas aussi de faire instance pour avoir quelque desdommagement pour la Normandie & autres terres ausquelles son pere & luy avoient renoncé: mais il ne put rien obtenir pour l'un ny pour l'autre poinct. Estant de retour à Bourdeaux il reçût solemnellement les Ambassadeurs des Rois de Castille, d'Arragon & de Sicile, tous ennemis de la France, ce qui ne donna pas peu d'ombrage à Philippe.

Jean de Launoy Viceroy pour Philippe en Navarre, continuoit la guerre contre les Arragonnois. Mais un Seigneur du pays nommé Jean Corbaran à qui il avoit confié le commandement des armées, ayant esté batu par leurs troupes, tréves furent accordées entre les deux Royaumes.

Le Roy d'Angleterre travailloit serieusement à accommoder avec la France le differend du Royaume d'Arragon & du Royaume de Sicile.

Pour cét effet il s'aboucha avec Alfonse & Oleron de Bearn, & ensuite prit la peine de faire un voyage jusqu'en Sicile, afin de traitter avec Jacques frere d'Alfonse, qui, comme nous avons dit, s'estoit emparé de l'Isle de Sicile.

La negociation de l'Anglois fut un peu retardée par les progrez de quelques Seigneurs François dans cette Isle-là. Mais comme les autres qui y passoient pour achever de la conquerir, eurent esté desfaits & pris sur mer par l'Admiral Lauria, ils entendirent plus volontiers à un accommodement.

1288. Le Traitté fut si bien poursuivy, que Charles le Boiteux fut mis en liberté, promettant qu'il feroit

en

en ſorte vers le Comte de Valois, qu'il renonceroit au Royaume d'Arragon, & vers le Pape, qu'il investiroit Jacques d'Arragon de celuy de l'Isle de Sicile, que ſon frere Alfonſe luy cederoit: Pour aſſurance dequoy Charles donna ſes trois fils, & cinquante Gentilshommes qualifiez en oſtage.

Lors qu'il fut delivré de priſon, il ne ſe tint point obligé à tenir ce qu'il avoit promis par force: au contraire eſtant en France il exhorta le Comte de Valois de ne ſe point déſiſter de ſon droit ſur le Royaume d'Arragon, & paſſant aprés en Italie, il ſe fit couronner par le Pape qui eſtoit à Geronſe, Roy de Sicile * deçà & delà le Far. 1288.

* La Sicile deça le Far, c'eſt le Royaume de Naples,

Tellement que Jacques d'Arragon voyant le Traitté rompu, ſe jetta ſur la Calabre, où la ville de Catenſane s'eſtoit revoltée en ſa faveur. Robert d'Artois y mit le ſiége, Jacques & ſon Admiral Lauria accoururent au ſecours, & ayant eſté batus, s'en allerent inveſtir Gaïete penſant faire diverſion: mais Charles & Robert les ſuivirent du meſme pas & aſſiégerent les aſſiégeants ſi eſtroitement, qu'ils les reduiſirent à la faim. 1289.

Alors le Sicilien fit, je ne ſçay comment, intervenir le Legat du Pape, qui demanda une tréve de deux ans, & Charles mal informé de l'extremité où eſtoient ſes ennemis, la luy accorda un peu trop facilement; Dont Robert eut tant de deſpit qu'il ſe retira en France, & emmena toutes ſes forces avec luy.

Dom Sanche Roy de Caſtille deſiroit ardamment d'avoir paix avec le Roy Philippe. C'eſtpourquoy il vouloit luy rendre les deux fils d'Alfonſe de la Cerde, & dans cette penſée avoit eſſayé de le tirer d'entre les mains de l'Arragonnois qui les gardoit. Or comme l'Arragonnois les luy eut refuſez il traitta avec Philippe, s'obligeant de donner le Ro- 1289.

yaume de Murcie à l'aisné de ces deux freres, & quelques autres terres au second. L'Arragonnois ayant appris ce traitté-là, se hasta de les mettre en liberté, afin qu'ils luy en demeurassent obligez, & qu'ils fussent tousjours ennemis de Sanche. En effet ils furent si mal conseillez que de refuser de tenir l'accord que Philippe leur cousin germain avoit fait pour eux, & armerent aussi-tost contre le Castillan.

1290. Le desplaisir qu'eut Philippe d'estre ainsi desdit par ces deux freres fut adroitement mesnagé par le Castillan, de sorte que ces deux Rois s'entrevirent à Bayonne, & là firent un Traitté; par lequel Philippe suivant les avis de quelques Conseillers interessez, abandonna entierement ses malheureux cousins, & de plus ceda & quita à Don Sanche tous les droits qu'il pouvoit avoir sur la Couronne de Castille.

Cette année Alexandre III. Roy d'Ecosse estant mort sans enfans, il y eut une sanglante & longue querelle pour sa succession entre deux Seigneurs, dont chacun se portoit pour son plus proche heritier. Tous deux estant du Sang d'Ecosse par filles; Ils se nommoient Robert de Brus, & Jean de Bailleul. Ce dernier estoit originaire de Normandie, l'Histoire ne marque point de quelle contrée, car il y a plusieurs terres du nom de Bailleul. Ces deux competiteurs s'estant rapportez de leur differend à Edoüard Roy d'Angleterre, il prononça en faveur de Bailleul, soit qu'il crût son droit meilleur, soit que celuy-là se fust rendu son vassal, comme les Ecossois le luy reprochent, & eût promis de tenir la Couronne de luy.

1291. *Alfir Sultan d'Egypte avoit dés l'an 1288. arraché les villes de Tripoly, de Syrie, de Sidon, de Tyr, & quelques autres Forteresses aux Chrestiens. Il ne leur restoit plus du tout en ces pays-là que le Port d'Acre, ou*

ou Ptolemaïde, qui fit tréve avec le Sultan. Les François, les Pisans, es Genois & les Venitiens y avoient chacun leurs quartiers & leurs Magistrats. Le Pape, le Roy de Chypre, le Comte de Tripoly, le Patriarche de Jerusalem & les Templiers en disputoient la Souveraineté. Dans ces divisions ce n'estoit que meurtres, vols, & pillages dans la ville & aux environs.

Avec cela ils furent si imprudents, que de souffrir que quelques bandes de Croisez qui estoient arrivez de nouveau, rompissent la tréve. Le Sultan Melec-Arafe qui avoit succedé à Alfir en demanda réparation, & comme il ne fut pas en leur pouvoir de luy livrer les infracteurs, il assiégea la ville, & aprés 40. jours d'attaque continuelle l'emporta d'assaut, massacrant tout ce qui estoit dedans, à la reserve de ceux qui pûrent se sauver dans les vaisseaux.

Telle fut la fin des conquestes des Chrestiens en Syrie & de leurs expeditions en Terre Saincte. Car quoy que les Papes ayent fait encore depuis prescher quelques Croisades pour la recouvrer, & que plusieurs Princes & Chevaliers se soient voüez pour cette guerre, neantmoins depuis la perte d'Acre, il n'y a plus passé de troupes, mais seulement des Pelerins.

Il falut enfin que Charles le Boiteux, pour reti- 1291.
rer ses enfans & les Gentilshommes qu'il avoit baillez en ostage, & qu'on avoit menez en Arragon, portast Charles Comte de Valois son cousin, à renoncer au Royaume d'Arragon; moyennant quoy le Roy Alfonse s'obligeoit d'aller avec ses forces en Terre Saincte, & en passant par la Sicile de faire tout son possible pour induire son frere Jacques, usurpateur de cette Isle, à la restituer à Charles le Boiteux. Lequel cependant donna sa fille Clemence en mariage à Charles de Valois, & pour dot les Comtez d'Anjou & du Mayne.

Othelin Comte de Bourgongne prés d'estre acca-

blé par Robert Duc de Bourgongne, qui vouloit que la Comté relevast de la Duché & luy rendist hommage, se jetta à corps perdu sous la protection du Roy Philippe, luy amenant sa fille aisnée nommée Jeanne, afin qu'il la mariast à quelqu'un de ses fils; & en faveur de cette alliance, il luy donna deslors sa Comté, s'en reservant seulement l'usufruit sa vie durant. Cette Jeanne fut depuis mariée à Philippe le Long, fils aisné du Roy, qui alors estoit encore au berceau, & sa sœur Blanche au second, qui s'appelloit Charles le Bel.

1291. Les usures excessives des Banquiers Italiens, suçoient toute la substance du pauvre peuple: le Roy avoit besoin d'argent, il fut bien aise d'avoir ce prétexte de Justice pour en tirer d'eux. Il les fit donc tous prendre la nuict du premier jour de May, c'estoit un beau bouquet: mais comme sous ce pretexte on arresta aussi les bons Marchands, & qu'on fit des taxes sur eux aussi bien que sur ces sang-suës, cette recherche, qui de soy estoit juste & necessaire, se convertit en un brigandage fort odieux.

1291. *On tient que cette année la maisonnette de la Saincte Vierge à Nazareth, où l'incarnation du Verbe luy avoit esté annoncée, fut transferée par les Ange sur une petite Montagne dans la Dalmatie à l'autre bord de la Mer Adriatique; Que delà, trois ans aprés, elle fut apportée au bord de deçà dans un bois qui appartenoit à une veuve nommée Lorete, & qu'elle fut encore remuée par deux autres fois en deux differens lieux, au dernier desquels les Anges l'ont laissée. Il s'y est basty une magnifique Eglise & une mediocre ville, & le tout garde le nom de* Lorete.

1291. *L'Empereur Rodolfe acheva ses jours dans le Bourg de Germesheim proche de Spire, le dernier de Septembre, ayant regné* 18 *ans. Il jetta les fondements de la prodigieuse grandeur de la Maison d'Austriche, mais*

mais sapa ceux de l'Empire dans l'Italie, en negligeant d'y passer, & en vendant la Souveraineté à plusieurs villes de Toscane l'an 1286. specialement à celles de Luques & de Florence, qui l'acheterent de luy à prix d'argent,

En sa place Adolfe Comte de Nassau fut esleu le sixiesme de Janvier, & couronné à Francfort; brave & genereux Prince, qui eust mieux soustenu ce titre qu'aucun de ses Ancestres, s'il eust eu autant de richesses qu'il avoit de vertu. 1292.

La paix d'entre la France & l'Angleterre avoit duré jusques-là au grand contentement des deux Nations, quand la querelle fortuite d'un marinier Anglois avec un marinier Normand sur la coste de Guyenne, où ils estoient descendus pour faire eau, les commit l'un contre l'autre; Premierement à se piller de vaisseau à vaisseau, puis à s'attaquer avec des flotes entieres. Les Anglois y eurent du pire, leur Roy Edoüard demanda restitution des marchandises qu'ils avoient perduës en ces rencontres. Philippe au contraire le fit assigner pour comparoir en sa Cour de Parlement comme son vassal, Edoüard y envoya son frere Edmond; mais Philippe ne s'en contentant pas, le fit declarer contumax, & ordonner que ses terres seroient saisies. EMPP. encore ANDRONIC & ADOLFE DE NASSAW, R. 6. ans & demy, est tué en un combat. 1292.

En execution de cét Arrest, l'année suivante le Connestable Raoul de Nesle saisit plusieurs villes de la Guyenne, & mesme celle de Bourdeaux qui en estoit la capitale. 1293.

Ainsi une riote d'entre des particuliers alluma une guerre, qu'on peut dire avoir esté tres-funeste à la France, puis qu'elle a donné lieu au renversement de ses Anciennes Loix & de sa liberté, & à l'establissement de diverses charges & subsides sur le peuple, dont la trop grande foule est ordinairement suivie de revoltes & de seditions; comme il se

vit cette année dans une grande esmotion qui se fit à Rouën ; mais qui eut la fin qu'ont de pareilles entreprises, c'est-à-dire, le supplice des plus eschauffez, & le bannissement ou la ruine des autres.

1294. L'Anglois irrité de la perte de ses Places en Guyenne, sollicitoit tous les Princes contre la France, particulierement l'Empereur Adolfe par de grandes sommes d'argent, & Guy de Dampierre Comte de Flandres, par l'espoir du mariage de son fils Prince de Galles avec Philippette fille de ce Comte. Adolfe envoya défier le Roy en paroles hautaines, mais on ne luy donna point d'autre response, qu'une feuïlle de papier blanc ; Dont il ne tesmoigna du ressentiment que par des menaces, & au reste tourna ses armes contre quelques rebelles d'Allemagne.

1294. Quant à Guy, ayant esté attiré à Paris avec sa femme & sa fille par des lettres du Roy pleines de douceur, il fut bien estonné de s'y voir retenu prisonnier. Il est vray qu'au bout d'un an on le mit dehors luy & sa femme, mais on garda tousjours sa fille pour rompre les mesures d'un mariage trop nuisible à la France.

1294. L'an 1294. le Cardinal Benedict Caietan, par intrigue, ou par fourberie, obligea le Pape Celestin à abdiquer le Pontificat ; & par les mesmes voyes se fit eslire, on le nomma Boniface VIII. Ses Ancestres estoient Catalans d'origine, & avoient pris le nom de Caietan * parce qu'ils avoient premierement demeuré à Caiete, avant que de se transplanter dans la ville d'Anagnia où il estoit né.

* Gaëtan.

1294. A son avenement, il s'entremit de moyenner la Paix entre les Princes Chrestiens. Il ne la pût pas procurer entre la France & l'Angleterre : mais il acheva celle de l'Arragon avec la France. Le Roy Alfonse estoit mort, & Jacques son frere luy avoit succedé. Il fut dit que Charles Comte de Valois renon-

renonceroit au Royaume d'Arragon, dont il avoit esté investy par le Pape Martin V. Moyennant quoy l'Arragonnois repudiant Isabelle de Castille pour cause de parenté, espouseroit sa fille, mettroit en liberté les trois fils & autres ostages de Charles le Boiteux, & rendroit la Sicile & ce qu'il avoit conquis dans l'Abruzze: mais Federic son frere puisné, à qui Alfonse avoit par Testament legué ce Royaume, s'en fit nommer Roy par les Siciliens.

Depuis, ce qu'on appelle le Royaume de Sicile, fut démembré en deux, celuy de delà le Far, qui estoit l'Isle, & celuy de deçà qu'on appella le Royaume de Naples. Ils furent rejoints ensemble l'an 1503. *& sont encore aujourd'huy en une mesme main.*

Les fils de Charles le Boiteux ayant esté mis en liberté, l'aisné nommé Louïs entra dans l'Ordre des Freres Mineurs. L'année suivante, il fut promû par le Pape à l'Evesché de Toulouze, qu'il n'accepta pourtant qu'aprés qu'il eut fait ses vœux. 1295.

L'Anglois avoit deux choses fort à cœur, l'une de s'assujettir le Royaume d'Ecosse, & l'autre de recouvrer les villes de Guyenne; Il croyoit avoir fort avancé la premiere, ayant obligé Jean de Bailleul de luy rendre hommage: Et pour la seconde il préparoit une puissante armée navale, & s'estoit fortifié d'amis & d'alliances. Mais Philippe allant au devant de ses desseins, induisit le Roy Jean, desjà esbranlé par les Escossois, qui s'indignoient de s'assujettir aux Anglois, de rompre le traitté qu'il avoit fait avec Edoüard, & de s'allier avec la France. Il luy promit pour seureté de cette nouvelle liaison, de donner la fille aisnée du Comte de Valois à son fils aisné nommé Edoüard.

Au mesme temps il fit aussi remuer les peuples du pays de Galles, qui par les saillies d'une liberté feroce & indomptable, se jettoient faci-

lement aux champs. Les grands ravages qu'ils firent cette fois dans la Comté de Pembrok & aux environs, rompirent toutes les mesures de l'Anglois. Il fut contraint d'aller en personne de ce costé-là pour arrester leur progrés, & d'abandonner les affaires de Guyenne; jusqu'à ce qu'il fust venu à bout de ces vieux ennemis; Comme il fit, les ayant domptez presque tous en quatre mois.

En ces années la Principauté de Milan & villes voisines s'affermit & se perpetua dans la famille des Vis-Comtes, à quoy Othon Viscomte Archevesque de Milan ne contribua pas peu. Matthieu fils de son fre-
1295. *re en fut créé le* premier Duc *cette année 1295. & prit l'investiture de l'Empereur Adolfe, qui luy donna aussi le Vicariat de l'Empire dans la Lombardie.*

1295. *Dans Pistoye ville de Toscane alors assez puissante, il arriva que la riche & nombreuse famille des Cancellari se partagea en deux factions, l'une des Noirs, l'autre des Blancs. La premiere se joignit avec les Guelfes, la seconde avec les Gibelins; Et cette fureur s'espandit dans toute l'Italie, & causa une infinité de seditions & de meurtres.*

1295. Le Pape Boniface estoit fier, hautain, imperieux & entreprenant: il croyoit que tous les Princes de la terre dûssent ployer sous ses commandements; mais il trouva en teste un Philippe Roy de France, jeune Prince, d'un naturel peu endurant, plus puissant que pas un de ses predecesseurs, & qui avoit un Conseil de gens hardis & impetueux. Tellement que Boniface, qui suivoit ardemment la visée qu'il avoit d'obliger tous les Rois à la guerre Saincte, luy ayant envoyé dire à luy & à l'Anglois, qu'ils eussent à faire tréves sur peine d'excommunication, il respondit qu'il ne prenoit la Loy de personne pour le gouvernement de son Royaume,

&

& que le Pape en cela n'avoit droit que d'exhortation & non pas de commandement. Ce fut le premier sujet d'inimitié entre ces deux grandes Puissances.

Il y en eut presque en mesme temps deux autres; 1295.
l'un, que Boniface reçût les plaintes du Comte de Flandres qui avoit imploré sa Justice, sur ce que Philippe refusoit de luy rendre sa fille; l'autre, qu'il érigea l'Abbaye de Sainct Antonin de Pamiez en Evesché, & en pourveut l'Abbé de Sainct Antonin. Remarquez en passant que cette ville s'appelloit autrefois Fredelas.

Le Roy Philippe fut choqué de cette érection, & plus encore du choix de l'Evesque (il se nommoit Bernard Saisset) parce qu'il le croyoit homme factieux & trop dévoüé à Boniface. Aussi il ne luy permit pas de prendre possession; & il falut que Louis Evesque de Toulouze administrast cette nouvelle Eglise deux ans durant.

La guerre se faisoit tousjours en Guyenne par le 1295.
Comte de Valois & le Connestable de Nesle, & & 96.
puis par Robert Comte d'Artois. Les Anglois y avoient pour Chefs Jean Comte de Richemond, & Edmond frere de leur Roy. Que serviroit de marquer les prises de plusieurs petites villes & diverses rencontres? Les François disent qu'ils remporterent deux victoires signalées, dont l'une fut gagnée par le Comte de Valois, & l'autre par le Comte d'Artois. Il est certain qu'Edmond ayant esté batu par le premier auprés de Bayonne, fut contraint de se retirer dans cette ville-là, où il mourut; Et que le Comte de Lincoln, qui commanda les troupes Angloises aprés luy, ayant perdu beaucoup de ses gens devant Daqs, n'osa attendre Robert d'Artois, & se retira.

Cependant il se formoit une tres-dangereuse

1297. tempeste contre la France. Il s'estoit fait une Ligue à Cambray, à la poursuite de l'Anglois, où ce Roy estoit entré avec le Duc de Brabant, les Comtes de Hollande, de Juliers, de Luxembourg, de Gueldres & de Bar, Albert Duc d'Austriche, l'Empereur Adolfe, & le Flamand luy-mesme; Tous lesquels envoyerent des cartels de défy au Roy Philippe : mais pas un ne le fascha si fort que celuy du Comte de Flandres, parce qu'il estoit son vassal.

Le Comte de Bar commença l'attaque, en ravageant la Champagne : mais il se retira lors qu'il apprit que Gaultier de Crecy Lieutenant de l'armée du Roy, brusloit & ravageoit son pays. Peu aprés, la Reyne s'estant avancée de ce costé-là pour deffendre sa Comté de Champagne, il fut si lasche que de se rendre à elle sans se deffendre. On l'envoya prisonnier à Paris; d'où il ne pût sortir qu'à de rudes conditions. Car il rendit hommage au Roy de sa Comté, qu'il avoit tousjours prétendu tenir en franc-alleud; Et de plus il fut condamné par Arrest du Parlement d'aller porter les armes en Terre-Saincte jusqu'à ce que le Roy le rappellast.

1297. *Quant à Florent Comte de Hollande, il fut tué par un Gentilhomme, dont il avoit deshonoré la femme. Son fils nommé Jean mourut peu aprés luy, pour avoir mangé quelque mauvais morceau. Jean d'Avesnes Comte de Hainault leur cousin & plus proche parent, herita de la Hollande & de la Frise.*

Le plus grand faix de la guerre tomba sur la Flandres; le Roy Philippe entra dans le pays avec une grande armée, à laquelle la Reyne joignit ses troupes aprés avoir dompté le Comte de Bar. Il prit l'Isle par un siége de trois mois, & Courtray & Doüay sans beaucoup de peine; Tandis que d'un autre costé Robert Comte d'Artois gagnoit la bataille de Furnes, où le Comte de Julliers fut si mal mené, qu'il mourut de ses blessures. A-

Adolfe retenu en Allemagne par les affaires que les François luy susciterent, ou par l'argent que le Roy Philippe luy donnoit sous-main, ne mena point au Flamand le secours qu'il avoit attendu. On trouva encore moyen à force d'argent de desbaucher de ce party-là Albert Duc d'Austriche, qui emmena avec luy le Duc de Brabant, & les Comtes de Luxembourg, de Gueldres & de Beaumont. Pour l'Anglois qui estoit là en personne, & avoit son armée navale à Dam, & ses troupes dans les villes de terre, il donna plus d'incommodité que d'assistance au Flamand. Joint que les plus grandes villes de la Flandres, comme Gand & Bruges, n'avoient point esté d'avis de cette guerre, & que mesme il y avoit une faction déclarée pour les François, qui se faisoit nommer les PORTE-LYS.

Or l'Anglois s'estant retiré à Gand avec le Comte de Flandres, ne trouva point d'autre moyen de charmer les armes des François en ce pays-là, que par une tréve. L'intercession du Comte de Savoye & de Charles Roy de Sicile, la leur obtint avec peine depuis le dixiesme d'Octobre jusqu'au jour des Rois, pour la Guyenne, & à la Sainct André seulement pour la Flandres.

Edoüard sçût employer ce temps-là fort utilement; Ayant repassé la mer, il alla attaquer les Escossois qui avoient secoüé le joug; Et non seulement contraignit leur Roy Jean de Bailleul & ses Barons de luy rendre hommage une seconde-fois dont il fut dressé une Charte en Langue Françoise, & de renoncer à l'alliance de France: mais encore le détint prisonnier avec quelques-uns de ces Seigneurs, & l'enferma dans la Tour de Londres, résolu de ne le point relascher, qu'il n'eust terminé tous ses differends avec les François.

La

La tréve expirée il se prepara à revenir en Guyenne au mois de Mars de l'année 1289. neantmoins comme l'un & l'autre des deux Rois avoit une partie de ce qu'il desiroit, sçavoir celuy de France les villes de Flandres, & celuy d'Angleterre le Royaume d'Escosse: il ne fut pas difficile à leurs Ambassadeurs, qui s'assemblerent pour cela à Monstreuil sur la mer, de prolonger la tréve jusqu'à la fin de l'année.

Il fut dit, Que les alliez des deux Rois y seroient compris, par consequent Jean de Bailleul, mais on ne put jamais obtenir sa délivrance; Et que toutes les places conquises en Flandres demeureroient à Philippe durant ce temps-là. L'Anglois s'obligea par serment envers le Flamand, de ne point faire de Paix qu'elles ne luy fussent renduës: mais cependant il accorda son mariage avec Marguerite sœur de Philippe, & celuy de son fils Edoüard avec Isabelle fille de ce Roy.

1298. L'argent qu'Adolfe avoit reçû à toutes mains du François & de l'Anglois fut cause de sa perte, & au contraire celuy qu'Albert en avoit pris pour mesme fin, servit à eslever sa fortune. Car ce dernier en ayant employé une partie à corrompre les Princes d'Allemagne, qui estoient faschez qu'Adolfe ne leur avoit fait aucune part du sien, il arriva que dans une assemblée qu'ils firent à Prague pour le Couronnement du Roy Venceslas, ils se laisserent persuader que le Pape consentoit à la déposition d'Adolfe, comme estant inutile à l'Empire; Et en effet la cabale se trouva si forte, qu'ils le déposerent & eslûrent Albert Duc d'Austriche. Les deux competiteurs en vindrent aux mains prés de Spire le 2. de Juillet, Adolfe combattant vaillamment, mais trahy ou tout au moins délaissé par les siens, y perdit la vie.

L'é-

L'élection d'Albert estoit illegitime, il falut que pour la rectifier il la remist, au moins en apparence, entre les mains des Electeurs, qui l'élurent une seconde fois dans toutes les formes, le 27ᵉ du mesme mois. Mais le Pape refusoit constamment de l'approuver, & destinoit cette Couronne à Charles Comte de Valois, pour lequel il avoit une estime particuliere. 1298. EMPP. tousjours ANDRONIC & ALBERT eslû l'an 1298. R. 10. ans.

Il sembloit qu'il voulust adoucir les aigreurs du Roy Philippe, car l'année precedente il canonisa Sainct Louis son ayeul; Et il interpreta fort favorablement la Bulle par laquelle il avoit deffendu aux Ecclesiastiques de payer aucunes decimes ny contributions aux Princes. Philippe croyant qu'il l'avoit faite exprés pour le choquer, s'en estoit offensé, on avoit escrit plusieurs lettres sur ce sujet de part & d'autre, & les choses avoient pensé en venir à l'extremité. Toutefois Boniface sur les instances de quelques Prelats François, s'estoit porté à la raison, declarant qu'il n'entendoit point deffendre les contributions volontaires, pourveu qu'elles se fissent sans exaction. Il adjousta qu'elles se pourroient lever sans permission du Pape dans les besoins de l'Estat; Et mesme que dans les necessitez urgentes on y pourroit contraindre par l'autorité Apostolique spirituellement & temporellement.

Mais comme les esprits estoient desjà ulcerez de part & d'autre, la playe se renouvella peu de temps aprés. Boniface avoit esté choisi arbitre des differends qu'avoit le Roy avec l'Anglois & le Flamand; Aprés avoir entendu leurs Députez, il donna une Sentence arbitrale, qui ordonnoit que la fille du Flamand seroit mise en liberté & ses villes 1299. restituées; Et comme s'il eust esté Juge Souverain, il la fit prononcer publiquement dans son Consistoire. Ce qui blessa tellement le Roy & son

ſon Conſeil, qu'ayant eſté apportée à Paris par le Deputé Anglois, le Comte d'Artois l'arracha de ſes mains, la deſchira & la jetta au feu.

La Reyne de ſon coſté employoit tout ſon pouvoir à irriter la colere du Roy ſon mary contre le Flamand, pour qui elle avoit une haine mortelle. De ſorte que la tréve expirée, le Comte de Valois eut ordre d'entrer en Flandres, & de le pouſſer à bout.

1299. Il le pourſuivit ſi vivement, qu'ayant pris Dam & Dixmude ſur luy, il l'aſſiégea dans Gand avec toute ſa famille. Ce Prince infortuné deſtitué de tout ſecours, & abandonné de ſes ſujets meſmes, fut conſeillé de ſe remettre entre ſes mains avec ſes deux fils. Le Comte de Valois luy promettoit qu'il le meneroit à Paris pour traitter luy meſme avec le Roy, & l'aſſuroit que ſi dans un an il ne pouvoit obtenir la Paix, on le remettroit en liberté & au meſme endroit où on l'avoit pris. Mais le Roy ne voulut avoir aucun eſgard à ce que ſon oncle avoit juré, retint le Flamand & deux de ſes fils, & les ſepara en diverſes priſons.

1300. Le Comte de Valois ſe picquant de ce qu'on violoit la foy qu'il avoit donnée au Flamand, ou par quelque autre motif d'ambition, ſortit hors du Royaume, & paſſa en Italie où le Pape l'appelloit inſtamment depuis trois ans. Il y eſpouſa Catherine fille & heritiere de Baudoüin dernier Empereur de Conſtantinople, & le Pape luy donna cet Empire, & le fit ſon Vicaire ou Lieutenant par toutes les terres de l'Egliſe, eſperant par ſon moyen conduire la grande entrepriſe de la guerre Saincte qu'il rouloit tousjours dans ſa teſte.

1299. Pour la troiſieſme fois la tréve fut prolongée entre les deux Rois, en vertu dequoy les priſonniers furent mis en liberté de part & d'autre, & particulié-

lièrement Jean de Bailleul Roy d'Escosse, qui fut mené en Normandie, & laissé à la garde de quelques Evesques, qui s'en voulureut bien charger.

L'Empereur Albert ne pouvoit obtenir sa confirmation de Boniface, & Philippe craignoit les audacieuses entreprises de ce Pape: pour cette cause, l'un & l'autre voulant empescher qu'il ne se servist de leurs divisions pour les ruiner, s'aboucherent ensemble à Vaucouleurs. Dans cette entreveue ils renouvellerent les anciennes confédérations de l'Empire avec la France; & pour s'unir plus estroitement, traitterent le mariage de Rodolfe fils d'Albert avec Blanche fille de Philippe. Il ne fut accomply que l'année suivante. 1299.

A la fin du treiziesme Siécle de l'Ere Chrestienne, le Pape publia une Indulgence generale, ou relaxation des peines canoniques deuës aux pechez, pour tous ceux qui confez & penitents, visiteroient l'Eglise de Sainct Pierre & Sainct Paul, durant un certain nombre de jours. Depuis, Clement VI. la reduisit à 50. ans, & l'appella Jubilé. 1300.

On a reproché à Boniface, qu'en cette ceremonie il parut tantost en habits Pontificaux, tantost en habits Imperiaux, faisant porter deux glaives devant luy pour marquer sa double puissance, spirituelle & temporelle. Il l'avoit en effet, mais la derniere seulement sur ses terres. Toutefois il ne l'entendoit pas de la sorte; comme ses actions & le sixiesme livre des Decretales, où il avance hardiment qu'il n'y a qu'une seule puissance qui est l'Ecclesiastique, ne le monstroient que trop.

Cette institution du Jubilé semble tirer son origine des jeux seculiers. Les Anciens Romains les celebroient de cent ans en cent ans; le Paganisme estant aboly, les peuples ne perdirent pas la coustume de venir de tous costez à Rome la premiere année de cha-

que

que Siécle : mais ſanctifiant cette profane ſolemnité, ils faiſoient leurs devotions ſur le Tombeau des Apoſtres Sainct Pierre & Sainct Paul.

1300. *Pluſieurs mettent en cette année le commencement de la redoutable Maiſon des Othomans , & diſent que les Turcs ayant conquis beaucoup de pays ſur les Grecs dans l'Aſie , les diviſerent en ſept Principautez , dont la Province de Bithynie eſcheut par ſort à Oſman ou Othoman fils d'Ortogules , qui eſtoit en grande reputation de probité & de valeur parmy les ſiens. Ses ſucceſſeurs ont devoré non ſeulement les autres ſix Principautez , mais l'Empire de Grece , le Royaume d'Egypte , & tant de terres ſur les Princes Chreſtiens, qu'il eſt à craindre qu'ils n'engloutiſſent auſſi l'Empire d'Occident.*

1300. Boniface eſtoit aheurté à l'expedition de la Terre-Sainćte , & ſe perſuadoit avoir droit d'y obliger tous les Princes Chreſtiens. Il envoya donc Bernard Saiſſet Eveſque de Pamiez vers Philippe, avec charge de l'exhorter à ce voyage, & de le ſemondre auſſi de tenir parole au Comte de Flandres, mettant ſa fille en liberté. Il s'acquita de ſa charge en termes ſi hautains, & on rapporta au Roy qu'il tenoit en pluſieurs rencontres des diſcours ſi injurieux contre ſa perſonne, & ſi factieux contre le repos de l'Eſtat, qu'il le fit arreſter priſonnier.

Alors les haynes ſe porterent à l'extremité , le Roy eſtant d'ailleurs fort eſchauffé par les mauvais rapports de Guillaume de Nogaret. Car il luy faiſoit entendre, que lors qu'il l'avoit envoyé Ambaſſadeur vers le Pape pour luy donner part de ſon alliance avec l'Empereur Albert, il avoit reconnu qu'il eſtoit fort mal diſpoſé en ſon endroit, qu'il avoit de mauvais deſſeins, & qu'il menoit une vie ſcandaleuſe & tres-indigne de la ſucceſſion des Apoſtres.

De

De son costé Boniface dépescha l'Archidiacre de Narbonne luy commander de mettre l'Evesque de Pamiez en liberté, & luy signifier une Bulle, portant que le Roy estoit sous sa correction pour les pechez qu'il commettoit dans l'administration du temporel, aussi-bien que pour les autres; Que la collation des benefices ne luy appartenoit point, & que la Regale estoit une usurpation. Par une autre Bulle il suspendit tous les privileges accordez par ses predecesseurs au Roy, à ceux de sa Maison, & à son Conseil; Et par une troisiéme il ordonna à tous les Prelats du Royaume de se rendre à Rome pour remedier aux desordres de Philippe, & aux entreprises qu'il faisoit sur l'Estat Ecclesiastique. 1300.

Le Roy à l'instance du Clergé remit l'Evesque de Pamiez entre les mains de l'Archevesque de Narbonne son Metropolitain : mais il deffendit la sortie hors du Royaume aux Prelats, & le transport de l'or & de l'argent. Et pour le poinct qu'il croyoit concerner sa souveraineté, il trouva bon de s'appuyer de l'autorité de tous les Estats de son Royaume contre Boniface. Les Estats assemblez dans Nostre-Dame le 10e Avril de l'an 1301. declarerent qu'ils ne reconnoissoient autre superieur au temporel que le Roy; Et en cette conformité le Clergé escrivit au Pape, comme la Noblesse & le Tiers Estat aux Cardinaux; qui dans leur response asseurerent que jamais ce n'avoit été l'intention du Pape de s'attribuer cette superiorité. 1300. 1301.

Durant ces querelles il parut une prodigieuse Comete au Ciel. Elle commença de se monstrer pendant l'Automne vers les parties Occidentales, & dans le Signe du Scorpion, lançant ses rayons quelquefois du costé de l'Orient, & quelquefois du costé de l'Occident. Elle fut veuë seulement un mois.

Le Comte d'Artois, Nogaret, Pierre Flote Chancelier

celier du Roy, & les Colomnes que Boniface avoit despouïllez, proscrits & emprisonnez, envenimoient les choses de plus en plus. Plusieurs neantmoins se scandalisoient, qu'on s'aheurtast contre le Pape; Ainsi il fut trouvé bon de soustenir que Boniface ne l'estoit pas, & qu'en sa personne on ne choquoit point le Vicaire de JESUS-CHRIST, mais un meschant-homme qui s'estoit intrus dans la Papauté.

Le Roy estant donc au Louvre, Nogaret, en presence de plusieurs Princes du Sang & Evesques, presenta une Requeste le 12. jour de Mars, l'accusant d'heresie, de simonie, de magie & autres crimes enormes, & demandant l'assistance du Roy à ce qu'il fust assemblé un Concile general pour delivrer l'Eglise de cette oppression.

Le Pape avoit dépesché en France un Cardinal nommé Jean le Moyne, natif du Diocese d'Amiens, habile homme & fort sçavant, sous prétexte de negocier quelque accommodement avec le Roy: mais en effet pour sonder les dispositions du Clergé en sa faveur. Or estant mal-satisfait des responses que le Roy fit à ses demandes, il envoya une autre Bulle qui le déclaroit excommunié pour avoir empesché les Prelats d'aller à Rome, leur deffendoit de l'admettre aux Sacrements ny à la Messe, leur commandoit de se rendre à Rome dans trois mois, & en adjournoit nommément quelques-uns sur peine de déposition.

1302. *Durant ces contrastes, Charles Comte de Valois étoit passé en Sicile avec une puissante armée, à dessein de la reduire sous l'obeïssance de Charles le Boiteux son neveu. Il y fit si peu de progrez, qu'il trouva meilleur de faire la Paix entre les deux parties. Et en effet il y reussit mieux qu'à la guerre. Les conditions du Traitté furent, que Federic espouseroit Eleonor sa fille, pour le dot de laquelle la Sicile luy demeure-*

roit

roit ſous le titre de Royaume de Trinacrie : mais que s'il n'avoit point d'enfants d'elle , cette Iſle retourneroit au Boiteux ou à ſes heritiers, en payant par eux cent mille onces d'or.

Avant ſon expedition en Sicile, il avoit eſté envoyé par le Pape à Florence , pour calmer les factions dont cette Republique eſtoit horriblement tourmentée. Durant cinq mois qu'il y demeura, ſes ſoins & ſon autorité ne purent empeſcher, que les Guelſes & Noirs ne proſcriviſſent les Blancs, qui la pluſpart eſtoient Gibelins, & ne ruinaſſent leurs maiſons. Dante Aligeri, l'un des plus rares eſprits de ſon temps qui eſtoit de la faction des Blancs, quoy que d'ailleurs il fuſt Guelſe, ſe trouva du nombre des bannis & ne put jamais ſe faire rappeller. Il s'en prit au Comte de Valois qui n'avoit pas empeſché cette injure, & eſſaya de s'en venger ſur toute la Maiſon de France , par un cruel trait de plume ; qui ſans doute auroit fait impreſſion dans la poſterité, ſi elle n'avoit des preuves plus claires que le Soleil, qui diſſipent cette calomnie.

Il y a des Autheurs qui rapportent à cette année 1302. 1302. *l'invention de la Bouſſole ou aiguille mariniere , par un certain Flavio, natif de Melſe ; Toutefois comme on en trouve des connoiſſances dans quelques Autheurs bien avant ce temps-là, on ne peut tout au plus donner à ce Flavio, que la gloire de l'avoir miſe à une plus grande perfection.*

Cette meſme année 1302. la Flandres ſe revolta & ſe perdit pour les François. Ces peuples irreconciliables ennemis de la Maltoſte & de l'oppreſſion, ne purent ſouffrir les violences & les impoſts dont leur jeune Gouverneur Jacques de Chaſtillon les vexoit par les meſchants conſeils de Pierre Flote homme violent & avare, auſſi eſtoit-il borgne. Ils appellerent donc pour leur Chef, Guillaume fils du Comte de Juilliers & d'une fille du Comte Guy ; duquel

duquel aussi les fils puisnez & ceux de Jean son frere, s'en vinrent dans la Comté d'Alost pour appuyer ce soulevement.

1302. Le feu commença à Malan, s'alluma plus fort dans Bruges, où la garnison Françoise ayant esté massacrée, les villes de Furnes, de Berghes, Bourbourg, Cassel suivirent, & Guy Comte de Namur l'un des fils du Flamand, mit le siége devant la Citadelle de Courtray.

Le Roy leva une grande armée pour chastier les rebelles, & en donna la conduite à Robert d'Artois. Ce Prince marcha pour secourir Courtray avec dix mille chevaux & quarante mille hommes de pied; Les Flamands, quoy qu'ils fussent mal armez, & qu'ils n'eussent ny Noblesse ny Cavalerie, oserent l'attendre de pied ferme & remporterent la victoire, avec carnage de vint mille François, du nombre desquels estoit ce Prince, plus de vingt grands Seigneurs avec luy, & Pierre Flote principale cause de ces malheurs. Ce fut le 9e de Juin.

Pour se venger d'un si sanglant affront, le Roy luy mesme se mit aux champs avec plus de cent mille hommes: mais l'assurance des Flamands, & l'a-
1302. vis que luy donna sa sœur Reyne d'Angleterre, que s'il hazardoit une bataille, il seroit trahy par les siens, l'empescherent d'aller plus avant que Doüay, joint que les pluyes de l'Automne rendoient la marche tres-difficile.

Cette guerre fort fascheuse d'elle-mesme, l'eust esté bien davantage si l'Anglois s'en fust meslé comme il le devoit, aprés y avoir engagé les Flamands. Leur embarras servit à ses affaires, aprés avoir prolongé la tréve trois ou quatre fois avec les François, il la convertit enfin en une Paix finale. Le Traitté en fût conclu à Paris le 20e jour de May
1303. 1303. Il portoit que Philippe luy rendroit tout ce

ce qu'il avoit pris de la Guyenne, & luy donneroit 1303.
lettres d'investiture de cette Duché. Jean de Bailleul fut mis en toute liberté : mais les Escossois le mespriserent comme un homme de peu de valeur, qui avoit deux fois ployé les genoux devant le Roy d'Angleterre, & ne le reconnurent plus pour leur Prince legitime; Si bien qu'il demeura en France, où il acheva ses jours en homme privé. On ne marque point quel fut le sort de son fils Edoüard. Du reste, quoy que les Anglois eussent entierement subjugué l'Ecosse; il arriva neantmoins à quelques années delà, que Robert fils de Robert Brus releva ce Royaume qui sembloit esteint, & l'affranchit du joug d'Angleterre.

Or le courage des Flamands estant indomptable, 1303.
leur vieux Comte qui s'ennuyoit de sa prison, obtint une tréve par le moyen d'Amé Comte de Savoye, pendant laquelle on luy permit, laissant ses fils en ostage, d'aller vers les villes de Flandres pour essayer de les reduire à la volonté du Roy.

La mesme année le Roy ayant avis qu'il se couvoit de dangereuses factions en Languedoc & en Guyenne, fit un voyage en ces Provinces, où il visita & caressa fort les villes & la Noblesse. Au retour Guy de Luzignan Comte d'Angoulême & Seigneur de Cognac n'ayant point d'enfans, luy resigna ses Terres au grand préjudice de trois sœurs qu'il avoit. Le Roy, pour desdommager ces filles en quelque façon, leur donna je ne sçay quelles Terres, dans l'Angoulmois.

La Reyne Jeanne sa femme heritiere de Navarre, 1303.
Champagne & Brie, bastit & fonda dans l'Université de Paris ce fameux College qui porte le nom de Navarre, & qui a esté jusqu'à cette heure le berceau de la plus illustre Noblesse Françoise. Elle mourut sur la fin de la mesme année.

Le Comte Guy n'ayant pu rien gagner sur les Flamands, le Roy resolut de les faire ployer par force. Il assembla la plus grande armée qu'on eust vû de longtemps de François, Allemands, Espagnols, & Italiens, & se mit à la teste. En mesme temps il avoit aussi une armée sur mer commandée
1304. par ce fameux Roger de Lauria. Celle-cy gagna une sanglante bataille contre Philippe l'un des fils du Flamand qui assiégeoit Ziriczee sur Jean Comte de Hainaut & de Hollande, à qui par ce moyen la Zelande demeura. Le Roy peu aprés en remporta une autre par terre à Monts en Puelle le 18. d'Aoust, mais non sans grand danger de sa personne. Il y fut tué plus de 25000. Flamands.

Pour tous ces eschecs ils ne se rebuterent point: mais ayant fermé les boutiques de leurs villes, & mis sur pied soixante mille combatants, ils s'en vinrent devant l'Isle qu'il tenoit assiegée, deman-
1304. dant la Paix ou la bataille. Cette furieuse resolution leur obtint la Paix, à telles conditions qu'ils jouïroient de leur liberté, biens, privileges & forteresses; Que le Comte seroit remis en sa Comté, horsmis aux terres de deçà la riviere de Lis qui demeureroient au Roy, comme aussi les villes de l'Isle & Doüay, jusqu'à ce que le Comte fust entierement d'accord avec luy, & que les Flamands eussent payé la somme de 800000. livres.

Les prisonniers mis en liberté, le Comte Guy
EMPP. tousjours ANDRONIC & ALBERT. alla visiter son pays & ses enfans. Estant revenu à Compiegne de bonne foy, comme il l'avoit promis, pour achever le Traitté, il y mourut peu de jours aprés aagé de 80. ans. Son fils aisné nommé Robert de Bethune luy succeda en sa Comté.

1303. L'année precedente avant que de faire cette expedition, le Roy Philippe avoit pensé à se prému-

munir contre les Bulles de Boniface; Et pour ce ſujet avoit convoqué une ſeconde aſſemblée generale de ſes ſujets à Paris. Les Comtes Guy de Sainct Pol, Jean de Dreux & Guillaume Dupleſſis Seigneur de Vezenobre, y accuſerent le Pape d'hereſie, & de pluſieurs cas ſi horribles, qu'un Chreſtien ne peut pas les nommer, bien loin de les croire. Dupleſſis offrit de le pourſuivre pardevant le Concile, adherant à l'appel interjetté cy-devant par Nogaret, & ſe mettant ſous la protection du Concile & des Apoſtres Sainct Pierre & Sainct Paul. Le Roy promit d'en procurer la convocation, & en cas que Boniface vinſt à proceder contre luy, forma ſon appel comme avoit fait Dupleſſis.

De plus, craignant que ſes peuples trop foulez d'impoſts, & malcontens du gouvernement de ſes Miniſtres, ne vinſſent à luy manquer au beſoin, il trouva à propos pour prévenir tous remuëments & factions qui ſe pourroient faire en faveur du Pape, d'avoir des lettres de toutes les Provinces, Villes, Corps, Communautez, Egliſes, Maiſons Religieuſes, Prelats, & Seigneurs de ſon Royaume, qui approuvoient ſa reſolution, & ſe joignoient à luy.

Durant ces procedures, Nogaret eſtoit allé en Italie afin de ſe ſaiſir de la perſonne de Boniface, ſous pretexte de l'amener de gré ou de force au Concile. Le Pape s'eſtoit retiré dans Anagnia ville de ſa naiſſance où il ſe croyoit plus en ſeureté qu'à Rome; Et là il devoit le jour de la Nativité de Noſtre-Dame publier une Bulle, par laquelle il excommunioit le Roy, diſpenſoit ſes ſujets de ſon obeïſſance, & donnoit ſon Royaume au premier occupant. Il l'avoit desja offert à l'Empereur Albert, & pour l'y engager avoit confirmé ſon election. 1303.

Mais la veille, Nogaret qui ſe tenoit en un chaſteau

ſteau-là auprés, aſſiſté de Sciarra Colomne que Boniface avoit tenu aux Galéres, avec quelques Gentilshommes du Pays, ennemis de Boniface; & de deux cents chevaux des troupes que Charles de Valois avoit laiſſez en Toſcane, entra dans Anagnia; gagna le peuple, & ayant forcé ſon Palais ſe ſaiſit de ſa perſonne. Ce qui ne ſe fit pas ſans des outrages dignes de la vengeance Italienne, & ſans que ſes treſors, qui eſtoient immenſes, & les maiſons de trois ou quatre Cardinaux, fuſſent pillées.

Le quatrieſme jour le peuple d'Anagnia ſe repentant de ſa laſcheté chaſſa les François & leurs troupes de la ville. Le Pape eſtant ainſi en liberté ſe retira dans Rome; Et là cét eſprit ſuperbe fut attaqué d'une fiévre chaude, dont il mourut le 12e jour d'Octobre.

Nicolas Cardinal d'Oſtie de l'Ordre des Freres Preſcheurs, eſlû par les Cardinaux le 22. Novembre (il s'appella Benedict XI.) traita les choſes avec plus de douceur, reçût honorablement les Ambaſ-
1303. ſadeurs du Roy, & ſans vouloir pourtant admettre à l'audience Nogaret qui en eſtoit un, & envoya trois Bulles qui annulloient toutes celles de Boniface, & remettoient toutes choſes en pareil eſtat qu'auparavant. Il revoqua meſme les condamnations contre les Colomnes, hormis qu'il ne reſtablit pas dans la dignité de Cardinal les deux, qui en avoient eſté dégradez: mais il proceda rigoureuſement contre Nogaret & tous ceux qui avoient aſſiſté à la capture de Boniface & au vol des treſors de l'Egliſe.

1304. Il mourut le 8e mois de ſon Pontificat le 7e jour de Juillet de l'an 1304. Les deux factions des Cardinaux, dont les uns eſtoient François, les autres Italiens & amis du Pape, furent prés d'onze mois dans le Conclave à Perouſe, avant que de ſe pouvoir accorder; A la fin les Italiens en nommerent un Fran-
çois,

çois, c'estoit Bertrand Got * Archevesque de Bourdeaux qu'ils sçavoient estre fort ennemy du Roy, & d'ailleurs sujet de l'Anglois. Les François avant que d'y consentir en donnerent promptement avis au Roy; lequel l'ayant mandé secretement, & s'estant abouché avec luy en un bois prés de S. Jean d'Angely, luy declara, qu'il estoit en son pouvoir de le faire Pape, moyennant six choses qu'il exigeoit de luy dont il luy en dit cinq, & reserva la sixiesme en temps & lieu. L'Archevesque, Gascon, & vain, se jetta à genoux devant luy, & promit tout; par ce moyen il fut eslû estant absent, le 5e jour de l'an 1305. 1305.

* Ou de Got *de Agatis*, Il estoit fils de Beraud Seigneur de Villandraud prés de Bourdeaux.

Au lieu d'aller en Italie, comme les Cardinaux l'en supplioient, il les manda à Lyon, pour assister à son Couronnement qui se fit le 14. de Novembre. 1305. Le Roy, son frere Charles, grand nombre de Princes, de Seigneurs, & une infinité de peuple se trouverent à cette ceremonie. Le Roy ayant durant quelques pas tenu les rénes de la Mule du Pape, laissa faire cét office à son frere Charles & à Jean Duc de Bretagne, pour se mettre à cheval & marcher à costé du S. Pere. Durant la marche une vieille muraille trop chargée de monde s'escroula, & par sa chûte accabla le Duc de Bretagne & un frere du Pape, blessa Charles griévement, le Roy assez legerement, & abatit la Tiare de dessus la teste du Pape. Présage des malheurs que la translation du Sainct Siége en France devoit causer à ce Royaume, à toute la Chrestienté & à la Papauté mesme, qui par ce moyen se sousmettoit à la discretion de la Puissance seculiere.

Au partir de Lyon le Pape retourna à Bourdeaux 1306.
où il séjourna tout l'an 1306. passa l'année suivante 1307.
à Poitiers, puis l'an 1308. afin de s'exempter des importunitez de la Cour de France, porta son Siége dans la ville d'Avignon, qui estoit à Charles Roy de Sicile son vassal.

Le sejour de la Cour Romaine en France y a introduit trois grands desordres, la simonie fille du luxe & de l'impieté, la chicane exercice de gratte-papiers & gens oyseux, tels qu'estoient une infinité de Clercs faineants qui suivoient cette Cour; Et un autre execrable déreglement, à qui la Nature ne sçauroit donner de nom.

1306. Pour satisfaire à ses promesses, Clement continua l'absolution que Benoist avoit donnée au Roy, restablit les Colomnes dans le Cardinalat, fit une promotion de dix autres Cardinaux, dont il y en avoit neuf de François, expliqua ou revoqua toutes les Bulles de Boniface qui blessoient l'autorité du Roy.

1307. Nogaret & les autres gens du Conseil du Roy, par le desespoir où ils estoient de ne pouvoir obtenir leur absolution, poursuivoient tousjours l'accusation contre Boniface, & le Roy pressoit Clement de condamner sa memoire & de faire brusler son corps, ne croyant pas se pouvoir autrement laver de ses censures & de ses reproches. Mais Clement pour eluder cette poursuite en remit la décision à un Concile General, qui fut assigné à trois ans delà dans Vienne en Dausiné; Et cependant il se fit diverses procedures & instructions pour cette affaire.

1308. Les Juifs estoient tousjours l'execration des Chrestiens, & specialement du peuple, à cause qu'ils l'escorchoient par leurs cruelles usures, & par les exactions des nouveaux imposts dont ils se rendoient Fermiers. Aussi en revanche estoient-ils sujets à toutes sortes d'insultes; Dans les seditions, dans les Croisades, on se jettoit tousjours sur eux; Et on les accusoit à toute heure, ou d'avoir fait outrage à la Sainte Hostie, ou d'avoir Crucifié des enfans le Vendredy Saint, ou d'avoir maltraitté l'Image de Nostre-Seigneur. Et s'ils se tiroient

roient des mains des Juges, ils ne se sauvoient pas de la fureur de la populace. Les Princes mesmes aprés s'estre servis de ces maudis instruments, leur faisoient rendre gorge, & les chassoient souvent, afin d'avoir de l'argent pour les rappeller. Cette année ils furent arrestez par toute la France le 22e de Juillet, bannis du Royaume, & leurs biens confisquez. Fut-ce zéle ou avarice ?

Le Roy avoit des Ministres durs, impitoyables, & acharnez à tirer le dernier denier. Le plus puissant de tous estoit Enguerrand le Portier Seigneur de Marigny, qui, en faisant venir de grandes levées de deniers à son Maistre, n'oublioit pas de remplir ses coffres, & de mettre dans sa famille beaucoup plus de terres, de charges & de Benefices, que n'en doit prendre un serviteur fidelle & desinteressé. Ainsi les peuples avoient à souffrir d'extrêmes vexations. L'une des plus grandes fut le changement des Monnoyes; On les avoit fait foibles; de bas alloy & de trop haute valeur: on les voulut rabaisser, la perte y estoit grande, le peuple de Paris s'en mutina, pilla & ruina la maison d'Estienne Barbet Tresorier, delà courut au Temple où le Roy estoit logé, & y commit cent insolences: mais la sedition passée, il en fut pendu un grand nombre en divers endroits. 1307.

Les Templiers furent notez pour avoir contribué à cette mutinerie; on croyoit qu'ils l'avoient fait, parce qu'ayant beaucoup d'argent, ils perdoient beaucoup à ce rabais. Il y a apparence que le Roy qui n'oublioit jamais les offenses, garda le souvenir de celle-là dans son ame, & que ce fut un des motifs qui le porta à s'en venger sur tout l'Ordre.

En achevant la Paix des Flamands, il y fut changé ou ajousté plusieurs conditions. Entre autres il fut dit, que le Roy pouvoit bannir trois mille des plus factieux; Que les villes de Gand,

Bruges, Ipre, l'Isle & Doüay, seroient démantelées, & que si le pays en general ou quelque particulier offensoit le Roy ou ses Officiers, il seroit aussi-tost foudroyé des censures Ecclesiastiques.

1307. Louïs Hutin fils aisné du Roy, visite son Royaume de Navarre qui luy estoit escheu par la mort de sa mere, & est sacré à Pampelonne le 5e de Juin. •Avant que de s'en revenir il enleva les deux chefs de factions qui avoient troublé la Navarre, c'estoit Fortunio Almoraruid & Martin Ximenes de Aybar.

On commença de voir l'effet de la promesse secrete que le Pape avoit faite au Roy pour le venger des Templiers. Les trop grandes richesses de ces Chevaliers, leur orgueil insupportable, leur conduite avare & choquante envers les Princes & Seigneurs qui passoient en la Terre-Sainte, le mespris qu'ils faisoient des Puissances temporelles & spirituelles, leurs dissolutions & libertinages, les avoient rendus fort odieux, & donnoient un specieux pretexte à la resolution qu'on avoit prise de les exterminer.

1307. Cette année donc, sur la dénonciation de quelques scelerats d'entre eux, que la grandeur de leurs crimes, ou le desir de l'impunité & de la recompense poussoit à cela, le Roy du consentement du Pape avec lequel il s'estoit nouvellement abouché à Poitiers, les fit tous arrester en un mesme jour douziéme d'Octobre par tout le Royaume, saisit leurs biens, & s'empara du Temple à Paris, & de tous leurs tresors & papiers.

Le Grand Maistre, il s'appelloit Jacques de Molay Bourguignon, ayant esté mandé, par des lettres du Pape, de l'Isle de Chypre où il faisoit vaillamment la guerre aux Turcs, se presenta à Pa-

Paris avec soixante Chevaliers de son Ordre, desquels estoit Guy, frere du Daufin de Viennois, Hugues de Paralde & un autre des principaux Officiers. On les arresta tous à la fois, & on leur fit aussi-tost leur procez, horsmis aux trois que j'ay nommez, dont le Pape voulut se reserver le jugement. Il en fut bruslé cinquante-sept tout vifs & à petit-feu, mais qui desnierent à la mort tout ce qu'ils avoient confessé dans les tourments.

Sans doute qu'ils estoient coupables de plusieurs crimes énormes, mais non pas, peut-estre, de tous les cas (je ne sçay s'il faut dire horribles ou ridicules) qu'on leur imposoit. Cependant à l'instance du Roy Philippe, les Templiers furent aussi arrestez par tous les autres Estats de la Chrestienté & fort maltraittez, non pourtant en plusieurs endroits jusqu'à la mort. Cette poursuite dura jusqu'à l'an 1314.

Comme le Roy Edoüard I. alloit faire la guerre 1307.
à Robert de Brus qui disputoit la Couronne d'Escosse, il mourut sur les confins de ce Royaume. Son fils aisné Edoüard II. luy succeda, mais ne fut semblable ny à son Pere ny à son fils, que de nom seulement. Ce Prince se laissant gouverner à son favory Pierre Gaverston, puis aux deux Spensers, causa des grands troubles & soulevements dans son Estat.

Cette année vit tracer les premiers lineaments de l'allian- 1307.
ce Helvetique dans une genereuse conspiration des trois Cantons d'Uris, Schuits & Undervald, contre les oppressions des Lieutenans de la Maison d'Austriche, qui possedoit la Duché de Souaube. Mais ce fut seulement l'an 1315. *qu'ils en redigerent les conditions par escrit, & qu'ils les firent confirmer par l'Empereur Louïs de Baviere.*

L'an 1308. l'Empereur Albert fut tué prés 1308.
de Rinfeld, au dessous de l'ancien chasteau de

 Habs-

Habsbourg, par la conspiration de Jean fils de Rodolfe Duc de Souaube, dont il detenoit les terres. Le Roy Philippe pressoit fort le Pape de faire tomber l'Empire à Charles Comte de Valois : mais le Pape redoutant le trop grand accroissement de la Maison de France, manda aux Electeurs de se haster, tellement qu'ils nommerent Henry Comte de Luxembourg, qui fut le huitiesme du nom.

Empp. tousjours ANDRONIC & HENRY VIII. R. 5. ans.

1308. *Le sixiesme de May, Charles le Boiteux Roy de Sicile deçà le Far, Prince fort malheureux en guerre, mais tres-illustre dans la Paix, & fort aimé de ses peuples, acheva sa vie & son regne dans sa ville de Naples. Il avoit eu neuf fils. L'aisné se nommoit Charles Martel, le second Louïs, & le troisiesme Robert. Le premier fut Roy de Hongrie, à cause de Marie sa mere fille du Roy Estienne IV. mais il estoit mort avant son pere, ayant laissé un fils, qu'on nommoit Carobert, successeur de son Royaume. Le second fut Evesque de Toulouze.*

Pour le troisiesme qui estoit Robert, il se mût une grande question entre luy & Carobert, sçavoir lequel estoit préferable dans la succession, ou le fils de l'aisné ou l'oncle, & si le fils representoit le pere pour succeder à son ayeul. Les Jurisconsultes de ce temps-là, & le Pape mesme (autant par des motifs du bien public qui par des raisons de Droit) furent pour le neveu; Le Pape l'admit à l'hommage, l'investit & le couronna dans Avignon le premier Dimanche du mois d'Aoust.

Remarquez pour la suite, que Carobert eut deux fils, Louïs & André : Que Louïs fut Roy de Hongrie aprés son pere, & de Pologne par sa femme Elizabet fille de Ladislas, & qu'André espousa à son grand malheur, Jeanne I. Reine de Sicile fille de Charles Duc de Calabre, qui estoit fils du Roy Robert. Comme aussi que Louïs eut deux filles, Marie Reyne de Hongrie

qui

qui espousa Sigismond de Luxembourg, depuis esleu Empereur ; & Heduige Reyne de Pologne qui fut mariée à Jagellon Grand Duc de Lituanie, dans la Maison duquel ce Royaume est demeuré jusqu'à l'an 1572.

Le Concile de Vienne approchant, le Pape pour obvier à la poursuite obstinée que faisoient les gens du Roy contre la memoire de Boniface ; donna toutes les Bulles qu'on pouvoit desirer pour la justification du Roy & de ses Officiers. Mesme, de crainte que Nogaret ne rallumast la querelle, il luy accorda l'absolution : mais à condition qu'il fist certains pelerinages & qu'il passast en Terre Saincte. 1310.

Les Chevaliers de Sainct Jean de Jerusalem s'estoient retirez dans l'Isle de Chypre aprés la prise d'Acre ; Or s'y voyant maltraittez par le Roy de cette Isle ; ils chercherent un autre establissement, & s'en acquirent un par la prise de l'Isle de Rhodes & de cinq autres Isles voisines. Ils la gagnerent sur les Turcs aprés deux ans de siége ; les Turcs l'avoient ôtée aux Sarrasins, & les Sarrasins à l'Empire de Grece. 1310.

Un an aprés, les Turcs firent de grands efforts pour la reprendre, mais les Chevaliers s'y maintinrent vaillamment avec l'ayde du genereux Comte de Savoye, on l'appelloit Amé V. qui en remporta le surnom de *Grand*, & le conserva depuis par plusieurs autres genereuses actions. On peut bien avoir appliqué à celle-là le Symbole ou Devise FERT, que ses successeurs retiennent encore aujourd'huy, & faire dire à ces quatre lettres FORTITUDO EJUS RHODUM TENUIT : mais il est certain que les Princes de cette Maison le portoient longtemps auparavant. 1311.

Le Concile General fut ouvert à Vienne le 1. d'Octobre de l'an 1311. le Pape déclarant que c'estoit pour le procés des Templiers, pour le recouvrement de la Terre Saincte, pour la reformation 1311.

des mœurs & de la discipline, & pour l'extirpation des heresies. Philippe s'y rendit l'année suivante vers la my-Caresme, avec une superbe suite de Princes & de Seigneurs, assista à l'ouverture de la Seconde
1312. Session, & prit séance à la droite du Pape, mais sur un siége plus-bas. L'Ordre des Templiers y fut condamné & esteint, ses biens laissez en la disposition du Pape, qui en donna une partie aux Chevaliers de Sainct Jean. Celuy des Begards & Begardes y fut aussi aboly; C'estoit une sorte de Moines qui faisoient profession de pauvreté, mais non pas d'abstinence ny de celibat, & qui d'ailleurs estoient accusez de beaucoup d'erreurs.

Pour le poinct le plus important, qui estoit le procés contre la memoire de Boniface, le Roy, quoy que là present, n'en eut pas satisfaction. Car il fut prononcé, que ce Pape avoit tousjours esté bon Catholique (on ne parla point des autres crimes.) Trois fameux Docteurs l'un en Theologie, l'autre en Droit Civil, & l'autre en Droit Canon, le monstrerent au Roy par plusieurs raisons; Et il se trouva deux Chevaliers Catalans, qui le soustindrent par gage de bataille, que personne ne releva. Du reste le Pape & les Cardinaux firent un Decret portant, qu'il ne seroit jamais rien reproché au Roy de tout ce qui avoit esté fait contre Boniface.

1312. La Ville de Lyon avoit long-temps relevé des Rois d'Arles, qui en avoient donné la Seigneurie temporelle à l'Archevesque: mais depuis, les Rois de France profitant de la foiblesse & de l'esloignement des Empereurs Rois d'Arles, avoient peu à peu retiré à eux la souveraineté de ce Royaume, & cette ville avoit recommencé de relever d'eux. Or pendant les guerres d'entre la Savoye & Daufiné, les Bourgeois craignant d'estre pillez avoient eu recours à Philippe qui leur avoit donné un Gardiateur;

teur; lequel estant entré dans la ville, contre ce qui avoit esté arresté, l'Archevesque esmût le peuple contre luy. Le Prince Louïs Hutin y estant allé avec une armée, l'amena prisonnier; Et il n'en pût jamais sortir, qu'en cedant la jurisdiction temporelle au Roy, pour laquelle le Pape luy moyenna quelque recompense. Mais depuis Philippe le Long la luy rendit.

L'Empereur Henry qui estoit passé en Italie dés l'an 1310. *pensant y rétablir la dignité de l'Empire, y trouva tant de contrastes de la part des Guelfes, des grandes villes, & de Robert Roy de Naples, qu'il y perit aussi-bien que ses predecesseurs. Il mourut le* 24. *d'Aoust dans le territoire de Sienne, ayant esté empoisonné, comme l'on disoit, dans une Hostie, par un Moine Dominicain Florentin.* 1313. VACANCE de l'Empire d'Occident un an.

Robert Comte de Flandres vouloit ravoir ses villes de l'Isle, Doüay & Orchies, soustenant qu'il en avoit payé le rachapt à Enguerrand de Marigny, qui gouvernoit absolument le Roy & le Royaume. Les Flamands refusoient aussi de démanteler leurs villes, & de payer ny le principal ny les interests des sommes qu'ils devoient au Roy; Il falut donc leur recommencer la guerre. 1313.

Pour subvenir aux frais, le Roy convoqua les notables du peuple, & de dessus un theatre eslevé leur remonstra ses necessitez. Les Deputez s'estant laissez gagner, luy accorderent par la bouche d'Estienne Barbete, l'impost de six deniers pour livre, & d'autres subsides encore plus facheux; mais les villes de Picardie & de Normandie s'y opposerent fortement, & tout le reste appella la Justice du Ciel sur la teste de Marigny, auteur de toutes ces escorcheries; Ces cris ne le toucherent point; au contraire il aggrava encore le mal par une nouvelle fabrication de meschante monnoye d'or & d'argent.

Aprés tout il n'y eut que luy & les Financiers qui en eurent le profit. Comme le Roy avoit passé la riviere de Lis, & que les armées estoient en presence, Marigny qui avoit fait son compte, embrassa l'entremise des Legats du Pape pour un accommodement, & porta le Roy à une tréve ignominieuse. Ainsi ce grand armement qui eust dû conquerir toute la Flandre, s'en alla en fumée.

Cette honte de Philippe fut suivie d'une bien plus grande. Toutes les femmes de ses trois fils furent accusées d'adultere. Marguerite, Jeanne & Blanche. La premiere femme de Louïs Hutin, & la troisiéme de Charles, estant convaincuës de ce crime avec Philippe & Gautier de Launoy freres & Gentils-hommes Normands, furent par Arrest du Parlement le Roy y séant, confinées au chasteau Gaillard d'Andely; Et leurs deux Galands escorchez tout vifs, traisnez dans la prairie de Maubuisson nouvellement fauchée, mutilez des parties qui avoient péché & puis decolez, & leurs corps pendus par sous les aisselles au gibet. Marguerite la plus criminelle des trois perit en prison. Blanche fut repudiée sept ans aprés, sous pretexte de parenté. Pour Jeanne qui estoit celle de Philippe le Long, aprés qu'elle eut aussi esté enfermée prés d'un an, son mary voulut bien la reconnoistre pour femme de bien, & la reprit avec luy; Plus heureux ou du moins plus sage que ses deux freres.

1314. Molay Grand Maistre des Templiers, & ses trois Compagnons, avoient confessé tous les crimes qu'on vouloit, dans l'esperance d'avoir la liberté: mais comme ils virent qu'on les detenoit tousjours prisonniers; Molay & le frere du Daufin se retracterent; Aussi furent-ils brûlez tout vifs l'onziéme du mois de Mars. Molay persuada à tout le monde par sa merveilleuse constance, qu'il estoit innocent.

On

On conte, mais sans nulle preuve, qu'il adjourna le Pape à comparoir devant Dieu dans les 40. jours, & le Roy dans l'année. En effet ils ne passerent pas ce terme.

Pour le Pape, estant tourmenté de fascheuses & cruelles maladies, comme il s'en retournoit en son pays natal pour prendre l'air, il mourut à Roquemaure sur le Rhosne. Il ordonna que son corps fust porté dans l'Eglise d'Uzest, c'est un Bourg au Diocese de Basas. Les Cardinaux s'assemblerent à Carpentras pour en eslire un autre, mais aprés quatre mois, ne pouvant s'accorder & s'ennuyant d'estre enfermez, ils mirent le feu dans le Conclave & se retirerent de costé & d'autre. Ainsi le Siége demeura vacant deux ans & trois mois.

Et aprés, l'Empire le fut aussi quelque temps, puis tomba dans un dangereux Schisme, une partie des Electeurs ayant donné leurs voix à Louïs Comte Palatin de Baviere, & l'autre à Frederic le Bel Duc d'Austriche. 1314. EMPR. tousjours ANDRONIC. LOUIS DE BAVIERE. R. 33. ans. FREDERIC D'AUSTRICHE son competiteur.

Sur la fin de l'année le Roy Philippe fut frappé d'une griéve maladie qui mit fin à ses jours le 24e de Novembre, soit qu'elle provinst d'une cause occulte, ou de ce qu'il estoit tombé de cheval comme il poursuivoit trop chaudement un Sanglier. Fontainebleau qui avoit esté le lieu de sa naissance fut celuy de sa mort dans la 48e année de son aage & la 29e de son Regne. Son Tombeau est à Sainct Denis.

Estant au lict de la mort touché d'un repentir bien tardif, il prit pitié de son pauvre peuple, fit cesser la levée des nouveaux imposts, & ordonna à son fils de les moderer, de fabriquer de bonnes monnoyes, & d'avoir soin de la Justice & police de son Estat. 1314.

Il eut de sa femme Jeanne Reyne de Navarre, trois fils, Louïs Hutin, Philippe le long & Char-

& Charles le Bel, qui regnerent l'un aprés l'autre, & ne laisserent point de posterité masculine. Il en eut aussi trois filles, Marguerite qui espousa Ferdinand Roy de Castille fils de Sanche l'Usurpateur, Isabeau qui fut femme d'Edoüard II. Roy d'Angleterre, & Blanche qui mourut jeune.

Ce fut le Prince le plus beau & le mieux fait de son temps. Il eut le cœur haut & fier, l'esprit prompt & vif, l'ame ferme & resoluë, il fut magnifique & liberal, & neantmoins fort avide d'argent, sévére jusqu'à la dureté, & plus vindicatif que misericordieux.

Du reste, les furieuses exactions sur ses peuples, les frequents changements & alterations des monnoyes, le peu de progréz qu'il fit en Flandres pour tant de grandes levées de deniers, la puissance absoluë de son Ministre avare & insolent, le procés fait à ses belles-filles pour adultere, & le repentir amer qu'il tesmoigna à sa mort d'avoir tant vexé ses sujets, monstrent quel a esté son Regne & sa conduite.

EGLISE du treiziéme Siécle.

La ferveur des Croisades dura encore tout ce Siécle & au delà. Les Papes qui en estoient les Promoteurs apprirent à les employer non seulement contre les Infidelles, puis contre les Heretiques: mais aussi contre leurs ennemis particuliers. Ce qui leur acquit du commencement beaucoup de grandeur, mais ensuite beaucoup de jalousie & de haine auprés des Princes les plus Chrestiens. Lesquels d'ailleurs s'ennuyoient de leur voir faire des actes de souveraineté temporelle en toutes rencontres. Car ils donnoient les terres des Heretiques à ceux qui les conqueroient, ainsi qu'ils firent celles des Albigeois à Simon de Montfort, & s'y reservoient des cens & des tributs; Ils prenoient celles

des

des Seigneurs ſous leur protection & ſous celle de Saint Pierre : car dans les guerres d'entre particuliers qui alors eſtoient permiſes & fort frequentes, il y avoit ſauveté pour les terres de l'Egliſe ; Ils ordonnoient aux Chreſtiens de ſe croiſer, donnoient la direction & la ſouveraine conduite de ces armées à leurs Legats, impoſoient des decimes & des ſubſides ſur le Clergé pour ces expeditions, & les diſtribuoient à ces troupes & à tels des Seigneurs qu'il leur plaiſoit. Ils exhortoient les Souverains, & s'ils eſtoient un peu foibles, leur commandoient de prendre les armes ou de les poſer, ſe conſtituoient les arbitres & les juges entre les Rois, & quand l'une des parties avoit recours à eux, ils deffendoient à l'autre de la pourſuivre. Enfin ils ſe rendoient Maiſtres abſolus des Privileges, des diſpenſes & de toute la diſcipline : meſme de la pluſpart des Benefices, auſquels ils nommoient ſous divers prétextes.

CONCILES.

Les Conciles ſe tenoient preſque tous par leurs Legats, & nul ſans leur conſentement. Pour ceux de ce Siécle, les uns furent convoquez pour l'extirpation des Hereſies, quelques-uns pour les querelles d'entre le Pape & l'Empereur, pluſieurs pour la reformation des abus, d'autres pour des faits particuliers.

Ceux qui furent tenus contre les Heretiques.

Pour l'Hereſie des Albigeois il y eut le Concile de Lavaur en 1213. à la priere du Roy d'Arragon, qui demandoit un accommodement pour les Comtes de Toulouze, de Foix, de Cominges & de Bearn. Il obtint du Pape une tréve entre le Toulouzain & Simon de Montfort : mais le Sainct Pere la revoqua auſſi-toſt. Celuy de Montpellier en 1215. donna à Montfort les terres qu'il avoit conquiſes ſur les Albigeois. C'eſtoit un acte de Souveraineté qui traittoit le Roy comme vaſſal, & ces Comtez-là comme arrierefiefs.

Ce-

Celuy de Toulouze assemblé l'an 1228. pour achever ces Heretiques, confirma ce qui avoit esté fait la mesme année à Paris avec Raimond Comte de ce pays-là. Le Cardinal Romain Legat en avoit assemblé un à Bourges l'an 1226. pour juger des terres de ce mesme Comte, dans lesquelles son fils demandoit d'estre restably. Il s'y trouva sept Archevesques : mais celuy de Lyon prétendant la Primatie sur celuy de Sens, & celuy de Bourges sur ceux de Bourdeaux, d'Ausch & de Narbonne, on y prit séance comme dans un Conseil, non comme dans un Concile. Au partir delà le Legat essaya de faire valoir des Bulles; par lesquelles le Sainct Pere se reservoit le revenu de deux Prebendes dans chaque Eglise Cathedrale, & de deux places de moynes en chaque Abbaye, pour grossir les revenus de sa Cour. Les Eglises s'irriterent contre cette entreprise si fortement, que le Legat fut contraint de la delaisser & d'en avoüer l'injustice.

On en tint un à Narbonne l'an 1235. où présida le Legat Archevêque du lieu, afin de donner conseil & ayde aux Jacobins pour l'extirpation de ces Heretiques. On regla le moyen de proceder contre eux l'an 1245. dans celuy de Beziers qui estoit composé des Prelats de la Province Narbonnoise. Et celuy de Terragone l'an 1242. fit la mesme chose contre les Vaudois, dont les opinions se glissoient en ces quartiers-là.

Outre les Albigeois, les Vaudois, & cette fourmiliere de diverses sectes qui s'estoient provignées dans le Languedoc & dans la Gascongne, il y eut un certain Amaulry * de Chartres, Docteur de Paris, qui se mit à débiter ses fantaisies comme des veritez; disant entre autres choses : Que si Adam n'eust point peché, les hommes se fussent multipliez sans generation; Qu'il n'y avoit point d'autre Paradis que

* ou Aymeric.

que la ſatisfaction de bien faire; ny point d'autre Enfer que l'ignorance & les tenebres du peché; Que la Loy du Sainct Eſprit avoit mis fin à celle de JESUS CHRIST, & aux Sacrements, comme celle-cy avoit accomply celle de Moyſe & les ceremonies du vieux Teſtament; Et que toutes les actions qui ſe faiſoient dans la charité, meſme les adulteres, ne pouvoient eſtre mauvaiſes. Cette doctrine excitant de grands ſcandales, l'auteur fut obligé d'en aller rendre compte au Pape, qui le contraignit de ſe retracter. Ce qu'ayant fait ſeulement de bouche & non pas de cœur, ſes Diſciples perſiſterent dans ſes reſveries, & y en ajouſterent pluſieurs autres. Pierre II. Eveſque de Paris, & Frere Guerin principal Conſeiller du Roy Philippe, ayant deſcouvert les perſonnes & les ſecrets de cette ſecte par un Emiſſaire qui ſe fourra parmy eux, en firent prendre un grand nombre, hommes & femmes, Clercs & Laïques. Ces gens ayant eſté convaincus & condamnez en un Concile tenu à Paris l'an 1209. furent livrez au bras ſeculier, qui pardonna aux femmes, & fit bruſler les hommes.

Comme les Freres Preſcheurs & les Freres Mineurs pouſſoient à l'envy les uns des autres dans la ſubtilité Scholaſtique, il s'en trouva quelques-uns qui s'eſgarerent dans ce pays chimerique, & qui furent auſſi-toſt reprimez par la Sacrée Faculté ou par les Eveſques. Ainſi fut corrigé par l'Eveſque Eſtienne II. au Concile de Paris, qui fut tenu l'an 1277. Guillaume Frere Mineur, qui avoit avancé pluſieurs propoſitions heterodoxes touchant l'Ame, le Libre Arbitre, la Reſurrection, & l'Eternité du monde : mais dés qu'on les eut condamnées, il les retracta avec ſouſmiſſion, contre l'ordinaire des eſprits ſinguliers qui ayant une fois pris l'eſſor ne reviennent preſque jamais. On trouve auſſi un certain

tain David de Dinand, qui soustenoit que Dieu étoit la matiere premiere, Sainct Thomas l'a doctement refuté. On voit dans le quatriéme Tome de la Bibliotheque des Peres, que l'an 1242. Guillaume Evesque de Paris dans une Assemblée de Docteurs de Theologie, condamna quelques erreurs touchant l'Essence Divine, le Sainct Esprit, les Anges, & le lieu des Ames aprés la mort, & plusieurs autres propositions fausses ou temeraires, qui toutes provenoient de la subtilité contentieuse des Docteurs Scholastiques.

Ceux qu'on tint pour la discipline ou pour d'autres occasions.

Il seroit trop long de cotter tous les Conciles qui se firent pour la discipline ou pour d'autres occasions. Les deux plus celebres furent ceux de Lyon. Le Pape Innocent III. presidant au premier l'an 1245. prononça une Sentence d'excommunication contre l'Empereur Frederic II. Au second qui fut l'an 1274. le plus nombreux qui ait jamais esté, car il y avoit cinq cens Evesques, septante Abbez, & mille autres Prelats: le Pape Gregoire X. fit diverses Constitutions; Entre autres celle qui porte, que les Cardinaux seroient enfermez dans le Conclave pour l'élection du Pape; Et il y reçût l'Empereur Michel & l'Eglise Grecque à la reconciliation, avec l'Eglise Romaine. Robert de Corceonne Cardinal Legat en assembla un à Paris l'an 1212. pour la reformation des abus, & des Clercs, tant Seculiers que Reguliers. Gerard de Bourdeaux en tint un de sa Province à Cognac l'an 1238. pour la mesme fin, & pour maintenir les droits de l'Eglise. Vincent de Pilonis Archevesque de Tours, aussi un de sa Province à Rennes l'an 1263. pour le second poinct. Dans celuy de Bourges de l'an 1276. tenu par Simon de Brie Cardinal Legat, il fut traitté de la liberté de l'Eglise, des Elections, du pouvoir des Juges déléguez ou ordinaires, du fort competent, des dis-

difmes, des Teftaments, des Privileges, des peines Canoniques, des Juifs. Simon de Beaulieu Archevefque de Bourges en affembla un l'an 1287. où il ramaffa & reforma toutes les Conftitutions que fes predeceffeurs avoient faites en divers Conciles de cette Province.

L'Evefque de Beauvais prétendant que le Roy (c'eftoit Sainct Louïs, mais encore jeune) avoit ufurpé des droits de fon Eglife, Henry de Brienne avec toute fa Province de Rheims, entreprit vigoureufement cette caufe, & tint trois Conciles pour en avoir raifon, deux à Sainct Quentin en 1230. & 33. & un à Laon en 1232. où il pouffa l'affaire fi avant, qu'enfin le Roy leur donna fatisfaction.

Avant Charlemagne, l'Archevefque de Bourges ne prétendoit aucune Primatie fur les autres Metropolitains d'Aquitaine : mais ce Roy ayant fait cette ville la capitale du Royaume d'Aquitaine, compofé des trois Provinces de ce nom, & de la Narbonnoife premiere, qui eft le Languedoc, voulut pour les mieux lier enfemble, qu'elles reffortiffent toutes pour le fpirituel à Bourges; Et le Pape autorifa cette nouveauté, qui avoit pour couleur, que Bourges eftoit la Metropole de la premiere Aquitaine. Ainfi cét Evefque prit le titre de Primat & celuy de Patriarche, fur les Archevefques de Narbonne, de Bourdeaux & d'Aufch. Celuy de Narbonne avoit fecoüé le joug dés lors qu'il fe forma des Comtes de Toulouze Marquis de Gottie; Celuy de Bourdeaux en voulut faire autant quand la troifiéme Aquitaine fût laiffée aux Rois d'Angleterre fous le titre de Duché de Guyenne. Celuy de Bourges avoit pour luy la poffeffion de plus de trois Siécles, & les jugements de plufieurs Papes : mais l'autre fe deffendoit par le droit commun & par les anciens ufages de l'Eglife Galli-

Gallicane. La querelle dura long-temps; Celuy de Bourges assembla plusieurs Conciles pour cela, un entre autres dans sa ville l'an 1212. procedant toûjours contre l'autre comme contre son inferieur; Jusques-là que Gilles de Rome vers l'an 1302. fit excommunier Bertrand de Got, par Gautier de Bruges de l'Ordre des Mineurs & Evesque de Poitiers, parce qu'il prenoit aussi-bien que luy le titre de Primat d'Aquitaine. Bertrand fut si offensé, que Gautier qui estoit son suffragant se fust rangé du costé de sa partie, & qu'il eust eu l'assurance de fulminer contre luy, que lors qu'il fut parvenu à la Papauté, estant à Poitiers l'an 1308. il le déposa & le renvoya dans son Convent. Terrible punition pour un Moine : aussi en tomba-t-il malade; & il luy fut plus aisé de sortir du monde que de la ville de Poitiers, où il mourut.

Les entreprises que les Freres Prescheurs & les Freres Mineurs faisoient pour les Confessions & la Penitence sur le droit des Ordinaires, en vertu de quelque Bulle qu'ils avoient du Pape Martin IV. obligerent Pierre Barbet Archevesque de Reims, d'assembler un Concile dans sa Metropole l'an 1287. où il fut ordonné qu'on poursuivroit cette affaire en Cour de Rome, les Evesques n'ayant pas eu la force d'y apporter le remede eux-mesmes.

ORDRES RELIGIEUX.

Dans les commencements de ce Siécle la France vit les quatre Ordres Religieux qu'on appelloit les quatre Mendiants, sçavoir des Prescheurs, des Mineurs, des Carmes, & des Augustins, prendre racine dans ses terres & y pulluler merveilleusement. Les deux derniers n'ont point d'Instituteurs certains, mais ont esté composez de l'assemblage de plusieurs piéces, comme nous le marquerons. Celuy des * Mineurs fût institué par Sainct François, fils d'un Marchand de la ville d'Assise; Celuy des Pre-

* On a nommé

Prescheurs par S. Dominique de Guzman Gentil-homme Espagnol, & Chanoine d'Osma. Chacun d'eux a ses Religieuses vivant sous la même Regle. Sainćte Claire native d'Assise, fut la premiere qui s'enrolla dans celle de S. François. Ils commencerent tous deux en mesme temps vers l'an 1208. & furent confirmez tous deux au Concile de Latran l'an 1215. par le Pape Innocent III.

les Mineurs Cordeliers, à cause de leur ceinture de corde; Et les Prescheurs Jacobins, à cause que leur premier Convent à Paris, fut à la ruë S. Jacques.

Celuy des Freres Mineurs fut le premier qui renonça à la proprieté de toutes possessions temporelles, & qui fit profession d'une pauvreté Evangelique pour se conformer à JESUS CHRIST & à ses Apostres. Ensuite les trois autres se picquerent de suivre son exemple.

Il s'est multiplié en plus de cinquante differentes branches produites par differentes Reformes, additions ou retranchemens, non-obstant que ses Chroniques marquent bien expressément que le premier qui voulut particulariser dans l'habit, quoy qu'il fust un des huit plus anciens compagnons de Sainćt François, fut frappé de lépre & se pendit de desespoir.

Or le Patriarche Sainćt François s'estant mis à prescher au Mont Carmerio prés d'Assise, fut suivy d'un grand nombre de peuple de l'un & de l'autre sexe, qui ne le voulut jamais abandonner, qu'il ne les eust tous reçûs pour freres & sœurs. Delà prit naissance l'Ordre des PENITENTS, qu'on nomma le TIERS ORDRE, eu esgard à celuy des Mineurs & de Sainćte Claire. Les Freres Prescheurs ne manquerent pas d'en avoir aussi un. Ceux qui s'y enrolloient n'estoient que des seculiers & la pluspart gens mariez; les Religieux ne pouvoient les recevoir à aucun vœu, ny prendre aucune superiorité sur eux, parce qu'ils estoient sujets à la jurisdićtion Hierarchique. Depuis, au moins dans les Mineurs

neurs, il s'en est fait un institut de Religieux, astraints par des vœux & par un capuchon aussi-bien que les autres.

L'Ordre des Carmes commença en Syrie, de cette sorte. Plusieurs pelerins des regions de l'Occident y vivoient espandus en divers Hermitages exposez à la violence & aux incursions des Barbares: Aymeric Legat du Pape & Patriarche d'Antioche, les ramassa & les mit tous sur le Mont Carmel; qui ayant esté jadis la retraite du Prophete Helie, leur a donné lieu de se dire ses Disciples & ses successeurs. Albert Patriarche de Jerusalem natif du Diocese d'Amiens & arriere-neveu de Pierre l'Hermite dressa leur Regle ou l'approuva vers l'an 1205. le Pape Honorius III. la confirma l'an 1227. Sainct Louïs à son retour de la Terre-Saincte en ramena quelque bande en France & les establit à Paris. Il y en avoit pourtant désjà d'autres de cét Ordre en divers endroits, specialement à Bourdeaux; car on trouve que Simon Stock Anglois de naissance, leur Prieur General, y mourut l'an 1250. Leur premier habit étoit blanc, le manteau chamarré par en bas de plusieurs bandes jaunes; Le Pape Honorius leur ayant commandé de le changer, ils osterent ces bandes du manteau: mais pour ne rien perdre de leurs couleurs, ils prirent la robbe minime sous le manteau blanc.

Quant aux AUGUSTINS, cét Ordre fut composé d'un assemblage de plusieurs sortes de Congregations d'Hermites dans l'Occident, qui avoient differents habits & differentes Regles. J'en ay remarqué une entre autres, nommée DE LA PENITENCE DE NOSTRE SEIGNEUR JESUS CHRIST, qui avoit esté instituée à Marseille par l'Ordre du Pape Innocent IV. vers l'an 1251. & s'estoit espanduë en France & en Italie. Le Pape Ale-

Alexandre IV. par sa Constitution du mois de May de l'an 1256. les assembla toutes en une, sous la Regle de Saint Augustin, leur donna l'habit noir, & pour premier General Lanfranc Septalane Milanois. Alors ils quitterent les deserts, & s'habituerent volontiers dans les villes.

L'esprit des Religieux de ce Siécle-là se trouva tellement tourné à la besace (aussi les nommoit-on presque tous Besaciers * ou Porte-sacs) & à croire que la plus grande perfection consistoit dans cette humble pauvreté qui donne de l'admiration au peuple, qu'il fourmilloit de tous costez un grand nombre de ces Sectes de Mendians de l'un & de l'autre sexe. Les plus fameux, aprés ceux que nous avons marquez, estoient les Begards & les Beguines : mais comme l'Eglise se sentit surchargée de ces nouvelles bandes de fainéans, qui d'ailleurs s'enorgueillissoient de leur fastueuse pauvreté, & donnoient l'essor à leurs fantaisies, pour semer de nouveaux dogmes : elle les supprima toutes, & reserva seulement les quatre, qui restent aujourd'huy.

* *Saccati.*

Sous la Regle de Saint Augustin fut aussi establie la Congregation de SAINTE CATHERINE DU VAL DES ESCOLIERS l'an 1217. dans le Diocese de Langres, par un certain Guillaume, qui ayant estudie à Paris & enseigné depuis en Bourgongne ; se retira dans cette Solitude avec ses Escoliers, & fit approuver son Institut par l'Evesque Diocesain. Sept ou huit ans auparavant dans le mesme Diocese, on en avoit vû commencer un autre de la Regle de Cisteaux, dans le lieu dit LE VAL DES CHOUX.

Celuy de la SAINCTE TRINITÉ DE LA REDEMPTION DES CAPTIFS fut confirmé par le Pape l'an 1209. il se vante de n'estre point

Non à Sanctis fabricatus sed à solo summo Deo.

de * la fabrique des hommes, mais de celle de Dieu, lequel en donna le dessein au bienheureux Jean de Mata, Gentilhomme Provençal & Docteur en Theologie à Paris, & à l'Hermite Felix qui s'estoient retirez dans la Solitude de Cerfroy prés de Meaux. Je trouve que les Religieux de cet Ordre se nommoient autrefois les FRERES AUX ASNES, à cause qu'ils se servoient de ces montures.

Celuy de NOSTRE DAME DE LA MERCY institué à mesme fin, doit son estre à Jacques Roy d'Arragon l'an 1223. à Raimond de Pegnafort Dominicain son Confesseur, & à Pierre de Nolasque Gentilhomme, natif du Diocese de Sainct Papoul en Languedoc.

La Congregation des SERFS DE SAINTE MARIE MERE DE CHRIST, fut instituée à Marseille dans le Monastere de Sainte Marie des Arenes, par le Prieur & les Religieux de cette Maison, & confirmée par le Pape Alexandre IV. l'an 1257. Le peuple les nommoit à cause de leur habit, les Blancs-Manteaux; Et ce nom est encore demeuré au Convent qu'on leur donna à Paris l'an 1268. dans lequel il y a aujourd'huy des Benedictins.

DEVOTIONS.

Tous ces Ordres, particulierement les Mendians, s'appliquerent fort à exciter dans les cœurs la Devotion au Saint Sacrement, & celle à la Sainte Vierge. Sainct Dominique institua le Rosaire, qui est composé de certain nombre d'*Ave Maria*, & de *Pater*, que l'on recite, & dont pour ainsi dire, on fait une Couronne ou Chapeau * de Fleurs pour mettre sur la teste de la Reyne des Anges. Les Carmes, pour ne leur pas ceder en zéle vers la Mere de Dieu, ont estably la devotion du Scapulaire, auquel ils attribuent de grandes vertus, particulierement pour se racheter des peines du Purgatoire, & pour ne pas mourir sans Confession.

* De là vient le mot de Chapelet.

feſſion. Ils aſſurent que Saint Simeon Stock leur General l'inſtitua ſur une viſion qu'il eut de la Sainte Vierge.

La devotion envers les reliques des Saints eſtoit tousjours tres-ardente. Charles le Boiteux Roy de Sicile & Comte de Provence au retour de ſa priſon, eſtant perſuadé des revelations de deux Freres Prêcheurs, dont l'un eſtoit ſon Confeſſeur, fit fouïr en un certain lieu nommé Ville-late au Dioceſe d'Aix, où l'on trouva un corps qu'on crût eſtre celuy de Sainte Magdeleine, lequel on diſoit y avoir eſté inhumé par Saint Maximin, & aprés caché en un autre endroit proche du premier durant les incurſions des Sarraſins. Charles le fit relever avec grande ceremonie; & baſtit un beau Convent en la meſme place pour les Freres Preſcheurs; L'affluence des peuples par ſucceſſion de temps, l'a accompagné d'une ville, qui porte le nom de Saint Maximin.

Les Moines Benedictins de Vezelay en Bourgongne, eſtoient neantmoins en pleine poſſeſſion de dire, qu'ils avoient ce Sainct corps chez eux, & qu'il leur avoit été rapporté d'Aix, ou, ſelon d'autres, de Jeruſalem par les ſoins de Gerard de Rouſſillon Fondateur de cette Abbaye vers l'an 882. Le concours univerſel des peuples du Royaume, les Bulles de pluſieurs Papes, meſme depuis cette invention de Ville-late, l'autorité des Rois Louïs VII. & Louïs IX. qui avoient fait leurs devotions en ce lieu, rendoient cette croyance inconteſtable à l'égard des François. Mais celle des Grecs deſtruiſoit également les pretentions des Moines de Vezelay & celles des Jacobins. Car on trouve dans quelques-uns de leurs Eſcrivains du ſeptiéme Siécle, que le corps de la Magdeleine eſtoit à Epheſe, & leurs Hiſtoriens racontent que l'Empereur Leon

le Philosophe, qui ne commença de regner que l'an 886. le transfera de cette ville-là à Constantinople, comme aussi le corps du Lazare de l'Isle de Chypre.

Quoy qu'il en soit, depuis cette nouvelle descouverte faite à Ville-late, on mit en avant que cette Sainte fuyant la persecution des Juifs s'estoit sauvée par mer en Provence avec le Lazare son frere, sa sœur Marthe, Marcelle servante de Marthe, & Saint Maximin l'un des 72. Disciples de Nostre Seigneur. Que Maximin fut le premier Evesque d'Aix, & Lazare de Marseille. Que Marthe prescha la Foy au Diocese d'Aix, & qu'elle vainquit le Dragon qu'on nommoit *la Tarasque*, dont le nom est demeuré à la ville de Tarascon où estoit la taniére de ce monstre. Que la Madeleine se retira dans une * BAULME ou grotte, d'où aprés vingt ans de solitude & de mortification, les Anges enleverent son Ame dans le séjour des bienheureux; & plusieurs autres choses inconnuës aux Siécles precedents.

* C'est ce qu'on nomme la SAINCTE BAULME.

Les sciences florissoient avec grand éclat dans l'Université de Paris, la Theologie, l'estude du Droit Civil & Canon; la Medecine, & la Philosophie avec les Arts: mais n'estant pas accompagnées des belles lettres & de l'éloquence, qui n'y ont eu lieu que longtemps aprés, elles ne s'expliquoient qu'en termes barbares, & apprenoient plus de chicanes, que de veritez solides.

Comme tous les supposts de l'Université estoient Ecclesiastiques, la Jurisprudence & la Medecine estoient aussi en leurs mains, & le Pape estoit reconnu pour Chef de ce Corps & de tous les gens de Lettres. Pour la Medecine ils n'en enseignoient guere que la theorie, sous le nom DE PHYSIQUE, laissant la pratique des remedes aux Laïques.

ques. Quant à la Jurifprudence, les Papes euffent bien voulu la reduire toute au Droit Canon & à leurs Decretales, (defquelles il faut avoüer que la France a tiré la plufpart de fes formes & de fon ordre judiciaire) afin que tout le Chriftianifme ufant de mefmes Loix au temporel & au fpirituel, s'accoûtumaft à ne reconnoiftre qu'un Chef, fçavoir celuy qui a tous les droits divins & humains dans fa poictrine.

Voilà pourquoy, à mon avis, Honorius III. par fa Bulle de l'an 1219. fit deffenfes, fur peine d'excommunication, d'enfeigner le Droit Civil à Paris & dans les autres citez de France, & Gregoire IX. les renouvella à l'égard de celle de Paris. Quelques-uns croient que ces deux Papes en uferent de la forte à la priere des Rois Philippe Augufte & Saint Louis. En effet les lettres du Roy Philippe le Bel pour l'inftitution de l'Univerfité d'Orleans le portent ainfi: mais quelques-uns doutent de la verité de leur expofé, & penfent que les deffenfes d'Honorius & de Gregoire n'eftoient qu'à l'égard des Ecclefiaftiques, lefquels ils vouloient détacher de la trop grande affection qu'ils avoient à l'eftude d'une connoiffance, qui eftant lucrative leur faifoit deferter la Theologie.

Or que l'une ou l'autre de ces opinions foit vraye, il eft certain que depuis ce temps-là on n'a pas laiffé d'enfeigner le Droit Civil dans l'Univerfité de Paris jufqu'à l'an 1579. que cét avantage luy fut ôfté en vertu d'un article qui fe trouva dans l'Ordonnance de Blois: mais certes il n'y floriffoit pas tant qu'en celle de Toulouze & en celle d'Orleans.

L'Univerfité de Toulouze fut inftituée l'an 1230. par le Roy Saint Louïs : celle d'Orleans ne le fut que l'an 1312. par le Roy Philippe le Bel. Il eft

vray que plus de cent ans auparavant il y avoit dans cette derniere ville, comme à Toulouze, Angers, & plusieurs autres, une Escole fort celebre: mais qui n'avoit point de Sceau ny le droit de graduër, & autres marques d'une compagnie formée & approuvée par le Prince. Clement V. en reconnoissance de ce qu'il y avoit estudié, donna plusieurs Bulles toutes de l'an 1303. pour l'ériger en Université; Les Escoliers s'en estant voulu servir l'an 1309. sans qu'elles eussent approuvées du Roy, les Bourgeois s'y opposerent à main armée; Et ces troubles ne cesserent point, que le Roy l'an 1312. n'eust donné l'aveu à ce Corps par son autorité legitime.

Celle de Montpellier autrefois fort fameuse pour la Medecine, à cause du commerce qu'elle avoit avec les Medecins Arabes qui estoient en Afrique, avoit esté erigée par le Pape Nicolas IV. & par les Lettres Patentes du Roy l'an 1289. Les autres du Royaume, qui sont encore au nombre de dix, Angers, Poitiers, Bourges, Bourdeaux, Cahors, Valence, Caën, Reims, Nantes & Aix, ont esté instituées dans les Siécles suivans & en divers temps.

HOMMES DOCTES. Or l'Université de Paris, qui, à la reserve de celle de Toulouze, estoit encore l'unique dans la France, attiroit ou produisoit tout ce qu'il y avoit alors de sçavans hommes. Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Vincent de Beauvais, tous trois de l'Ordre des Freres Prescheurs; Jean Gilles ou Joannes Ægidius, qui estoit aussi du mesme Ordre, Rigord de celuy de Sainct Benoist & Chapelain de Philippe Auguste, & Richard d'Oxford, tous trois Philosophes & Medecins, Jacques de Vitry Cardinal, Jean de Sacrobosco, qui excella dans les Mathematiques, Roger Bacon Anglois de nation & de l'Ordre de Sainct François, esprit tres-subtil & consommé en toute sorte de doctrine,

ne, particulierement en Chymie, dans les œuvres duquel se trouve le secret de la poudre à canon; Michel Scot qui, pour acquerir plus parfaitement ces connoissances & celles de l'Astronomie & des Mathematiques, apprit les Langues Orientales. Alexandre de Halez, Bonaventure son disciple, & longtemps aprés Jean Duns le Scot, tous trois de l'Ordre des Freres Mineurs & grands Scholastiques. Le Scot vescut dix ans dans le Siécle suivant, on l'appella le Docteur subtil, & il le fut en effet. Il se picqua d'avoir des opinions opposées à celles de S. Thomas comme l'estoient leurs deux Ordres : c'est ce qui a produit dans l'Escole les deux Sectes de Thomistes & de Scotistes. On compte encore parmy les Doctes Guy le Gros & Gilles de Rome celebres Jurisconsultes, le premier avoit esté marié & devint Pape, l'autre fut Moine Augustin, puis Archevêque de Bourges; il vescut plusieurs années dans le Siécle suivant, & écrivit l'an 1302. en faveur de Philippe le Bel contre Boniface, monstrant que l'autorité du Pape ne s'étend point sur le temporel. Robert de Sorbonne natif du village de ce nom, qui est prés de Sens, Guillaume de Saint Amour, & Chrestien de Beauvais originaires de ces lieux-là, & rudes adversaires des Freres Prescheurs & Mineurs, Guillaume III. & Estienne II. Evêques de Paris, Henry de Gand celebre Docteur en Theologie, Hugues le Cardinal, Guillaume Archevêque de Tyr & Chancelier de Sainct Louïs.

Plusieurs de ces mêmes Doctes joignirent une grande sainteté de vie à leur rare sçavoir. L'Eglise invoque les suffrages d'Albert le Grand, de Thomas d'Aquin & de Bonaventure; comme aussi de Pierre de Chasteau-neuf de l'Ordre de Cisteaux & Legat du Pape, martyrisé par les Albigeois en *SAINCTS.*

l'an 1208. De Bertrand Evesque de Cominges qui rebastit cette ville, à laquelle le nom de son restaurateur est demeuré; De Guillaume de Nevers qui nourrissoit tous les jours deux mille pauvres; D'Estienne de Die en Daufiné, tiré de l'Ordre des Chartreux; De Gefroy de Meaux qui renonça à l'Evêché & se retira au Monastere de Saint Victor de Paris, qui estoit alors, comme il est encore aujourd'huy, très-florissant en doctrine & en pieté; De Guillaume de Valence, sous lequel les Eveschez de Valence & de Die furent unis l'an 1275. Et de Robert du Puy. Celui-ci tres-noble par sa naissance & plus encore par sa vertu, ayant esté tué l'an 1220. par un Gentilhomme qu'il avoit excommunié pour ses crimes, le peuple, en vengeance, rasa toutes les maisons de l'assassin, & le Roy le bannit du Royaume luy & toute sa race.

On doit ajouster à cette troupe immortelle, Eleazar de Sabran Gentilhomme Provençal Comte d'Arian, que le celibat perpetuel dans le mariage fit le compagnon des Anges, & ses liberalitez charitables, le pere des pauvres; Yves Prestre, Curé & Official du Diocese de Treguier en Bretagne, bon Jurisconsulte, & qui par un plus noble interest que celuy de l'argent, fut tousjours l'Advocat de l'indigent & de l'orfelin. Les gens de pratique le reconnoissent pour leur Patron, & ne l'imitent guere. Il mourut l'an 1303.

Entre ceux qui portent la Couronne de gloire au Ciel, le grand Roy Sainct Louïs, qui a porté la Couronne Royale icy bas, & son neveu de mesme nom, fils de Charles II. Roy de Sicile, tiennent un des plus hauts rangs. Ce dernier ensevelit les grandeurs du monde dans le sac de la penitence, s'estant fait Moine dans l'Ordre de Saint François, d'où il fut tiré malgré luy, pour estre Evesque de Toulouze. Il mourut l'an 1298. LOU-

LOUIS X.
ROY XLVI.

PAPES.

VACANCE qui commença sous la fin de Philippe le Bel, & dura en tout 2. ans, 3. mois & demy.



On ne sçait pas bien quel caprice,
A ce Prince imposa le surnom de HUTIN,
Mais au Chef des Voleurs il osta le butin,
Et fit du Péculat exemplaire justice.

LOUIS X.

Dit Hutin ROY XLVI. âgé de 25. à 26. ans.

AUSSITOST que Philippe fut mort, son fils aisné Louïs lui succeda : mais il ne pût pas se faire sacrer à Reims que le troisiéme d'Aoust de l'année suivante, tant parce qu'il attendoit sa nouvelle espouse Clemence, fille de Charles Martel Roy de Hongrie, que parce que tout le Royaume estoit en combustion pour les vexations des imposts, & l'alteration des monnoyes.

1314. & 15. Bien qu'il fût majeur, & qu'il eût esté employé dans les affaires depuis plusieurs années : neantmoins Charles de Valois son oncle se mit en possession de l'autorité, destitua plusieurs Officiers pour avancer ses créatures. Et comme il ne s'estoit point trouvé d'argent pour les frais du sacre, il prit de là occasion de rechercher les Financiers, specialement Enguerrand de Marigny, avec lequel il avoit déjà eu de rudes prises.

1315. Enguerrand mandé devant le Roy pour rendre compte des Finances, eut l'audace de soûtenir à celuy qui estoit l'oncle de son Maistre, qu'il en avoit eu la meilleure part, & mesme de luy rendre un démenty. L'épée de ce Prince l'en eût puny tout sur l'heure, si le Ciel ne l'eût reservé à un plus infame châtiment. Il fut donc arrêté à quelques semaines delà comme il venoit au Conseil, ce fut le 10e de Mars, mis en prison dans la tour du Louvre, & delà transferé dans celle du Temple.

Comme les poursuites traînoient, on descouvrit que sa femme abusée par quelques Enchanteurs,

teurs, cherchoit à envouter le Roy, c'est-à-dire le faire mourir par des images * de cire; Ces coquins ayant esté pris, le Roy l'abandonna à la Justice. Il y avoit quatre chefs d'accusation contre luy, d'avoir alteré les monnoyes, chargé les peuples d'imposts, volé plusieurs grandes sommes, & dégradé les Forests du Roy.

** Devovet absentes simulacraque cerea fingit. &c.*

Son procés luy fut fait dans le Bois de Vincennes, par des Seigneurs Pairs & Barons du Royaume, qui le condamnerent au gibet le Samedy de devant la Feste de l'Ascension. Le Samedy ensuivant on le transfera du Temple au Chastelet, & delà on le conduisit à Montfaucon * *où au plus haut du gibet avec les autres Larrons fut pendu.* Ses richesses immenses prouvoient assez la Justice de cét Arrest. 1315.

* Ce sont les termes des grandes Chroniques de S. Denis.

Ensuite les Financiers de sa cordelle furent saisis, & plusieurs mis à la question. Ils ne confesserent pourtant rien, tant ces chenilles sçavent se tenir enveloppées, aymant mieux à toute extremité perdre la vie que le bien. 1315.

On poussa la recherche jusques sur ses amis; Et particulierement sur Pierre de Latilly Evêque de Châlons & Chancelier de France. On l'accusoit d'avoir donné le boucon à l'Evêque son predecesseur, & même au feu Roy. Il fut destitué de sa charge, & mis prisonnier entre les mains de l'Archevêque de Reims son Metropolitain.

L'execrable usage du poison s'estoit rendu fort commun en France, & c'estoit à mon avis, parce que les Ministres du deffunct Roy avoient esté extrémement violents & vindicatifs. Ce Prelat accusé d'un si vilain crime, fut remis au jugement des Evesques de sa Province. A ce sujet il fut assemblé un Concile à Senlis au mois d'Octobre de cét an 1315. où l'Archevesque de Reims se trou-

va avec ses Suffragans. L'accusé, selon sa requeste & le droit, fut premierement reintegré dans sa liberté & dans son Evesché, & ensuite s'estant trouvé que quatre femmes avoient esté convaincuës & punies d'avoir empoisonné son predecesseur, il fut absous à pur & à plein.

1315. Les Gentilshommes & Communautés du païs d'Artois, ayant plusieurs sujets de plainte contre leur Comtesse Mahaut, le Roy la manda en presence d'Amé le Grand, Comte de Savoye, & l'obligea de donner les mains à ce qu'il en prist connoissance.

1315. *Cét Amé le Grand fut un Prince des plus considerables de son temps. Il acquit le titre de Prince de l'Empire, qui luy fut donné par l'Empereur Henry VII. l'an 1310. Il accrut son Estat des Seigneuries de Bresse & de Baugey par son mariage avec Sibylle, fille unique de Guy Sire de Baugey; Comme aussi d'une partie du petit pays de Revermont par achapt du Duc de Bourgongne, qui l'avoit eu de Humbert Daufin de Viennois, & des Comtes d'Ast & d'Yvrée, dont la premiere luy vint par concession de l'Empereur Henry VII. & la seconde par la sujetion volontaire des peuples. Sa Sagesse le fit regner par toutes les grandes Cours de l'Europe, de l'Empereur, du Roy Philippe de France, & d'Edoüard d'Angleterre, & luy fit trouver l'art d'estre si bien avec tous ces Princes qui estoient fort mal ensemble, qu'il se rendit le perpetuel mediateur des differends que l'interest & les jalousies faisoient naistre parmy eux.*

1316. La tréve avec le Flamand estant finie au mesme temps que le Sacre se fit, le Roy assembla ses forces, & tandis que d'autre costé Guillaume Comte de Hainault ravageoit le païs le long de l'Escaut, il assiégea Courtray. Le mauvais temps fit ce que le Flamand n'avoit osé entreprendre, & le contraignit de lever le siége: mais les ravages des gens

gens de guerre causerent une horrible famine dans la Flandre.

Vers la fin du mois de May de l'an 1316. le Roy Louis ressentit les effets des venefices devenus fort ordinaires en France : il lui fut donné un poison si violent, (on ne sçait de quelle main) qu'il l'emporta le 5e de Juin. Accident que le vulgaire crût avoir esté présagé par une Comete, qui avoit desployé sa terrible chevelure dans le Ciel le 21. du mois de Decembre précedent. Il mourut au Bois de Vincennes, le 19e mois de son Regne & le 28e de son âge. 1316.

Il laissa Clemence sa seconde femme enceinte de quatre mois. De sa premiere qui estoit Marguerite, fille de Robert II. Duc de Bourgongne, il avoit eu une fille nommée Jeanne, à qui le Royaume de Navarre, & les Comtez de Brie & de Champagne appartenoient : mais les Rois Philippe le Long & Charles le Bel trouverent des pretextes pour les detenir.

REGENCE SANS ROY
cinq mois durant.

LORS que Louis Hutin sortit du monde, Philippe le Long Comte de Poitiers son frere étoit à Lion, où suivant ses ordres il travailloit à faire élire un Pape, pour remplir le Siége vacant depuis plus de trois ans. Il s'y estoit employé avec tant de zéle, qu'enfin il avoit assemblé tous les Cardinaux à Lion & les avoit enfermez en Conclave, dans le Convent des Jacobins. Ils y avoient desjà esté quelques jours lors qu'il apprit la mort de Hutin, cette nouvelle le ramena en diligence à Paris, aprés qu'il eut laissé la garde du Conclave au Comte de Forés. 1316.

Au bout de quarante jours, les Cardinaux ne pûrent autrement s'accorder de l'election d'un Pape, que de la deferer à la seule voix de Jacques Dossa Cardinal, Evêque de Port, lequel, sans hesiter, se nomma luy-même, au grand estonnement de tout le Conclave, qui neantmoins en passa par-là. Il se fit appeller Jean, & fut le XXII. de ce nom. Il estoit du païs de Quercy, fils d'un pauvre Savetier, mais tres-sçavant pour ces tems-là.

La succession des masles à la Couronne estoit établie, non par aucune Loy écrite, mais par la Coûtume inviolable des François : neantmoins parce que dans tous les autres Royaumes & dans les grands fiefs les filles succedoient, & qu'en France il ne s'étoit presenté depuis longtems aucune occasion de les exclure : les amis & les parens de la petite Jeanne, particulierement Eudes Duc de Bourgongne, frere de sa deffuncte mere, estoient au guet, pretendant que la Couronne luy appartiendroit, en cas que le fruit de la Reyne Clemence ne vint pas à bien.

Cependant on nomma Philippe frere du deffunt Roy pour Regent, en attendant qu'elle fût accouchée.

PHI-

PHILIPPE V.

ROY XLVII.

PAPES.

JEAN XXII. esleû le 7. jour d'Aoust l'an 1317. S. 18. ans & 3. mois, dont cinq ans sous ce Regne.



Avant que de regner, je fus Regent cinq mois;
Mon zele rassembla tout le Sacré College,
Pour finir le scandale, & remplir le Sainct Siege;
Et ma valeur sousmit le Flamand à mes Loix.

PHILIPPE V.

Dit le Long, à cauſe de ſa taille, Roy de FRANCE XLVII. & jouïſſant du Royaume de NAVARRE, âgé de 26. ans.

1316. LE 15e de Novembre la Reine mit au monde un fils qu'on nomma Jean, mais il en ſortit huit jours aprés. On l'enterra à Saint Denis ; Et dans la pompe funebre il fut proclamé Roy de France & de Navarre. Ce qui a donné lieu à des Auteurs modernes, d'en accroiſtre le nombre des Rois de France, & de l'appeller Jean I.

1317. Alors la diſpute touchant la Couronne ſe renouvella plus fort qu'auparavant. Charles Comte de Valois ſembloit favoriſer la petite Jeanne, & le Duc de Bourgongne ſon oncle reclamoit pour elle : mais les Grands de l'Eſtat & les Pairs aſſemblez en Parlement vers la feſte de la Purification, confirmerent le droit des maſles, & prononcerent en faveur de Philippe. Lequel bien accompagné alla ſe faire ſacrer à Reims le 9e de Janvier, les portes de la ville fermées de peur qu'on n'y vinſt faire oppoſition. L'Evêque de Beauvais, quoique ſeulement Comte Pair, y emporta la préſeance ſur celuy de Langres qui a le titre de Duc.

Les Eſtats aſſemblez à Paris, où ſe trouverent la pluſpart des Seigneurs, les Deputez des Communautez & des villes, & ſur tout les Bourgeois & l'Univerſité de Paris, jurerent entre les mains du Chancelier (c'eſtoit Pierre d'Arablay depuis Cardinal)

de ne reconnoiſtre point d'autre Roi que Philippe & ſes hoirs maſles, à l'excluſion des filles.

Robert II. Comte d'Artois avoit eu une ſœur nommée Mahaut, & un fils qui s'appelloit Philippe. Mahaut fut mariée avec Othelin Comte de Bourgongne, & de ce mariage eſtoient iſſuës deux filles, que le Bel donna à ſes deux fils. Or Philippe mourut aux guerres de Flandres avant ſon pere: mais il laiſſa un fils qui ſe nommoit Robert comme ſon ayeul. La Comté d'Artois devoit appartenir à celui-ci, toutefois le Bel l'avoit adjugée à Mahaut, ſur ce pretexte que ce n'eſtoit pas un fief maſculin, & que ſelon la Couſtume de ce païs-là, repreſentation n'avoit point de lieu. Robert arma durant la Regence du Long, & ſe reſtablit en poſſeſſion par force: mais l'affaire miſe en negociation, les terres furent ſequeſtrées entre les mains du Roy, & enfin adjugées à Mahaut, dont le Long avoit eſpouſé la fille. Ce jugement intereſſé cauſa bien des malheurs.

Par trois fois en moins de 18. mois on recommença la guerre aux Flamands, & par trois fois elle finit par une tréve. 1318. & ſuivans.

Eudes Duc de Bourgongne, ne ſe pouvoit taire du tort qu'on faiſoit à la petite Jeanne, de luy detenir le Royaume de Navarre & les Comtez de Brie & de Champagne. Le Long deſirant l'appaiſer, luy donna ſa fille, qui eſtoit auſſi nommée Jeanne, en mariage avec le Comté de Bourgongne.

Nonobſtant ce lien, Eudes inſiſta ſi fort pour ſa niepce, que le Roi fut obligé de la marier à Philippe fils de Louïs Comte d'Evreux (ce Louïs eſtoit oncle paternel du Roi) avec les droits qu'elle pouvoit avoir au Royaume de Navarre, & aux Comtez de Brie & de Champagne. 1318.

Le grand peril où la France s'eſtoit veuë aprés la

la mort de Hutin, pour le doute de la ſucceſſion, & les cruelles guerres qui avoient affligé l'Eſcoſſe pour un ſujet preſque pareil aprés le treſpas du Roy Alexandre IV. furent cauſe que dans le renouvellement de l'alliance qui ſe fit entre les deux Couronnes, on adjouſta cette condition, que s'il y avoit jamais different pour la ſucceſſion de l'un de ces deux Royaumes, celuy des deux Rois qui ſeroit reſté, ne permettroit point qu'aucun autre s'élevaſt dans le Throſne, que celuy qui auroit pour luy le jugement des Eſtats, qu'il viendroit en perſonne le deffendre, & qu'il s'oppoſeroit à quiconque luy voudroit conteſter la Couronne.

1319. La Comteſſe Mahaut s'opiniaſtra de telle ſorte à changer les Couſtumes du païs d'Artois, que les Seigneurs & Communautez ſe revolterent contre elle; Et neantmoins ils n'y gagnerent rien, ayant eſté domptez par l'aſſiſtance que le Roy & les Princes François luy donnerent.

1319. Les Bourgeois de Verdun moleſtez par Thomas de Blamont leur Evêque, ſe mirent ſous la protection du Roy.

1319. Une quatriéme fois Robert de Bethune Comte de Flandres rompit la tréve: mais Gand & les autres villes de ſon païs, qui dans toutes ces guerres avoient aquis une puiſſance qui contrebalançoit la ſienne, s'eſtant ſouſlevées contre luy, il falut qu'il accordaſt au Cardinal Legat du Pape, qu'on avoit choiſi pour arbitre, de venir à Paris au printemps de l'an ſuivant.

1320. La Paix y fut donc concluë le 20e de May. Les villes de Doüay, l'Iſle & Orchies demeurerent au Roy. Les Flamands s'obligerent de payer trente mille Florins d'or, & jurerent de ne point aſſiſter leur Comte, en cas qu'il contrevinſt à cét accord. Le Roy promit ſa fille Marguerite à Loüis Com-

Comte de Nevers & de Retel, fils d'un autre Louis fils aisné du Comte Robert, à la charge qu'il succederoit à son ayeul en la Comté de Flandres, quand même son pere decederoit avant son ayeul.

Les Gibelins se rendant puissans en Italie, le 1319.
Pape Jean XXII. sollicita si instamment le Roy de &20.
France, qu'il y fit passer Philippe fils du Comte de Valois, lequel depuis fut Roy, pour secourir Vercel que les enfans de Mathieu Vis-Comte Seigneur de Milan tenoient assiégé. Il n'avoit que 1500. chevaux, mais le Pape, le Roy Robert de Sicile, les Florentins & autres Guelfes luy devoient envoyer des troupes pour faire une grande armée. Comme il estoit à Mortare, le fils aisné de Mathieu sçût si bien gagner son Lieutenant par argent, & luy-même par soumissions & belles paroles, qu'il luy persuada de s'en retourner en France sans tirer l'épée, aprés avoir fait je ne sçay quel Traitté, qui plâtroit une reconciliation entre les deux factions dans la Lombardie.

Une manie pareille, à celle que nous avons veuë 1320.
du tems de Saint Louïs, saisit les païsans & pastoureaux pour le recouvrement de la Terre Sainte, à l'instigation d'un Moine renié & d'un Prêtre chassé de sa Cure. Ils firent monstre au Pré aux Clercs à Paris, passerent en Aquitaine, de-là en Languedoc, massacrant par tout les Juifs & pillant leurs magasins. Le Comte de Foix leur donna la chasse si vivement, qu'il les dissipa tous.

Robert de Cassel, second fils du Comte de Flan- 1320.
dres, ayant accusé Louïs son frere aisné d'avoir voulu empoisonner son pere, Louïs fut arresté prisonnier, ses gens & son Confesseur mis à la torture. Comme on ne put trouver aucune preuve de ce crime, on le mit en liberté, à condition toutefois qu'il n'entreroit jamais au païs de Flandres. Par ce moyen

moyen Robert se vouloit frayer le chemin à la succession, au préjudice de son frere aisné.

L'Histoire n'a pas jugé indigne de ses remarques, que cette année 1320. le Prevost de Paris nommé Henry Capperel, pour avoir fait pendre un pauvre innocent en la place d'un riche condamné à mort pour ses crimes, fut par Arrest du Parlement attaché au même gibet. Nous voyons tous les jours ses pareils sauver le riche coupable, & chastier sa bourse innocente.

1321. Les Ladres ne donnoient pas seulement de l'horreur à tout le monde, mais aussi de l'envie, parce qu'ils jouïssoient de grands biens, & que cette vilaine maladie ne les rendoit point incapables des plaisirs; joint qu'ils ne payoient aucuns des subsides, dont les peuples estoient extrémement foulez. Ce fut peut-estre pour cela qu'on les accusa d'avoir, de complot fait avec les Juifs (ceux-cy avoient esté rétablis sous Louïs Hutin) & d'intelligence avec les Turcs, jetté de leurs ordures ou des sachets de poison dans les puits & dans les fontaines, afin d'infecter de la lépre ceux qui se portoient bien, ou de les empoisonner. Ils estoient d'ailleurs coupables de plusieurs crimes contre nature; aussi, grand nombre furent condamnez au feu, les autres resserrez estroitement dans les Ladreries. Pour les Juifs, le peuple en fit justice luy-mesme, & en brusla quantité. Le Roi chassa toute la Nation du Royaume.

1321. Son Conseil avoit résolu d'establir par toute la France, mesmes poids, mesmes mesures, & mesme monnoye : mais comme sous pretexte de quelques frais qu'il y faloit faire, on voulut aussi prendre la cinquiéme partie du bien des sujets, les Princes & les Prelats qui avoient droit de battre monnoye, ne souffrirent point que les Commissaires du Roy travaillassent à cette reformation, ils en appelerent

lerent aux Estats, & se liguerent avec les villes; tellement que l'impost ne se pouvant faire, le Reglement demeura là.

Pendant ces brouilleries, Philippe chargé des maledictions de son peuple, & hay des Ecclesiastiques, à cause de l'exaction trop frequente des Decimes, tomba malade d'une fiévre quarte, dont il languit cinq mois entiers, & enfin mourut au Bois de Vincennes, le troisiéme de Janvier. Il vescut 31. an, & regna cinq ans & six semaines. Son corps fut porté en ceremonie à Saint Denis, son cœur aux Cordeliers de Paris, ses entrailles aux Jacobins. Depuis Saint Louïs, ces bons Peres s'attribuoient comme un droit special, d'avoir quelque partie des entrailles de nos Rois, qu'on ne leur donnoit point sans fondations. 1322.

1322.

Il n'espousa qu'une femme, sçavoir Jeanne, qui estoit fille d'Othelin Comte de Bourgongne & fut aussi son unique heritiere, sa sœur Blanche ayant esté contrainte de s'encloistrer pour expier son crime. De cette Jeanne il eut trois filles, Jeanne Comtesse de Bourgongne & d'Artois, qui épousa Eudes IV. Duc de Bourgongne & luy porta ces deux Comtez; Marguerite, qui eut pour mary Louïs Comte de Flandres, de Nevers, & de Rhetel; Et Isabelle, qui épousa en premieres nopces Guigues Daufin de Viennois, & en secondes Jean Baron de Faulcongmey en Franche-Comté.

CHAR-

PAPES.

encore JEAN XXII. pendant tout ce Regne.

CHARLES IV.

ROY XLVIII.



Qu'est-ce que la Grandeur ? qu'est-ce que la Beauté ?
Une fleur d'un moment que le destin moissonne.
Au plus beau de mes jours un sort précipité
Vient m'arracher la vie, & ma double Couronne.

CHARLES IV. dit le BEL, ROY de FRANCE XLVIII. & jouïssant du Royaume de NAVARRE, âgé de 28. ans.

LA succession des masles estant bien establie, 1322.
Charles vint à la Couronne & fut sacré à Rheims l'onziéme de Fevrier sans aucune opposition, tous les Pairs y assistant, horsmis le Roy d'Angleterre & le Comte de Flandres.

Le nommé Gerard de la Guette natif de Clermont en Auvergne, & de bas lieu, avoit eu le souverain maniement des Finances sous Philippe le Long, & avoit esté grand fabricateur d'imposts. Au commencement de ce Regne estant recherché & arresté pour ses dépredations, il fut appliqué à la question, qu'on luy donna si rude, qu'il mourut au milieu des tourmens. On ne laissa pas de traisner son corps par les ruës, & de le pendre au gibet de Paris.

On fit ensuite une recherche generale des Traittants & des Fermiers, qui estoient tous Lombards & Italiens, horribles usuriers & exacteurs. On confisqua tous leurs biens, & on les renvoya en leur païs aussi gueux * qu'ils en estoient venus.

* C'est la plus grande punition de ces coquins-là.

Le Roy avoit esté assez indulgent pour ne pas faire mourir Blanche sa femme, qui avoit esté condamnée d'adultére : lors qu'il fut parvenu à la Couronne, le desir d'avoir des enfants le porta à la repudier sous pretexte de parenté ; Et aprés qu'elle eut pris le voile dans Maubuisson, il espousa Marie, fille de l'Empereur Henry de Luxembourg. Laquelle estant morte l'an 1324. dans ses premie-

res

res couches, & son enfant peu de jours aprés elle, il épousa en troisiémes nopces Jeanne, fille de Louïs Comte d'Evreux son oncle, ayant pour cela obtenu dispense du Pape.

Aprés la mort de Louïs Comte de Nevers & de Rhetel, arrivée à Paris, (car il s'estoit retiré dans la Cour de France) & celle de Robert de Bethune son pere, Comte de Flandres, avenuë bientost aprés, le fils aisné de Louïs, portant mesme nom que luy, recueillit toutes ces trois Comtez.

Mais Robert de Cassel son oncle, se prétendant plus proche d'un degré parce qu'il estoit fils de Robert, là où Louïs n'en estoit que petit-fils, se presenta au Roy demandant l'investiture de celle de Flandres. Cependant Louïs en alla aussitost prendre possession, sans luy avoir rendu ce devoir. Ce qui irrita tellement le Roy, qu'encore que ce jeune Prince fust son neveu, il le fit adjourner au Parlement & l'arresta prisonnier.

Le Parlement saisi de la connoissance de cette grande affaire, prononça en faveur de Louïs, lequel estant mis en liberté rendit hommage au Roy, & jura de ne redemander jamais les villes de l'Isle, Doüay & Orchies. Le Roy confirma l'appennage donné par le pere à Robert de Cassel. Il accorda aussi Guillaume Comte de Haynaut & de Hollande avec Louïs, qui desista de luy disputer les Isles de * Valachre.

* Walcheren.

1323. Un Jourdain, Seigneur de l'Isle en Aquitaine, avoit commis plusieurs crimes enormes, & massacré un huissier Royal de sa propre masse, comme il l'adjournoit de comparoistre en Parlement. Il fut neanmoins si fou que de venir à Paris, se fiant sur ses grandes alliances, & sur ce qu'il avoit espousé la niepce du Pape Jean XXII. Nonobstant ces considerations, il fut constitué prisonnier au Chastelet, &

& par Arrest traisné à la queuë d'un cheval & pendu au gibet de Paris.

Le Roy avoit sujet de se plaindre d'Edoüard parce qu'il n'avoit pas assisté au Sacre, & que son Seneschal de Bourdelois avoit mis garnison à un chasteau que le Seigneur de Montpesat avoit basty dans un lieu qui estoit des terres de France. Aprés donc quelques negociations où il sembloit que les Anglois ne procedoient pas de bon pied ; il envoya Charles de Valois son oncle en Guyenne ; qui serra si fort Edmond Comte de Kent frere d'Edoüard, dans la Ville de la Reoule, qu'il l'obligea de capituler avec luy, & de passer aussi-tost en Angleterre pour porter son frere à donner satisfaction au Roy, promettant s'il ne le pouvoit obtenir, de se remettre en prison. Cependant le Comte de Valois acheva de conquerir toute la Guyenne, & à la reserve de Bourdeaux, Sainct Sever & Bayonne. 1323. & 1324.

Le Conseil d'Angleterre trouva bon que la Reyne Isabelle, qui estoit sœur du Roy Charles le Bel, passast en France avec Edoüard son fils aisné pour negocier la Paix. 1324. & 1325.

Elle conduisit l'affaire avec beaucoup d'adresse & acheva le Traitté, faisant en sorte que son fils Edoüard fut investy de la Duché de Guyenne & du Comté de Pontieu, dont il rendit hommage au Roy.

Le Roy d'Angleterre avoit auprés de luy les deux Hues Spensers pere & fils : le dernier ayant esté nourry avec luy dans une familiarité peu honneste, avoit un empire absolu sur son esprit, & luy faisoit faire tout ce qu'il desiroit. Les Seigneurs Anglois ayant tramé quelque conspiration & pris les armes contre ce favory, il les attira à un pourparler, où il les fit tous arrester contre la foy pu-

blique, & ensuite trencher la teste à vingt-deux Barons, desquels estoit Thomas Comte de Lancastre fils du Prince Edmond qui de son vivant estoit frere du Roy Edoüard. Poursuivant sa pointe, il esloigna de la Cour la Reyne Isabelle & le Comte de Kent frere du Roy; Et mesme il chercha secretement les moyens de les faire perir, soit qu'ils fussent de la conspiration des Seigneurs ou qu'il apprehendast leur credit. Ce fut la principale cause qui les obligea de prendre l'occasion de venir en France.

1325. Le Roy Charles y receut sa sœur avec toutes les tendresses d'un bon frere, la garda assez longtemps dans sa Cour, l'honorant & la traittant selon sa qualité, & luy promit secours d'argent & d'Hommes, autant qu'il le pourroit, sans rompre avec l'Angleterre, pour chastier cét insolent favory qui continuoit d'abattre toutes les testes qui luy faisoient ombre.

La malheureuse Flandre n'estoit presque jamais sans troubles. Les Flamands n'aymoient guere leur Comte, parce qu'il estoit trop François d'affection, & qu'il demeuroit peu dans le pays. Il eut un long & sanglant demeslé avec les Bourgeois de Bruges. Robert de Cassel les soustenoit parce qu'il avoit voulu le faire tuer. Ils firent Jean Comte de Namur son oncle prisonnier, & quelque temps aprés ils le retinrent aussi luy mesme; les Bourgeois de la ville de Courtray, à laquelle il avoit mis le feu, s'estant saisis de sa personne. Mais quand le Pape eut jetté un interdit sur le pays, que ces mutins eurent esté batus par les Gantois, qui alors estoient fidelles à leur Comte, & qu'ils virent que le Roy envoyoit des forces à son secours, ils furent contraints de s'humilier devant luy. Il les chastia par de grosses amendes, par la perte de leurs plus

beaux Privileges, & par le banniſſement d'un grand nombre des plus eſchauffez.

Il y avoit plus d'un an que Charles Comte de Valois languiſſoit d'une maladie fort bijarre, & encore plus douloureuſe. Que ſçait-on ſi ce n'eſtoit point l'effet de quelque cruel poiſon? Les Medecins n'en connoiſſant point la cauſe ny les remedes, le pauvre Prince s'alla imaginer que c'eſtoit une punition Divine, pour la trop aſpre pourſuite qu'il avoit faite contre Enguerrand de Marigny. On n'a pas oublié de marquer ſa penitence & de compter les ſatisfactions qu'il fit à ſa memoire; mais peut-eſtre qu'elles partoient d'un eſprit auſſi malade que le corps. Aprés tout ſi Dieu chaſtioit ſi rudement un Prince pour avoir pourſuivy un voleur public en Juſtice par des voyes injuſtes & avec mauvaiſe intention; que ne meritoit point ce voleur pour avoir tourmenté ſi long-temps tant de millions d'Ames innocentes? 1325.

Les Spenſers redoutant l'orage qui les menaçoit du coſté de la France, obligerent Edoüard de redemander inſtamment ſa femme; Et ils employerent tant d'artifices, & ſemerent tant d'argent dans la Cour du Roy Charles, & meſme dans celle du Pape, pour le faire agir auprés de luy, qu'enfin Charles, gagné par preſens, ou intimidé par la crainte d'une rupture, non ſeulement retira les promeſſes qu'il avoit faites à ſa ſœur, mais encore deffendit, ſous peine de banniſſement, à tous Chevaliers de l'aſſiſter, & luy commanda de ſortir de ſes terres. 1325. & 26.

Un certain Roger de Mortemer Gentil-homme Normand eſtoit bien avant dans les bonnes graces de cette belle Princeſſe: les Spenſers avoient pris occaſion d'en donner de la jalouſie à ſon mary, & de retenir ce Roger dans la Tour de Londres: 1326.

 mais

mais ayant trouvé moyen de s'en ſauver, il eſtoit venu la trouver en France ; Et peut-eſtre que ce ne fut pas un des moindres ſujets pour leſquels le Roy Charles, ennemy de ces turpitudes, ne la voulut plus ſouffrir, & l'abandonna.

1326. Au ſortir de la Cour de France, elle ſe retira toute deſolée dans la Comté de Pontieu, puis en celle de Haynault : où elle fut ſi heureuſe que Jean frere du Comte Guillaume ſe declara ſon Chevalier, la fit bien recevoir dans la Cour de ſon frere, & ayant aſſemblé trois cens Chevaliers, la remena en Angleterre.

Si-toſt qu'on ſceût ſa venuë, Henry Comte de Lancaſtre frere de Thomas ſe rendit auprés d'elle, les Comtes, Barons & Chevaliers y accoururent de toutes parts. Elle aſſiegea le Roy & les deux Spenſers dans Briſtol ; Spenſer le pere & le Comte d'Arondel gendre du fils, furent pris dans la ville & decapitez. Le Roy & le jeune Spenſer, qui s'eſtoient retirez dans le chaſteau, & de là penſoient ſe ſauver dans une barque, furent attrapez ſur la mer. Le favory, ſuivant la Sentence des Barons, fut traiſné ſur un bahu dans les ruës de la ville d'Herford, aprés cela monté au haut d'une eſchelle, où le bourreau luy couppa les parties qui avoient fait le ſcandale, & luy arracha le cœur du ventre, puis les jetta au feu, & aprés mit ſon corps en quatre quartiers.

Pour le Roy, les Seigneurs luy firent ſon procés, le dégraderent de la Royauté & le condamnerent à une priſon perpetuelle, pour mettre ſon fils Edoüard III. en ſa place. Depuis, les amis de ce malheureux Roy faiſant diverſes pratiques pour le ſauver acheverent de le perdre ; On reſolut d'en dépeſcher le monde, & d'une cruelle maniere. On luy fourra un fer chaud dans le fon-

de-

dement par un tuyau de corne, de peur que la bruslure ne paruft. Sa femme à fon tour fut châtiée par fon propre fils de cette horrible vengeance.

Cependant le jeune Roy Edoüard efpoufa Philippe, la feconde fille des quatre que le Comte de Haynault avoit de Jeanne fille de Charles Comte de Valois. 1326.

Plufieurs bandes d'Aventuriers Gafcons que l'on nommoit *les Baftards*, peut-eftre parce que leurs Chefs eftoient tels, ravageoient la Guyenne; Ils pafferent jufqu'en Saintonge où ils fe faifirent de la ville de Xaintes: mais voyant que les Capitaines que le Roy Charles y avoit envoyez, fe refolvoient à leur donner bataille, ils fe retirent de nuict ayant mis le feu à la ville.

Alfonse de Caftille furnommé de la Cerde, qui avoit mené des troupes contre eux, eftoit tombé malade en ce pays-là; d'où eftant revenu à la Cour il mourut au village de Gentilly prés Paris, dans l'Hoftel du Comte de Savoye. Il eut un fils nommé Charles qui fut depuis Conneftable, mais caufe de grands malheurs. 1327.

A la priere des Romains, qui s'ennuyoient que leur ville fuft privée fi longtemps de la prefence & des émolumens du Pontificat, Louïs de Baviere avoit paffé les Monts dés l'an 1324. fans eftre d'accord avec le Pape. Ainfi ces deux grandes Puiffances mirent l'Italie en feu, les factions des Guelfes & des Gibelins renouvellant leurs horribles tragedies. 1324. & fuivans.

La France mefme s'en reffentit par les levées exceffives que le Pape fit fur les Eglifes pour entretenir cette guerre & pour fe venger des Milanois, les plus obftinez des Gibelins & fes plus fafcheux ennemis. D'abord le Roy s'y oppofa avec vigueur, mais il fe relafcha auffi-toft que le Pape luy eut per- 1327

permis de lever des Decimes ſur ſon Clergé deux „ ans durant. Ainſi l'un & l'autre apprenoient à leurs „ ſucceſſeurs de partager les biens ſacrez, & faiſoient „ une bleſſure à l'Egliſe qui bien loin de ſe fermer, „ s'aggrandit tous les jours.

1327. La veille de Noël de l'an 1327. le Roy Charles devint malade dans le Bois de Vincennes, & aprés y avoir languy ſix ſemaines, mourut enfin le premier
1328. jour de Fevrier aagé de 34. ans, ayant tenu le Sceptre ſix ans & un mois. Il foula les peuples comme avoit fait ſon Pere & ſon frere Philippe; Quoy que d'ailleurs il fuſt d'un naturel liberal & debonnaire, & qu'il aymaſt à prendre conſeil de ceux qu'il croyoit les plus eſclairez & les plus gens de bien, ayant touſjours prés de luy des Seigneurs & des Prelats de prudence reconnuë.

Il eſpouſa trois femmes. La premiere fut Blanche fille d'Othelin Comte de Bourgongne, laquelle eſtant tombée en faute, il ſe contenta de la repudier, & de couvrir ſa honte du voile ſacré. La ſeconde fut Marie fille de l'Empereur Henry VII. qui s'étant bleſſée durant ſa premiere groſſeſſe, mourut avec ſon fruit. La troiſiéme, qui eſtoit Jeanne fille de Louïs Comte d'Evreux ſon oncle, n'eut que deux filles; Dont l'une nommée Marie ne ſurveſcut ſon Pere que de quelques années, & l'autre qui fut poſthume & s'appella Blanche, eſpouſa Philippe Duc d'Orleans, fils du Roy Philippe de Valois.

REGENCE.

COMME Charles le Bel n'avoit aucuns enfans masles, & que sa femme estoit enceinte, la Regence du Royaume & la tutelle du fruit à venir furent données à Philippe, fils aisné de Charles Comte de Valois, & le masle le plus proche du deffunct Roy, qu'on disoit l'avoir ainsi ordonné par son testament.

Deux mois aprés la Reyne accoucha d'une fille, 1328.
on la nomma Blanche, qui en son temps fut mariée, en Avril.
comme nous l'avons dit.

Ainsi secha sur pied & perit toute la descente de Philippe le Bel. Surquoy on pourroit dire, comme a fait un celebre Autheur, que la Providence Divine ne voulut pas permettre que ceux qui avoient saccagé le Royaume par tant d'exactions & de violences, eussent des descendants qui le possedassent, si ce n'estoit que la Branche des Valois en a encore plus mal usé qu'ils n'avoient fait.

Fin du Tome II. de la Premiere Partie.

TABLE
DES
MATIERES PRINCIPALES
Contenuës dans le Tome II. de la Premiere Partie.

Blan-

C.

Differend

Son

Gascogne.

les

Il

Pro-

Assiste

S.

Thibaut

Fin de la Table du Tome II. de la Premiere Partie.




LVI
13